

**RÉGION HAUTS DE FRANCE**

**DÉPARTEMENT DE L' AISNE**

**COMMUNES DE NAMPCELLES-LA-COUR,  
BANCIGNY, COINGT, JEANTES, DAGNY-LAMBERCY  
ET PLOMION**

# **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à la demande d'autorisation environnementale  
de construire et d'exploiter un parc éolien  
sur le territoire des communes de  
Nampcelles-la-Cour, Coingt, Jeantes,  
Dagny-Lambercy et Plomion**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

# SOMMAIRE

<b><u>1 - Objet de l'enquête publique</u></b>	page 3
<b><u>2 – Cadre juridique de l'enquête</u></b>	page 3
2-1 : Textes législatifs et réglementaires	page 3
2-2 : Prescriptions territoriales	page 3
2-3 : Prescriptions administratives	page 3
<b><u>3- Composition du dossier d'enquête</u></b>	page 3
<b><u>4 – Nature et Caractéristiques du projet</u></b>	page 4
4-1 : identification du demandeur	page 4
4-2 : financement, garanties financières	page 5
4-3 : caractéristiques techniques du projet	page 5
4-4 : cadre général dans lequel s'inscrit le projet	page 6
4-4-1 : données administratives	page 6
4-4-2 : contexte paysager – caractérisation du paysage	page 7
4-4-3 : données environnementales	page 7
4-4-4 : milieu humain	page 12
4-4-5 : patrimoine et paysages	page 13
4-4-6 : cadre de vie	page 14
4-4-7 : état des lieux éolien	page 14
4-4-8 : documents d'urbanisme	page 14
4-4-9 : plans, schémas et programmes	page 14
4-4-10 : synthèse des enjeux	page 15
4-5 : variantes étudiées	page 15
4-6 : les impacts. Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation (ERC)	page 15
4-6-1 : effets sur le milieu physique	page 15
4-6-2 : effets sur le milieu naturel	page 15
4-6-3 : effets sur le milieu humain	page 16
4-6-4 : sur le patrimoine et les paysages	page 16
4-6-5 : effets sur le cadre de vie	page 17
4-6-6 : effets sur la santé	page 17
4-6-7 : effets sur les sites Natura 2000	page 17
4-7 : démontage des éoliennes	page 17
4-8 : étude de dangers	page 17
4-9 : expertises spécifiques	page 18
<b><u>5 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE</u></b>	page 18
5-1 : Désignation du commissaire-enquêteur	page 18
5-2 : Organisation de l'enquête	page 18
5-3 : Visite des lieux	page 18
5-4 : Information du public	page 19
5-5 : contrôles du commissaire-enquêteur	page 19
5-6 : Déroulement de l'enquête	page 20
5-7 : Observations, avis et contre-propositions du public	page 20
5-8 : Clôture de l'enquête.	page 100
5-9 : Procès-verbal de synthèse	page 100
<b><u>6 – ANALYSE DES OBSERVATIONS</u></b>	page 101
6-1 : observations recueillies au cours de l'enquête. Avis des communes	page 101
6-2 : observations faites par les services consultés préalablement à l'enquête	page 121
<b><u>7- SYNTHÈSE</u></b>	page 122

## **1 – OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'objet de l'enquête publique prescrite par le Préfet de l'Aisne par arrêté n° IC/2021/022 du 08/02/2021 est d'informer le public, et de recueillir ses éventuelles observations, propositions ou contre-propositions, sur la demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter, sur le territoire des communes de Nampcelles-la-Cour, Coingt, Jeantes, Bancigny, Dagny-Lambercy et Plomion, un parc éolien comportant neuf éoliennes et trois postes de livraison, ainsi que les ouvrages de transport d'électricité associés, présentée par la société CEPE GRAND CERISIER, domiciliée 330, rue du Mourelet – ZI de Courtine, 84000 Avignon.

## **2 – CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUÊTE**

2-1 : cadre législatif et réglementaire :

- Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.181-9 et suivants et R.181-36 et suivants,

2-2 : prescriptions territoriales :

- Zonages urbanistiques :
  - Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour les communes de Coingt, Jeantes, Bancigny et Nampcelles-la-Cour.
  - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plomion.
  - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, auquel est soumise la commune de Dagny-Lambercy.
- Plans, schéma et programmes :
  - SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de Seine Normandie et SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux) ;
  - SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "la Brune et ses affluents, de sa source au confluent avec le Vilpion" ;
  - SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) de Picardie élaboré en 2013 en cours d'adoption ;

2-3 : prescriptions administratives :

- décision E20000105/80 du 17/11/2020 du Tribunal Administratif d'Amiens désignant le commissaire-enquêteur
- arrêté préfectoral n° IC/2021/022 du 08/02/2021 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique

## **3 – COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE**

Demande d'autorisation environnementale

- Volume 1 : Description de la demande et pièces administratives et réglementaires (février 2021) ;
- Volume 2 : Étude d'impact sur l'Environnement( février 2021) ;

- Volume 3 : Étude de dangers (février 2021) ;
- Volume 4 : Expertises spécifiques - partie 1 : expertise écologique ;
- Volume 4 : Expertises spécifiques – partie 2 : expertises écologique (suite), et paysage ;
- Volume 4 : Expertises spécifiques – partie 3 : expertises acoustique, anémométrie et agricole ;
- Volume 5 : Note de présentation non technique ;
- Réponse à l'Avis de la MRAe (février 2021) comportant
  - ➔ en annexe 1 l'avis de MRAe,
  - ➔ en annexe 2 ortho-photographie de la zone d'étude,
  - ➔ en annexe 3 les distances inter-éoliennes,
  - ➔ en annexe 4, le système de détection des oiseaux et d'asservissement des machines
  - ➔ copie séparée de l'avis de la MRAe jointe au dossier ;
- courriers de la Direction Générale de l'Aviation Civile (Service National d'Ingénierie Aéroportuaire) du 09/08/2019 et du 17/11/2020 ;
- courrier du Ministère des Armées (Direction de la Sécurité Aéronautique d'État) du 26/09/2017) ;
- courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France du 15/10/2019 ;
- courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France du 04/08/2017 ;
- courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) du 16/09/2019 ;
- courrier de DDT ( Service Agriculture, Unité Foncier Agricole) du 11/09/2019 ;

Pièces administratives ajoutées par le commissaire-enquêteur :

- Registres d'enquête publique (un dans chaque mairie siège d'une permanence) ;
- décision du Tribunal Administratif d'Amiens désignant le commissaire-enquêteur ;
- arrêté préfectoral n°IC/2021/022 du 8 février 2021 ordonnant l'ouverture de l'enquête
- copie des publications légales, au fur et à mesure de leur parution ;

## **4 - NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET**

### **4-1 : identification du demandeur :**

Le demandeur est la société CEPE GRAND CERISIER, domiciliée 330, rue du Mourelet – ZI de Courtine, 84000 Avignon SARL au capital de 1000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon. Cette société est une filiale de RES S.A.S, société par actions simplifiée, au capital de 10 816 792 €, immatriculée elle-aussi au RCS d'Avignon, et détenue à 100% par RES Méditerranée SAS, elle-même détenue par le groupe britannique RENEWABLE ENERGY SYSTEMS (RES Holdings Ltd). Cette société est née, en 1999, de l'association d'Éole Technologie, bureau d'études actif dans le secteur éolien depuis 1995 et de RES Holding Ltd. RES dispose des savoir-faire nécessaires à la conduite de projets éoliens, et notamment l'ingénierie technique, les études environnementales, la maîtrise d'œuvre, la gestion de l'exploitation et de la maintenance, ainsi que le démantèlement et la remise en l'état des sites. RES est à l'origine de plus de 700 MW de parcs éoliens et solaires, en service ou en cours de construction en France, dont 123 MW qu'elle exploite pour son propre compte, et 380 MW pour le compte de tiers.

### **4-2 : financement et garanties financières :**

La société CEPE GRAND CERISIER s'appuiera sur les capacités financières de sa maison mère

RES SAS, qui a produit une attestation de mise à disposition de ses capacités financières et techniques (voir page 98 volume 1 de la demande d'autorisation).

RES SAS disposait fin 2019 d'environ 157 millions d'euros de fonds propres. Son chiffre d'affaires moyen entre 2017 et 2019 s'élevait à environ 94 millions d'euros, avec un résultat net moyen de 238 millions d'euros. Les six parcs construits et exploités en France entre 2001 et 2013 ont été auto-financés à hauteur de 24% en moyenne, les prêts à longs termes représentant 63% du total des investissements (environ 180 millions d'euros).

RES Holding Ltd disposait quant à elle, fin 2019, de 235 millions d'euros de fonds propres, pour un chiffre d'affaires, cette même année, de 969 millions d'euros.

### **4-3 : caractéristiques techniques du projet**

Le projet de parc éolien du Grand Cerisier comporte :

- **neuf éoliennes**, d'une puissance unitaire de 2 à 4 Mégawatts (soit une puissance globale comprise entre 18 et 36 MW), dont le modèle exact sera choisi ultérieurement
  - cinq éoliennes sur le territoire de la commune de Nampcelles-la-Cour,
  - une éolienne sur le territoire de la commune de Dagny-Lambercy,
  - trois éoliennes sur le territoire de la commune de Coingt.

Les éoliennes ont une hauteur maximale de 180 mètres, avec un diamètre de rotor compris entre 110 et 132 mètres. Chaque éolienne est constituée d'un rotor, comportant 3 pales en matériaux composites et relié à une nacelle orientable à 360°. La nacelle renferme la génératrice qui permet la conversion de l'énergie mécanique en énergie électrique ainsi que toute la machinerie mécanique et électrique nécessaire à son fonctionnement. Elle est positionnée au sommet d'un mat tubulaire en acier, constitué de cinq ou six tronçons. Le transformateur permettant d'élever la tension électrique de l'éolienne au niveau de celle du réseau électrique est situé dans le mat ou dans la nacelle. Chaque mat est équipé d'un système de balisage requis par les services de l'État en charge de la sécurité aérienne. L'ensemble repose sur une fondation en béton aménagée sur l'aire de grutage (pour l'ensemble du projet, la surface des aires de grutage est estimée à 20300 m<sup>2</sup>). La surface chantier, permettant de stocker les éléments de l'éolienne, d'assembler les grues, de permettre les manœuvres et la circulation autour de l'aire de grutage, est optimisée à une emprise moyenne de 4630 m<sup>2</sup> par éolienne et sera remise en culture à l'issue du chantier. La dalle de béton, dont la partie visible, constituant l'embase du mat, présente un diamètre de 10 mètres, et repose sur une semelle béton d'un diamètre de 25 mètres environ sur 3 mètres de profondeur. Un réseau inter-éolien de câbles électriques enterrés permet d'évacuer l'électricité produite vers un poste de livraison.

- **trois stations de livraison**
  - deux sur le territoire de Nampcelles-la-Cour,
  - une sur le territoire de Jeantes.
- **les accès aux éoliennes** (la réalisation de 5,4 km de voies d'accès sera nécessaire) et les ouvrages de transport d'énergie empruntent les territoires des communes de Plomion, Bancigny, Nampcelles-la-Cour, Jeantes, Dagny-Lambercy et Coingt.

Le détail des travaux, y compris l'acheminement des matériaux et des composantes des éoliennes, est explicité dans le dossier (volume 1, pages 77 à 86).

La procédure de raccordement au réseau ENEDIS ne sera lancée qu'une fois l'autorisation environnementale accordée. Toutefois, il est probable que le parc soit raccordé sur le poste source

de Buire, situé à 14 km du site à vol d'oiseau.

La durée du chantier est estimée à 11 mois.

#### **4-4 : Cadre général dans lequel s'inscrit le projet (État initial):**

Le cadre général des études permettant d'évaluer l'impact du projet sur son environnement naturel et humain repose sur la définition de plusieurs aires d'études, telles que définies dans le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens publié en 2010 et actualisé en octobre 2020 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Pour ce qui concerne le projet de PE Grand Cerisier, on retrouve ainsi :

- une aire d'étude éloignée, s'étendant sur un rayon de 15 à 20 km autour du projet, englobant tout ou partie du territoire de 135 communes du département de l'Aisne et concernant l'étude des milieux physique (climat, géologie...), naturel (zones sensibles avifaune, flux migratoires) et paysager, ainsi que les documents de planification environnementale.
- une aire d'étude intermédiaire correspondant à un rayon de 5 à 10 km, et concernant l'étude des milieux physique (hydrogéologie, eau et usages de l'eau risques naturels et technologiques,...), naturel (zonages réglementaires, ..), humain (servitudes infrastructures de transport, contexte touristique, ....) et paysager (patrimoine, archéologie,...).
- une aire d'étude rapprochée, zone des études environnementales correspondant à la zone d'implantation du projet ; elle repose sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes et des habitats naturels. Elle représente environ 7,6 km<sup>2</sup>, et concerne tout ou partie des territoires des communes de Nampcelles-la-Cour, Coingt, Jeantes, Bancigny, Dagny-Lambercy et Plomion. Les volets environnementaux concernés par cette zone sont les milieux physique, naturel et humain.

Un tableau, page 40 du volume 2 "Étude d'impact sur l'environnement", résume les thématiques en fonction des aires d'étude, qui sont matérialisées sur la carte figurant page suivante.

##### 4-4-1 : données administratives :

- localisation :le site d'implantation du projet est localisé en Thiérache, au nord-est du département de l'Aisne, à 11 km à l'est de Vervins et à 10 km au sud d'Origny-en-Thiérache. L'aire d'étude rapprochée du projet concerne six communes : soit parce qu'une ou plusieurs éoliennes (Nampcelles-la-Cour, Coingt et Dagny-Lambercy) ou un ou deux postes de livraison (Nampcelles-la-Cour et Jeantes) ou une voie d'accès (Plomion) sont situés sur leur territoire , ou parce qu'on y note un survol de pales (Bancilly).
- Population : Nampcelles-la-Cour (avec le hameau de Malvaux) : 131 habitants. Bancigny : 30 habitants. Jeantes (avec les hameaux de Coutenval, La Longue-Rue-de-Bas et Le Coq-Banni) : 223 habitants. Coingt (avec le hameau de Ringeat / les Huttes) : 74 habitants. Plomion : 463 habitants. Dagny-Lambercy : 138 habitants.
- rattachement administratif et communautaire : les six communes, appartenant toutes à l'Arrondissement de Vervins, sont situées dans deux cantons différents :
  - Plomion, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy dans le canton de Vervins,
  - Jeantes et Coingt dans celui d'Hirson.

De même, les six villages se partagent entre trois communautés de communes :

- Communauté de Communes de Thiérache du Centre (68 communes, 26531 habitants) pour Bancigny, Plomion, et Nampcelles-la-Cour,
- Communauté de Communes des Trois Rivières (26 communes, 21510 habitants) pour Jeantes et Coingt,
- Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (30 communes, 7056

habitants) pour Dagny-Lambercy.

Dans un rayon de 6 km autour de la zone d'implantation du projet, on compte au total 31 communes, concernées par l'affichage : Archon, Aubenton, Beaume, Besmont, Bancigny, Braye-en-Thiérache, Bucilly, Burelles, Chaource, Coingt, Cuiry-les-Iviers, Dagny-Lambercy, Dohis, Dolignon, Harcigny, Hary, Iviers, Jeantes, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Martigny, Morgny-en-Thiérache, Nampcelles-la-Cour, Plomion, Renneval, Saint-Clément, Sainte-Geneviève, Tavaux-et-Ponséricourt, Thenailles, Vigneux-Hocquet et Vincy-Reuil-et-Magny

4-4-2 : contexte paysager : caractérisation du paysage :

- dans la zone d'étude éloignée, l'occupation agricole des sols est hétérogène : grandes cultures et prairies dominant, les boisements restant limités. Les prairies dominent largement aux alentours de la confluence de l'Oise et du Ton, avec présence de nombreuses haies qui cloisonnent le paysage.
- à l'ouest et au sud de la zone intermédiaire, ce sont les grandes cultures qui dominent, donnant un caractère beaucoup plus ouvert au paysage. Dans les vallées, les prairies dominent au nord, tandis qu'au sud, ce sont les herbages, les coteaux étant cultivés.
- l'aire d'étude rapprochée est occupée essentiellement par des terres de culture, le solde étant réservé à des prairies localisées en bordure de zone.

4-4-3 : Données environnementales :

- milieu physique : Le dossier d'enquête présente, pages 46 à 51, le milieu physique (climat, géomorphologie, topographie) associé au projet.
- Hydrologie et qualité des eaux :
  - eaux souterraines : au droit de la zone rapprochée, deux principales masses d'eau souterraines sont identifiées :
    - Craie de Thiérache-Laonnois-Porcien, masse d'eau de niveau 1, à dominante sédimentaire à écoulement majoritairement libre;
    - Albien-néocambien, masse d'eau de niveau 2, en profondeur, à dominante sédimentaire à écoulement captif.Ces deux masses sont, qualitativement et quantitativement, globalement bonnes.
  - Captages d'eau, source et puits : la carte, page 55 du volume 2, indique les captages d'eau potable, les puits et les sources. Une source et quatre puits sont présents dans la zone d'étude rapprochée. Le captage d'eau potable le plus proche de cette zone est celui de Plomion, situé à plus de 2 km, et dont les périmètres de protection rapproché et éloigné sont situés en dehors de l'aire d'étude rapprochée.
  - Eaux superficielles : la zone de projet est comprise entre les vallées du Huteau au nord et de la brune au sud. Le Huteau reçoit sur sa rive droite plusieurs petits ruisseaux ( Ruisseau du Fond Maupet, ruisseau du Coq Banni, ruisseau de la Longue Rue, ruisseau du Robinet , Fossé 01 de la commune de Plomion). La Brune reçoit sur sa rive gauche la rivière Blonde, et sur sa rive droite le ruisseau de Coingt, qui reçoit le fossé 01 de la commune de Jeantes, et le ruisseau des Éburgniers, ces deux derniers étant les seuls qui traversent en partie la zone d'étude rapprochée.  
La qualité de ces eaux superficielles n'est pas testée, mais est généralement considérée comme bonne.

- risques naturels :
  - risque d'inondation : l'aire d'étude rapprochée n'est soumise à aucun risque d'inondation par débordement de cours d'eau ;
  - le risque de remontée de nappe est considéré comme moyen ou inexistant ;
  - l'aléa sismique est très faible ;
  - les autres risques (feu de forêt, tempête, foudre) sont faibles ou inexistants ;
  
- patrimoine écologique :
  - zonages d'inventaire :  
Deux zonages sont partiellement inclus dans l'aire d'étude rapprochée :
    - la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type 1 « Forêt d'Aubenton et Bois de Plomion », sur 5,5 ha situés à l'est de zone ;
    - l'ENS (Espace Naturel Sensible) Grand Territoire « Bocage de Thiérache », sur 467 m<sup>2</sup> à l'est de la zone.
 L'aire d'étude intermédiaire est concernée par 8 ENS et 4 ZNIEFF et l'aire d'étude éloignée par 23 ENS, 10 ZNIEFF et 2 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).
  
  - zonages de protection :  
Aucun site Natura 2000 n'est répertorié dans l'aire d'étude rapprochée ni dans l'aire d'étude intermédiaire ;  
Par contre, 9 sites Natura 2000
    - 5 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
    - 4 Zones de Protection Spéciales (ZPS)
 sont localisés dans un rayon de 20 km autour du site.

La totalité de ces zonages est reprise dans un tableau figurant page 65 du volume 2 : « étude d'impact sur l'environnement » et illustrée par des cartes sur les pages suivantes.

- Trame Verte et Bleue (TVB):  
Le SCRCE de Picardie, en cours d'adoption, identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques correspondant aux voies de déplacement de la faune et la flore entre ces réservoirs), ainsi que les éléments fragmentant (obstacles à l'écoulement et points de conflits) à l'échelle régionale. Les composantes de la Trame Verte et bleue au niveau de l'aire d'étude rapprochée sont matérialisées sur la carte de la page 71 du volume 2 « Étude d'impact sur l'environnement ». Aucune entité de la TVB n'est située dans l'aire d'étude rapprochée, les plus proches occupant les fonds de vallée du Huteau et de la rivière Brune.
  
- Diagnostic de la flore et des habitats :  
Le volume 2 du dossier répertorie, pages 72 à 81, les différents types de végétation présents dans l'aire d'étude rapprochée. On y trouve :
  - des végétations humides : ruisseaux, mares, mégaphorbiaie (friche humide), fossés, abritant quelques espèces d'intérêt patrimonial.
  - Des végétations prairiales : pâtures, prairies de fauche, friches prairiales ( on y trouve une espèce protégée, Veronica scutellata)
  - des végétations pré-forestières et forestières : ourlet nitrophile, haies et fourrés, et boisements (l'un au centre du site, le second à la limite nord-est).



- Des végétations anthropogènes : prairie de fauche sèche améliorée, cultures (principalement blé, orge, colza) occupant la plus grande partie de l'aire d'étude rapprochée, chemins agricoles, routes et bermes associés, et une antenne relais.

Les espèces protégées et les espèces patrimoniales sont recensées et localisées sur la carte page 77.

À l'exception de la mégaphorbiaie, considérée dans le dossier comme un habitat d'intérêt patrimonial fort (car d'intérêt communautaire à l'échelle européenne), tous les autres (fossés, prairies de fauche, ripisylves et boisements) sont d'intérêt communautaire moyen.

À l'exception des mares, présentant un intérêt patrimonial fort, les habitats remarquables (ruisseaux, pâtures, friches prairiales, haies et fourrés) et les autres habitats présentent un intérêt moyen ou faible. La cartographie page 81 synthétise ses éléments.

- Avifaune :

L'étude de l'avifaune est exposée pages 82 à 103 du volume 2 du dossier d'enquête. Des inventaires ont été faits entre le 14 avril 2015 et le 16 mars 2016, complétés par deux passages supplémentaires en décembre 2016 et janvier 2017 pour vérifier l'absence de dortoirs de Milan royal sur l'aire d'étude rapprochée ou à proximité.

- En période de reproduction :

Huit espèces représentent un enjeu fort ou très fort :

- la Cigogne noire, repérée uniquement dans la zone centrale de l'aire d'étude rapprochée,
- le Milan royal, vu deux fois en période de nidification uniquement dans la zone centrale de l'aire d'étude rapprochée,
- le Busard cendré et le Busard Saint-Martin, repérés en avril et mai près de l'antenne relais,
- la Pie grièche, observée uniquement dans l'Aire d'Étude Intermédiaire,
- le Tarier des prés, nicheur au niveau de l'aire d'étude intermédiaire,
- la Chevêche d'Athéna, observée au niveau de l'aire d'étude intermédiaire, le Vanneau huppé, observé en divers endroits des aires d'étude intermédiaire et rapprochée,
- le Moineau friquet, nombreux dans les aires d'étude rapprochée et intermédiaire.

Au total quatre-vingt-trois espèces ont été recensées en période de reproduction, sur les aires d'étude intermédiaire et rapprochée, dont 66 oiseaux protégés au niveau national. Le tableau page 84 liste l'ensemble des espèces observées ainsi que leur statut (nicheur, nicheur potentiel, s'y nourrit, en vol), tandis que les cartes pages 85 et 86 indiquent la localisation des oiseaux à enjeux très fort et fort en période de reproduction, la carte page 87 résumant les secteurs à enjeux.

- En période migratoire prénuptiale et post-nuptiale.

Trois espèces représentent un enjeu fort :

- le Milan royal, qui fréquente la zone d'étude rapprochée en période post-migratoire,
- la Grue cendrée, peu fréquente, la zone de représentant as d'intérêt à la halte migratoire de cette espèce,

- le Cygne sauvage, observée une fois en vol.

Le tableau page 89 du volume 2 présente l'ensemble des espèces observées au niveau des différentes aires d'étude, avec leur statut :

- en vol bas,
- en vol haut
- en vol (bas ou haut)
- posé,
- sédentaire,

la carte page suivante indiquant la localisation des oiseaux à enjeu fort en période migratoire.

En période migratoire pré-nuptiale, ont été observés, en déplacement ou en stationnement, des rapaces (Buse variable, Bondrée apivore, Épervier d'Europe, Busard des roseaux ou Busard Saint-Martin, Faucon hobereau), des passereaux (dans les champs : Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, Alouette des champs, Raquet motteux, Bruant des roseaux, au niveau des haies : Merle à plastron, Tariers, Gobemouche, Fauvette,...) et d'autres espèces comme le Goéland brun, le Héron cendré, les canards Colvert, ou la Cigogne blanche).

La localisation de ces espèces à enjeu moyen en période migratoire pré-nuptiale est figurée sur la carte page 92.

En période migratoire post-nuptiale, ont été observées, en déplacement ou en stationnement, une douzaine d'espèces limicoles, rapaces ou passereaux, comme le Vanneau huppé, très nombreux en août, le Pluvier doré, surtout en octobre, la Buse variable l'Épervier d'Europe, le Pipit farlouse ou encore le Grand Cormoran.

La carte page 95 indique la localisation du Vanneau huppé, et celle figurant page suivante, la localisation d'oiseaux à enjeu moyen, en période migratoire post-nuptiale.

Au total 94 espèces ont été recensées sur les aires d'étude rapprochée et intermédiaire en période migratoire, 87 espèces sur la seule aire rapprochée dont 69 qui sont protégées. Les cartes pages 98 et 99 indiquent les secteurs à enjeux pour l'avifaune migratrice, et la synthèse des flux migratoires observés.

- En période hivernale, 60 espèces ont été observées dans les aires d'étude rapprochée et intermédiaire. Il apparaît que l'aire d'étude rapprochée est globalement peu occupée en hiver, à l'exception de quelques espèces à enjeu comme la Buse pattue, le Chevalier culblanc ou le Pluvier doré. La localisation d'oiseaux à enjeu est représentée sur la carte page 102 du volume 2, la carte page suivante montrant les secteurs à enjeux pour l'avifaune hivernale.

- **Herpétofaune (Amphibiens et Reptiles) :**

Huit espèces d'amphibiens ont été répertoriées (localisation représentée page 105):

- six sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, au niveau des mares à l'est du plateau (Grenouille rousse, Grenouille verte, Triton ponctué, Triton alpestre, Triton palmé) ou d'une mare en lisière de forêt, au sud ouest de la zone (Salamandre tachetée).
- deux apparaissent plutôt en bordure du plateau ou dans la zone d'étude intermédiaire ( le Crapaud commun et Rainette verte, espèce présentant le plus d'enjeu).

Deux espèces de reptiles ont été identifiées, plutôt dans l'aire d'étude intermédiaire que dans la zone rapprochée, peu favorable à ces espèces :

- l'Orvet fragile, présent dans deux secteurs (Vallon des Chapillons et plateau est)

- la Couleuvre à collier.
- Entomofaune (Insectes) :
  - 21 espèces de Rhopalocères (papillons) ont été répertoriées, surtout sur les zones prairiales et bandes enherbées, seules une espèce, la piéride de la rave, étant commune dans les champs.
  - 11 espèces d'Odonates (libellules,...), mais seuls quelques secteurs leur sont favorables, comme le vallon des Chapillons.
  - 13 espèces d'Orthoptères (criquet,...), mais, là-aussi, seuls quelques secteurs leur sont favorables.

La localisation de ces insectes est représentée page 109 du volume 2.

- Mammalofaune (mammifères et chiroptères)
  - Les mammifères, hors chiroptères, n'ont pas fait l'objet de recherche précise. Treize espèces de mammifères ont été inventoriées sur l'aire d'étude rapprochée, trois autres sur l'aire d'étude intermédiaire. Leur liste figure page 113. Parmi elles, une espèce menacée, le Blaireau européen, une espèce protégée, le Hérisson d'Europe et les traces d'une espèce non indigène à la région, le Raton laveur.
  - Par contre les Chauves-souris ont fait l'objet d'un inventaire sur dix sorties nocturnes entre le 11 mai et le 19 août 2015, et les 14 et 23 avril 2018. La méthode de travail et les résultats de ces observations, illustrés par plusieurs cartes, sont explicités pages 111 et suivantes du volume 2.  
Douze à quinze espèces ont été identifiées au cours d'environ 11300 enregistrements (voir la liste sur le tableau page 120). L'espèce la plus représentée (57,2%) est la Pipistrelle commune, que l'on retrouve sur la totalité des points d'observation. Le Murin de Daubenton a été repéré dans 22,5% des cas, surtout au-dessus du ruisseau du Hureau, au pont Brouton, à proximité de Plomion. La présence de la Pipistrelle de Kuhl a été enregistrée 499 fois, en lisière de la forêt domaniale de la Haye d'Aubenton. Les autres espèces semblent beaucoup moins présentes.  
L'analyse de l'activité des chiroptères en fonction de la localisation est présentée dans deux tableaux page 116 ; le pétitionnaire en conclut que l'activité des chiroptères est moindre dans les cultures qu'au sein des autres milieux (ruisseaux, forêt, prairies). L'analyse de l'activité en fonction des saisons met en évidence une concentration des enregistrements en août., tandis qu'au regard de l'heure, le pic d'activité se situe à 22 heures.
  - Les sites d'hibernation potentiels semblent se situer dans les villages ( caves des maisons, ruines, granges,...), idem pour les sites de reproduction ou d'estivages (notamment avec une colonie importante à Coingt). Sur les 38 zones de chasse répertoriées, 26 concernent la Pipistrelle commune, réparties sur toute l'aire d'étude, en lisière des entités paysagères (haies, bosquets, bâtiments, arbres isolé). Les autres se concentrent au centre du village de Plomion ( Noctule commune), en lisière de la forêt de la Haye d'Aubenton (Grand Murin), ou encore le ruisseau du Hureau et le vallon des Éburgniers (Murin de Daubenton). Les zones de chasse et les corridors repérés ont été matérialisés sur la carte page 119.  
La cartographie des enjeux sur l'aire d'étude rapprochée figure page 121 du volume 2 : on y montre que la majeure partie de la zone présente des enjeux faibles pour les chiroptères, les zones à enjeux forts étant le ruisseau des Éburgniers, le Fossé

01 de la commune de Jeantes, et le ruisseau au nord-ouest de la zone, sur la commune de Plomion, les enjeux moyens se concentrant sur le lieu-dit le « Cerisier des Fosses », près de Coingt et au nord, près du lieu-dit « l'Arrêt », sur les communes de Bancigny et Jeantes.

La carte page 122 présente une synthèse de tous les enjeux, tous groupes confondus, celle de la page suivante, les sensibilités de l'avifaune et des chiroptères.

#### 4 – 4 – 4 : Milieu humain

- Population et emploi :  
les données concernant les villages des aires d'étude figurent au paragraphe 4 – 4 – 1 : « données administratives ». La densité de population dans le secteur est plutôt faible (9 habitants/km<sup>2</sup> pour l'aire d'étude rapprochée), avec une population décroissante au fil des années.
  - Occupation des sols :  
l'aire d'étude rapprochée est essentiellement occupée par des cultures.
  - Habitat :  
l'aire d'étude compte 8 villages situés à moins de km, dont 4 ( Bancigny, Jeantes, Coingt et Dagny) à moins de 1 km. L'habitat dispersé est constitué de 6 hameaux à moins de 2 km de l'aire d'étude rapprochée, dont 3 ( Coutenval, Malvaux et Lambercy) à moins de 1 km.
  - Activité économique, agricole et forestière et touristique :
    - ➔ L'agriculture constitue l'activité dominante du secteur, les communes de l'aire d'étude rapprochée, totalisant 79 exploitations agricoles, occupant 6153 ha, avec un cheptel de 7532 têtes de gros bétail. Les six communes font partie de l'aire géographique de l'AOC « Maroilles », qui s'étend sur les deux départements de l'Aisne et du Nord. Elles font également partie de l'aire géographique de l'IGP « Volailles de la Champagne », qui s'étend sur les départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.
    - ➔ Les activités forestières : aucune activité forestière n'est localisée au sein de l'aire d'étude.
    - ➔ Tourisme et loisirs : seuls deux gîtes sont répertoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Le périmètre d'étude éloigné comporte 57 monuments historiques protégés, dont 37 sont classés et 20 inscrits. 14 de ces édifices sont situés dans la zone d'étude intermédiaire, dont de nombreuses églises fortifiées, typiques de la Thiérache, des châteaux et des ouvrages militaires. Un réseau d'itinéraires à caractère touristique est présent au sein du périmètre d'étude éloigné : routes touristiques de la Vallée de la Brune, de la vallée du Ton, circuit de la vallée de la Serre, ainsi que plusieurs voies vertes ou chemins de randonnée. Plusieurs itinéraires routiers (RN2, RD 963 et 966) présentent aussi un intérêt touristique.
  - Infrastructures de transport et circulation :
    - ➔ routes :  
l'aire d'étude intermédiaire est encadrée par
      - la RN2, qui passe par Vervins, dans l'axe sud-Nord,
      - la RD963, qui relie Hirson et Vervins, au nord-ouest de la zone,
      - la RD1043, au nord-est, qui relie Hirson à Charlesville-Mézières,
      - la RD5, à l'est, qui relie Aubenton et Brunehamel,
      - les RD946 et RD977, au sud, qui relient Montcornet, Rozoy-sur-Serre et Brunehamel.
- L'aire d'étude rapprochée est

- traversée du nord au sud en son milieu, par la RD74
- délimitée au sud par les RD612 et RD747, à l'ouest par la RD36, au nord par les RD747 et RD748, et à l'est par la RD29.

Elle est aussi traversée par des routes communales et des chemins agricoles.

La carte page 135 donne une indication des trafics journaliers des principales routes.

→ Transport ferroviaire et fluvial:

l'aire d'étude rapprochée n'est traversée par aucun réseau ferroviaire ou fluvial.

→ Transport en commun :

Seuls des lignes de bus destinés au transport scolaire sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée.

→ Voies cyclables et chemins de randonnée :

Seul le GR122 traverse l'aire d'étude rapprochée.

- Risques industriels : La zone d'étude rapprochée n'est pas concernée par le transport de matières dangereuses et ne comporte aucune ICPE. Le risque de découverte d'engins de guerre n'est pas totalement exclus. On ne recense pas de risques liés à la pollution des sites ou des sols.
- Servitudes et réseaux : une synthèse des servitudes est présentée sur la carte page 140 du volume 2. Deux servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) ou la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2), et une servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (PT3), sont identifiées.

#### 4-4-5 : Patrimoine et paysages

- Patrimoine historique, culturel et archéologique :

Le dossier présente page 142 du volume 2 la liste des monuments historiques protégés et leur perception de l'aire d'étude rapprochée (carte page 143). Les pages suivantes présentent l'analyse et dresse le bilan des visibilitées les plus sensibles :

→ église Notre-Dame et Halle de Plomion, et église Saint-Nicolas de Bancigny : impacts visuels pouvant être forts

→ église Saint-Martin de Jeantes, église Saint-Martin de Nampcelles-la-Cour, église Saint-Nicolas de Morgny-en-Thiérache, église Saint-Corneille-et-Saint-Cyprien de Hary : impacts visuels modérés

→ église Saint-Martin de Chaource, église Saint-Martin de Montcornet, église Saint-Médard d'Agnicourt : impact visuel faible.

→ Abbaye de Saint-Michel: impact visuel nul

La covisibilité entre ces monuments et l'aire d'étude rapprochée peut être considéré comme un enjeu fort. La zone n'est pas concernée par une présomption de prescriptions archéologiques.

- Paysage :

→ Le dossier décrit, pages 154 et suivantes, les différents ensembles paysagers au sein des périmètres d'étude :

- la Thiérache bocagère, constituée d'un ensemble de plateaux entaillés par une série de vallées, et qui englobe l'aire d'étude rapprochée, située au sud des vallées de l'Oise et du Ton ; c'est un paysage de prairies bocagères, souvent bordées de haies, avec présence de grandes cultures sur les parties hautes des plateaux. Les villages sont généralement situés dans les vallées et s'étalant le long des routes. L'aire d'étude rapprochée est une étroite langue de plateau cultivée, orientée est-ouest, et

encadrée par les vallées du Huteau au nord et de la rivière Brune et ses affluents au sud. La zone est bordée à l'est par la forêt domaniale de la Haye d'Aubenton. La sensibilité de ces vallées est qualifiée "d'assez forte".

- La Basse Thiérache : située sur une zone s'étendant entre Vervins au nord et la vallée de Serre au sud, est constituée d'un ensemble de plateaux faiblement ondulés, dominé par les grandes cultures, les prairies arborées occupant les parties basses des vallées. La sensibilité aux risques de surplomb et de rupture des rapports d'échelle dus aux éoliennes est jugée "assez forte".
- Le Marlois est une zone de plateaux peu ondulés, au sud de la vallée de la Serre réservée à la grande culture, et déjà occupée par de nombreux parcs éoliens.

La carte page 160 du volume 2 fait la synthèse des sensibilités paysagères par rapport au projet :

- sensibilité assez forte : vallées de Basse Thiérache (Brune et ses affluents, Vilpion et ses affluents)
- sensibilité très forte : vallée de la Serre, vallées de l'Oise et du Ton, massif des forêts d'Hirson, de St-Michel et de Signy-le-Petit.

➔ Le dossier analyse ensuite

- la perception de l'aire d'étude depuis les villages et hameaux situés à moins de 2km, dont la liste est donnée page 162.
- la perception de l'aire d'étude depuis les paysages sensibles
- la perception de l'aire d'étude depuis les itinéraires sensibles

#### 4-4-6 : Cadre de vie :

Les premières constatations montrent que l'ambiance sonore de la zone d'étude est caractéristique des zones rurales. L'aire d'étude rapprochée présente globalement une bonne qualité de l'air. De même, elle ne présente pas de fortes sources de pollution lumineuse, en dehors de l'éclairage des centres bourgs. La gestion des déchets non dangereux, assurée par le syndicat départemental (Valor'Aisne), n'est pas un enjeu, de même pour ce qui concerne les sources de champs magnétiques.

#### 4-4-7 : État des lieux éolien

Le volume 2 du dossier présente page 175 et 176 les projets existants ou approuvés tels que définis au paragraphe 5 e) de l'article R.122-5 II du code de l'environnement. Le pétitionnaire en a retenus 18, essentiellement situés dans la zone d'étude éloignée (entre 10 et 15 km de la zone rapprochée), à l'exception de deux (parc éolien de Landouzy et parc éolien La Tirroye) dans la zone d'étude intermédiaire.

#### 4-4-8 : Documents d'urbanisme

À l'exception de Plomion, disposant d'un Plan Local d'Urbanisme, et de Dagny-Lambercy, assujetti à un Plan Local d'Urbanisme inter-communautaire, les autres communes suivent le Règlement National d'Urbanisme. Aucun de ces documents ne s'oppose à la construction d'éoliennes à l'exception du PLU de Plomion, commune sur le territoire de laquelle aucune éolienne n'est prévue.

#### 4-4-9 : Plans, schémas et programmes

Le pétitionnaire a analysé les différents documents concernant la zone : Directive Cadre Eau, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional Climat Air Énergie (SCRAE), Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de la région Picardie.

Il signale qu'aucun élément de la trame verte et bleue définie par le SRCE n'est situé au droit de l'aire d'étude rapprochée.

#### 4-4-10 : Synthèse des enjeux

Le pétitionnaire présente sous forme de tableau (pages 179 et suivantes du volume 2) une synthèse des enjeux et des sensibilités pour les différents milieux. La plupart de ces enjeux est nulle, faible ou modéré. Les enjeux forts se situent au niveau

- de la flore, avec une sensibilité jugée faible
- de l'avifaune, pour laquelle la sensibilité est forte.
- des amphibiens et insectes, avec une sensibilité faible
- des chiroptères, avec une sensibilité jugée faible
- de l'habitat et des bâtiments, avec une sensibilité faible
- du patrimoine, avec une sensibilité modérée
- des entités paysagères, avec une sensibilité moyenne.

#### 4-5 – Variantes étudiées

Le pétitionnaire présente pages 183 et suivantes, les quatre variantes qu'il a étudiées, et les démarches entreprises auprès acteurs locaux pour leur expliquer le contexte du projet (réunion avec les élus, permanences d'information dans les communes, visite de sites...). Il explique ensuite avoir réalisé les expertises spécifiques (acoustique, étude d'accès, étude de raccordement électrique, étude géotechnique, étude foncière), expertises naturaliste, patrimoniale et paysagère, compatibilité avec les documents d'urbanisme.

Il expose les raisons qui l'ont amené à privilégier la variante 4, comme étant la plus respectueuse des sensibilités environnementales :

- emprise visuelle limitée depuis les abords des églises fortifiées,
- très réduite depuis les perspectives urbaines
- augmentation de l'espace disponible pour le passage des oiseaux entre les deux groupes d'éoliennes
- recul maximisé avec la forêt de la Haye d'Aubenton
- nombre d'éoliennes limité dans la zone à enjeux pour l'avifaune
- éloignement maximum de l'éolienne E7 par rapport à la RD747.

#### 4-6 : Impacts, et mesures Éviter, Réduire, Compenser (ERC)

Le pétitionnaire présente, pages 196 et suivantes, les effets du projet sur les différents milieux, ainsi que les mesures envisagées pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Il évoque tout d'abord les effets positifs du projet :

- 170 000 € de retombées fiscales pour les collectivités locales (Communautés de communes et communes)
- 12 000€/an, 10 000 €/an, et 19 000 €/an pour les commune d'implantation des éoliennes.

Il étudie ensuite les effets sur l'environnement du projet et les mesures ERC

4-6-1 : effets sur le milieu physique (sols, eaux souterraines, risques naturel) ;

4-6-2 : effets sur le milieu naturel (avec des propositions pour les mesures d'évitement pour

l'avifaune et les chiroptères, l'élimination des facteurs d'attraction, l'adaptation des périodes de travaux, les systèmes de détection des oiseaux, la plantation de 3000 mètres linéaires de haies ....). De même, il évalue l'impact sur les zonages (pages 205 et suivantes).

4-6-3 : effets sur le milieu humain :

- ➔ sur l'habitat (éloignement minimal de 500 m des habitations)
- ➔ sur les activités économiques (compensation aux agriculteurs pour perte de l'espace cultivable)
- ➔ sur les infrastructures de transport ( surtout pendant la phase de construction) ;

4-6-4 : effets sur le patrimoine et le paysage :

- ➔ La Zone d'Influence Visuelle : le pétitionnaire présente page 215 du volume 2, la méthode permettant de dresser la carte de la Zone d'Influence Visuelle(ZIV) du projet, calculé par ordinateur sur la base d'un modèle numérique de terrain (IGN Bd-Alti 75) et à l'aide d'un logiciel permettant ce type de calculs (logiciel SIG Global Mapper). Cette carte est présentée page 216. Elle indique les endroits où le projet est visible
  - avec au moins une de ses éoliennes visible en-deçà de la mi-hauteur de son mat (h = 62,5)
  - avec au moins une de ses éoliennes visible jusqu'à sa nacelle (h = 125m) et qu'aucune des ses éoliennes ne soit visible en-deçà de la mi-hauteur de son mat (h = 62,5m)
  - sans qu'aucune des ses éoliennes ne soit visible en-deçà de sa nacelle (h = 125m)

La même méthode est appliquée pour la perception cumulée du projet du Grand Cerisier et de 37 parcs éoliens, situés entre 6 et 20km de la zone d'implantation du projet (liste page 217).

La synthèse de l'analyse des cartes de la perception visuelle des autres parcs et projets éoliens dans la Zone d'Influence Visuelle du projet du Grand Cerisier est présentée page 219 ; elle permet de conclure que les perceptions cumulées du projet du Grand Cerisier avec d'autres parcs sont fréquentes, ceci étant relativisé par la pétitionnaire par plusieurs facteurs :

- à l'exception d'un seul ( Projet La Linière), tous les parcs sont situés à plus de 10 km ;
- les secteurs depuis lesquels le projet sera perçu sur une même portion d'horizon qu'un autre parc sont peu étendus.
- ➔ Les photomontages : l'impact visuel du projet a été évalué à partir de 49 points de vue pour lesquels ont été réalisés des simulations paysagères (photomontages) en fonction des critères de sensibilité mis en évidence dans la présentation de l'état initial.
  - sensibilités liées à la proximité du projet
  - sensibilités patrimoniales
  - sensibilités paysagères
  - sensibilités liées à la reconnaissance sociale et à la fréquentation des sites
  - sensibilités liées au cadre de vie résidentiel.

La synthèse (pages 239 et 240) fait apparaître

- des impacts maîtrisés sur les monuments historiques, jugés faibles après la mise en place des mesures de réduction
- aucune situation où les impacts sur les paysages sensibles seraient forts ou assez forts
- aucun impact fort ou assez fort sur les itinéraires
- aucun impact fort ou assez fort sur les sites habités



- aucun photomontage ne fait apparaître de saturation visuelle.

4-6-5 : effets sur le cadre de vie :

- ➔ effets sur l'ambiance sonore : les études acoustiques diligentées par le pétitionnaire laissent apparaître des dépassements des seuils réglementaires diurnes ou nocturnes ont été relevés en certains points. Un plan d'optimisation ou plan de bridage doit donc être proposé, en fonction de la direction et de la vitesse du vent, et devrait permettre de revenir sous les seuils réglementaires.
- ➔ Aucun autre effet ( vibrations, qualité de l'air, gestion et collecte des déchets) sont considérés comme négligeables.

4-6-6 : effets sur la santé :

Le pétitionnaire identifie les nuisances potentielle sur la santé humaine, et notamment les effets potentiels du bruit (perte d'acuité auditive, stress, perturbation du sommeil) qui, selon un rapport de l'ANSES de 2017, n'ont aucun impact à condition de respecter la distance de 500 mètres minimum aux habitations, et la réglementation acoustique. L'absence de voisinage immédiat et la nature des éoliennes rendent le risque sanitaire lié aux basses fréquences et à l'émission de champs électromagnétiques nul. Le risque lié aux impacts du raccordement électrique externe est lui-aussi qualifié de négligeable à faible ou modéré. Par contre le projet a un effet positif sur le milieu humain, puisqu'il permet la production d'énergie sans émission de gaz à effet de serre. Une synthèse des effets, des mesures envisagées et du suivi mis en œuvre est proposé pages 258 à 261 du volume 2.

4-6-7 : effets sur les sites Natura 2000 :

Le pétitionnaire conclut, page 275 du volume 2, que le projet de parc éolien Grand Cerisier ne portera pas atteinte à l'état de conservation des habitats naturels et des espèces présents sur les sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée.

#### **4-7 : Démontage des éoliennes**

Une éolienne est conçue pour fonctionner entre 20 et 30 ans. L'exploitant est responsable de son démantèlement et de la remise en l'état du site (article L.553-3 du Code de l'Environnement). Le décret n°2011-9985 du 23 août 2011 fixe les modalités de ce démantèlement, le préfet fixant le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités de leur actualisation dans l'arrêté d'autorisation du parc éolien. Les mats, nacelles et pales sont démontées, puis évacués vers un centre de recyclage (80% d'une éolienne peuvent généralement être recyclés). Les fondations sont en théorie excavées jusqu'à la base de leur semelle, une dérogation pouvant être accordée pour en maintenir une partie dans le sol, sur base d'une étude montrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans toutefois que la profondeur excavée soit inférieure à 1 mètre. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ; de même, pour les aires de grutage et les chemins d'accès qui sont décaissées sur une profondeur de 40 centimètres. Les installations de production d'électricité, les postes de livraison et les câbles sont démantelés dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

#### **4-8- Étude de dangers**

Le volume 3 du dossier de demande d'autorisation est consacré à l'étude des dangers. Après avoir

rappelé l'environnement, la description et le fonctionnement de l'installation, il procède à l'identification des potentiels de dangers.

Le pétitionnaire propose une analyse préliminaire des risques qui lui permet de définir cinq catégories de scénarios :

- projections de tout ou partie de pale,
- effondrement de l'éolienne,
- chute d'éléments de l'éolienne,
- chute de glace,
- projection de glace

qui sont repris dans l'étude détaillée des risques.

L'étude détaillée des risques permet de classer les risques en fonction de leur conséquences et de leur probabilité, pour ensuite définir le niveau de risque et son acceptabilité.

Pour l'ensemble des phénomènes étudiés le pétitionnaire en conclut, du point de vue probabiliste, que le risque global est acceptable.

#### **4-9- Expertises spécifiques**

Le volume 4 du dossier de demande d'autorisation environnementale est consacré à différentes expertises :

- partie 1 : expertise écologique
- partie 2 et 3 : expertise paysage
- partie 3 : expertise acoustiques, expertise anémométrique et expertise agricole

### **5 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

#### **5 - 1 : Désignation du commissaire-enquêteur**

Pour faire suite à la demande de Monsieur le Préfet de l'Aisne en date du 30 octobre 2020, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné, par décision n°E20000105/80 du 17/11/2020, Monsieur Didier LEJEUNE comme commissaire-enquêteur (annexe 1).

#### **5 - 2 : Organisation de l'enquête**

Le commissaire-enquêteur a établi un premier contact dès le 19/11/2020 avec Madame ARRIBAS, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aisne, en charge du dossier. Celui-ci n'étant pas complet, et il a fallu attendre début février pour décider de l'organisation de l'enquête.

Il a donc été décidé de mener l'enquête du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021, soit sur 33 jours, et d'effectuer six permanences, réparties entre les cinq communes directement concernées par le projet :

- lundi 15 mars 2021, de 9 heures à 12 heures, en mairie de Nampcelles-la-Cour, siège de l'enquête, pour l'ouverture de l'enquête,
- mercredi 24 mars 2021, de 14 heures à 17 heures, en mairie de Coingt,
- samedi 27 mars 2021, de 9 heures à 12 heures, en mairie de Plomion,
- mardi 30 mars, de 9 heures à 12 heures, en mairie de Jeantes,
- jeudi 8 avril 2021, de 14 heures à 17 heures, en mairie de Dagny-Lambercy,
- vendredi 16 avril 2021, de 14 heures à 17 heures, en mairie de Nampcelles-la-Cour, pour la clôture de l'enquête.

Monsieur le Préfet de l'Aisne a ordonné l'enquête par arrêté préfectoral n°IC/2021/022 du 8 février 2021 (annexe 2).

### **5-3 : Visite des lieux**

Le commissaire-enquêteur a effectué une visite des lieux le 24/02/2021, accompagné de Madame Alice FOURNIER, responsable du projet, et de Monsieur Gaylor BARRÉ, de la société RES GROUP, qui venaient d'effectuer l'affichage réglementaire aux différents lieux d'accès au sites. Cette visite a permis au commissaire-enquêteur d'appréhender la topographie du site d'implantation, ainsi que la situation relative des villages concernés par le projet.

### **5-4 : Information du public**

L'information du public a été assurée de façon réglementaire, par :

- affichage dans les mairies concernées par le projet, dans un rayon de 6 km autour du site d'implantation des éoliennes ainsi qu'aux accès à ce site. Le pétitionnaire a fait constater cet affichage par huissier à deux reprises, le 25 février 2021 et le 16 avril 2021.
- par publication d'annonces légales dans deux journaux habilités à le faire, l'Aisne Nouvelle et L'Union (attestations en annexe 3) :
  - une première fois, quinze jours au moins avant le début de l'enquête le samedi 20 février 2021,
  - une seconde fois, dans les huit jours suivants l'ouverture de l'enquête, le mardi 16 mars 2021.

L'information du public a été par ailleurs complétée par différents moyens (annexe 4):

- articles dans la presse locale (l'Aisne Nouvelle du jeudi 18 mars 2021 et l'Union du samedi 20 mars 2021)
- tracts distribués par l'association PLATFORM THIÉRACHE
- tracts distribués par les municipalités de Jeantes et Nampcelles-la-Cour

### **5-5 : contrôles du commissaire-enquêteur**

Le jeudi 11 mars 2021, le commissaire-enquêteur a rencontré les maires des communes de Plomion (Monsieur René BLARY), Jeantes (Monsieur Sylvain BOURGEOIS), Coingt (Monsieur Pascal HUYGHE), Dagny-Lambercy (Monsieur Pierre DIDIER) et Nampcelles-la-Cour (Monsieur Alain GUILLAUME). Il a examiné avec eux les conditions dans lesquelles pourraient se dérouler les permanences, avec une attention spéciale accordée aux conditions d'accueil du public, en raison des protocoles à respecter (accès des personnes limité en nombre, respect des gestes barrière, port du masque, gel hydroalcoolique) en raison de la pandémie liée à la COVID 19. Le commissaire-enquêteur disposera du nécessaire indispensable à la désinfection des tables et chaises. L'accès des lieux aux personnes souffrant de handicap a aussi été évoqué. C'est ainsi que, compte-tenu des difficultés d'accès à la salle de conseil de la mairie de Plomion (escalier pour entrer dans la mairie, et nouvel escalier pour accéder à l'étage), il a été décidé de tenir la permanence dans la salle des fêtes, accessible de plain-pieds, et située près de la mairie. Monsieur le Maire procédera à l'affichage indispensable à l'orientation du public. La question se posait aussi à Nampcelles-la-Cour, sans qu'une solution alternative puisse être envisageable (le problème ne s'est pas posé durant l'enquête).

Par la même occasion, le commissaire-enquêteur a procédé à la vérification des dossiers d'enquête mis à la disposition du public. L'ensemble des dossiers était complet, à l'exception de celui de Jeantes, pour lequel il a été constaté que le volume 4 partie 1 manquait (le volume 4 partie 3 était

par contre en double). Les dispositions ont été prises avec le pétitionnaire pour que le volume manquant soit acheminé jusque la mairie de Jeantes avant l'ouverture de l'enquête, ce qui a été fait.

## **5-6 : Déroulement de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral, sur 33 jours consécutifs, du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021, avec la bonne collaboration des élus locaux, mais dans une atmosphère assez passionnée, si ce n'est parfois tendue.

## **5-7 : Observations, avis et contre-propositions du public**

Le commissaire-enquêteur a utilisé la numérotation suivante pour les observations recueillies :

n°xRN pour les observations inscrites au registre de Nampcelles-la-Cour  
n°xRC pour les observations inscrites au registre de Coingt  
n°xRJ pour les observations inscrites au registre de Jeantes  
n°xRG pour les observations inscrites au registre de Dagny-Lambercy  
n°xRP pour les observations inscrites au registre de Plomion  
n°yC pour les observations recueillies par courrier  
n°zM pour les observations recueillies par messagerie électronique.

## **OBSERVATIONS RECUEILLIES EN MAIRIE DE NAMPCELLES-LA-COUR**

### **Permanence du lundi 15 mars 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie de Nampcelles-la-Cour.**

Le commissaire-enquêteur est accueilli à 8h45 par Monsieur le Maire de Nampcelles-la-Cour. Il procède à la désinfection de la table sur laquelle il présente les éléments figurant au dossier d'enquête et vérifie à cette occasion que celui-ci est complet. La permanence est ouverte à 9 heures.

**Quinze personnes** se sont présentées, pour consigner leurs observations, remettre une note, consulter le dossier ou demander des renseignements.

**Le commissaire-enquêteur a recueilli 9 observations : huit ont été notées sur le registre, un dossier comportant huit notes dactylographiées lui a été remis.**

***Observation n°1RN: Monsieur Jean-Hugues PONTIER***, coordinateur du collectif "Agir pour la Thiérache", se présente et remet un dossier au commissaire-enquêteur. Ce dossier, annexé au registre, comporte huit pièces :

- **une note de 3 pages intitulée "collectif Agir pour la Thiérache" ;**  
Le collectif AGIR POUR LA THIÉRACHE" estime que le projet est "l'implantation d'une structure industrielle à fort impact environnemental que l'état souhaite imposer à un milieu rural inadapté à ce type d'installation". Il a pour ambition de "préserver l'avenir du pays de Thiérache et pour ambition de concourir à la protection de l'environnement et au bien-être de ses habitants". Son action "vise à protéger les ressources naturelles ... et à préserver notre modèle d'élevage et de cultures". Il entend démontrer que "ce projet n'a pas de sens, qu'il est nuisible à l'environnement, au développement économique du territoire et aux bien-être des habitants".

Monsieur POINTIER avance ensuite quelques chiffres concernant le contexte local

- "l'Aisne deuxième département de France derrière la Somme
- l'Aisne premier département de France pour les projets en instruction
- les arrondissements de Saint-Quentin et Vervins cumulent 65% des mats en production dans l'Aisne",

et estime que la Thiérache "devrait être classée en zone défavorable pour des raisons environnementales évidentes", alors que 49 éoliennes sont en projet dans un rayon de 20 km autour de Plomion (Grand Cerisier, Fache et Chemin des Chênes). Il fait ensuite référence à "la charte paysagère du Pays de Thiérache et au projet d'extension du parc naturel régional de l'Avesnois à la Thiérache".

Il invoque :

- le risque sanitaire pour les habitants et les troupeaux, et pour la qualité du lait dans la zone production du Maroilles,
- les perturbations liées aux infrasons et aux ondes électromagnétiques,
- ainsi que la dégradation des paysages, qui aurait des conséquences non seulement économiques, mais sociétales.
- Il pointe par ailleurs "le déficit de démocratie et le manque de concertation, qui deviennent intolérables".
- La perte d'attractivité touristique, et le mal-être des Hollandais et des Belges venus s'installer en Thiérache, la fuite prévisible des touristes si l'éolien s'implante dans le secteur.

Il demande pour conclure "l'annulation du projet Grand Cerisier" et au Préfet de l'Aisne de "classer cette zone comme non favorable au déploiement éolien et à toutes les installations industrielles impactant l'environnement et la biodiversité. Il faut sanctuariser ce territoire authentique pour lui préserver un avenir".

- **une note de 2 pages intitulée "anomalie et manque de précision sur l'économie du projet" ;**

Monsieur POINTIER estime que le chiffre d'affaires retenu par RES est surestimé du fait de la prise en compte d'un rendement surévalué (31,46 %, alors qu'il faudrait prendre une valeur comprise entre 21 et 25%, l'association retenant 23%) ; ceci conduirait à un écart de plus de 30 millions sur 20 ans d'exploitation du parc.

Monsieur POINTIER estime aussi que la mise en place de la garantie financière pour le démantèlement n'est pas claire, et qu'en tout état de cause, celle qui figure dans le bilan prévisionnel (15000€/an) est insuffisante. Enfin il considère que les pratiques économiques du groupe RES et la revente systématique des parcs par les sociétés d'exploitation rendent le démantèlement (estimé par Monsieur POINTIER à près de 7 millions d'euros) aléatoire, et le laisserait à la charge des propriétaires de terrain et des collectivités locales ;

- **une note d'une page intitulée "observation sur le volet financier de la société à responsabilité limitée CEPE GRAND CERISIER" ;**

Monsieur POINTIER souligne que le bilan de la société CEPE GRAND CERISIER faisait apparaître une perte de 678 € pour un capital social, de 1000 €, ce qui aurait dû conduire à sa mise en faillite. La société ayant décidé de continuer son activité, une solution devra être trouvée avant la fin de l'exercice 2021. Monsieur POINTIER fait remarquer que la société CEPE GRAND CERISIER, filiale de RES GROUP, appartient en fait à la holding TRIG, immatriculée à Guernesey, et défavorablement connue de la commission d'enquête sur l'éolien du député Julien AUBERT. Le modèle économique de RES GROUP consiste à développer un parc éolien pour le revendre rapidement à des fonds financiers, en encaissant au passage la plus-value tout en continuant à exercer la maintenance via sa filiale écossaise. La quasi-totalité des

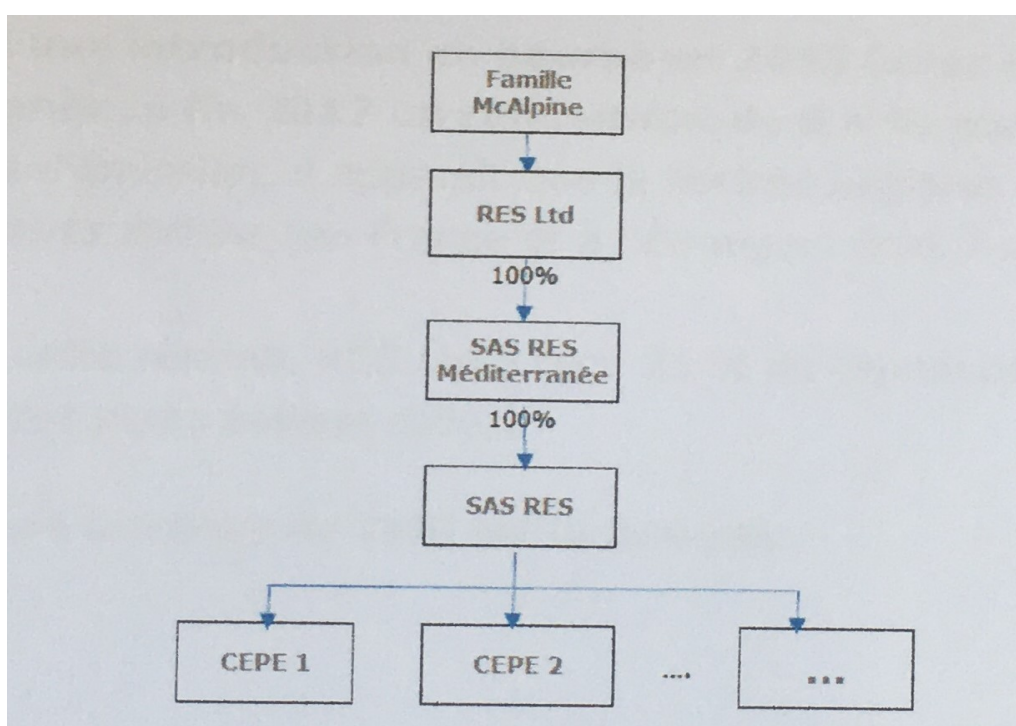
subventions versées par la France disparaissent ainsi à l'étranger.

- **une note de 6 pages intitulée analyse des éléments financiers du projet éolien "CEPE GRAND CERISIER" ;**

Cette note détaille le fonctionnement du groupe RES et précise les éléments repris ci-dessus. Il s'appuie sur l'exemple d'une autre société filiale de SASu RES, la SARL "CEPE du Haut Chemin 1", revendue presque immédiatement après la construction à un fonds de fonds allemand, "ALLIANZ CAPITAL PARTNERS" de Munich. Le mécanisme permettant de bénéficier des conditions de rachat de l'électricité très favorables en France, puis de faire des plus-values intéressantes à partir d'un investissement de 1000€ ;

- **une note de 5 pages intitulée "RES GROUP" ;**

cette note détaille l'organisation du groupe auquel appartient la SA "CEPE GRAND CERISIER". Elle précise les conditions dans lesquelles s'est effectuée la création de RES Méditerranée par fusion de EOLE TECHNOLOGIE ET RES. Un focus est réalisé sur la société TRIG (The Renewable Infrastructur Group Ltd).



- **un extrait de Kbis concernant la société "CEPE GRAND CERISIER" ;**
- **une note d'une page intitulée "Répartition du nombre d'éoliennes au 31 mars 2020 – Aisne " ;**
- **une carte montrant le parc éolien dans le nord de l'Aisne.**

***Observation n°2RN : Monsieur RELIGIEUX Michel***, demeurant à Tavaux-et-Ponséricourt, note trois remarques sur le registre :

- pourquoi 180 m de haut ?
- Pourquoi tant d'éoliennes tant qu'on ne dispose d'aucun moyen de stocker les KW ?
- Et quid du démontage (démantèlement) ?

***Observation n°3RN : Madame Mijo DUPONCHEL***, demeurant à Braye-en-Thiérache, note sur le registre qu'elle **est contre les éoliennes** et expose ses raisons :

- dangereuses pour la santé des hommes et des animaux ;
- prix exorbitant en comparaison du rendement en énergie ;
- à qui profitent-elles : les sociétés d'exploitation d'abord, ensuite, les propriétaires/exploitants et les communautés de communes ;
- elles défigurent le paysage,

en un mot, elles sont anti-écologiques.

Elle note ensuite que "la Thiérache est une région particulièrement pauvre, dont le seul atout est le tourisme. La région attire des Hollandais, des Anglais, qui vont fuir car ce qu'ils aiment chez nous, c'est le bocage, les haies, le calme, les oiseaux .... tout ce que vous allez détruire. Nous voulons pouvoir vivre dans nos belles petites vallées, dans notre bocage, garder notre identité. C'est notre seule richesse ! Ne la détruisez pas !".

**Observation n°4RN : Madame Erna MAK**, note sur le registre : "Je suis tout à fait d'accord avec tout ce que dit Mme Mijo DUPONCHEL. La Thiérache est une très belle partie de la France, même pas connue par tous les Français ! Il ne faut jamais détruire !".

**Observation n°5RN : Madame DELAPORTE Marie-Céline et Monsieur Bernard DELAPORTE**, demeurant à Plomion, note sur le registre : "Vous pouvez penser à notre santé avant tout mentale et physique, aussi à notre paysage qui est défiguré, à nos animaux, à notre patrimoine qui est très riche, à notre immobilier qui perd de sa valeur, notre Thiérache qui est très belle. Pensez aussi à notre patrimoine historique....on se démène à ce qu'il soit rénové. Je suis **contre les éoliennes**".

**Observation n°6RN : Monsieur Fernand COLOMBÉ**, demeurant à Nampcelles-la-Cour, se déclare "**contre les éoliennes**".

**Observation n°7RN : Monsieur Lucien FOULON**, retraité agriculteur-éleveur, demeurant Malvaux, 4, rue des Pigeonneurs à Nampcelles-la-Cour, note sur le registre qu'il "**est contre le projet éolien du Grand Cerisier**" pour plusieurs raisons :

- "incompatibilité avec nos églises fortifiées ;
- nuisance sonores et visuelles 24h sur 24 ;
- ondes électriques sur les animaux ;
- destruction du couloir de migration des oiseaux
- destruction de l'habitat et de nidification des oiseaux sur le ruisseau arboré des Éburgniers
- présence d'une cigogne noire en avril et septembre sur la pâture ZD2 "le Vivier Nodon" ;
- aucun propriétaire recevant des éoliennes n'habite à Nampcelles ;
- protection de la vallée de la Brune et du Huteau".

**Observation n°8RN : Madame Marie-Thérèse FOULON-JULIN**, retraitée, demeurant 4, rue des Pigeonniers à Nampcelles-le-Cour, note sur le registre qu'elle est "**contre le projet éolien du GRAND CERISIER**, pour les raisons suivantes :

- "je suis contre la pollution sonore, bruit incessant 4h/24 ;
- pollution visuelle ;
- incompatibilité avec les églises fortifiées" ;

Elle déclare être pour

- "le maintien de la Thiérache faite de terres cultivées et de prairies bordées de ruisseaux ;

- la préservation des écosystèmes ;
- le maintien de notre cadre de vie".

Elle craint aussi :

- "la dégradation de notre production laitière :
- et l'impact sur les animaux".

**Observation n°9RN : Monsieur Thierry DUCHENNE**, demeurant 12, hameau du Val-Saint-Pierre, 02140 Bray-en-Thiérache, consulte les dossiers et note sur le registre :

- la multiplicité des parcs éoliens ne contribue pas à embellir notre environnement..." ;
- je ne pense pas que ces implantations puissent palier notre besoin d'énergie
- les nuisances restent très importantes, que ce soit visuelles ou auditives".

Il se prononce "**contre le développement de l'éolien** qui dénature notre environnement à tout point de vue".

**Quatre personnes** sont venues consulter les dossiers ou prendre contact avec le commissaire-enquêteur sans laisser d'observations :

**Monsieur Jacky GONTIER**, demeurant 85, ur du Général Leclerc 02140 Plomion, note son nom et consulte le dossier.

**Monsieur Yann LE GOFF**, de Plomion, par ailleurs président de l'association PLATFORM THIÉRACHE, qui a prévu de remettre un dossier au commissaire-enquêteur lors de la permanence de Plomion.

**Monsieur Gilles AUBIN**, demeurant à Coingt, qui ne sera pas à Coingt le jour de la permanence prévue dans cette commune ; le commissaire-enquêteur lui a dit qu'il pouvait se rendre dans tout autre lieu de permanence, ou lui envoyer un courrier en mairie de Nampcelles-la-Cour, ou déposer un courrier électronique à l'adresse prévue sur le site de la Préfecture de l'Aisne (ce qu'il devrait faire, à priori) ; Monsieur AUBIN est aussi membre de l'association PLATFORM THIÉRACHE.

**Madame Odile LECOQ**, demeurant à Plomion, a consulté les dossiers.

**Trois journalistes** (L'Union, l'Aisne Nouvelle) ont par ailleurs interrogé quelques personnes présentes. Le commissaire-enquêteur les a renseignés sur le déroulement de l'enquête.

Clôture de la permanence à 12h00.

### **Permanence du vendredi 16 avril 2021, de 14 à 17h en mairie de Nampcelles-la-Cour.**

Arrivée à 13h45. Accueil par Monsieur le Maire.

**Observation n°10RN : Madame Gabrielle CATTELAIN**, demeurant 5, hameau du Val-Saint-Pierre, 02140 Bray-en-Thiérache, artisan, note : " Je suis contre les projets en Thiérache, en raison de la pollution visuelle, sonore, environnementale des impacts possibles sur la santé. J'aime ma région et regrette son industrialisation. En 70 ans ravage des haies, pesticides, monoculture ? Cela doit-il continuer longtemps ? De plus, je regrette la fausse publicité écologiste qui est associée aux éoliennes. Je vote écolo depuis toujours, et les éoliennes sont pour moi synonymes de gros capitaux, de l'importation de minerais divers en quantité considérable et de profits à court terme ainsi que de la destruction des sols. J'aimerais ajouter que l'implantation de parcs éoliens favorise à mon sens une importante fracture entre milieux urbains et ruraux qui voient leur milieu de vie



détruit au service de l'expansion des villes. Sans parler de l'exécrable image que ce genre de projet donne à l'Europe, comme grande ordonnatrice, alors que notre population locale expose les scores de l'extrême droite. Prouvez-nous qu'on peut encore croire que notre société a d'autres priorités pour ses citoyens que l'enrichissement des grosses sociétés internationales et qu'elle saura ne pas répéter les erreurs passées."

**Observation n°11RN : Madame Armelle LAURENT**, demeurant 35, rue de Gagny, 02140 Tenailles, note des remarques qui font double-emploi avec son message du 9 avril (voir observation n°101M ci-dessous).

**Observation n°12RN : Madame Emma LAURENT**, demeurant 14, rue de Buttes 02420 Joncourt, note : "Je déclare être contre l'installation des éoliennes sur les communes de Nampcelles-la-Cour, Dagny-Lambercy, Coingt, parce que cela constituera une pollution visuelle. Les éoliennes vont gâcher les si beaux paysages de la Thiérache, une des dernières régions encore préservées ? De plus, cela pourrait avoir un impact négatif sur les habitants (problèmes de santé) et sur les habitations (prix déjà faible qui risque de baisser)."

**Observation n°13RN : Madame Hélène DESRAMÉ**, demeurant Le Jardinnet 02500 Bucilly, déclare : " être contre l'installation des éoliennes sur la commune de Nampcelle-la-Cour, Dagny et Coingt en raison des nuisances occasionnées, qu'elles soient sonores, lumineuses ou visuelles. Le paysage encore préservé de cette zone serait irrémédiablement gâché. Il semble en outre que les motivations soient plus économiques qu'écologiques et que les conséquences négatives soient largement supérieures aux bénéfices escomptés."

**Observation n° 14RN : Monsieur Louis-Marie DESRAMÉ**, demeurant au Jardinnet, 02500 Bucilly, note : "Je déclare être contre l'installation des éoliennes à Nampcelles-la-Cour, Dagny et Coingt, en raison des nuisances occasionnées : lumineuses, sonores et environnementales. L'installation d'éoliennes relève par ailleurs d'un sophisme, puisque l'intérêt pour les acteurs est uniquement économique et consiste à amadouer les propriétaires avec de l'argent. Enfin, à la fin du bail, les éoliennes sont laissées en place sans être démontées. Scandaleux !"

**Observation n°15RN : Mademoiselle Alix DESRAMÉ**, demeurant au Jardinnet 02500 Bucilly, note : "Contre l'installation des éoliennes."

**Observation n°16RN : Monsieur Jean-Paul DELSAUX**, demeurant 13, rue Aurore Hallez, 02140 Nampcelles-la-Cour, remet au commissaire-enquêteur une note, par laquelle il déclare : "Je dois d'abord avouer que je suis Belge et que je viens de m'installer en Thiérache il y a moins d'un an. Il peut donc sembler que mon avis n'ait pas grande importance et que je ne serai peut-être même pas lu jusqu'au bout. Je dois avouer aussi que je ne suis pas un spécialiste de la transition écologique, ni un scientifique ni un politique. Je trouve pourtant injuste d'être venu de si loin pour avoir enfin la paix et jouir d'un superbe paysage et de tomber par malchance dans un tel bouleversement esthétique (et pas seulement). Je trouve évidemment cela injuste aussi pour tous ceux qui habitent ici depuis toujours, qui ont fait construire des maisons spécialement orientées et fait édifier des terrasses pour y regarder à loisir l'enchaînement des courbes majestueuses d'un pays qui, avec ses églises fortifiées encore fièrement dressées, semblait avoir résisté à tous les assauts possibles"

Monsieur DELSAUX expose ensuite son itinéraire personnel qu'il l'a conduit jusque Nampcelles-la-Cour, et note : "Je ne crois pas à la nécessité absolue d'ériger des éoliennes....Quand on considère la manière dont on extrait les composants des batteries et autres objets électriques, à qui profite tout cela ? La manière dont on va recycler les éoliennes le jour où elles seront trop vieilles ou quand on aura découvert un carburant de substitution, le bilan n'est pas bon. Qui s'occupera dans trente ans du démantèlement des éoliennes devenues inutilisées ? Qui les financera ? Le peuple par ses impôts, ou les riches de l'électricité avec leurs bénéfices ? Ou personne ? " Monsieur DELSAUX ne se pose qu'un dilemme : "Si la population de Nampcelles se déclare majoritairement hostile à l'implantation d'éoliennes dans son paysage, la population du village voisin l'acceptera peut-être. Et les retombées financières (celles qui permettraient par exemple de restaurer NOTRE église) iraient ailleurs...."

**Observation n°17RN : Monsieur Alain GUILLAUME** demeurant à Nampcelles-la-Cour, maire de la commune, remet une note au commissaire-enquêteur : " Concernant le projet éolien du Grand Cerisier, je vous informe de mon avis favorable. En effet, je pense que, si un réel danger existait pour la population, ou même pour les animaux, il y aurait à minima un pays qui interdirait les éoliennes. Quant à la pollution du sol par le béton, j'estime que, si elle existe réellement, elle doit être assez faible comparée aux milliers de fondations existantes, parfois imposantes, comme celles par exemple, des centrales nucléaires (auxquelles j'apporte aussi tout mon soutien), des barrages hydroélectriques (que je juge tout autant nécessaires) ou aux milliers d'hectares imperméabilisés ou encore aux tonnes de produits industriels déversés dans les cours d'eau ou encore par les bateaux. La pollution de l'air par les rejets des entreprises chimiques, l'aviation ou tout autre combustion de produits pétroliers doit nuire davantage à la faune que les pales d'éoliennes. Je cesse mes exemples, mais la liste pourrait être très longue. La pollution visuelle est à mes yeux une réalité. Cependant, cette nuisance, que j'entends négative pour notre patrimoine, se trouve compensée par les retombées financières. En effet, dans nos villages bénéficiant d'anciens édifices, bien souvent dans un mauvais état (parfois même présentant un danger), demandant une restauration très onéreuse, ces retombées en favoriseraient la réalisation et une mise en valeur accentuée. Vaut-il mieux abandonner ces éléments financiers et laisser nos magnifiques édifices continuer à se délabrer ? Je ne le pense pas. En complément de ces restaurations d'édifices, ces moyens financiers supplémentaires permettraient à nos villages d'embellir, d'améliorer le cadre de vie, ou encore d'apporter de nouveaux services à nos habitants. Pour la commune de Nampcelles-la-Cour, comparées aux revenus prévus en 2021 des taxes foncières bâties et non bâties (plus de taxe d'habitation cette année), les retombées financières estimées pour les 5 éoliennes représenteraient une augmentation de près de 85%. Même en considérant l'impact visuel, je pense que dans l'intérêt du village, il est difficile de refuser ces retombées financières et m'amène donc à émettre un avis favorable. Je tiens à préciser que je n'ai aucun intérêt personnel sur ce projet et même plutôt le contraire, car mon habitation est l'une des plus près d'un des mats. De ce fait, ma position est d'intérêt communal."

Trois personnes se sont présentées au cours de la permanence ; elles avaient déjà fait leurs observations. : Monsieur BRAEM, Madame BOUGARD Julie, Madame BERNARDEAU

La permanence est clôturée à 17 heures.

### **Courriers parvenus au siège de l'enquête**

**Observation n°1C : Vincent et Frédéric LORIETTE**, 1 rue du Château, 02340 Renneval déclarent : "**nous nous opposons aux projets de parcs éoliens** prévus ci-dessous :

- projet Fache (notre commune) opposition
- projet Chemin du Chêne opposition
- projet Grand Cerisier opposition

Je vous remercie de prendre en compte notre refus pour ces trois parcs éoliens".

**Observation n°2C : Monsieur Simon BERSON**, demeurant 15, Grande Rue 02360 Coingt, reprend certains arguments développés par Monsieur RAMELET (voir observation n°18RC) : "Je m'oppose fermement à ce projet inadapté. Le site le Grand Cerisier ne se prête pas à recevoir un tel projet. En effet, la Thiérache a le potentiel d'un parc de préservation des espèces animales, de la faune et de la flore. Les éoliennes prévues dans le périmètre de Coingt, Dagny-Lambercy, Mampcelles perturberaient énormément ce havre de paix. En effet, les éoliennes constituent une menace sévère pour la faune. De nombreuses voies migratoires traversent la Thiérache"....."Nul besoin de vous rappeler que la destruction d'espèces protégées et de leur habitats fait l'objet d'interdictions prévues à l'article L.411—1 du Code de l'Environnement et que toutes atteintes à ces espèces ou à ces habitats sont passibles de poursuites. Au vu de ces éléments, je ne pense pas qu'on puisse autoriser un tel projet."

**Observation n°3C : Monsieur A. BONNET**, demeurant à 02140 Harcigny, écrit : "Quand il y a une coupure de courant, les usagers sont aussitôt perturbés. Les usagers consomment de plus en plus d'électricité. Il faut bien la produire, cette électricité. Les centrales nucléaires en produisent beaucoup, mais elles sont dangereuses. Quand il ya une catastrophe nucléaire, il y a des milliers de morts (Tchernobyl). Aucune centrale nucléaire n'est sûre à 100%. Alors il est préférable de produire l'électricité par des énergies renouvelables : centrale hydroélectrique, panneaux photovoltaïques, éoliennes...Quant aux nuisances visuelles, les éoliennes ne sont pas pires que les lignes à haute tension. La forêt du Val Saint-Pierre ne va subir aucun dommage. Aucune haie ne va disparaître, aucun arbre ne va être abattu à cause du projet du parc éolien. Certaines entreprises qui installent des éoliennes proposent même de replanter des haies et de les entretenir là où les communes et leurs habitants le souhaitent."

**Observation n°4C : Madame Christian GOUTIERRE**, demeurant Le Jardinnet 02500 Bucilly, écrit : "Ma famille est implantée en Thiérache depuis le XIXième siècle, et j'ai moi-même une propriété à Bucilly. Je suis très attachée à cette belle région, à son habitat typique et aux magnifiques églises fortifiées qui la jalonnent. Or, depuis quelques années, les éoliennes poussent comme de champignons, dénaturant le paysage, polluant le sol avec leur socle de béton, et créant des nuisances aux habitants. Il est grand temps de cesser cette prolifération et de sauver ce qui peut encore l'être. Je demande que l'on renonce au projet Grand Cerisier. Notre région n'a que trop sacrifié à cet engouement qui apporte plus de dommages que de bienfaits."

**Observation n°5C : Madame Marie-Laure CUVELIER**, demeurant 3, rue Principale 02360 Brunehamel, écrit : "J'apprends avec stupéfaction que le lobby éolien veut installer des aérogénérateurs à Coingt, Dagny-Lambercy, Nampcelles-la-Cour, Jeantes... en plein cœur de la Thiérache, à proximité d'églises fortifiées exceptionnelles et dans un cadre vallonné, verdoyant et bocager. Je m'oppose fermement à la dégradation de notre environnement".

**Trois notes anonymes sont parvenues en mairie :**

**Observation n°6C: Anonyme** , habitante de Nampcelles-la-Cour : "ayant appris l'ouverture d'une

enquête publique sur le projet éolien qui va être développé sur Nampcelles-la-Cour, je tiens à exprimer mon avis favorable et vous donner quelques éléments pour le justifier. L'éolien a été développé pour lutter contre les effets de serre et la pollution qui augmente de jour en jour. Il est donc de notre devoir de réduire tout cela afin de préserver la terre pour les générations futures. J'entends dire autour de moi que les éoliennes vont gâcher notre beau paysage. Étant habitante du village, je verrai l'ensemble des éoliennes et je ne pense pas que cela gâchera la vue que j'ai lorsque je regarde par la fenêtre. Il faut vivre avec son temps et l'évolution que cela apporte. Pour conclure, ce projet apportera à la commune un apport financier non négligeable."

**Observation n°7C : anonyme** : "Concernant l'enquête publique du Grand Cerisier, je trouve que les éoliennes n'enlaidissent pas plus le paysage que les pylônes électriques implantés à proximité de nos villages, ou que des fils, câbles électriques qui passent sous nos fenêtres ! Nous sommes de plus en plus consommateurs d'énergie, il faut trouver les moyens de la produire de la façon la plus propre et la plus économique possible. Autre élément important dans ma décision d'avis favorable, ce sont les retombées fiscales loin d'être négligeables pour notre commune et notre région, de plus en plus défavorisée."

**Observation n°8C : anonyme**, habitant de Nampcelles-la-Cour : "Après avoir lu les différents documents reçus suite à l'annonce de ce projet et m'être renseigné sur les tenants et aboutissants de l'éolien, je tiens à vous informer que je suis pour l'implantation d'éoliennes sur le secteur de Nampcelles-la-Cour. En effet, étant habitant du centre du village, j'aurai les éoliennes dans mon champ visuel et cela ne me gêne aucunement. Sans parler des effets écologiques qu'apporte l'éolien pour la planète, étant donné que c'est une énergie verte, ce projet apporte un élément financier à notre commune. Nampcelles-la-Cour dispose d'une église classée aux monuments historiques. Celle-ci est en mauvais état et ne peut être restaurée sans un apport financier (la commune ne disposant que de 120 habitants et a donc un faible budget). Pour conclure, ce projet serait un réel atout pour Nampcelles-la-Cour, d'une part pour son côté écologique, qui réduira une partie des gaz à effet de serre et d'autre part pour son apport financier à la commune".

**Observation n°9C : Région Hauts-de-France:Xavier BERTRAND**, président de la Région Hauts-de-France, communique la position de la Région : "la Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne .... et encourage de développement d'autres énergies renouvelables comme les énergies hydroélectrique, hydraulique, solaire et la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre, mais d'en soutenir de nouvelles, qui viendront en appui, et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région. Ce développement non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux pas accepter. Je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil Régional à l'implantation du projet sur le territoire des communes de Nampcelles-la-Cour, Coingt, Dagny-Lambercy..."

## **OBSERVATIONS RECUEILLIES EN MAIRIE DE COINGT**

### **Permanence du mercredi 24 mars 2021, de 14h à 17h, en mairie de Coingt**

Accueil à 13h45 par la secrétaire de mairie. Ouverture de la permanence à 14h.

20 personnes se sont présentées au cours de la permanence. 14 observations ont été notées sur le registre d'enquête, 6 notes ont été remises au commissaire-enquêteur, et ont été annexées au registre.

**Observation n°1RC : Madame Annie FLUCHER**, demeurant à Brunehamel, note au registre : "Saccager nos paysages et l'environnement de nos églises fortifiées, lavoirs, pigeonniers, châteaux, c'est détruire notre identité. Devrons-nous nous sacrifier comme les moines tibétains pour sauver notre Thiérache ? Qui sont les propriétaires assez stupides pour ravager notre terroir ? Leur nom n'apparaît pas sur le dossier. **Non aux éoliennes !**"

**Observation n°2RC : Monsieur Jean-Philippe CUVELIER**, Demeurant à Brunehamel, note au registre : "**Ce projet est en contradiction avec la volonté affichée des pouvoirs publics** de faire de cette région un pôle d'attraction touristique avec le circuit des églises fortifiées".

**Observation n°3RC : Madame Marie FRÉNOVE**, demeurant à Parfondeval note au registre : "**Je trouve ces éoliennes très désagréables** pour les paysages. Nous en avons déjà tellement dans la région (Montcornet, Chaource, Dizy-le-Gros,...). Ne pourrait-on pas les installer dans des endroits qui n'ont rien à perdre sur le plan esthétique (Beauce, Champagne Pouilleuse, landes etc ...), mais pas dans notre Thiérache vallonnée ? Les aérogénérateurs ne fabriquent que très peu d'électricité pour un prix exorbitant. C'est un véritable scandale. "

**Observation n°4RC : Monsieur Thibaut PLOMION**, demeurant à Parfondeval, note au registre : "Si ce projet est adopté, j'espère pour une fois que les élus et agriculteurs responsables de ce véritable massacre écologique, touristique et paysager auront honte d'eux face aux habitants du secteur. Ce seul petit secteur de Thiérache ne mérite aucune éolienne. Le paysage, la topographie, les élevages, les cigognes noires, etc.. sont totalement incompatibles avec ces parcs industriels. Il existe une vingtaine d'églises fortifiées à proximité immédiate des éoliennes, pourtant classées. Que répondra le promoteur éolien ? Qu'elles ne seront pas visibles, mensonges et langue de bois. Les gens du secteur n'en peuvent plus, pour preuve les actes de vandalisme commencent à fleurir un peu partout (Berlise, ...). Un parcours touristique est en création à Parfondeval, sur l'histoire et les points de vues donnant sur la Thiérache. Quel avenir pour ces points de vue et ce projet si en face de lui un paysage ressemblant à l'aéroport d'Orly ? Les avions en moins, mais quand même. Un peu de bon sens s'il vous plaît, pour **annuler ce projet mortifère.**"

**Observation n°5 RC : Monsieur Thomas LONCKE** note sur le registre : "**Totalement contre l'implantation d'éoliennes**".

**Observation n°6RC : Madame Cécile LONCKE** note sur le registre : "**Totalement contre l'implantation d'éoliennes**".

**Observation n°7RC : Madame Michelle LONCKE** note au registre : "**Non à l'implantation des éoliennes**".

**Observation n°8RC : Madame Marie-José FONTAINE**, demeurant à Coingt, note au registre, en complément de son message électronique du 22 mars 2021 : " ... **Avis non favorable au projet éolien**. Voir des soucis de santé suite à l'implantation de celle-ci."

**Observation n°9RC : Monsieur Yves et Madame Marie-José JÉGO**, demeurant 29, Rue Principale à Coingt, notent au registre : "**Non à l'implantation des éoliennes**. Différents critères

de nuisance : visuel (site des églises de Thiérache), sonores, passage de camions lors de la mise en place des éoliennes (destruction routes, poussière, ...), migration des oiseaux (grues, oies, chardonneret élégant, Gros Bec, milan royal en recherche de proies au-dessus de Coingt, ...), problème de santé pour les humains et les animaux d'élevage nombreux dans cette région."

**Observation n°10RC : Isabelle RAINDAUX** note au registre "**Non aux éoliennes**. Nuisances visuelles, sonores, nuisances pour les animaux et les oiseaux".

**Observations n°11RC : Monsieur Thibaut LONCKE**, demeurant à Coingt, par ailleurs conseiller municipal de ce village, note au registre : "Étant donné le peu d'informations que nous avons eues au moment de la délibération pour le démarrage de l'étude de RES, j'ai clairement la sensation que nous avons été floués pour le démarrage de la procédure. Une fois cette dernière démarrée, plus moyen de revenir en arrière alors que cela n'est clairement pas ce qui avait été supposé. Il est évident que la gêne visuelle et régionale est importante, mais la manière de laquelle on a la sensation d'avoir été manipulés est révoltante. La région est déjà largement exploitée par les promoteurs éoliens. **Assez pour chez nous, Stop !** Propriétaire dans la proximité immédiate, je m'oppose à l'ensemble du projet pour les raisons exposées ci-dessus. En plus pour des nuisances supposées évidemment sujettes à controverse pour mes activités apicoles et entraînement et élevage de chevaux trotteurs à proximité immédiate (infrasons)."

**Observation n°12RC : Monsieur Christian AUBIN**, demeurant 17 Grande Rue 02360 Coingt, note au registre : "**Non au projet éolien (Grand Cerisier)**, notre commune n'ayant aucun souci financier ne présente que l'intérêt de deux propriétaires."

**Observation n°13RC : Madame Élisabeth YVERNEAUX**, demeurant 35, Grande Rue, 02360 – Coingt, note au registre : "**L'installation des éoliennes est pour notre région la chronique d'une mort annoncée**. Ici, pas d'infrastructures routières, mais de petites routes que les industriels répugnent à parcourir. Notre seule richesse : notre paysage, notre faune, notre flore, notre histoire patrimoniale. Chaque village a fait de gros efforts d'embellissement, et surtout de conservation du patrimoine, avec les églises fortifiées, les fermes anciennes, les maisons en torchis et à pans de bois. Et les amateurs de patrimoine et de tourisme vert sont de plus en plus nombreux à venir nous visiter. Alors des éoliennes de 180 m dans ce décor ! En plus pour un rendement dérisoire. Nous sommes sur les couloirs de migration, la cigogne noire s'arrête chez nous. Dès le crépuscule, les chauves-souris, certaines assez rares, commencent à s'activer. Et nous allons perdre tout ce trésor pour des éoliennes laides, bruyantes, et peu rentables. Donc, pour remplir les quotas décidés par l'UE, on va sacrifier notre région déjà paupérisée. Il serait temps d'écouter la population et de tenir compte de son avis."

**Observation n° 14RC : Monsieur Claude et Madame Brigitte BAUCHARD** notent au registre : "Il y a pour moi d'abord un motif esthétique pour **refuser les éoliennes du Grand Cerisier** : leur taille est tout à fait incompatible avec le paysage de Thiérache et elle vont défigurer une vallée que nous pouvons défendre comme un patrimoine régional en raison de la présence des églises fortifiées. Il y a ensuite la nuisance pour les oiseaux : la forêt du Val Saint-Pierre est une réserve ornithologique qui marque le début du parc naturel des Ardennes. Mettre des éoliennes à cet endroit est une aberration écologique dans cette période où l'on voit disparaître une quantité phénoménale d'oiseaux. Les projets éoliens profitent et abusent largement de la pauvreté de notre

région pour pouvoir la défigurer. Qu'on ne s'étonne pas que le vote RN ne fasse qu'augmenter et qu'il ait maintenant un siège à Vervins."

***Observation n°15RC : Madame Marie-José FONTAINE***, déjà nommée ci-dessus, remet une note additionnelle à son message du 22 mars 2021 au commissaire-enquêteur : PS : il y a aussi des cigognes blanches, des hérons sur des terres à Coingt, des oies sauvages, des grues, nous avons des pics noirs, pics verts, pics grièches, chardonneret, bruants jaunes, alouettes, sitelles torchepot linottes,...."

***Observations n°16RC : Madame Margaret VIS***, demeurant 5, Grande Rue – 02360 Coingt, par ailleurs conseillère municipale du village, remet une note au commissaire-enquêteur. "J'ai pris connaissance du dossier concernant le Parc éolien du Grand Cerisier sur internet, [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr). J'ai lu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sur le projet. L'autorité environnementale explique quels sont les enjeux du territoire aux milieux naturels et à la biodiversité, au paysage et au patrimoine. Ainsi qu'aux nuisances sonores. A cela je veux ajouter que les nuisances sonores se déplacent sous terre plus loin qu'on savait et sont la cause des problèmes sanitaires aux animaux de fermes ainsi qu'aux humains. Pour prévenir ces problèmes en Allemagne, on compte maintenant une distance entre l'éolienne et les maisons de 10 x la hauteur des éoliennes avec un minimum de 1.000 m. Les éoliennes ici auront une hauteur de 180m ! A Coingt la distance prévue est 750 mètres. Je prévois des grands problèmes sanitaires pour nos habitants ainsi que pour les animaux de fermes, on a des éleveurs de vaches, de chevaux et de moutons à Coingt. Puis il y a le transport prévu par la rue de notre village qui s'appelle Grande Rue mais qui en effet est un petit chemin de village avec des maisons et des fermes à côté. Des centaines ou même des milliers de camions lourds vont passer par cette petite route. Je me demande si on a rendu compte avec les dangers pour les habitants et leurs enfants ainsi qu'aux dommages possibles à nos maisons.

Enfin il y aura la pollution lumineuse des éoliennes dans notre région où maintenant les nuits sont encore exceptionnellement et vraiment noires.

En plus j'ai compris que les ressources financières du futur propriétaire sont redoutables. Qui va dédommager les habitants qui auront des problèmes?

Tout ça est à l'origine que je suis absolument défavorable à ce projet.

Nous sommes déjà entourés des énormes parcs d'éoliennes, à mon avis notre région a assez contribué, laissons notre petit morceau de paysage bocage intact.

J'espère que le Préfet de l'Aisne va bien prendre compte de mes arguments avant de prendre une décision sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter ce parc éolien."

***Observation n°17RC : Monsieur Boris ROOS***, demeurant 5 Grande Rue – 02360 Coingt remet une note au commissaire-enquêteur : "Quel drame : ces transports à deux mètres de ma maison! Pour construire des chemins, pour transporter la grue énorme, pour transporter la terre, le fer pour armer le béton pour transporter le béton, les pièces des éoliennes, installations d'électricité, travailleurs, etc. etc. Et ça pour neuf, oui neuf ! Éoliennes.

On veut parcourir un petit village calme avec beaucoup de retraités et 25 % des maisons sont des maisons comme résidence secondaire.

Pourquoi ces gens ont décidé de vivre ici ? Parce que ils ont quitté des endroits avec trop de monde, trop de bruit, trop de circulation, trop de lumière.

Vos études ne sont pas complètes. On a oublié d'inventorier pourquoi la région ici est intéressante comparée avec le paysage autour : direction Reims et Laon. Des champs énormes (remembrés) où il

n'y a pas des résidences secondaire.

Ici c'est encore un endroit vieux avec beaucoup de bois, des haies, arbres fruitiers.

C'est pour ça que les gens ont décidé de s'installer ici.

Vos études manquent des photos de nuit quand les feux rouges clignotent dans nos jardins. Les photos des transports manquent aussi.

Ce qu'il s'agit des éoliennes : ils sont très coûteuses à construire, la fabrication et le transport est très polluant. Ils sont que rentables après 7 ans. Et 13 ans après, il faut déjà les démonter.

Il faut trouver d'autres solutions !

Surtout des études récemment ont prouvé que le son ultrasonore de basse fréquence via le sol va beaucoup plus loin que le son de haute fréquence. Et ça donne des problèmes pour la santé . Il faut respecter une distance entre les éoliennes et les maisons de 10 fois la hauteur des éoliennes.

J'ai investi beaucoup dans ma maison et mon terrain. J'ai planté des haies, des arbres, des fruitiers pendant 50 ans. Il n'y a pas question que je peux encore déménager.

Je vous remercie pour la proposition de ce désastre : je ne dors plus quand je pense à tout ça.

C'est un cauchemar ! "

***Observation n°18RC : Monsieur Bernard RAMELET***, maire honoraire de Coingt, demeurant 12, Grande Rue – 02360 Coingt, remet au commissaire-enquêteur une note de deux pages complétée par un photographie. Il y déclare "... Je m'oppose avec force à ce projet et me fait le porte-parole de toutes les personnes de mon village en incapacité de se manifester ou de se déplacer pour raisons diverses. Ce projet est scandaleux ! Les Hauts-de-France n'en veulent plus, trop c'est trop ! ...Le site "le grand cerisier trop près du village ne se prête pas à recevoir un tel projet." Monsieur RAMELET décrit ensuite un paysage thiérachien, selon ses termes, idyllique, qui l'amène à conclure que : "La Thiérache a le potentiel d'un parc de préservation des espèces animales, de la faune et de la flore. Beaucoup de ressortissants belges et hollandais s'installent dans nos villages, ils viennent pour le calme, l'authenticité de la vie simple de notre compagne heureuse".

Il apporte ensuite quelques éléments appuyant sa position : "Les éoliennes ....., sensées mesurer 180 mètres de hauteur, dépasseraient de 105 mètres la cathédrale de Laon. La puissance de ces machines est telle, que les habitants demeurant entre 600 et 1300 mètres seraient forcément victimes de nuisances sonores. D'une part à cause du bruit résultant du mouvement mécanique des pales, et d'autre part des infrasons, ondes sonores de basse fréquence très nuisibles à la santé, pouvant engendrer des insomnies et un stress important. Les éoliennes constituent aussi une menace sérieuse pour la faune, les oiseaux, les chauves-souris, les insectes pris dans les pales. Les chercheurs ont prouvé que les grosses et hautes turbines causent beaucoup plus de victimes que les turbines moins hautes et moins puissantes. La Thiérache est d'autant plus vulnérable que de nombreuses voies migratoires la traversent (la photo jointe montre le survol de grues cendrées lors de la visite du Préfet de l'Aisne à Hirson). Certains paysans ont vu leurs vaches cesser de produire du lait dès que les éoliennes installées à proximité ont commencé à fonctionner. Certains ont été contraints de cesser leur activité et de quitter leur exploitation. Des études plus sérieuses doivent permettre de trouver des espaces propices à l'installation de parcs éoliens, des sites sur lesquels ces turbines aériennes n'impacteraient pas l'environnement, la qualité de vie des humains et des animaux. Le Grand Cerisier ne fait définitivement pas partie de ces espaces adéquats. Nul besoin de vous rappeler que la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats fait l'objet d'interdictions prévues à l'article L.411—1 du Code de l'Environnement et que toutes atteintes à ces espèces ou à ces habitats sont passibles de poursuites. Au vu de ces éléments, je ne pense pas qu'on puisse autoriser un tel projet."

***Observation n°19RC : Madame Josiane GAY***, demeurant 16 Grande Rue – 02360 Coingt, remet au commissaire-enquêteur une note manuscrite de 2 pages. Elle écrit : "**Contre l'implantation d'éoliennes** sur le territoire de Coingt. Protection de la faune et de la Flore, protection des oiseaux



rare, cigognes noires, grues oies, cendrées, aigrettes, préservation du paysage, du bocage, préservation de notre capital environnement, préservation de notre patrimoine historique qui reste enraciné par toutes les églises fortifiées. L'implantation d'éoliennes visibles à des dizaines de kilomètres détruit et dégrade le paysage. S'ajoute les nuisances nocturnes, l'éclairage clignotant qui perturbe énormément le sommeil, provoque des insomnies, et les nuisances sonores provoquées par les turbines." Madame GAY invoque ensuite les désagréments liés au chantier : "le passage intensif des camions et engins de terrassement, ... or, la plupart des maisons construites en ossature bois, terre, silex n'ont pas de fondations (constructions de plus de 150 ans) seront fragilisées. On le constate déjà avec le passage des engins agricoles de plus en plus puissants et importants. Bien souvent les maisons sont transmises par des générations qui restaurent avec beaucoup de travail et d'argent. Achetées également par des Néerlandais qui apprécient beaucoup la région. Après ce chamboulement, notre patrimoine n'aura plus aucune valeur. Les quelques maisons qui resteront debout seront invendables, qui achètera un toit sous les éoliennes. Laisser en héritage aux générations à venir des terrains pollués par des blockhaus et de la ferraille qu'il faudra un jour ou l'autre enlever et ce n'est pas gagné. Tout cela pour de l'argent".

**Observation n°20RC : Madame Brigitte MONTEIRO**, note remise par Madame Annie FLUCHER au commissaire-enquêteur le 25 mars 2021. Cette note fait double emploi avec l'observation n°23M.

Clôture de la permanence à 17h05.

## **OBSERVATIONS RECUEILLIES EN MAIRIE DE PLOMION**

### **Permanence du samedi 27 mars 2021, de 9h à 12h, à Plomion.**

Accueil à 8h45 par Monsieur le Maire de Plomion, dans la salle des fêtes.

Le commissaire-enquêteur constate que deux observations ont été déposées en son absence le 24 mars 2021.

**Observation n°1RP : Monsieur Bruno VAN CAPPENALLE**, demeurant à Plomion, note au registre qu'il est "contre les éoliennes dans nos régions"

**Observation n°2RP : Madame BRANCOURT**, demeurant à Plomion, note au registre : "Contre les éoliennes".

### **Ouverture de la permanence à 9h.**

**14 personnes se sont présentées** au cours de la permanence. **12 observations** ont été recueillies, dont 7 notes, remises au commissaire-enquêteur, et annexées au registre.

**Observation n°3RP : Monsieur Michel HUCLIN**, demeurant 19, rue de Longanne à Plomion, note au registre : "**Vivre à la campagne va devenir un calvaire**, une peine à voir de face, de droite comme à gauche un parc éolien qui défigure le paysage. Nous, déjà entourés d'une implantation d'éoliennes le jour en roulant sur nos petites routes de campagne, nous ne pouvons que d'être détournés de la conduite de notre voiture, à voir les éoliennes qui nous perturbent fortement, et le soir, le ciel ressemble à une nuit de 14 juillet, une nuit toute rouge en feu. La Thiérache commence à se faire connaître grâce à ses églises fortifiées, qui sont toute implantées dans les vallées, au total, 50. Les éoliennes sont implantées sur les collines qui les entourent, elles sont toutes visibles à perte de vue. Dans nos petites communes, nous sommes tous en perte d'habitants (1970 : 713 habitants, 2010, 420). Nos voisins belges et NL, etc qui ont quitté leur pays pour retrouver la tranquillité, refont leurs valises pour être accueillis dans des régions plus (?)

hostiles, plus raisonnables, de bon sens, et nous autres en sommes victimes car ces gens font vivre le petit commerce local, et nos maisons perdent de la valeur et sont même invendables.

Tous les parcs éoliens sont des gouffres à argent, car distribuant mal à propos à des propriétaires fonciers, des communes, des communautés, par ce système les intéressés sont tentés, je considère cet état par un abus d'influence caractérisé, alors que nous autres sommes touchés les plus. Actuellement on dépense des sommes folles pour restaurer les églises fortifiées." Monsieur HUCLIN établit par la suite une relation entre la pauvreté des départements (02, 59, 80) et l'installation des parcs éoliens, les régions "riches" n'ayant pas besoin de l'argent des promoteurs". Il évoque ensuite les perturbations engendrées par les éoliennes pour le gibier. Il termine en déclarant que "l'intérêt général doit être préservé".

**Observations n°4RP : Monsieur Thomas LE GOFF**, demeurant 1, rue des Casernes -02140 Plomion, remet au commissaire-enquêteur une note de deux pages qui est jointe au registre. Monsieur LE GOFF déclare : "Je m'oppose fermement au projet éolien concernant l'installation de neuf éoliennes sur le territoire des communes de Nampcelles-la-Cour, Coingt et Dagny-Lambercy." Il ajoute que ce projet impactera "toutes les communes dans un périmètre minimum de 20 km aux alentours, notamment la commune de Plomion où je réside, dû à leur gigantesque hauteur de 180 à 200 m de haut. Il est inconcevable d'accepter un tel projet et de ruiner la vie de la population pour les 20 prochaines années. Le secteur sur les 30 km à la ronde compte déjà plus de 300 éoliennes et impacte la santé des habitants, mais aussi la biodiversité". Monsieur LE GOFF livre ensuite un témoignage personnel. Habitant deux ans auparavant à Montcornet, ce beau village entouré d'éoliennes, il était "régulièrement assujéti à de fortes migraines". Suspectant une tumeur au cerveau, son médecin traitant lui a fait passer un IRM cérébral. "Heureusement aucune tumeur ni maladie détectées. Le médecin m'a clairement dit que mon cas n'était pas anodin et qu'étant encerclé de toutes ces éoliennes, cela était sans doute la cause de ces migraines". Monsieur LE GOFF a changé de domicile pour habiter Plomion, "loin de ces monstres d'acier. Depuis mon départ, plus aucune migraine n'est survenue". Monsieur LE GOFF poursuit : "La Thiérache est un secteur riche de bocage, de nature, mais également d'une vingtaine d'églises fortifiées. Ce projet se trouve à l'intérieur du périmètre de protection des églises fortifiées, mais aussi de le périmètre du futur parc naturel Thiérache- Avesnois". Monsieur LE GOFF invoque ensuite la menace pesant sur l'avifaune et les Chauves-souris, ainsi que sur les élevages bovins, en raison de la multiplication des projets de parcs éoliens. Il ajoute : "Il ne faut pas oublier que la région compte de nombreux touristes néerlandais recherchant quiétude et authenticité de nos paysages thiérachiens, totalement incompatibles avec des parcs éoliens industriels en face de leurs résidences secondaires."

**Observation n°5RP : Monsieur Bernard CHRÉTIEN**, demeurant 3 rue du Chêne à Parfondeval, remet au commissaire-enquêteur une note de deux pages, qui est jointe au registre. Il déclare : "L'installation d'éoliennes a peut-être un atout écologique, mais on pourrait éviter d'en mettre partout, de faire attention à l'environnement. Aujourd'hui, on ne peut dire leur effet néfaste, mais demain, quand le secteur sera à saturation, on parlera plus facilement des nuisances, des maladies aux animaux, de la santé sur l'homme. Que deviendra l'éolienne quand elle ne sera plus utile ? Que deviendront les pales, qui selon les dires, sont non-recyclables ? Qui paiera ? Le propriétaire du terrain ? Ces problèmes sont pour plus tard.... On installe des éoliennes qui viennent d'autres pays, et dont l'installation ne procure pas d'emplois. On finance de part et d'autres (intercommunalités, communes, propriétaires es terrains) mais demain ? " Monsieur CHRÉTIEN rappelle ensuite les efforts financiers faits pour restaurer l'église fortifiée de Plomion notamment, pour faire venir les touristes et faire vivre les petits commerces. Il confie au commissaire-enquêteur copie d'une lettre envoyée au Préfet de l'Aisne sur ces mêmes thèmes.

**Observation n°6RP : Monsieur LAURENT LARZILLIÈRE**, responsable de l'Association SEPRONAT, demeurant à Hirson, remet au commissaire-enquêteur plusieurs documents relatifs à la protection de la faune, et plus particulièrement des oiseaux, et aux menaces présentées par les éoliennes pour ces espèces (statistiques relatives aux oiseaux morts du fait des éoliennes en Allemagne et en Suède), ainsi qu'une dénonciation des méthodes utilisées par les promoteurs, notamment en ce qui concerne les mesures de compensation.

**Observation n°7RP : Monsieur Bernard et Madame Céline DELAPORTE**, demeurant rue des Hauts Vents à Plomion, notent au registre : "Stop au projet ..... stop au massacre de notre belle Thiérache, à sa défiguration. Pensez à notre santé qui est menacée avec toutes les nuisances qui en découlent (bruits, lumières,...) et qui impacte notre santé morale et physique (acouphènes, douleurs, ...). Pensez à tous nos amis les bêtes...à notre terre..., à notre patrimoine national, régional, culturel, immobilier, qui perd beaucoup de sa valeur. Pensez à nos églises fortifiées ... que l'on restaure du mieux que l'on peut. Pensez à tous nos commerçants qui pâtissent du désert provoqué par l'implantation massive dans notre département". (double-emploi avec 5RN et 7M)

**Observation n°8RP : Monsieur Jean-Marie DORIGNY**, demeurant à Harcigny, note au registre : "Il y a déjà trop d'éoliennes dans le secteur. Le paysage est dénaturé ; le bruit et la lumière qui impactent notre santé et les animaux de toutes sortes de perturbations'.

**Observation n°9RP : Madame Cathy RAOULT**, demeurant 9, rue du Général Leclerc – 02140 Plomion, remet au commissaire-enquêteur une note d'une page recto-verso qui est jointe au dossier. Elle déclare : "...Je suis propriétaire d'une maison à Plomion, qui se trouve juste en face du projet. J'ai actuellement une vue magnifique, bien que distinguant à l'horizon les pales d'éoliennes de Chaource. Si ce projet venait à voir le jour, je serais complètement impactée. Vous allez détruire mon cadre de vie. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe énormément d'effets nocifs pour la santé humaine et animale. Je ne souhaite pas être dans les prochaines années victimes des nuisances en tout genre recensées auprès des riverains des autres parcs éoliens. Je souhaite passer une retraite paisible après avoir économisé toute ma vie pour vivre sereinement. La transition écologique ne doit pas se faire au détriment de notre santé et cadre de vie".

**Observation n°10RP : Monsieur Xavier HUCLIN**, demeurant place de l'Église – 02140 Plomion, note au registre ; "... Stop ! Protégeons notre Thiérache, sa faune pour les chasseurs, les oiseaux migrants, ...notre santé, notre patrimoine, nos églises, nos maisons, le tourisme. Je ne veux pas que Noël soit tous les soirs avec les lumières rouges et blanches. Développons plutôt les panneaux solaires, comme le projet de la Nigaudière. Après 25 ans de service, combien coûte le démontage ? À la charge des communes. 900 000 euros ... Qui va payer, encore le contribuable. Un autre point : maintenant on paye plus de taxes que de courant sur notre facture d'électricité ! Tout ça pour massacrer nos régions. Pensons à faire autre chose".

**Observation n°11RP : Monsieur Frédéric DAUBENTON**, demeurant à Plomion, note au registre : "Stop aux éoliennes dans nos campagnes, l'idée en pleine mer n'était pas si mal, pourquoi ne pas en mettre plus en mer et moins dans nos campagnes ? De gros effets négatifs ont été révélés sur nos bêtes, pourquoi on continue. L'humain commence aussi à avoir des effets. On attend quoi pour cesser de jouer avec notre santé ? Déjà trop d'éoliennes dans nos régions, arrêtez le

massacre !"

Les trois observations suivantes (n°12, 13 et 14RP) émanent de personnes d'une même famille (mère, sœurs et fille) habitant ou disposant de terrain sur la commune Plomion.

**Observation n°12RP : Madame Marlène DELPIERRE**, demeurant 96, rue de Vervins – 02500 Hirson (propriétaire d'un terrain rue des Hauts Vents à Plomion, où elle vient régulièrement se retrouver avec sa famille : voir témoignage ci-dessous de Madame LEFRANÇOIS), remet au commissaire-enquêteur une note de trois pages, qui est jointe au registre. Elle déclare : "... Nous nous opposons à ce projet car il impacterait directement sur notre vie, nous les habitants, du fait des problèmes posés et des nuisances que génèrent ces éoliennes :

- sur le santé : bruit audibles, infra-sons, flashes lumineux, nuisance visuelles et sonores
- sur la faune et la flore, impact important
- pollution lumineuse
- sur la valeur des maisons et des terrains : dévaluation de nos biens immobiliers (biens invendables)
- perturbations sur la réception de la télé, la radio, les téléphones portables,
- sur nos paysages ....et nos églises fortifiées,
- sur le tourisme et nos villages si paisibles.

L'implantation des éoliennes freine l'arrivée de nouveaux habitants (moins d'enfants dans les écoles et petit commerce en détresse)....

Madame DELPIERRE ajoute : "...l'argent ne viendra pas compenser les nuisances dans notre commune, nous défendons notre patrimoine et notre environnement...Toutes ces nuisances ...n'apporteront aucun emploi ni garantie de maintien des populations dans nos communes. Et c'est pour ces raisons que nous nous soutenons, nous les habitants conscients de la véritable valeur de notre territoire. Nous voulons rester maître de notre avenir. Il faut impérativement mettre un terme à ce projet."

**Observation n°13RP : Madame Catherine LEFRANÇOIS**, demeurant rue des Hauts Vents, à Plomion, remet au commissaire-enquêteur une note d'une page recto-verso, qui est annexée au registre. Elle s'exprime aussi au nom de **Madame LEFRANÇOIS Édith** et déclare : "Nous refusons catégoriquement les éoliennes dans notre région....Il est inconcevable de voir construire des monstres de bétons dans notre patrimoine naturel ? Paysages verts, forestiers et architectural de notre Thiérache y seront dévastés. Nos églises fortifiées et tout autre monument de notre canton dévalorisés. Imaginez les impacts sur notre paysage, ou encore sur notre population, les villageois du secteur, et les nuisances que cela peut provoquer sur chacun de nous. Après ne comptons pas la misère et la destruction de la faune forestière. Nous refusons la banalisation et la destruction, la détérioration de notre territoire." Madame LEFRANÇOIS redoute les effets néfastes pour la santé, l'impact négatif sur le tourisme, et les atteintes à la faune."

**Observation n°14RP : une note de Mademoiselle Sonia DELPIERRE**, demeurant 14, Allée Paul Codos à Hirson, est remise au commissaire-enquêteur par Madame LEFRANÇOIS. Elle déclare : "Nous sommes dans l'obligation d'intervenir pour le projet d'implantation des éoliennes dans notre coin ....surtout à Plomion car nous avons un terrain de famille. Nous y allons régulièrement et y vivons tout l'été. Nous avons des enfants. Il faut agir contre ce projet pour ne pas que par la suite

ça nuise à la santé des humains, des animaux. Car ça gâcherait la nature de voir des éoliennes plantées devant nous. Les éoliennes produisent des nuisances sonores .... Pensons à nos beaux villages et paysages pour qu'ils restent comme ils sont."

**Trois personnes se sont présentées et ont consulté le dossier d'enquête** et demandé des renseignements au commissaire-enquêteur, sans laisser d'observations au registre : **Monsieur Stéphane LINDEKENS**, demeurant 5 rue du Canal à Brunehamel, devrait émettre ses observations sur la messagerie électronique ; **Messieurs Bruno et Christian WOIMONT** de Plomion.

Le commissaire-enquêteur clôture la permanence à 12h05.

D'autres observations ont été déposées en mairie, directement sur le registre ou par notes jointes au registre :

**Observation n°15RP : Monsieur René BLARY, Mesdames Claudine et Élise BLARY**, demeurant à Plomion (Monsieur BLARY étant par ailleurs Maire de la commune) cosignent le courrier suivant : "A Plomion, la municipalité et les habitants œuvrent depuis de plusieurs années pour obtenir des subventions diverses et s'investissent pour récupérer par tous les moyens des dons (en particulier, avec la fondation du patrimoine, en début d'année nous avons reçu le prix du mécénat et obtenu 4200 voix, en 2018, notre église a été retenue parmi 250 projets au niveau national par la mission Bern). Tous ces efforts pour restaurer notre patrimoine, l'église Notre-Dame de Plomion, et promouvoir le tourisme dans notre Thiérache, et aussi être porteur pour toutes les autres églises fortifiées. Aujourd'hui, le projet éolien du Grand Cerisier va venir détruire notre environnement, notre paysage, sans compter les nuisances que les éoliennes apportent. Croyez-vous que les habitants et les visiteurs de notre village seront ravis d'admirer le paysage sur Bancigny et Nampcelles depuis notre village, depuis leur habitations, depuis le donjon de l'église lorsque cette dernière recevra des touristes ? Sans compter que dans les années suivantes, le parc éolien va s'agrandir, les éoliennes vont pousser comme des champignons dans notre Thiérache. Nous voyons le résultat sur Montcornet et Marle : Trop c'est trop ! Espérant que notre avis défavorable sera pris en compte ...."

**Observation n°16RP : Monsieur Bernard LONGUET**, restaurateur, 16 place de l'Église 02140 Plomion, adresse une note au commissaire-enquêteur : "Les nouveaux habitants attirés de rejoindre la campagne pour sa qualité de vie ne souhaitent en aucun cas vivre à proximité d'un fléau éolien et être ainsi sacrifiés. Tenant un restaurant avec vue sur la vallée du Huteau, je perdrais de la clientèle qui n'envisagerait point de déjeuner ou de dîner sur mon balcon avec des pylônes près d'eux, à la place de notre belle nature. Les éoliennes ne feront rien de bien pour promouvoir la valeur patrimoniale et touristique du Pays de Thiérache."

**Observation n°17RP : Madame Christine FOULON**, demeurant Baucignes, déclare : "Trop d'éoliennes dans le secteur, le paysage est dénaturé et trop de nuisances pour la santé et les animaux."

**Observation n°18RP : Monsieur Christian DESSE**, demeurant à Nogemont, 02140 Plomion, note sur le registre "son avis défavorable. En effet, visuellement, notre paysage est notre patrimoine vont être aplatis sous les éoliennes, alors même que le patrimoine de mon village est en cours de restauration, avec pour objectif le développement du tourisme en Thiérache. Les prises de vue dans le dossier ne reflètent pas la réalité visuelle et l'impact du parc du Grand Cerisier sur notre village. En outre, une saturation de projets éoliens est présente dans notre secteur et il faut cesser l'implantation d'éoliennes pour notre région."

**Observation n°19RP : Monsieur René BLARY**, maire de Plomion, remet une note en sa qualité de premier magistrat. Il note : "En feuilletant les dossiers de l'enquête publique, je m'étonne des prises de vues et des photomontages. Il est évident que prendre une photo devant une maison, un arbre ou n'importe quel élément ponctuel du paysage peut faire une bonne photo pour le dossier." ...mais n'est "pas le reflet du terrain. Je peux vous affirmer qu'il y a de nombreuses vues de notre patrimoine en cours de restauration, l'église Notre-Dame de Plomion sera écrasée par les éoliennes du parc du Grand Cerisier. Contrairement à ce qui est écrit dans le dossier, l'impact ne sera pas nul sur l'ensemble des églises fortifiées de notre Thiérache. Avec un tel impact, le tourisme ne pourra pas se développer dans notre région. Je vous invite à une visite de nos travaux, et vous constaterez par vous-même que les éoliennes seront plus que visibles pour l'ensemble des touristes qui visiteront Notre-Dame de Plomion. De plus nous connaissons dans notre région un grand nombre de projets éoliens. Il faut certes s'engager dans une démarche de production d'énergie propre, mais il ne faut pas se focaliser sur une en particulier. L'éolien est bien trop présent dans notre région. Il faut cesser d'installer et de saturer notre paysage avec les éoliennes !"

**Observation n°20RP : Madame Josiane et Monsieur Philippe PIERRON**, demeurant à Plomion, adressent au commissaire-enquêteur un note d'une page pour exposer leur opposition au projet éolien du Grand Cerisier et en expliquent les raisons : "Depuis plusieurs années la commune de Plomion a œuvré pour restaurer ses monuments inscrits et classés (la salle des fêtes et l'église Notre-Dame) . L'église Notre-Dame de Plomion fait l'objet d'un programme de restauration intérieur et extérieur qui dépasse le million d'euros (avec le soutien de la région des Hauts de France, du Département, de la Fondation Patrimoine, de la Mission Bern et d'une campagne de dons ). Que vont penser les nombreux visiteurs qui vont venir voir notre église.... s'ils découvrent un champ d'éoliennes .....qui vont détériorer notre paysage bocager de Thiérache. Quand on voit déjà comment le paysage s'est transformé avec les implantations sur Montcornet et Rozoy-sur-Serre...."

**Observation n°21RP : Monsieur Jean-Michel LESCIEUX**, demeurant au Bois d'Angoute, 02340 Dizy-le-Gros, exprime dans un texte de deux pages son avis défavorable à un projet qui va à l'encontre de décisions politiques locales (faisant sans allusion au PLU de la commune de Plomion). Il lui paraît "inconcevable de promouvoir en même temps de tels parcs éoliens qui anéantissent à coup sûr la venue de visiteurs et vacanciers... Si ce projet éolien voit le jour, les prix de l'immobilier se creuseront davantage, l'attrait bucolique de cette campagne disparaîtra à tout jamais. De plus, 9 éoliennes, ce n'est qu'un début... il n'est qu'à vérifier sur les communes de Montcornet, Lislet, Montloué, ....On démarre avec 6 éoliennes en 2006, puis 18 en 2010 pour en arriver aujourd'hui à plus de 90 éoliennes visibles depuis le bois d'Argoute. ... Je conçois par ailleurs qu'il faille diversifier les sources de production d'énergie, mais pas au détriment de notre cadre de vie. Financièrement, chacun d'entre nous paie aujourd'hui, et encore plus demain, le coût de ces installations, et le raccordement des parcs éoliens à de nouveaux postes de transformateurs disséminés sur tout le territoire. Le coût de ces raccordements est astronomique, mais personne n'en parle. Enfin, sur le volet acoustique, et des effets d'ombres portées, j'émet de forts doutes sur l'objectivité des affirmations émises par les promoteurs" (Monsieur LESCIEUX se fonde sur des mesures faites à son domicile). Il dénonce ensuite le manque d'équité financière dans le choix des parcelles sur lesquelles sont implantées les éoliennes, vis à vis des riverains et des habitants des villages et bourgs alentours."

**Observation n°22RP : Monsieur Vincent BERNAILLE**, demeurant 22, rue de Verdun 02140 Plomion, adjoint au maire de Plomion, adresse au commissaire-enquêteur une note de deux pages, dans laquelle il rappelle que "la commune de Plomion s'était opposée, par le biais de son PLU, à l'implantation de l'énergie éolienne, souhait renouvelé par le conseil municipal en réunion du 12

avril 2021." D'autre part "la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre envisage l'implantation d'un parc photovoltaïque sur 29 hectares situés sur la commune de Plomion", dont "l'impact visuel sera nul", et qui permettra "de développer un hébergement touristique dans le hameau de la Nigaudière". Monsieur BERNAILLE ajoute : "Après avoir consulté (le dossier) on peut se rendre compte que les photos qui illustrent les documents très souvent sont prises avec un grand angle....cette pratique a pour but de diluer un élément perturbateur afin de le fondre plus facilement dans le décor..."Les documents ne parlent pas des autres parcs à l'étude pourtant très proches. Dans la plupart des prises de vue, les éoliennes ne se voient pas, car cachées par des constructions ou rendues invisibles par des plantations". Nous avons chacun dans nos communes des projets de tourisme, les vallées abritent de jolis villages avec chacun leur église classée et bien d'autres éléments architecturaux qui constituent notre patrimoine." Il ajoutent que l'effet stroboscopique est souvent négligé dans les études et a pourtant un impact au quotidien sur les riverains. De même que les flashes nocturnes sont très perturbants."

## **OBSERVATIONS RECUEILLIES EN MAIRIE DE JEANTES**

### **Permanence du mardi 30 mars 2021, de 9h à 12h, en mairie de Jeantes.**

Arrivée à 8h45. Accueil par Monsieur le Maire. Ouverture de la permanence à 9heures.

Plusieurs observations avaient été portées au registre en l'absence du commissaire-enquêteur:

#### **Observation portée au registre de Jeantes le 18/03/2021**

***Observation n°1RJ : Madame LINDEKENS Marie-Paule***, 3 Grande Rue, 02360 Coingt, déclare "je suis contre les éoliennes. Pour toutes les nuisances sonores, visuelles, nuit et jour. Impact sur la santé des habitants et des animaux. Plus hautes que celles de Montcornet 180m. Parc éolien visible à des dizaines de kilomètres dans le périmètre des églises fortifiées. Paysage thiérachien massacré. Pourquoi 25% des Hollandais fuient-ils leur pays ? Pour trouver le bocage et la tranquillité de la Thiérache. Le 23/08/2017, retour des oies sauvages dans le couloir migratoire où l'implantation des éoliennes est prévue. Baisse importante de la valeur de nos maisons de 20 à 30% constatée dans les zones où l'éolien est présent. Traversée du village plus de 1000 camions à gros tonnage destruction de la chaussée, murs des maisons lézardés, canalisations écrasées. La remise en état de la chaussée ne sera plus assurée par l'État qui se désengage. Risques d'accidents corporels des habitants durant tous ces transports. Dépôts de matériaux à l'entrée du village. On détruit l'image du village et donne une mauvaise impression."

#### **Observation portée au registre de Jeantes le 21 mars 2023 :**

***Observation n°2RJ : Monsieur Gilbert et Madame Françoise SANCHEZ***, demeurant 17, la Sablonnière – 02140 Jeantes, ont adressé au commissaire-enquêteur, par mail du 21 mars 2021 en mairie de Jeantes, une note. Ils écrivent : "...nous nous opposons au parc éolien du grand Cerisier composé de neuf éoliennes dont une à 670 m de l'habitation. Ce projet s'inscrit dans un paysage d'églises fortifiées plus ou moins classées. Nous souhaitons préserver l'avenir de notre pays de Thiérache afin de concourir à un label de protection de notre environnement et de bien-être de nos habitants et résidents néerlandais, belges, Anglais, etc.. Oui la Thiérache possède une biodiversité riche de par ses ressources naturelles, très utiles à l'agriculture et l'élevage, nous sommes restés authentiques. Une qualité de vie règne sur ces paysages et nous ne voulons pas entendre ces mots : perturbations sonores, nappe phréatique polluée par le béton, mauvaise réception de la télévision,

dévaluation des biens immobiliers, économie perturbée, paysages dégradés de jours comme de nuit, notre santé se dégrade dû à de mauvaises ondes, incidence sur l'élevage et la production laitière. Ce lobby ne nous ramène pas d'emplois, cela représente une dette pour la génération future (démolition à charge du propriétaire). Aux dires de nos politiques, la région dépasse largement le quota de contribution à ces projets, l'Aisne compte déjà plus de 600 mats, alors Mesdames et Messieurs les politiques, venez à notre secours, vous serez notre cigogne noire !"

**Observation n°3RJ : Madame Lucienne TROCHAIN**, demeurant 29 la Sablonnière 02140 Jeantes, adresse le 21 mars 2021, un courrier au commissaire-enquêteur. Elle y note : "Âgée de 87 et domiciliée sur la commune Jeantes, j'émet un avis défavorable pour la construction de neuf éoliennes sur les trois communes voisines. Ayant travaillé toute ma vie dans le monde agricole...une partie de l'élevage va être dérangée par le bruit, le stress, donc une répercussion sur la production. L'aspect touristique et économique va s'en ressentir....Ceux qui acceptent cet appât, élus ou propriétaires fonciers, n'ont rien compris à l'avenir du plus important trésor que possède la Thiérache".

#### **Observation portée au registre de Jeantes le 23 mars 2021**

**Observation n°4RJ : Monsieur Dominique HAUGUEL**, demeurant 14, La Sablonnière, 02140 Jeantes, note au registre : "Nuisances sonores pour les habitants et leur santé. Défiguration du paysage et de la faune, perte de repères du paysage, nuisances pour les animaux, les oiseaux. Eau souterraine qui provoque du courant magnétique sous terre . Contre le projet".

**Au cours de la permanence**, 15 personnes se sont présentées. 5 observations ont été portées, dont trois par note jointe au registre.

**Observation n°5RJ : Madame Gerd et Monsieur Joris VANGHELUWEN-DILLEN** demeurant 2, La Sablonnière 02140 Jeantes, remettent au commissaire-enquêteur une note de 2 pages jointe au dossier, faisant double-emploi avec l'observation n°17M (voir plus bas). Monsieur VANGHELUWEN complète sa contribution par une note de 3 pages, sous forme de fable, pour illustrer l'observation qui pourrait se résumer ainsi : "le promoteur propose plusieurs variantes à son projet, toutes plus ou moins mauvaises, pour choisir finalement celle qui l'arrange. Seule la variante "zéro éolienne" n'est pas proposée. Et il propose quelques compensations pour faire passer la chose."

**Observation n°6RJ : Madame Ellen GEERTS**, demeurant 4, La Sablonnière 02140 Jeantes, a confié à Monsieur VANGHELUWE une note qui est jointe au dossier. Madame GEERTS est une artiste plasticienne reconnue internationalement, qui a trouvé, comme d'autres artistes (Charles EYCK, qui a peint les fresques de l'église de Jeantes, Inge BEHLING, des artistes lyriques, ....) en la Thiérache un lieu d'inspiration. Elle y vient une vingtaine de week-ends et deux mois d'été par an. Elle s'oppose au projet et déclare : "Jusqu'à présent, nous dépensons au moins 10 000 euros par an pour rénover la maison, (payer) les taxes, quincaillerie, supermarché, brocante, artisans, musée .... Bref, de nombreuses initiatives des habitants des maisons secondaires qui contribuent à la culture et à l'économie, et donc à la qualité de vie et aux infrastructures de la Thiérache.....Le départ des Néerlandais et des Belges (parfois 20% d'un village) peut avoir pour conséquence une perte structurelle de revenus estimée à plus de 2 millions d'euros par an. " Elle poursuit : " Cela alors qu'il existe des alternatives : installer des éoliennes sur le bord de la Thiérache, placer des panneaux solaires sur toutes les immenses granges, placer des petites éoliennes dans la cour des fermes . Investir dans la force de la Thiérache : le tourisme et la nature. Dans notre monde agité, il



y a besoin croissant d'espaces, nature préservée et tranquillité. Bien-être et revenus qui profitent à tous les résidents, Néerlandais, Belges et Français de la Thiérache, qui aiment cette belle partie de la France et s'inquiètent de la destruction de ce beau paysage."

**Observation n°7RJ : Madame Perrine et Monsieur Tony BAILLY**, déclarent être "contre le projet éolien. Nous souhaitons préserver les différentes espèces de chauves-souris présentes dans les corps de ferme. Il est dans l'intérêt collectif de préserver notre région, son écosystème et sa biodiversité".

**Observation n°8RJ : Monsieur Elie RÉGNIER**, demeurant 11, rue des Hauts Vents à Plomion, remet au commissaire-enquêteur une note qui est annexée au registre. Il écrit : " Je voudrais vous faire savoir que je suis totalement contre l'implantation d'éoliennes. Nuit à notre santé. Bovins etc.. sont malades, mettre des veaux au monde déjà morts."

**Observation n°9RJ ; Monsieur Grégory DANTIN**, demeurant 1, route de Coingt 02140 Jeantes, écrit au registre : "Je suis particulièrement contre ce projet d'implantation d'éoliennes pour les raisons suivantes :

- dans une région économiquement sinistrée à fort potentiel de tourisme vert, c'est un frein manifeste à cette voie de développement,
- pollution visuelle, 180 m c'est trop lumineux la nuit
- pollution sonore aux infra basses dans un environnement très calme et silencieux
- nuisance pour la bio-diversité, notamment les grands oiseaux
- l'achat de l'électricité à un tarif avantageux aux promoteurs leur permet de faire du profit mais il n'y a pas de retours aux habitants de la Thiérache qui subissent les nuisances.
- Les turbines ne sont pas fabriquées en France. Finalement c'est de l'argent public qui subventionne l'enrichissement de promoteurs privés
- bilan écologique/économique défavorable".

**Observation n° 10RJ : Monsieur Luc BAILLY**, demeurant 4, La Sablonnière, 02140 Jeantes, note au registre : "Contre le projet éolien, pour tous les nuisances occasionnées sur notre bocage, visuelles, sonores. Impact sur la faune sauvage, sur les effets magnétiques de l'être humain. Notre région est touristique aujourd'hui, pensez-y !"

**Observation n° 11RJ : Madame Inge BEHLING**, demeurant 5, route de Coingt 02140 Jeantes, remet au commissaire-enquêteur un document graphique composé à partir de la brochure "Terres de Thiérache", annotée par ses soins. En conclusion, elle note : "Contre l'installation prévue d'éoliennes sur le territoire de notre commune. Pour la protection du magnifique paysage et de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache. Pour la protection de la qualité de la vie : conséquences des nuisances sonores, pollution lumineuse, dégradation de l'horizon. Pour la promotion de l'installation de panneaux solaires. Pour l'octroi du statut de zone naturelle protégée à la Thiérache comme Parc Régional."

Se sont en outre présentés lors de la permanence, pour consulter le dossier ou questionner le commissaire-enquêteur (notamment sur le procédure d'enquête publique) :

***Madame Françoise SANCHEZ, demeurant à Jeantes***

***Monsieur Yann LE GOFF, demeurant à Plomion***

***Monsieur Stef VANLYSEBETENS, demeurant 8, Le Coq Banni à Jeantes***

***Madame Marianne VAN DER HILST, demeurant 19, Le Coq Banni, Jeantes***

***Madame Jozien ZANDVELT, demeurant 17, Le Coq Banni, Jeantes***

***Monsieur Niels WERSERMAN, demeurant 17, Le Coq Banni, Jeantes***

*Madame Fulco WESERMAN, demeurant 17, Le Coq Banni, Jeantes*  
*Monsieur Martin BONGAARTS, demeurant 17, Le Coq Banni, Jeantes*

La permanence est clôturée à 12h00.

### **Observations recueillies en mairie de Jeantes le 16 avril 2021**

Lors de son passage en mairie de Jeantes pour recueillir le registre d'enquête, le commissaire-enquêteur a trouvé jointes au registre, deux notes :

**Observation n°12RJ : Madame Gilberte Simonnay**, demeurant 17, hameau de Coutenval, 02140 Jeantes, écrit : Contre l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy. Pour la protection de tous résidents de la Thiérache menacés par l'installation possible d'éoliennes à moins de 1000 mètres des habitations, avec pour conséquences des nuisances sonores, dégradation de l'horizon, des problèmes de santé, pollution lumineuse et diminution de valeur immobilière de leurs habitations. Pour la protection du paysage, de la faune du patrimoine historique de la Thiérache qui seraient détériorés et détruits par les éoliennes." Cette observation complète l'observation n°118M.

**Observation n° 13RJ : Monsieur Sylvain BOURGEOIS**, demeurant Le Coq Banni, 02140 Jeantes, maire de la commune, écrit : "Concernant le projet éolien le Grand Cerisier, les impacts ont été sous-estimés et sous-qualifiés sur le territoire de la commune de Jeantes, et notamment dans le hameau de Coutenval ainsi que dans le hameau Le Coq Banni, et également pour l'ensemble des hameaux qui caractérisent la village Jeantes. Les informations sur les photomontages ne tiennent pas compte de l'ensemble des sensibilités paysagères et également des habitations les plus proches du projet. Le projet s'implante sur une zone jusqu'à présent préservée et aucune mesure compensatoire n'est prévue sur le territoire de la commune de Jeantes.

Le point de mesure acoustique au 17 hameau de Coutenval ne permet pas de caractériser l'environnement sonore du hameau ... Pas d'évaluation acoustique au hameau le Coq Banni.

Le site d'implantation du projet s'inscrit au sein de zones d'enjeux très importants notamment pour les espèces d'oiseaux la cigogne noire et le milan royal, deux espèces protégées et menacées. L'impact visuel pour l'église Saint-Martin de Jeantes qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. La démarche "éviter, réduire, compenser" n'est pas respectée en ce qui concerne le territoire de Jeantes avec ses hameaux. Le projet ayant un fort impact visuel très fort ne respecte pas l'ensemble des préconisations qui favorisent sa bonne intégration paysagère. Étant délégué auprès de la communauté de Communes des Trois Rivières, je n'ai pas pris part au débat ainsi qu'au vote du conseil communautaire. Considérant l'absence de mesures compensatoires pour le territoire de la commune de Jeantes, que ce projet est désapprouvé par une partie importante de la population, qui est de nature à compromettre durablement le climat social dans la commune, je confirme un avis défavorable à l'encontre de ce projet."

Se trouvaient aussi annexées au registres des copie des observations faites par messagerie électronique : observations n°66M, 67M, 68M (avec des photos de l'avifaune).

## **OBSERVATIONS RECUEILLIES EN MAIRIE DE DAGNY-LAMBERCY**

**Permanence du jeudi 8 avril 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie de Dagny-Lambercy.**

Arrivée à 13h45. Ouverture de la permanence à 14h00.

***Observation n°1RD : Monsieur Pierre DIDIER***, demeurant à Dagny-Lambercy, par ailleurs maire de la commune rappelle que : "le projet qui est proposé à l'enquête publique concerne une éolienne en bordure du terroir de Dagny-Lambercy et huit autres de part et d'autres entre Coingt et Nampcelles. La contestation est forte car seuls les opposants font un battage médiatique à base de faits souvent erronés, déformés ou amplifiés. Bien qu'actifs, ces opposants sont peu nombreux, car la majorité de la population parfois attentive aux critiques, mais aussi aux explications, n'est pas trop concernée et comprend que les arguments sont bien souvent faux. Il est vrai que les études des premiers parcs éoliens étaient peu approfondies, mais ce n'est pas le cas. Rien que l'étude paysagère constitue un chapitre important de l'étude d'impact réalisée." Monsieur DIDIER rappelle ensuite qu'en sa qualité de maire, il est responsable des investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyens. Il souligne qu'après avoir lu l'ensemble du dossier, "il ne reste pas d'inconvénients qui rivalisent avec l'apport financier que cela produira, alors que nos dotations diminuent chaque année. En plus il est à prendre en compte que la balance financière reste positive pour une zone plus étendue que les communes sièges du projet." Il conclut : " ...la commune n'aura pas à financer le démantèlement en fin de vie du parc, la loi impose au promoteur un approvisionnement financier conséquent. Je suis favorable au développement éolien sur notre territoire."

***Observation n°2RD : Monsieur Thibaut PLOMION***, demeurant à Parfondeval, et qui était déjà venu à la permanence de Coingt (il avait oublié de noter son nom : voir observation n°4RC), souhaite compléter ses observations d'alors ; il note entre autres choses : "...certains promoteurs ont mis le secteur de Plomion, Nampcelles-la-Cour, ... en zone rouge non favorable à l'éolien.... Le gigantisme de ces éoliennes ne pourra jamais s'intégrer dans le paysage au cœur de la Thiérache, fait de vallées, de ruisseaux, de haies et bosquets...L'apport financier ne comblera jamais la perte touristique catastrophique pour les villages voisins, je cite notamment Parfondeval....Le projet se situe sur un faux plateau, qui est plutôt l'aspect d'une crête, ce qui voudra dire qu'il surplombera 3 à 4 villages sur deux vallées en même temps (Plomion, Bancigny,...).... Nous sommes à saturation, il y a beaucoup trop d'éoliennes, avec pas loin de 300 éoliennes visibles depuis les hauteurs de Montcornet, Rozoy-sur-Serre.. Si ce projet se réalise, les villages de Vigneux-Hocquet, Morgny-en-Thérache, Renneval, ..... seront encerclés au sud et au nord par deux gigantesques murailles d'éoliennes. Je souhaite la valorisation du tourisme et la valorisation de notre territoire plutôt que la destruction paysagère juste pour le profit d'une infime minorité de la population locale. Si les maires ou élus du secteur n'ont pas d'idées pour renflouer les caisses de la la commune, pourquoi ne pas demander des idées directement à la population ?..."

Monsieur Thibaut PLOMION remet au commissaire-enquêteur trois notes qui sont jointes au registre (observations 3RD, 4RD, 5RD)

***Observation n°3RD : Monsieur Christophe DELOFFRE***, demeurant 15, rue du Chêne 02360 Parfondeval, déclare : "Je m'oppose au projet éolien situé à Plomion et autres projets situés en

Thiérache, secteur déjà très touché financièrement où le seul débouché d'avenir est le tourisme. Nous n'avons pas le droit de défigurer notre bocage et nos églises fortifiées, cette nature est une richesse pour la vie, richesse pour les yeux...."

**Observation n°4RD : Monsieur Adrian VAN DER GAAG**, 16, rue Basse 02360 Parfondeval, déclare : " Je suis néerlandais et j'ai une résidence secondaire à Parfondeval. Comme tous les autres propriétaires, je contribue au développement touristique et économique de ma région et de la France. J'ai entendu parler des projets d'installation de nombreuses éoliennes dans la zone au nord de Parfondeval. Je m'oppose à cette pollution de l'horizon et des alentours historiques de la Thiérache par les éoliennes. Je suis convaincu que nous devons rechercher des énergies renouvelables. La demande d'énergie devrait décupler à court terme en raison de l'utilisation du chauffage électrique et des voitures. Les éoliennes ne résoudront pas cette demande. Je suis un grand partisan de la stimulation de l'utilisation de panneaux solaires sur les maisons et les entreprises localement afin que chacun puisse partiellement ou complètement répondre à sa propre demande. De nombreuses centrales solaires sont actuellement en cours de rénovation et de grands lots de panneaux solaires bon marché arrivent sur le marché. En termes de réutilisation et d'approvisionnement en énergie, cela représente une opportunité pour de nombreux particuliers."

**Observation n°5RD : Madame Harriet VAN DER GAAG**, demeurant 16, Rue Basse, à Parfondeval, a remis au commissaire-enquêteur le même texte que son époux (Voir Observation n°4RD) pour s'opposer au projet.

**Observation n°6RD : Monsieur LECLERCQ Hervé**, maire de Morgny-en Thiérache, note au registre : "Notre commune s'est opposée, par référendum, à l'implantation d'éoliennes, malgré les nombreuses sollicitations. Nous nous indignons contre le massacre de notre biodiversité, notre bocage thiérachien. Nos communes thiérachiennes vivent du tourisme, et possèdent un riche patrimoine d'églises fortifiées. Pourquoi défigurer nos paysages ? De nombreuses résidences secondaires ont trouvé leur attrait par le calme et la verdure de nos villages et délaisseraient leur patrimoine en cas de dégradation visuelle. L'inquiétude des concitoyens pour la déprise de l'immobilier. Beaucoup d'efforts sont demandés aux habitants pour préserver l'environnement, et nous craignons de voir des nuisances sur la faune et la flore, exemple : milan royal et chauves-souris sont en danger. Aucune étude sérieuse n'a été réalisée en période de reproduction. Situées à 200 mètres d'altitude, ces éoliennes seront visibles depuis Laon. Quelle tristesse de laisser un paysage défiguré à nos enfants."

**Observation n°7RD : Monsieur LECLERCQ Olivier**, de Morgny-en-Thiérache, note au registre : "Nous sommes éleveurs laitiers à Morgny-en-Thiérache et nous sommes fermement opposés à l'implantation d'éoliennes. En effet, ces machines vont avoir des effets désastreux sur notre cheptel. Au niveau européen, de nombreux cas font état de graves conséquences sur la santé des bovins. Bien souvent, les éleveurs sont contraints d'abandonner leur activité d'éleveurs. Les effets désastreux sur la santé des animaux seraient dus aux champs magnétiques propagés par ces machines au travers des failles géologiques terrestres. Ces propagations pourraient atteindre plusieurs kilomètres. La position de ces machines est beaucoup trop rapprochée des habitations et des élevages. La technologie éolienne génère énormément de désagréments et produit peu d'énergie au regard d'autres technologies. La généralisation de panneaux photovoltaïques serait beaucoup plus efficace et permettrait au particulier, au citoyen de payer beaucoup moins d'électricité. Pourquoi veut-on à tout prix augmenter les résultats d'EDF et conforter son monopole ?"

**Observation n°8RD : Madame Séverine LINDEKENS**, demeurant à Brunehamel, note au registre : "Trop d'éoliennes industrielles présentes dans le secteur. Impact néfaste sur les oiseaux connus et protégés sur le secteur et sur le passage des oiseaux migrateurs. Pollution lumineuse nocturne, nous sommes déjà encerclés par les autres éoliennes industrielles en place. Provision de 50 000 euros insuffisante pour le démantèlement d'une éolienne, car dans les Ardennes environ 400 000 euros pour la destruction d'une éolienne suite à un incendie. Je m'oppose au projet Grand Cerisier."

**Observation n°9RD : Monsieur Yann LE GOFF**, accompagné de **Monsieur POINTIER**, remet au commissaire-enquêteur une pétition initiée par l'**Association PLATFORM THIÉRACHE**, domiciliée 6, rue des Hauts Vents 02140 Plomion, et qui a recueilli 1225 signatures, soit sous forme de pétition publique, sous sous forme de pétition en ligne. Cette pétition est adressée à Monsieur Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne, et demande "l'arrêt immédiat et définitif des projets en cours dans le département. Les signataires déclarent être :

- contre l'installation prévue d'éoliennes sur les territoires des communes de Coingt, Namptcelles-la-Cour, Dagny-Lambercy, Harcigny, Plomion, Renneval, Vigneux-Hocquet et Vincy-Reuil-et Magny.
- pour la protection de la qualité de la vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, en particulier ceux des communes mentionnées ci-dessus et des communes adjacentes, menacées par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1000 m de leurs habitations, avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations.
- pour la protection du magnifique paysage, de la faune, de la flore et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache, qui seraient irrémédiablement détériorés et/ou détruits par l'installation d'éoliennes.
- pour une gestion renforcée du département de l'Aisne en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes, afin d'éviter et de limiter la prolifération incontrôlée de ces turbines en Thiérache
- pour l'octroi d'un statut de zone naturelle protégée de la Thiérache comme parc régional."

Cette pétition et accompagnée d'une note de 11 pages reprenant les thèmes énumérés ci-dessus :

- saturations visuelles et dégradation du cadre de vie (illustration : une carte des projets acceptés, en service, abandonnés, refusés ou en instruction dans le nord de l'Aisne)
- atteinte au bien-être et à la santé
- atteinte au tourisme et aux résidents secondaires
- atteinte au patrimoine paysager et architectural
- inquiétude des éleveurs
- atteintes à l'avifaune
- atteinte à l'environnement."

Enfin, un document intitulé "Pas d'éoliennes dans la Thiérache", regroupant une série de photomontages émanant de Monsieur Martin WARMERDAM et qui devait être annexée à son message (voir observation n°88M), mais le fichier était trop lourd. Monsieur WARMERDAM écrivait alors : "Pour obtenir une image réaliste et illustrer la dégradation du paysage, j'ai demandé à un professionnel de créer des montages photographiques à partir de 24 lieux différents à Coingt, Namptcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy. La hauteur et la position des éoliennes ont été décrites avec précision. Voir l'annexe de la présente lettre".

Le commissaire clôture la permanence à 17h05.

## **PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

La DDT de l'Aisne a transmis régulièrement les messages parvenus sur le site ouvert à cet effet. Copies de ces messages ont été jointes au registre de Nampcelles-la-Cour.

### **Participation du public sur la messagerie électronique : messages reçus le 15/03/2021 :**

**Observation n°1M : Madame Sylvie MEURICE** indique qu'en ce qui concerne "l'implantation d'éoliennes à proximité de mon village, je ne suis pas du tout favorable à ce projet, à savoir NON AUX ÉOLIENNES".

**Observation n°2M : Madame Jeannine DOCTEVILLE** écrit : " ...concernant le projet GRAND CERISER 9 éoliennes, je vous fais part de mon avis NEGATIF À SAVOIR NON AUX ÉOLIENNES".

**Observation n°3M : Monsieur Rogier VOGELENZANG** explique que "depuis septembre 2012, j'ai une maison de vacances à Nogémont (02140 Plomion), et je suis l'un des nombreux propriétaires néerlandais et belges qui apprécient la cadre magnifique de la Thiérache et les gentils gens qui y vivent. Bien que certainement pas climato-sceptique et que je ne doute pas de l'urgence des mesures climatiques, je suis convaincu qu'il est possible de faire de meilleurs choix et de meilleurs critères en ce qui concerne la construction de parcs éoliens.....Je crois que les éoliennes n'ont pas leur place dans les régions où l'écosystème est à la fois spécial et fragile comme la région de Thiérache ...relativement petite et vulnérable...possède encore aujourd'hui une nature riche avec une faune spéciale. De plus la région en tant que paysage naturel est caractéristique et authentique.....Parfondeval a été déclaré l'un des plus beaux villages de France..... Toute la zone est donc très vulnérable à la pollution du paysage et aux ondes sonores non naturelles. La pollution du paysage va chasser les Hollandais et les Belges de leurs maisons (avec un impact négatif sur le marché du logement local) et la pollution sonore va sérieusement perturber la faune. Il y a donc toutes les raisons de protéger la Thiérache et de lui donner le statut de Parc National."

Monsieur VOGELENZANG livre ensuite ses réflexions sur les conséquences pour le tourisme de l'arrivée des éoliennes. Il a vu, "depuis septembre 2012, de nombreux hôtels et restaurants fermer", selon lui, parce que les touristes préféreraient prendre l'avion pour des destinations lointaines. Il pense qu'en raison "de la pandémie, qui aura un impact durable sur le comportement des voyageurs,.... les touristes des pays du nord et aussi les Français chercheront la paix et la beauté plus près de chez eux". Il est "convaincu qu'en raison de son emplacement, de la belle nature, des villages préservés et des magnifiques sources, de l'automne et des beaux étés, la Thiérache possède un potentiel touristique important". Il termine ainsi : "si vous permettez que le paysage de Thiérache soit pollué par les moulins à vent, la Thiérache retombera dans l'apathie, les touristes n'y viendront pas, les propriétaires hollandais et belges disparaîtront, et le marché du logement local s'effondrera".

**Observation n°4M : Madame Virginie SZEZYEK** donne son avis :

- "aucun avantage, que des inconvénients pour le citoyen : paysages massacrés, patrimoine bafoué, rien de plus moche que de voir des éoliennes dans le paysage.
- Mauvais pour la biodiversité, perturbations pour les animaux sauvages
- menace pour la santé, plusieurs reportages d'ailleurs avec des habitants qui expliquent les méfaits sur leur santé
- dévalorisation de nos biens immobiliers, nouveaux habitants depuis l'une des

- communes visées pour un parc éolien
- impact sur la faune et la flore
- en plus énergie renouvelable qui n'est pas pour la France".

Nous sommes très fortement défavorables à ce projet".

**Observation n°5M : M ou Mme FANIELLE**, qui déclare : "marre des parcs éoliens qui détruisent et polluent la nature, les animaux et les humains. Trouver d'autres solutions. Non à l'implantation des éoliennes en Thiérache".

#### **Participation du public sur la messagerie électronique : messages reçus le 16/03/2021 :**

**Observation n°6M : Madame Carole LIÉNARD**, notaire à Plomion déclare : "...je suis obligée de protester contre le massacre de nos paysages et (sic) la protection de notre flore et faune (les chauves-souris qui virevoltent dans nos jardins et se couchent dans nos granges bien utiles à notre nature, nos cigognes noires, voulez-vous les détruire !!). Nous sommes une région agricole pauvre en industrie ; nos paysages verdoyants sont appréciés des Hollandais et des Belges qui représentent une clientèle importante pour notre marché immobilier et qui achètent en générale une vue sur nos paysages vallonnés. Nos églises fortifiées menacées par un paysage massacré, alors que nos architectes des bâtiments de France font tout pour protéger notre patrimoine historique. La Fondation du patrimoine de Stéphane BERN qui a choisi notre église de Plomion. Tout cela est très contradictoire avec les règles du droit de l'urbanisme !!! Voulez-vous menacer une économie locale au profit de société dont bien souvent le siège est à l'étranger. Qui promettent seulement 50000 € pour démonter une éolienne dans 15 ans ! Le coût est insuffisant et très mal budgété dans les contrats que j'ai pu lire et proposer à mes clients. Cela ne sera pas suffisant, une génération fera du profit privé et leurs enfants souffriront de voir des éoliennes non fonctionner détruire le paysage. Aucune garantie n'est donnée par l'état pour le démontage si la société tombe en liquidation judiciaire. Une insécurité écologique et juridique complète. Arrêtons de faire des bêtises en France et développons plutôt le photovoltaïque dans les région où les terrains sont en friches non cultivables ou l'hydraulique" Madame LIÉNARD termine en se proclamant "contre l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy ; pour la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1000 m de leurs habitations – avec pour conséquences des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ; pour la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et/ou détruits par l'installation d'éoliennes".

**Observation n°7M : Monsieur Bernard et Madame Céline DELAPORTE** déclarent : "...nous sommes tout à fait contre ce projet de nouvelles éoliennes dans notre beau paysage, qui est déjà assez bien défiguré avec le grand nombre d'éoliennes existantes..... Nous aimerions que vous preniez en compte les gros problèmes qui perturbent notre santé morale, physique (bien des maux divers, acouphènes, etc) avec leur bruit quand elles tournent, ou non, leurs interférences sur le soleil, le téléphone, les retransmissions de la télé, leurs jeux de lumières, c'est affolant, énervant, effrayant, stressant. Ne pas oublier nos bêtes, tous nos animaux, qui sont bien dérangés, déboussolés. Ne pas oublier notre immobilier qui perd de sa valeur, soit dans la revente de notre bien. Ne pas oublier notre patrimoine national, régional, nos monuments classés ou historiques où l'on se démène pour les sauver en les restaurant ce qui est bien difficile"...(voir aussi observation 5RN)

**Observation n°8M : Geale et Marlotte VAN DEN BERG**, 15 rue Principale, 02360 Saint-Clément déclarent : "...je ne suis pas favorable aux éoliennes en général, qui me paraissent une fausse bonne idée pour lutter contre le réchauffement climatique, mais ce n'est pour cette raison que je vous envoie cette lettre. Je vous écris après avoir lu l'avis de la mission d'autorité environnementale Hauts-de-France sur le projet de parc éolien GRAND CERISIER. L'autorité environnementale y explique clairement quels sont les enjeux du territoire ...relatifs aux milieux naturels et à la biodiversité, au paysage et au patrimoine, ainsi qu'aux nuisances sonores. A cela j'aimerais ajouter le problème de la pollution lumineuse de ces 9 éoliennes de 180 m de hauteur. Je suis donc très défavorable à ce projet".

**Observation n°9M : Luc BERNAGIE**, 2 rue de la Grande Cour, 02360 Coingt déclare "...un parc industriel avec des constructions de telle hauteur et si proche de la forêt domaniale de la Haye d'Aubenton est une violation du paysage typique de la Thiérache. Il faut comprendre que les gens en ont marre et que la pollution visuelle et sonore affecte le bien-être. Beaucoup de gens d'autres régions et d'autres pays ont acheté une maison dans ces communes juste pour le cadre rural ce qui signifie que la viabilité de cette région est sauvegardée. Si eux disparaissent par cause de violation du paysage, ça se terminera dans l'abandon des villages...."

#### **Participation du public sur la messagerie électronique : messages reçus le 17/03/2021 :**

**Observation n°10M : Brigitte CANONNE**, demeurant 5, Haute Rue 08220 La Hardoye déclare : "Je m'oppose à ce projet afin de protéger la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de ces communes, menacés par l'installation de ces lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1000 m de leurs habitations, avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations". Madame CANONNE craint aussi "une dégradation immédiate du paysage, ainsi que des risques probants pour le patrimoine historique et culturel de la Thiérache et pour la faune..... Les éoliennes constituent une menace sérieuse pour les oiseaux, les chauves-souris et les insectes qui se trouvent pris dans les pales. La Thiérache est d'autant plus vulnérable que de nombreuses voies migratoires la traversent. À noter que la faune de la Thiérache est remarquable et s'est enrichie au cours des dernières années par l'augmentation d'oiseaux rares comme la cigogne noire, l'aigrette et la grue, ce qui lui offre un potentiel pour devenir un parc régional."

**Observation n°11M : Clarisse CHEVIGNE**, notaire stagiaire, "habitant en Thiérache depuis son enfance, proteste contre le projet éolien qui détériorerait notre région.. Il serait regrettable d'accorder des permis de construire pour des éoliennes qui rivaliseraient dans le paysage avec notre église de Plomion protégée et classée monument historique alors que l'on encadre par des règles jusqu'à la couleur des fenêtres des habitations. Voyez le paradoxe ! Les éoliennes sont d'autant plus nuisibles sur la santé des habitants (nausées, migraines), des animaux (cheptel malade, disparition espèces rares, chauves-souris, cigognes), de la flore. A l'heure d'un réveil écologique le parc éolien dévoile plus d'inconvénients que d'avantages.

La Thiérache n'est pas un terrain vague à perte de vue où l'on peut implanter des monstres de fer. Nous sommes une région vivante, verdoyante, certes avec des difficultés économiques (auxquelles) il ne faut pas ajouter des facteurs de dépréciation comme les éoliennes.

Le parc éolien N'EST PAS la Thiérache que les gens veulent voir, n'est pas la Thiérache dans laquelle les gens veulent vivre, n'est pas la Thiérache que nous voulons offrir à la jeunesse.

Ne nous sacrifiez pas sur l'autel d'un pseudo projet qui se veut écologique mais qui ne l'est pas !  
Je proteste donc



- CONTRE l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy ;
- POUR la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1 000 m de leurs habitations – avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ;
- POUR la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et / ou détruits par l'installation d'éoliennes."

### **Participation du public sur la messagerie électronique : messages reçus le 18/03/2021 :**

**Observation n° 12M : Mademoiselle Mélanie ZIELINSKI**, 4 rue de l'église 02360 Morgny-en-Thiérache, déclare : "je suis contre le projet éolien du Grand Cerisier. Je trouve qu'il y en a déjà bien assez dans notre région ; cela engendre des nuisances visuelles, mais aussi cela a un impact vis à vis des oiseaux (migration), et bien d'autres choses je pense impact sur la santé également".

**Observation 13M : Monsieur Gilbert PETERS**, 1 rue de Verdun, 02140 Dagny-Lambercy, déclare : "Je m'oppose contre le projet des éoliennes "Le Grand Cerisier" car ce projet menace les magnifiques paysages de la Thiérache, l'avifaune protégée par la loi pour sa rareté, les valeurs agricoles, immobilières et touristiques, le patrimoine des églises fortifiées et surtout la valeur de ma maison qui se trouve à côté des éoliennes.

Toute la journée et surtout toute la nuit je serai obligé de jouir du doux son de ces machines énormes. Et chaque soir, lorsque je m'assois dans mon jardin, j'aurai une belle vue sur les sapins de Noël de 120 m de haut avec quelques lumières qui clignotent constamment. Jouir du beau ciel étoilé, qui dans la Thiérache est si richement rempli d'étoiles que je reconnais à peine les constellations et où la belle chaîne blanche d'étoiles de la Voie lactée peut être vue si clairement, sera une chose du passé. Je ne comprends pas que de telles perles soient jetées aux porcs économiques. Parce que c'est littéralement ce que fait le gouvernement ici. Avouons-le : l'énergie nucléaire est beaucoup plus efficace pour lutter contre le réchauffement climatique et les installations nucléaires modernes respectent les règles de sécurité les plus strictes".

**Observation n°14M : Pascal LEFORT**, 13bis hameau la Verte Vallée à Vervins déclare : "Je m'oppose à l'implantation de ces éoliennes qui seraient un désastre écologique".

**Observation n°15M : Mario PALERMO** déclare : "Je me permets de vous contacter pour vous signifier mon mécontentement ainsi que celui de beaucoup de personnes de cette région concernant le projet de champ d'éoliennes mentionné en objet. La Thiérache est déjà complètement défigurée par la transformation du paysage après la conversion des pâturages et des haies en terres agricoles. De ce fait, la seule issue pour cette région aurait pu être le développement du tourisme mais le nouveau paysage et l'implantation massive d'éoliennes les en a privé. C'est pourquoi ce projet va encore dégrader l'image qui était encore si belle il y a quelques années. Je me joins donc à tous les opposants à ce projet insensé."

**Observation n°16M : Pascale COLAS** "déclare être contre l'installation de 9 éoliennes sur le beau territoire thiérachien des communes de Coingt, de Nampcelles-la-Cour et de Dagny-Lambercy. Pour le respect de la nature, dans ces bocages, des magnifiques paysages, de la faune, et

du patrimoine historique de ce joli coin de France et aussi pour, la gêne que celles-ci provoqueront aux habitants : nuisances sonores, pollution lumineuse, dégradation de l'horizon ( et je sais de quoi je parle, j'en vois 3 derrière chez moi alors qu'avant je ne voyais que la forêt), et aussi les problèmes de santé, et aussi la dévaluation de leur maison".

**Observation n°17M : Joris et Gerd VANGHELUWE-DILLEN**, ont acquis en 2017 une résidence secondaire à la Sablonnière, commune de Jeantes, maison qu'ils ont fait rénover par des artisans locaux pour un montant de 70 000 euros ; ils apprécient "la vue avec les horizons panoramiques, et la campagne vallonnée. Combinée avec le silence inhérent et la convivialité, c'était la raison pour laquelle nous nous sommes installés ici". Ils déclarent : "nous protestons vivement contre l'emplacement d'un parc éolien industriel, qui va déranger toute la région de Thiérache dans un cercle de 25 à 35 km". Ils citent :

- "la mutilation, j'oserais même dire la crucifixion du paysage de Thiérache par des engins trop grands et trop hauts qui vont dégrader la la vue et la tranquillité,
- le danger de tuer beaucoup d'oiseaux... et le dérangement par le Smog Électromagnétique et par les lignes à haute tension, qui vont influencer les animaux, aussi le bétail des agriculteurs et la santé des habitants de la région,
- sachant que les objets qui bougent / tournent .... vont créer du stress et de l'inquiétude, le jour par les ailes qui tournent, la nuit par les feux rouges, qui sont aussi trompeurs pour les gens qui se déplacent sur les routes et dérangent pour ceux qui veulent jouir du ciel étoilé.
- Beaucoup de gens qui ont une résidence secondaire vont quitter la région. Résultat : moins de rénovations, moins de travaux pour les artisans, moins d'achats, moins de visites des restaurants, moins de touristes...Conséquence : beaucoup moins d'emplois pour la population locale, économiquement déjà très vulnérable.

Assez de raisons pour dire à RES de choisir un autre endroit que le parc naturel de la Thiérache, ou d'installer d'autres alternatives moins invasives comme les panneaux solaires".

**Observation 18M : Manon HOEFNAGELS**, demeurant 11, rue de l'Église 02360 Saint-Clément, déclare : "Je vous écris après avoir lu l'avis de la mission d'autorité environnementale Hauts-de-France sur le projet de parc éolien GRAND CERISIER. L'autorité environnementale y explique clairement quels sont les enjeux du territoire ...relatifs aux milieux naturels et à la biodiversité, au paysage et au patrimoine, ainsi qu'aux nuisances sonores. A cela j'aimerais ajouter le problème de la pollution lumineuse de ces 9 éoliennes de 180 m de hauteur. Je suis donc très défavorable à ce projet".

**Observation 19M : Nadège LEGENRE**, demeurant Les Hauts Vents à Plomion, déclare : "Je suis une résidente à plein temps dans la commune de Plomion, pourriez-vous me garantir que je n'aurai pas de nuisance sonore, visuelle ? L'étude acoustique montre que un risque de dépassement des seuils réglementaires en période diurne et nocturne. Un bridage des éoliennes est prévu, mais n'est pas repris dans l'étude d'impact. Que ma santé ne sera pas impactée par le parc éolien ? La santé des habitants de Plomion et alentours vaut quand même mieux qu'une réfection de trottoirs ou une plantation d'arbres qui ne pourra jamais cacher une éolienne. Je comptais passer une retraite dans ce village ! Je suis donc très inquiète de ce parc éolien près de chez nous, sachant que des gens malades sont identifiés suite à l'installation d'éoliennes « Montcornet » ou « Marle ». Je suis donc contre l'installation d'un parc éolien. En espérant que le propriétaire du champ et les dirigeants des sociétés d'énergie arrêtent le projet pour toujours.

PS : j'ai été obligée de demander une autorisation auprès de l'architecte des Bâtiments de France

pour faire la réfection de la toiture de ma maison, étant près de l'église classée monument historique et maintenant on me dit qu'un parc éolien peut être installé juste derrière cet édifice".

**Observation 20M : Fons VAN LIESHOUT**, 17, hameau Le Coq Banni - 02140 Jeantes, **président de l'association Milonga** déclare au nom de son association : "je voudrais exprimer notre objection à l'installation d'éoliennes dans cette région. Chaque année, notre association compte environ 150 participants qui viennent sur notre site nature en lisière de la forêt la Haye d'Aubenton, pour une durée moyenne de 4 à 5 jours. Notre objectif est de rapprocher les gens de la nature. La Thiérache est un environnement idéal pour cela. Sur les 30 dernières années, plusieurs de nos membres sont venus ici pour se détendre, se promener, faire du vélo et souvent suivre des cours et des ateliers. Étant donné que les éoliennes prévues sont installées à moins de 3 km, c'est une menace directe pour ce lieu. L'ombre claire des lames plus tard dans l'après-midi donnera des ombres et les scintillements étranges, les belles nuits seront également perturbées par toutes sortes de lumières rouges clignotantes. Entre autres choses, la cigogne noire qui niche ici sera dérangée et disparaîtra de ce quartier. En conséquence de nombreux ornithologues ne viendront plus ici pour regarder de bel oiseau. En tant que fondation, nous apportons une belle contribution à l'économie de cette région. Ce serait dommage que cela soit perdu. Avec une grande inquiétude...".

**Observation 21M : Marian BENSCHOP** demeurant 2, rue des Huttes – 02560 Coingt, déclare : "Je m'oppose à l'installation d'encore plus d'éoliennes dans la Thiérache et spécifiquement aux 9 éoliennes du projet Grand Cerisier.

Je vis dans la Thiérache depuis 20 ans et j'apprécie la beauté du paysage. De plus, je loue un gîte à Aubenton (1 ruelle Garot) qui est très populaire parmi les Néerlandais et les Belges qui aiment venir profiter de la beauté du paysage, des oiseaux, du silence et du ciel étoilé écrasant pendant les nuits sombres pendant leurs vacances.

Il y a maintenant tellement d'éoliennes dans la région que l'environnement est beaucoup moins attrayante pour les touristes amoureux de la nature. Avec encore plus d'éoliennes (qui sont également démesurément grandes), les visiteurs resteront complètement à l'écart.

Je ne suis pas contre la production d'énergie éolienne, mais la belle Thiérache a déjà largement souffert de la pollution des horizons, de la pollution lumineuse et des oiseaux tueurs".

**Observation 22M : Monsieur Robert HAKET**, demeurant 2, rue des Huttes à Coingt, déclare : "Je voudrais donner mon avis sur les parcs éoliens de la Thiérache en général et sur Le Grand Cerisier en particulier. J'espère sincèrement que vous déciderez d'arrêter la construction d'autres éoliennes pour les raisons suivantes.

- Le beau paysage de la Thiérache est détruit et il devient un parc industriel. Je ne peux pas décrire à quel point la belle Thiérache est bénéfique pour les résidents et les touristes. J'espère que vous viendrez y jeter un coup d'œil et que vous comprendrez que c'est dommage d'installer des éoliennes ici.
- Il cause des dommages à la santé des humains et des animaux
- Cela cause des dommages financiers. Les maisons valent moins. Le tourisme diminuera dans cette région. Pour moi personnellement, cela a des conséquences très négatives, j'habite à Coingt, mais j'ai un gîte à Ivières, 13 Rue Paul Codos. J'ai restauré ce gîte moi-même, cela m'a pris 5 ans. Les locataires resteront à l'écart lorsque la beauté de la Thiérache disparaîtra. Ce revenu s'ajoute à ma pension. Le Grand Cerisier est un désastre financier pour moi".

## **Participation du public sur la messagerie électronique : messages reçus du 19 au 22/03/2021 :**

**Observation 23M : Brigitte FLUCHER-MONTEIRO**, originaire de Brunehamel, déclare : " Ayant appris qu' il était question d'établir un parc éolien de grande envergure dans ma région , je viens vous demander instamment de reconsidérer votre projet. Il est inadmissible de voir s' installer dans des villages et des sites (églises fortifiées) classés, ces monstres de métal qui dénaturent le paysage et éloignent les oiseaux à plusieurs kilomètres à la ronde. Nous avons la chance de vivre dans un lieu protégé de la pollution et nous sommes fiers de notre nature et de notre bocage préservés . De quel droit venez-vous envahir notre région, pourquoi d' autres régions moins belles et plus ventées que la nôtre ne sont-elles pas choisies de préférence ? Ou pourquoi pas un parc éolien marin, à l'instar d'autres pays et loin des côtes ? La transition énergétique peut se faire d'une toute autre manière, sans pour autant pénaliser les campagnes de France".

**Observation 24M : Madame Danielle YVERNEAU-FRICOTEAUX**, demeurant 32 rue de la Morteau 08360 Château-Porcien **déclare** : "Par la présente, je vous prie de comptabiliser mon désaccord à propos du projet d'installation du parc d'éoliennes Grand Cerisier qui menace le patrimoine et le paysage unique de la Thiérache concernant notamment les communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour, Dagny-Lambercy, Harcigny, Plomion, Bancigny, Jeantes, Saint-Clément, Besmont, Iviers, Vigneux-Hocquet, Cuiry-lès-Iviers, Dohis, Hary, Burelles, Renneval, Morgny-en-Thiérache, Bray-en-Thiérache et Thenailles. Mon opinion est NON à l'installation du projet de parc éolien Grand Cerisier ainsi qu'à toute possibilité pour le promoteur du projet de pouvoir "apporter" le projet à un stade ultérieur ne nécessitant pas de nouvelle étude. J'ajoute mon nom à la liste des signataires de la pétition ouverte à ce sujet". Madame YVERNEAU ajoute qu'elle est "née en Thiérache à Rozoy sur Serre, Aisne, Membre du Conseil d'administration de la SHNA (Société d'Histoire Naturelle des Ardennes), Membre de l'association Nature et Avenir, Membre et fondatrice de l'association Plantes et Savoirs en Ardennes".

**Observation 25M : Marie-Christine JEANNIOT** déclare être contre l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt , Nampcelles-la-Cour,et Dagny-Lambercy

**Observation 26M : Jean-Christian FORESTIER**, demeurant 3, rue Achille Langlet -02610 Moy de l'Aisne, déclare : "Je suis contre l'implantation de ces éoliennes au milieu des beaux villages de Thiérache qui ont vocation d'accueillir des « touristes » en quête de quiétude et de nature vraie et ne veulent pas subir les conséquences néfastes de ces « engins » sur leur santé".

**Observation 27M : Mathieu PELLICHERO**, déclare : "je suis contre ce projet éolien pour plusieurs raisons:

Non respect du principe de précaution. Il n'y a pas d'études sur l'impact des éoliennes sur la santé humaine à ma connaissance. La seule étude produite sur les effets sur les animaux a démontré que ces engins modifient le comportement des animaux sur 3 kilomètres (étude anglaise à ma disposition)

Implantation trop près des élevages. Il y a trop d'élevages (bovins, ovins, caprins, aviaires) dans cette région pour implanter des éoliennes sans avoir de réelles études qui affirmeraient leur innocuité. Si des effets néfastes apparaîtraient après la mise en marche de ces machines il serait aisé pour les éleveurs de démontrer leur implication. Les vétérinaires fournissent un bilan sanitaire aux éleveurs chaque année qui reprend leur pertes et pathologies de l'année précédente. Il sera donc simple de comparer les situations sanitaires avant et après mise en route des éoliennes".

**Observation 28M : Bruno LINDEKENS**, demeurant 3, Grande Rue - 02360 Coingt déclare : "Pourquoi sommes-nous contre les éoliennes ?

Les éoliennes d'une hauteur de 180 mètres devraient se trouver à 1800 mètres au plus près des habitations alors qu'elles vont être à 658 mètres.

Quel impact sur la santé des hommes et des animaux.

Pourquoi 25 pourcent des Hollandais et Belges ont fui leur pays pour le calme le repos les nuisances sonores et visuelles.

La Thiérache qui n'a pas beaucoup d'atouts financiers attirait les touristes et autres par son paysage unique, on le lui prend pour lui laisser un paysage dénaturé.

Il y a pourtant d'autres solutions : pourquoi on ne construit pas de barrages sur les rivières et cours d'eau qui ne manquent pas ?

Les anciens employaient cette méthode beaucoup moins coûteuse ; exemple : Coingt était desservi en électricité par le barrage de Bucilly.

Pourquoi n'insiste-t-on pas auprès des habitants ou fermiers pour poser des panneaux photovoltaïques tout le monde y retrouverait son compte.

Traversée du village plus de 1000 camions en gros tonnage non seulement pour Coingt mais encore pour Dagny-Lambercy. La chaussée venant d'être rénovée, et bien, derrière tous ces transports, elle sera complément détruite".

**Observation 29M : Viviane FIERET**, déclare au nom de l'association "Platform Thiérache", dont le siège est sis 6 rue des Hauts Vents - 02140 PLOMION : "Je suis native, de la Thiérache et y réside depuis plus de 60 ans dans ce magnifique bocage, seule richesse de ce terroir, où beaucoup sont revenus y vivre espérant y trouver du bien-être loin des nuisances. Des étrangers depuis 50 ans visitent ce terroir et investissent dans l'immobilier, mais envisagent à regret de revendre rapidement si l'implantation d'éoliennes se poursuit.

Aujourd'hui quel massacre, tous ces petits villages pittoresques encerclés d'éoliennes, quel gâchis ! Sans parler de tous les pathologies constatées et vérifiées sur les humains et le monde animal, un exemple indéniable la baisse de la production des vaches laitières qui ruinent les producteurs, ainsi que la faune très touchée, perturbant la reproduction.

L'inconfort des résonances du matériel éolien est très percutant au delà des distances respectées.

Dans la situation actuelle difficile à vivre et perturbante, respectons la vie au delà des enjeux financiers et politiques".

**Observation 30M : Marie-Christine VICART**, déclare : "Comment massacrer une si belle région avec l'implantation de ce parc éolien , c'est une catastrophe pour nous tous !

Je dis NON à un tel projet et m'associe à votre révolte !".

**Observation 31M : André GLAIZE** déclare : "Je suis tout simplement sous le choc ayant appris il y a quelques jours l'implantation d'un parc éolien en Thiérache "Le Grand Cerisier", au beau milieu des églises fortifiées de la Thiérache, je cite: "Le projet s'inscrit dans l'entité paysagère « les églises fortifiées de la Thiérache », à forte valeur patrimoniale (nombreuses d'entre elles sont classées monuments historiques), au sein de zones d'enjeux connus pour les espèces d'oiseaux la Cigogne noire et le Milan royal, deux espèces protégées et menacées. L'éolienne E8 est à 670 m de l'habitation la plus proche". C'est une honte ! Originaire de Thiérache je ne pensais pas que l'on puisse envisager de saccager à ce point ce paysage et ce patrimoine. Je suis totalement opposé à ce projet".

**Observation 32M : Francine Octavie GLAIZE-OGET** déclare : " Comment peut-on imaginer vouloir détruire à ce point une région qui fait partie de notre patrimoine avec son bocage et ses églises fortifiées en implantant un parc éolien en Thiérache "Le Grand Cerisier". Je cite: "Le projet s'inscrit dans l'entité paysagère « les églises fortifiées de la Thiérache », à forte valeur patrimoniale (nombreuses d'entre elles sont classées monuments historiques), au sein de zones

d'enjeux connus pour les espèces d'oiseaux la Cigogne noire et le Milan royal, deux espèces protégées et menacées. L'éolienne E8 est à 670 m de l'habitation la plus proche". L'appellation : Le Grand Cerisier " est une véritable provocation .N'y a-t-il pas quelqu'un au gouvernement pour défendre notre patrimoine, le bien de tous ? Je suis totalement opposée à ce projet."

**Observation 33M : Anton PETERSEN et Jan VAN WICK**, demeurant, 1 Hameau de Coutenval - 02140 Jeantes déclarent : "Nous disons NON!!!! Non, à l'implantation des éoliennes ! Non, au projet Fache! Non, au projet Chemin du Chêne! Non, au projet Grand Cerisier! Nous disons OUI aux panneaux solaires!!! "

**Observation 34M : Florian FONTAINE**, demeurant 38, Grande Rue à Coingt, déclare : "Je suis contre le projet éolien Grand Cerisier proche de mon habitation et néfaste pour la santé. Il y a un passage migratoire de cigognes noires de Milan royal mais aussi de grues. Ensuite parlons des pollutions visuelles lumineuses sur notre beau paysage de la commune de Coingt et de l'église fortifiée de Jeantes. De plus il y a une diminution de la valeur marchande de nos habitations".

### **Participation du public sur la messagerie électronique : messages reçus le 23/03/2021 :**

**Observation 35M : Marie-Hélène JOLLY-FLUCHER**, demeurant 12, rue Principale - 02360 Brunehamel déclare : "J'apprends avec effroi qu'on envisage d'implanter des éoliennes dans la région de Plomion, Coing, Dagny-Lambercy, Jeantes..."

Comment peut-on abîmer tous ces beaux paysages de Thiérache et dévaluer notre patrimoine que représentent les églises fortifiées ! Déjà on a complètement défiguré les paysages de Dizy-le Gros, Lislet, Montcornet... En arrivant de Rozoy, on ne voit plus que cette forêt d'éoliennes ! ça suffit !!! Pourquoi en vouloir ainsi à la Thiérache ? Des éoliennes, on n'en veut pas, on n'en veut plus !!! J'ai déjà écrit au Préfet de l'Aisne pour dire mon mécontentement et je vous renouvelle ma ferme opposition à cette implantation dans les environs de Brunehamel, Coing, Plomion, etc, et dans toute la région.

J'espère qu'il en sera tenu compte avant de faire de tels dégâts".

**Observation 36M : Mr et Mme Marie-José FONTAINE**, demeurant 40 Grande Rue - 02360 COINGT, déclarent : "Je suis contre le projet éolien sur les communes de: Coingt, Dagny-Lambercy, Jeantes, Nampcelles-La-Cour, et Plomion. Pour ma part, elles se trouvent à environ 700m de mon habitation, ce qui génère des ondes négatives avec les infrasons, les nuisances sonore; et la pollution lumineuse. Dégradation du paysage... Je trouve qu'il y a un manque de respect , concernant nos églises fortifiées ( patrimoine), proches du parc éolien " Jeantes".

D'autre part, nous avons un passage migratoire " Cigogne Noire, j'ai des photos et vidéos", Milan Royal et Grue. Nous sommes proches de la forêt domaniale, sans oublier les Chauves-souris et insectes. Il y aura aussi un impact sur les valeurs immobilières des habitations proches de celles-ci. Sans oublier les dommages et dégradations sur la voie communale et les habitations de fin 1700 , suite aux passages intensifs des camions " béton ", et des éoliennes, etc...). En espérant que vous tiendrez compte de ce courrier".

**Observation 37M : Madame Lucienne LE GOFF-LEBRUN**, demeurant 20, rue des Haut Vents - 02140 Plomion, déclare : "je vous adresse ce courrier en réponse à votre enquête publique concernant le projet éolien du Grand Cerisier à Nampcelles-la-Cour..... J'habite Plomion et je suis contre ce projet et tout autre projet qui pourrait être envisagé sur la Thiérache .

J'en ai assez de voir ces éoliennes qui défigurent notre belle région , je me sens oppressée par cet encerclement, de ma maison je peux voir en ligne d'horizon les éoliennes de Chaourse et la nuit malgré ma mauvaise vue, je distingue les flashes rouges incessants de celles de Montcornet et Dizy-

le-Gros.

Outre les nuisances visuelles, que l'on ne peut nier, il me semble que des études approfondies devraient être faites sur les effets sur la santé des humains en ce qui concerne les infrasons, ondes électromagnétiques et maillages électriques.

Apparemment il existe de gros problèmes sur les élevages de bovins sur lesquels on ne peut se baser sur des effets nocebo, comme on voudrait le faire entendre sur les riverains malades.

Il est grand temps d'abandonner la langue de bois, car à l'avenir cela deviendra peut être un scandale sanitaire.

- Qui ? et où ? seront les responsables qui devront rendre des comptes aux riverains ?
- Que faites-vous de notre patrimoine, et de nos églises fortifiées ?

C'est une honte de massacrer notre environnement

- Que faites-vous de la flore et de la faune à proximité de nos forêts ?
- Que faites-vous de la vallée de la Serre ?
- Que faites-vous du tourisme que nos élus prônent à grands coups médiatiques ?

Il me semble que cette énergie soit-disant verte est tout bonnement un massacre environnemental qui ne profite qu'à une infime partie de citoyens irresponsables, aveuglés par l'appât du gain.

Si aucun profit n'était réalisé pensez vous qu' ils accepteraient de défigurer nos paysages ? Pour toutes ces raisons, je dis non aux éoliennes et au projet de Nampcelles-la-Cour".

***Observation 38M : Madame Tineke VAN GEUNS*** déclare : "Il y a déjà 20 ans, nous avons acheté notre maison des vacances à Dagny-Lambercy et profitons toujours de l'authenticité de la région, de la nature reposante, des nuits sombres, du calme et de la tranquillité. Nous avons rénové la maison avec l'aide d'artisans locaux auxquels nous faisons régulièrement appel.

Je suis une musicienne professionnelle (chanteuse / flûtiste) et il était clair pour moi dès le début de notre arrivée à la Thiérache que je voulais contribuer à la vie musicale là-bas. Depuis plus de 15 ans, j'organise des semaines chorales à la Thiérache sous le nom de Studio Dagny. Environ 100 chanteurs / musiciens affluent à la Thiérache chaque été. Les chanteurs utilisent les chambres d'hôtes et les gîtes de la région, mangent dans des restaurants français et, à travers des excursions organisées par moi, se familiarisent avec la culture et la nature de la belle Thiérache. Des chanteurs français participent également. En fin de chaque semaine nous donnons toujours un concert gratuit dans l'abbaye de St Michel-en-Thiérache. Outre l'organisation de ces semaines chorales, je donne régulièrement des concerts dans les belles églises fortifiées de la Thiérache. C'est pour l'amour de la musique et la Thiérache. Ça fait vraiment mal de voir que notre belle région est de plus en plus entachée d'éoliennes. Quand les projets d'un grand parc éolien deviennent réalité, nous nous trouvons malheureusement obligés de mettre notre maison de vacances en vente – à contre-cœur – et de quitter notre bien-aimée Thiérache".

***Observation 39M : Pierrette GHERIEB-TAHONG***, demeurant 1, Grand Cour à Coingt, déclare : "A mon avis, l'implantation de ce parc éolien va complètement détruire l'impression de calme et de sérénité qui font de cette région un lieu de villégiature très apprécié, aussi bien des étrangers que des parisiens. Il suffit de voir le nombre de maisons qu'ils achètent dans la région pour se rendre compte de la désertification de ces villages que ne manquera d'engendrer ce nouveau parc éolien. Qui achèterait un maison à 300 m d'une éolienne ? Ou avec vue sur des éoliennes ?

Il n'y a presque plus d'éleveurs, les agriculteurs sont de moins en moins nombreux. Au lieu d'espérer un regain d'économie avec le tourisme, cette région sera condamnée.

Le département de l'Aisne n'a-t-il pas déjà fait sa part ? Je suis bien sûr tout à fait pour les énergies renouvelables, à condition que chaque département produise la valeur de ses besoins, et qu'on ne sacrifie pas la population de quelques départements au profit de l'ensemble du territoire.

Mais nous pourrions toujours partir ailleurs....

Merci de tenir compte de l'avis des populations qui n'ont aucun intérêt dans cette affaire et qui sont bien plus nombreux que les quelques personnes qui en tireront bénéfice".

**Observation 40M : Monsieur Maxime DUPONCHEL** déclare : "NON aux nouvelles implantations d'éoliennes en Thiérache".

#### **Participation du public sur la messagerie électronique : messages du 24/03/2021 :**

**Observation n°41M : Monsieur Boris ROOS**, demeurant à Coingt : ce message fait double-emploi avec la note remise au commissaire-enquêteur lors de la permanence du 25 mars 2021 (Observation n°17RC)

**Observation n°42M : Madame Margaret VIS**, demeurant à Coingt : ce message fait double-emploi avec la note remise au commissaire-enquêteur lors de la permanence du 25 mars 2021 (Observation n°16RC)

**Observation n°43M : Mme Dominique DEPARPE**, demeurant 28, rue général Leclerc - 02140 Plomion, écrit : "Je vous adresse cette lettre pour vous faire savoir mon opposition contre le projet éoliens "le Grand Cerisier". On ne peut plus fermer les yeux sur les effets nocifs des infrasons qui causent énormément de problèmes de santé. De nombreuses études ont été publiées dans le monde .Cela vaut-il le coup de sacrifier la santé des Thiérachiens ainsi que la santé animale qui est une ressource financière incontournable à nos agriculteurs (Bovins, Ovins, Gallinacés, etc...) Ne pas oublier l'impact néfaste que produisent les éoliennes sur la faune et la flore (couloirs migratoire .....). On constate une désertion des touristes partout où se trouve des éoliennes .Ce sont des épouvantails à touristes apportant un impact négatif sur l'économie régionale qui serait une catastrophe. Sans parler de l'impact sur la valeur de l'immobilier qui serait fortement en baisse".

**Observation n°44M : Monsieur Alain DEPARPE**, demeurant 28, Rue du Général Leclerc - 02140 Plomion, déclare : "Je m'oppose au projet éolien " le Grand Cerisier". Elles empoisonneront la vie pendant 20 ans par leurs bruits, leurs infrasons, l'effet stroboscopique des pales qui tournent devant le soleil. Partout où sont implantés des parcs éoliens, on constate une désertion des touristes Ce sont de véritables épouvantails à touristes, gros impact négatif sur notre région riche d'histoire (Chemin des Dames, églises fortifiées qui font notre fierté, etc). Sans oublier les nuisances sur la santé (migraine, nausées, acouphènes, insomnies, perte de concentration, arythmie et autres affections cardiaques). Sans compter le désastre sur l'immobilier, -10% à -50% selon l'éloignement sur la valeur des maisons. STOP arrêtez le gâchis de nos paysages, de la nature. C'est prouvé : les éoliennes ne servent à rien hormis remplir les poches des investisseurs".

#### **Participation du public sur la messagerie électronique : messages du 25/03/2021 :**

**Observation n°45M : émanant d'un correspondant non identifié**, vraisemblablement néerlandais, qui écrit : "Je suis contre l'autorisation d'exploiter le parc éoliens du "Le Grand Cerisier" parce que les éoliennes sont trop près du village de Coingt et les autres cinq communes. Le bruit/vibration n'est pas sain pour la population non plus les lumières pour la nuit. Ils sont une menace pour la nature. La beauté de la Thiérache deviendra ruinée. Il y a beaucoup des églises importantes dans la région: les églises de Jeantes, Bancigny, Plomion et beaucoup plus une attraction pour touristes que viennent aussi pour passer les vacances dans la Thiérache, pas pour voir les éoliennes.

Qui est responsable pour le démantèlement des éoliennes quand ils sont en désuétude ? Où est la certitude que ils ne restent pas rouillées dans le campagne ? "



**Observation n°46M : Margaret VISS**, de Coingt (voir ci-dessus) transmet un reportage publié le 14/11/2020 sur le site de FRANCE 3 Normandie et intitulé : " Les chevaux buvaient-ils l'électricité des éoliennes ?" On y lit que : "Dans l'Orne, un entraîneur a constaté le mal-être de ses trotteurs dès lors que des éoliennes installées près de son haras sont entrées en service en 2019. L'eau des abreuvoirs était chargée d'électricité. Une expertise a mis en cause son bâtiment, mais cette étrange coïncidence l'interroge.

Il peut sans difficulté remonter à la source de ses ennuis et retrouver la date sur le calendrier. Jusqu'au 15 mars 2019, tout allait bien. Sur les champs de courses, ses chevaux obtenaient des résultats. Puis, du jour au lendemain, quelque chose s'est mis à ne plus tourner rond. *"Ils ont commencé à faire des contre-performances. Ils étaient irritables"*, se souvient Pierre-Yves Lemoine. Ce jeune entraîneur de trotteurs a donc fait appel aux vétérinaires qui n'ont d'abord rien trouvé d'anormal. Pas d'infection, pas de problèmes respiratoires. Il s'est entendu dire : *"c'est juste un mauvais passage."* Au fil des jours, alors que les résultats allaient de mal en pis, Pierre-Yves Lemoine s'est aperçu que les chevaux *"inondaient leur box quand ils buvaient"*. Le compteur a alors révélé qu'ils n'avaient plus que dix litres d'eau par jour quand un trotteur en boit normalement trente à quarante litres. *"Ce qui m'a mis la puce à l'oreille, c'est quand j'ai appris que les éoliennes avaient été reliées au réseau le 15 mars 2019."* Il a donc fait appel au [Groupement Permanent pour la Sécurité Électrique](#) (GPSE). Le temps de constituer un dossier, dix mois s'écoulaient. Les résultats sur les hippodromes sont toujours aussi mauvais. Des clients retirent leur chevaux. Les rentrées d'argent ne sont pas loin d'être réduites à néant. En janvier 2020, un expert se rend sur place. Il constate que l'eau des abreuvoirs est chargée d'électricité. *"200, 300 millivolts, jusqu'à 800 millivolts parfois. Nous on peut toucher l'eau sans s'apercevoir de rien. Mais un cheval est plus sensible. Il prend une châtaigne à chaque fois qu'il met le museau dans l'eau"*. Les conclusions de l'expertise l'étonnent toutefois. Ce courant proviendrait d'un défaut de son installation. *"Un fil électrique longe un tuyau d'eau en plastique, ce qui entraînerait une induction"*. Le rapport dédouane donc Énedis, en charge du réseau, et Voltalia qui exploite les éoliennes. Pierre-Yves Lemoine a quand même du mal à l'avalier : *"je ne suis pas électricien, mais je n'avais aucun soucis avant la mise en service des éoliennes. Je n'ai pas fait de travaux électriques, et du jour au lendemain, mon bâtiment pose problème. Je veux bien, mais j'ai aussi fait des mesures dans ma maison d'habitation. Il y a aussi de l'électricité dans l'eau alors que c'est une installation à part"*. Pierre-Yves Lemoine a donc fait appel à un avocat qui s'intéresse à ces étranges divagations électriques. *"J'ai recensé une vingtaine d'éleveurs de volailles, de vaches laitières qui connaissent ces difficultés, raconte Me François Lafargue. Il y a des similitudes. À chaque fois, l'exploitation allait bien jusqu'au moment de la mise en service d'un ouvrage électrique à proximité". L'avocat met en doute la sincérité des expertises menées par le GPSE, "un outil financé par les industriels pour trouver à tout prix une autre explication que celle qui est évidente". Sur son site internet, l'association admet dépendre "des industriels du secteur de l'énergie et de la profession agricole pour son fonctionnement, puisque ceux-ci constituent son Conseil d'administration", mais elle se défend de toute partialité : "il est faux de dire que cela entache la neutralité des expertises. Le GPSE fait appel à des experts de diverses disciplines (électriciens, vétérinaires, zootechniciens...) qui sont indépendants et chargés d'émettre un jugement impartial dans leur travail. C'est au GPSE qu'ils doivent rendre des comptes et non pas aux entreprises qui couvrent les frais de leur intervention." À Échauffour, Pierre-Yves Lemoine a effectué des travaux afin de détourner l'électricité via un système de prises de terre. Mais il compte bien demander réparation. "Aujourd'hui, les chevaux vont bien. Les performances reviennent gentiment depuis cet été. Mais aujourd'hui, c'est compliqué. Je n'ai pas gagné de courses depuis un an et demi. J'ai moins de chevaux, moins de clients. Je n'ai plus de trésorerie. J'ai l'impression de repartir à zéro. Je pense qu'il faut trouver un responsable".*

## **Participation du public sur la messagerie électronique : messages du 26/03/2021 :**

**Observation n°47M : Sophie LEGENRE** écrit : "Je participe à l'enquête publique concernant le parc éolien Grand Cerisier via ce mail pour vous manifester que je suis contre l'installation d'éoliennes. Je souhaite que le paysage de notre campagne, de Plomion, soit respecté. C'est un avantage tant pour notre patrimoine historique, que financier. Entre autre, les parcs éoliens vont faire fuir les touristes à la recherche d'espaces verts et les ménages qui souhaiteraient s'installer. Aussi, j'ai lu plusieurs études qui remontent une destruction des habitats naturels des animaux et des risques de collisions des animaux dans les éoliennes. Ne détruisons pas nos campagnes, notre biodiversité ! Je m'inquiète également de l'impact des éoliennes sur notre santé, des infrasons. Comment garantir la santé des habitants ? Est-ce-que l'installation d'éoliennes en vaut le coup ?

**Observation n°48M : Michel et Hélène FRESNOIS**, demeurant Le bois des Nuées - 02360 IVIERS, écrivent : "Nous voudrions vous faire connaître notre opposition à la construction du parc éolien du Grand Cerisier. Nous sommes très concernés par la construction de ce parc, puisque notre domicile n'est éloigné que de moins de trois kilomètres des trois éoliennes E7, E8 & E9. Cette partie du projet située sur la commune limitrophe de Coingt nous fait craindre:

- situé à l'ouest de notre maison cette localisation correspond aux vents dominants et devrait nous apporter des nuisances sonores.
- sa proximité sera source de nuisances visuelles aussi bien de jour que de nuit en raison du balisage lumineux.

Plus généralement, si l'implantation d'un parc éolien est moins effrayant et dangereux que la construction d'une centrale nucléaire, nous lui attribuons beaucoup plus d'impacts négatifs que d'effets positifs:

- Visuels dans le secteur patrimonial des églises fortifiées et sur notre beau paysage.
- Faunistiques puisque dans notre secteur vivent de nombreuses espèces animales en danger (les trois éoliennes E7 à E9 forment un rideau sur plusieurs centaines de mètres et mettront en péril de nombreux oiseaux protégés que nous avons pu observer récemment (Cigognes noires de retour dans notre secteur, Milan royal....
- Touristiques avec l'impact visuel pour les randonneurs sur le GR122 situé à une centaine de mètres de l'implantation.

Comme ailleurs, l'implantation des éoliennes, la création des chemins d'accès et des aires de levage absorberont des surfaces agricoles que nous savons en diminution constante dans notre pays.

De plus, l'impact sur la santé des populations n'a pas livré toutes ses conclusions.

Cette édification source de profit pour de nombreux acteurs, ne nous apportera que des inconvénients ce qui justifie notre opposition au projet."

**Observation n°49M : Monsieur Jupiter SEN**, écrit : "Je suis totalement contre toute implantation éoliennes, ici en France et ailleurs. Au début, comme la plupart des gens, j'étais plutôt pour l'énergie éolienne et photovoltaïque mais c'est bien devenu très clair, après avoir étudié et regardé de plus près les chiffres et la réalité que les éoliennes représentent, qu'elles sont une fadaise et une escroquerie visitée sur la France, qui va provoquer rien que du mal. Déjà elles font polémique,

justement, et la grogne va augmenter. Ceux et celles qui continuent de les soutenir vont le regretter, pour toutes les raisons d'inefficacité, coût financier, pollution visuelle, sonore et matérielle, santé des humains et animaux, saccage de la campagne, perte d'indépendance énergétique, déforestation, mortalité des oiseaux et chauves souris, rupture des traditions rurales, désertification et baisse du nombre des habitants et visiteurs, que vous connaissez déjà bien, certainement. Il n'y a rien de bon à dire des éoliennes. Aux États-Unis, ils commencent à regretter, avec des milliers d'éoliennes abandonnées et en Allemagne, ils commencent à regretter qu'ils ont été dupes de ces promoteurs. Là, ils ont même augmenté leurs émissions de gaz d'effet de serre à cause de l'intermittence des éoliennes, qui obligent l'ouverture des centrales à gaz et au charbon. La France, avec son parc de centrales nucléaires émet dix fois moins de CO2 que l'Allemagne, qui suppriment leurs centrales nucléaires, par idéologie. Une centrale nucléaire ne produit que 6% de CO2. Je vous prie, pour les générations futures, M. le commissaire enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet et de participer à la préservation du patrimoine et paysages uniques de la France".

### **Participation du public sur la messagerie électronique du 26 mars 2021**

**Observation n°50M : Monsieur Robert DELECOUR** écrit : "Non aux éoliennes qui détruisent les paysages, ruinent la santé des humains et des animaux, ne sont pas fiables dans la production, baisse de l'immobilier, polluantes".

**Observation n°51M : François SANCHEZ**, demeurant 9, Hameau de la Sablonnière 02140 – Jeantes déclare : "Par ce mail, je vous annonce ma complète opposition à des installations d'éoliennes en Thiérache. Il est impératif de laisser des coins de nature dans ce pays!"

**Observation n°52M : Madame Caroline DE OLIVEIRA**, demeurant 9, La Sablonnière 02140 JEANTES écrit : " Par ce mail , je vous informe de **ma totale opposition à ce projet éolien**. Il est important de conserver le patrimoine si naturel de notre Thiérache."

**Observation n° 53M : Monsieur Luc BAILLY** écrit : "je suis contre le projet éolien du Grand Cerisier pour ces raisons :

- 1) la hauteur de ces éoliennes défigure notre beau paysage thiérachien, notre bocage ;
- 2) des nuisances sonores, si près des habitations, les champs magnétiques développés, bouleversent la faune sauvage, de nombreuses espèces en souffrent !
- 3) La production agricole est perturbée par des chemins et des divisions parcellaires !
- 4) Le respect de la nature est essentiel dans cette ère de réchauffement climatique ;
- 5) la valeur immobilière de nos biens va baisser énormément
- 6) la construction de ces éoliennes privées constitue un point de départ pour d'autres parcs à venir !
- 7) La compensation financière n'est pas à la hauteur des préjudices causés. Qu'en sera-t-il de la démolition quand les sociétés primaires auront revendu à d'autres sociétés étrangères ?"

**Observation n° 54M : Madame Marie MARTIN** écrit : "Je vous envoie ce mail ce jour pour vous exprimer toute ma colère face à ce projet éolien qui va défigurer ces paysages, le patrimoine bâti de notre région. Ces machines détruisent aussi la biodiversité et sont si proches des habitations qu'elles auront un effet néfaste pour le bien-être et la santé des riverains. Ces machines ne contribuent pas à faire baisser les émissions de CO2, car elles sont intermittentes et non pilotables. Par conséquent, elles doivent être couplées avec des centrales thermiques. Notre pays produit une électricité dé-carbonée à plus de 70 % grâce au nucléaire et à l'hydroélectricité. Ces monstres d'acier font fuir le tourisme et n'apporte pas d'emploi.

Ces machines nécessitent 1500 t de béton à tout jamais dans le sol, des pâles qui ne sont pas recyclables. C'est un scandale écologique et financier.

D'autres solutions sont possibles : isolation, maisons autonomes, géothermie, économie d'énergie,..."

**Observation n° 55M : Monsieur Erwan DEPARPE** écrit : "Je vous écris pour m'opposer au projet éolien « Grand Cerisier » sur la commune de Nampcelles-la-Cour. Étant habitant du village de Plomion, nous allons avoir tout notre paysage gâché suite à ses énormes ventilateurs face à nous, ces éoliennes nous apportent rien, ces promoteurs géants viennent dans nos petites campagnes afin de proposer des prix exorbitants de location de terrain à nos exploitants qui sont pris au coup n'ayant pas de grosses rentrées d'argent ; ils savent où venir frapper.

Il ne faut pas oublier que notre territoire a une longue histoire avec nos églises fortifiées ces géants se prennent le droit de gâcher nos paysages sans rien prendre en compte.

On ne parle pas de toute la migration qui va être encore bouleversée suite à leur prochaine implantation.

Les problèmes de santé liés aux éoliennes sont de plus en plus constatés, il faudrait peut-être s'en inquiéter.

On peut également remarquer les problèmes relevés dans les élevages que ce soit ovins, bovins ou autres, liés aussi aux éoliennes, les promoteurs se fichent et essaient de ne pas faire entendre les choses telles qu'elles sont en proposant de nouveau de l'argent en dommage de tout ce que cela peut causer.

Nous remarquons également que l'immobilier baisse après l'implantation des éoliennes nous pouvons perdre jusqu'à 50% de la valeur de l'immobilier suite à l'implantation d'un parc éolien cela représente énormément pour des petites régions comme nous.

La pollution des éoliennes est énorme, que ce soit pendant leur durée de vie ou même après quelle soient « démantelées » les promoteurs vous font rien savoir... Sachez que cela nuit à beaucoup de choses.

Nous avons déjà pu constater des fuites d'huiles d'éoliennes où aucun bac de rétention ou autre n'est prévu, tout cela va directement dans le sol et l'on nous parle d'écologie avec une éolienne.

Les pales enterrées à la fin de leur durée de vie du fait qu'elles ne peuvent être recyclées.

Faudrait peut-être que l'on arrête le gâchis de nos paysages sachant que l'on est également pas dans des régions où les vents sont vraiment adaptés pour une éolienne.

Pensez à nous qui vivons dans une belle campagne afin d'avoir un paysage beau à voir, si c'est pour voir ces mats face à nous, les villages vont être désertés.

Pensez à nous mais également aux générations à venir qui elles aussi aimeraient connaître une belle campagne. Conservez notre paysage n'est pas trop demander, on veut défendre notre patrimoine, aidez nous !"

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du 27 mars 2021**

**Observation 56M : Conny SPUYBROEK et Waldemar NOË**, demeurant 2, rue de l'Église 02360 Morgny-en-Thiérache, écrivent : "nous disons NON à l'implantation des éoliennes dans la Thiérache, en particulier Grand Cerisier."

**Observation n°57M : Madame Françoise et Monsieur Gilbert SANCHEZ**, demeurant 17, rue de la Sablonnière 02140 Jeantes, envoi un message faisant double emploi avec la note remise en mairie de Jeantes (observation n° 2RJ).

**Observation n°58M : Madame Lucienne TROCHAIN**, demeurant 29, La Sablonnière 02140 Jeantes, envoie une observation faisant double-emploi avec l'observation n°3RJ.

**Observation n°59M : Madame Chantal PALERMO** laisse le message suivant : "Je me permets de vous contacter pour vous signifier mon mécontentement. Étant propriétaire depuis de longues années dans un village près de Nampcelle-la-Cour, j'ai pu observer le paysage se défigurer au fil des années par l'implantation massive d'éoliennes dans la région. Je trouve vraiment dommage de défigurer le paysage qui aurait pu à l'origine sans cela devenir un lieu touristique sachant que c'est une région sinistrée par l'emploi, l'industrie, etc ... Je suis solidaire de tous les opposants à ce projet."

**Observation n°60M-1 et 60M-2 : Monsieur Jean-Louis DOUCY**, demeurant à Parpeville, envoie le message suivant : "Je vous adresse ma contribution à l'enquête publique concernant le projet éolien "Le Grand Cerisier". J'ai réalisé une étude sur 4 des communes du secteur qui vont être les plus impactées par les différents projets éoliens en cours d'instruction sur le secteur concerné (Nampcelles; Vigneux-Hoquet, Braye en Thiérache et Burelles). Pour chaque commune, les indices d'occupation des horizons, de densité et espaces de respiration sont dépassés, voire pulvérisés. L'impact sur les populations, leurs conditions de vie, leur environnement serait injustifiable. Installer une telle quantité d'aérogénérateurs sur une zone jusqu'alors préservée, à proximité d'églises fortifiées comme celles de Burelles ou de Plomion constituerait à mon sens un "patrimoinicide" d'autant plus injustifiable que le territoire (PER de Thiérache) a engagé des sommes considérables en vue de développer le tourisme." Monsieur DOUCY a joint à ses messages 4 cartes montrant les angles d'occupation de l'horizon et les espaces de respiration pour les communes Nampcelles-la-Cour, Vigneux, de Brayes-en-Thiérache et Burelles.

**Observation n°61M : Message reçu d'une personne qui n'indique pas clairement son nom (VRIGNAUD ?)**, et qui expose longuement son opposition à l'énergie éolienne en des termes très souvent excessifs et n'ayant qu'un lointain rapport avec le dossier soumis à enquête. Parmi les arguments que cette personne, citons-en quelques uns pouvant s'appliquer au dossier :  
"Cela profite financièrement essentiellement à des sociétés étrangères (principalement allemande, espagnole et portugaise), cela ne crée aucun emploi car les installateurs de ces engins utilisent des mains d'œuvre bon marchés provenant en particulier de Pologne. Pourquoi cela ne fonctionne pas tout simplement parce qu'elles ne fonctionnent au mieux que le tiers du temps, soit par ce qu'il n'y a pas de vent, soit parce qu'il y en a trop. De plus elles ne fonctionnent pas forcément au moment où on a besoin de leur courant, mais l'ex-EDF doit quand même acheter l'électricité produite au double du marché. Comme on ne sait stocker cette électricité elle est perdue !" Plus loin, cette personne reprend : " le nucléaire civil, alors que c'est le moyen le moins polluant, le moins producteur de CO2 pour produire de l'électricité". Puis : "l'implantation de ces engins est particulièrement destructrice des écosystèmes où elles sont implantées (oiseaux, chauves souris etc...) sans compter toutes les nuisances annexes liées à leurs présence, lumières, bruits, infrasons etc. et en prime la destruction des écosystèmes du fait de la nécessité de créer des voies d'accès pour leur installation et des tranchées pour les câbles électrique"....."Je m'étonne aussi que nous ne fassions pas de façon scandaleuse aucune étude sérieuse sur les problèmes engendrés par ces engins, incluant le principe de précaution inscrit dans la constitution". Elle conclut : " Aussi Monsieur ou Madame le Préfet n'accordez plus aucun permis d'installation de ces moulins à vents ultra polluants destructeurs de la faune et de la flore de l'emploi et du pouvoir d'achat et sans apport pour l'écologie mais qui apportent des gains scandaleux à des capitalistes opportunistes, vous rendez service à la France ! "

**Observation n°62M : Monsieur André BAILLY** note : " En tant que propriétaire terrien sur la commune de Jeantes et en particulier sur des zones qui pourraient être concernées, je m'oppose formellement à l'implantation d'éoliennes. Il est à souligner que nous avons une église classée proche, et contribuer ainsi à défigurer ce vaste territoire".

**Observation n°63M : Monsieur LE GOFF Thomas**, demeurant 1, rue des Casernes 02140 PLOMION, envoie en pièce jointe à son message une contribution faisant double emploi avec l'observation n°4RP recueillie lors de la permanence du 27 mars 2021 à Plomion.

**Observation n°64M : Dominique MOLINA**, demeurant 105, impasse de Corneuil 24340 Mareuil en Périgord, nous fait part de son "Avis défavorable ! Halte à ces projets éoliens qui divisent les populations et détruisent nos paysages ruraux! Nos banlieues ont été dévastées, on s'attaque maintenant à nos campagnes, que laissera-t-on comme héritage à nos enfants, où pourront-ils trouver la paix? L'éolien ne produit pas d'électricité ou trop peu (7% de la production nationale) et jamais au moment où l'on en aurait besoin. Cette électricité n'est pas stockable et fait monter le coût de l'énergie. Il faut aller vers une énergie renouvelable moins polluante (vue, bruit, déforestation, bétonnage des sous-sols,...) et moins néfaste pour la faune et la flore! Aux abords des éoliennes l'immobilier perd beaucoup de valeur et que dire du tourisme??? Imaginez-vous des touristes qui rêveraient de passer des vacances tranquilles à l'ombre des éoliennes??? Non, non et non, pour toutes ces raisons, sans parler de ces lobbies éoliens étrangers qui font leur fortune à court terme au mépris de la santé morale et physique des riverains de ces monstres en composite et en béton. Arrêtons cette folie et orientons-nous vers des énergies moins polluantes comme les panneaux solaires. Produisons les panneaux solaires et organisons leur recyclage en France, cela relancera l'économie et ramènera la paix dans nos campagnes... Pensons également à la décroissance qui à court terme est malheureusement probablement la seule solution envisageable !".

**Observation n° 65M : Nathalie et Philippe RAOULT**, agriculteurs à PLOMION, font parvenir les observations suivantes : "Nous attirons votre attention concernant le projet éolien de Nampcelles-la-Cour, nous sommes contre pour plusieurs raisons.

Il faut tout d'abord considérer l'impact visuel. La restauration de l'église de Plomion deviendrait ridicule avec des éoliennes qui vont la dominer puisque notre église se trouve en contre-bas et que les éoliennes seront sur une butte, où est le respect du patrimoine ? où est le respect pour les donateurs qui ont participé au financement de ces travaux ?

Concernant la Thiérache, nous vous rappelons que nous sommes en zone verte « élevage » et que beaucoup trop de témoignages démontrent que les éoliennes sont nocives notamment pour les troupeaux laitiers, d'ailleurs à ce sujet il faudrait nous expliquer pourquoi les éleveurs sont traqués avec des contrôles dits « Sur le bien-être animal » comme si leur rôle était de maltraiter les animaux ! ils sont parfois amendés pour des broutilles qui n'ont pas de sens.

En revanche lorsque l'on constate des animaux avec des poils piqués, faisant le gros dos, une production laitière en chute libre, des avortements, une mortalité accrue, mauvaise croissance des jeunes etc... et tout ça sans explication médicale alors que ces problèmes surviennent à la mise en route des éoliennes (prenons pour exemples les fermes de NOSAY en Loire atlantique, la ferme de Yann JOLY, dans la région d'Abbeville dans la Somme, et bien d'autres en France (plus d'une centaine recensées)) et là visiblement les promoteurs ont le droit de maltraiter les animaux et ne sont pas inquiétés par des contrôles. De qui se moque-t-on ??

Concernant la santé publique, il y a également beaucoup à dire : migraines, acouphènes, insomnies, vertiges, etc... là encore il y a tellement de témoignages qu'il faut prendre tout ceci au sérieux, si les éoliennes continuent à se déployer il va y avoir de plus en plus de problèmes, à force

de jouer avec nos nerfs cela finira par des drames.

Nous pouvons aussi parler de problèmes écologiques : oiseaux migrateurs en danger (Passages annuels de cigognes blanches, grues, oies bernaches sur le secteur de Plomion) nous en sommes témoins, nous avons filmé des cigognes blanches dans un champs à l'Arbre Joly en août dernier.

Les bétons, 1500 tonnes par éolienne, avec à la clé une destruction à jamais de terrains agricoles qui seront pourtant bien utiles pour nourrir les populations de demain vu l'accélération du réchauffement climatique, non les éoliennes ne sont pas écologiques !

Tout ceci n'est qu'une histoire d'argent et ceux qui accueillent les éoliennes sur leurs sols ont bien compris qu'ils allaient toucher de l'argent mais n'ont pas pensé à déduire ce qu'ils vont perdre (perte de surface, démontage en grande partie à leurs frais ou plutôt leurs héritiers etc...)

Faisons fi de cette énergie verte qui n'en est pas vraiment une ! Merci de nous respecter et de prendre en considération notre souhait de ne pas voir aboutir ce projet et même les prochains sur toute la Thiérache, belle région d'élevage à protéger et à verdir davantage avec des prairies, des haies etc...".

1. **Observation n°66M : Mme Cécile FONTAINE**, 38, Grande Rue 02360 Coingt, fait parvenir le message suivant : "J'ai demandé à Mme Fontaine Marie-José, demeurant à Coingt, de vous transmettre par courrier et voie électronique ma décision, concernant le parc Éolien sur les communes de Coingt, Dagny-Lambercy, Jeantes , Nampcelles-la-Cour, Bancigny, et Plomion.

Madame FONTAINE expose ensuite les raisons pour lesquelles est contre le projet : "Nous avons un passage Migratoire, dont les espèces suivantes:

Les Cigognes Noires

Milan Royal

Les Cigognes Blanches

Des Grues

Des Oies Sauvages

Des Hérons

Des Aigrettes

D'autre part il y a les Chauves-Souris.

Il ne faut pas oublier notre Patrimoine les Églises Fortifiées : église Saint-Martin de JEANTES, église Notre-Dame de PLOMION

Il est temps de réagir contre cette pollution d'éoliennes dans notre belle région de Thiérache.

D'autre part il y a des problèmes de Santé, Suite aux Infrasons et Nuisances Sonores, sans compter les lumières " clignotant " .qui perturbent le sommeil.

Il y aura une dégradation de la route dans notre village de Coingt avec les passages de charges " hyper-lourdes", les vibrations vont causer des dégâts sur les maisons de 1700, ainsi que l'assainissement en bordure de route. Qui va payer la Facture ?

Nos habitations perdront de la valeur, voire une désertification dans nos villages. Pour qui ? pourquoi ? pour l'argent, au profit des propriétaires et locataires des terrains qui acceptent l'implantation de celles-ci et se font endormir par les Promoteurs".

**Observation n°67M : Madame Severine DEMARLY**, demeurant 25, Grande rue 02360 Coingt, adresse le message suivant : "N'ayant pas la possibilité de me déplacer de par mon travail, J'ai demandé à Mme Fontaine Marie-José de vous transmettre ce courrier et par voie électronique.

Je suis contre l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Coingt, Dagny-Lambercy, Jeantes, Nampcelles-la-Cour, Bancigny, et Plomion.

Car nous avons la forêt Domaniale près de chez nous, il y a un passage Migratoire.

Nous avons 2 fois par/an :

Des cigognes Noires.

Mais aussi d'autres espèces comme :

Les cigognes Blanches

Des Grues

Des oies Sauvages

Milans Royal

Des Hérons

Nous avons aussi des Chauves-Souris, sans oublier les insectes.

D'autre part il y a du soucis à se faire concernant la Santé, les infrasons et les nuisances sonores et les lumières perturbent le sommeil.

Il ne faut pas défigurer nos beaux paysages de Thiérache avec des tas de ferraille, qui risquent de rester sur le terrain même après 10 ans, car pour le démantèlement de celles-ci, il n'y aura plus d'argent dans la Caisse de dépôt et Consignation. Les propriétaires devront mettre la main au porte-monnaie. Je pense qu'ils sortiront plus d'argent, par rapport à ce qu'ils auront touché en 10 ans.

J'ai peur pour ma maison avec les passages intensifs des bétonnières, et des éoliennes.

Il faut protéger notre Patrimoine : Les églises Fortifiées de Jeantes et Plomion.

Je dis STOP aux EOLIENNES."

**Observation n°68M : Monsieur Daniel FONTAINE**, demeurant 40, Grande Rue , 02360 COINGT, transmet le message suivant : "Je dis STOP au parc éolien sur les Communes de Coingt, Dagny-Lambercy, Jeantes, Nampcelles-La-Cour, Bancigny, et Plomion.

Pour ma part j'ai des pièces à fournir au Commissaire Enquêteur, Photos des espèces suivantes:

- Cigogne Noire : au lieu dit " Le Chêne" à COINGT (Photo n° 1380280 le 03/09/2018 ; Photo n° 1380282 le 03/09/2018)
- Cigognes Blanches : au Calvaire à COINGT (Photo n° 1070780 le 01/09/2014 ; photo n° 1070783 le 01/09/2014 ; Photo n° 1070784 le 01/09/2014 ; Photo n° 1070786 le 01/09/2014)
- Milan Royal : à côté de l'Ancienne Gare à COINGT et Forêt Domaniale (Photo n° 1510822 le 26/04/2020)
- Milan Royal : au-dessus de notre habitation à Coingt.(Photo n° 1520491 le 25/05/2017 ; Photo n° 1520478 le 25/05/2017)
- Aigrette Blanche & Héron : sur le terrain de la commune de Jeantes , près du poulailler de Mr Jauquet. (Photo n° 1310248 le 17/09/2017 ; Photo n° 1300865 le 17/09/2017)

J'ai aussi en ma possession une vidéo de la cigogne noire à Coingt. Nous avons aussi le Pic Noir, Martin Pêcheur, Pie-Grièche écorcheur , Pic Vert, Pic épêche, Pic Mar, Chardonneret, Bruant jaune, Alouette, Sittelle torchepot , Linotte etc..

S.V.P il faut protéger les espèces . STOP AUX EOLIENNES ; non aux éoliennes près des habitations et de notre Patrimoine,"églises fortifiées"

Stop aux problèmes de santé avec les nuisances sonores et Infrasons, et pollution lumineuse.

Stop qui va payer l'addition " Facture d'électricité" ; NOUS !

Attention à la désertification ?"

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du 29 mars 2021**

**Observation n°69M : Monsieur Denis GRAVE**, demeurant 4, La Chaussée 02580 Étréaupont, écrit : "Je me permet de vous envoyer ce mail afin de vous faire connaître ma position contre ce nouveau projet éolien. Ce projet, qui s'ajoute aux nombreux existant dans notre



région, est, à mon sens, une incohérence complète avec le bocage de notre région, là où passent tant d'oiseaux qui vont se faire hacher par les pales de ces machines à chaque parc éolien ce problème existe même s'il est minimisé par les promoteurs. La pollution visuelle telle un encerclement comme à quelques kilomètres de là, à Montcornet et Lislet où justement des plaintes ont été déposées par des riverains pour des perturbations d'ordre physiques, morales, dévastatrices tant pour l'humain que pour certains animaux. Ce n'est pas reconnu, tant d'études ont été faites mais par qui? des personnes aux ordres des promoteurs!! cela va changer partout dans d'autres pays on freine l'implantation quand on ne l'arrête pas complètement pourquoi? simplement parce que l'on se rend compte que sans subventions la faible production n'est pas rentable. En Allemagne on a ouvert des centrales à charbon qui polluent un maximum va-t-on faire pareil en France puis s'apercevoir que c'est un gâchis. Une pollution des sols avec ce béton qui restera à vie car avec même un mètre de terre au dessus vous devez savoir que le sol est perdu pour des plantations. J'espère que vous saurez vous rendre compte que ce mode de production n'est pas viable et que ce sont nos enfants qui vont hériter de cet héritage à dépolluer, et que vous allez donner un avis défavorable, trop c'est trop."

**Observation n°70M : Madame Maria et Monsieur Roel DE HOOP**, demeurant 15, la Sablonnière 02140 JEANTES, écrivent : " Domiciliés sur la commune de Jeantes, nous nous opposons au projet éolien "le Grand Cerisier" composé de 9 éoliennes ( dont 1 à 670m de l'habitation : sur Coingt, Dagny,et Nampcelle la Cour). Ce projet s'inscrit dans un paysage d'églises fortifiées plus ou moins classées. Nous souhaitons préserver l'avenir de notre pays de Thiérache, afin de concourir à un label de protection de notre environnement et de bien être des habitants et résidents Néerlandais, Belges, Anglais etc... Oui, la Thiérache possède une biodiversité riche de par ses ressources naturelles, très utiles à l'agriculture et l'élevage, nous sommes restés authentiques. Une qualité de vie règne dans ce paysage et nous ne voulons pas entendre ces mots :

Perturbations sonores,

Nappe phréatique polluée par le béton,

Mauvaise réception de la télévision,

Déévaluation des biens immobiliers,

Économie perturbée,

Paysage dégradé de jour comme de nuit.

Notre santé se dégrade dû à de mauvaises ondes,

Incidence sur l' élevage et la production laitière,

Ce lobby ne nous ramène pas d'emploi, Cela représente une dette pour la génération future (démolition à charge du propriétaire)

Au dire de nos politiques, la région dépasse largement le quota de contribution à ces projets, l'Aisne compte déjà plus de 600 mats, alors Mesdames, Messieurs les politiques, venez à notre secours...vous serez notre CIGOGNE NOIRE."

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du 30 mars 2021**

**Observation n°71M : Madame Natasha et Monsieur Arno VAN RENSWOUW**, demeurant 6, Rue des Templiers 02140 - DAGNY-LAMBERCY, déclarent : "Domiciliés sur la commune de Dagny-Lambercy, nous nous opposons au projet éolien "le Grand Cerisier" composé de 9 éoliennes ( dont 1 à 670m de l'habitation : sur Coingt, Dagny,et Nampcelle la Cour). Ce projet s'inscrit dans un paysage d'églises fortifiées plus ou moins classées. Nous souhaitons préserver l'avenir de notre pays de Thiérache, afin de concourir à un LABEL de protection de notre environnement et de bien être des habitants et résidents Néerlandais, Belges, Anglais etc... Oui, la Thiérache possède une biodiversité riche de par ses ressources naturelles, très utiles à l'agriculture et l'élevage, nous sommes restés authentiques. Une QUALITE de VIE règne dans ce paysage et nous ne voulons pas

entendre ces Mots :

Perturbations sonores,

Nappe phréatique polluée par le béton,

Mauvaise réception de la télévision,

Dévaluation des biens immobiliers,

Économie perturbée,

Paysage dégradé de jour comme de nuit.

Notre santé se dégrade dû à de mauvaises ondes,

Incidence sur l' élevage et la production laitière,

Ce lobby ne nous ramène pas d' emploi, Cela représente une DETTE pour la génération future (démolition à charge du propriétaire)

Au dire de nos politiques, la région dépasse largement le quota de contribution à ces projets, l'Aisne compte déjà plus de 600 mats, alors Mesdames, Messieurs les politiques, venez à notre secours...vous serez notre CIGOGNE NOIRE."

**Observation n°72M : Monsieur Henri de BENOIST**, demeurant à La Bôve 02860 - Bouconville-Vauclair a écrit : "Je suis totalement opposé à ce nouveau parc d'éoliennes qui va saccager l'environnement, attenter à la santé physique et morale des habitants et des animaux, sans régler le problème énergétique français ; en effet, que se passe-t-il lorsqu'il n'y a pas de vent ? Et quel est l'impact carbone de ces éoliennes ? Il faut bien mieux viser le renouvelable agricole, le solaire, ou surtout l'énergie atomique."

**Observation n°73M : Madame Odile LECOCQ**, demeurant 36, avenue du général LECLERC 02140 Plomion, écrit : "Voilà moins d'un an que j'ai acheté une maison à Plomion , j'ai quitté la vie citadine pour me retrouver dans ce petit coin perdu de la Thiérache que j'affectionne tout particulièrement pour sa tranquillité et la beauté de ces paysages. J'ai investi dans la rénovation de ma maison, habitation qui est située non loin du centre du bourg, ma ligne d'horizon est dégagée et je peux apercevoir le clocher de l'église de Plomion ainsi que celle de la petite commune de Bancigny, mais mon regard est également attiré par la présence d'un mat qui à mon arrivée me laissait imaginer qu'il s'agissait d'un relais téléphonique mais j'ai appris qu'il s' agissait d'un mat de mesures pour une étude de faisabilité d'un parc éolien et à ma grande stupeur pour 9 éoliennes de 180 mètres de hauteurs. Qui peut accepter de vivre à proximité d'un site industriel pareil ? De chez moi la nuit, en ligne d'horizon je distingue les flashes rouges des éoliennes de Chaourse, et Montcornet. J'ai investi toute mes économies dans ce projet et je doute qu'à l'avenir, si je devais revendre mon bien, un acheteur potentiel daigne vivre à proximité d' un parc éolien.

Ma question est la suivante à ce sujet,

Vers qui puis-je me retourner en cas de perte sur la valeur de mon bien immobilier ? Le promoteur ? Le propriétaire du terrain qui a accordé l'autorisation d'implantation, la commune concernée ou le préfet ?

Vous allez saccager mon cadre de vie, vous aller me voler mon horizon, les nuisances engendrées dans un premier temps par la vue de ces mastodontes d' acier me laissent plus que perplexe. La rotation des pales jour et nuit feront du bruit, je suis venue m'installer à la campagne pour la tranquillité et je veux l'été pouvoir dormir mes fenêtres ouvertes et profiter pleinement de ce bien-être.

Outre les nuisances sonores et visuelles, bon nombre d'associations demandent une étude épidémiologique sur les effets indésirables sur la santé des êtres humains et animaux, qu'en est-il ? Je me suis intéressée au sujet et bon nombre de personnes riveraines à ses parcs souffrent de maux divers, qu'on accable d'effet nocebo mais qu'en est-il sur les animaux d'élevage, allez-vous nier les problèmes rencontrés et faire la politique de l'autruche jusqu'à un prochain scandale sanitaire ? Vers qui devrais-je me retourner si ma santé se dégrade à cause de cette implantation ? Qui sera

tenu responsable ?

Nous sommes en plein cœur de la Thiérache, bocage verdoyant et patrimoine classé avec nos églises fortifiées, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi ils ont laissé une étude d'impact se réaliser dans un environnement idyllique pareil.

J'ai pu remarquer la présence de nombreux oiseaux migrateurs qui passent devant chez moi, j'ai eu la chance d'observer récemment un vol de plusieurs centaines de grues cendrées, il n'est pas rare d'observer des aigrettes et des hérons, des pigeons ramiers, sans parler des nombreux rapaces tournoyant au-dessus de chez moi

Qui sera tenu responsable du massacre des oiseaux avec les collisions dues aux pales ?

Personnellement je ne vois que des effets négatifs à ce projet, les communes ont toujours fonctionné même si les budgets sont serrés, nous n'attendons pas l'aumône des promoteurs pour survivre, nous avons notre fierté et la mienne ne se sacrifiera pas à une poignée d'euros qui en contrepartie m'auront massacré mon cadre de vie. La transition écologique n'est qu'une mascarade organisée au détriment de la santé et du bien-être de la population riveraine. Je suis contre ce projet et tout autre projet en prévision en Thiérache."

***Observation n°74M : Monsieur Pascal HÉRY***, a écrit : "Je connais bien cette région proche de Vervins dans l'Aisne, Nampcelles-la-Cour et ces petits villages aux alentours et mon avis est très défavorable pour l'installation de plusieurs éoliennes dans ces lieux de France si magnifiques et pour moi, ce projet n'a aucun point positif, mais que des points négatifs. J'habite dans l'Oise, les Hauts-de-France, et je peux vous dire que les éoliennes, cela suffit. Je vous invite à lire mes commentaires et d'en faire le choix qui s'impose. Ci-joint d'autres arguments qui me semblent nécessaire à apporter pour bien comprendre le rejet massif des éoliennes.

#### **Santé :**

Lorsque les éoliennes sont placées à des distances trop faibles, elles peuvent affecter la santé des riverains notamment par leurs nuisances sonores. En 2006 l'Académie nationale de médecine (France) propose, à titre conservatoire, une distance minimale de 1 500 mètres pour les machines de plus de 2,5 MW (dont il n'existe à l'époque aucun exemplaire en France). Celle-ci est portée à 2 miles (3,2 km) aux États-Unis. Ces distances minimales ne sont pas toujours respectées en France.

#### **Éléments polluants :**

Les aimants de forte puissance utilisés dans les alternateurs contiennent du néodyme (600 kg pour une éolienne offshore de forte puissance). Cet élément fait partie des terres rares dont les procédés d'extraction et surtout de raffinage sont décriés car extrêmement polluants. L'extraction et le raffinage des terres rares entraînent le rejet de nombreux éléments toxiques: métaux lourds, acide sulfurique ainsi que des éléments radioactifs (uranium et thorium). La radioactivité mesurée dans les villages de Mongolie-Intérieure proches de l'exploitation de terres rares de Baotou est de 32 fois la normale (à Tchernobyl, elle est de 14 fois la normale). Ces éléments sont à l'origine de cancers du pancréas, du poumon et de leucémies. D'après la carte des villages du cancer en Chine, la mortalité par cancer est de 70 % dans les villages à proximité de Baotou. Les effluents toxiques sont stockés à Baotou dans un lac artificiel de 10 km<sup>3</sup> dont les trop-pleins sont rejetés dans le fleuve Jaune qui alimente 125 millions d'habitants et 25 % des terres arables chinoises. Ces pollutions ont été dénoncées dans un rapport de Jamie CHOI, alors responsable de Greenpeace Chine. Ce rapport n'est plus accessible au grand public. La fabrication de l'éolienne puis ultérieurement son entretien consomme des ressources et produit indirectement des pollutions (extractions et raffinage des matériaux de construction, fabrications, etc.). Pour un mat d'éolienne de 80 mètres, 800 tonnes d'acier et de béton sont injectées à sa base pour les fondations. Cela est très supérieur (par MWh/an) aux quantités nécessaires à la construction d'une centrale de tout autre type (qui ont par ailleurs leurs inconvénients respectifs), y compris le nucléaire qui, sur cet aspect, est favorisé par sa très haute densité de puissance. Néanmoins l'impact de ces facteurs est négligeable sur la durée de vie de l'éolienne.

### **Influence potentielle des éoliennes sur le climat :**

Par son principe de fonctionnement, une éolienne absorbe l'énergie du vent et le rend turbulent, créant ainsi un effet de sillage jusqu'à dix fois le diamètre de son rotor derrière elle. Ceci n'a d'effet qu'en altitude, mais c'est une des raisons majeures pour lesquelles deux éoliennes doivent être suffisamment éloignées pour diminuer les pertes dues à ces turbulences (une distance raisonnable est six fois le diamètre du rotor). La réduction de la turbulence du vent et l'évacuation de la chaleur hors de la zone environnante peuvent entraîner des changements de température. D'après plusieurs études réalisées sur la base de modèles de simulation, les effets locaux des très grands parcs d'éoliennes pourraient ne pas être totalement négligeables.

#### **effet de sillage d'une éolienne :**

Plusieurs études ont montré les effets climatiques locaux et globaux d'hypothétiques des très grands parcs d'éoliennes (de plusieurs milliers à plusieurs millions) par la modélisation. D'après une étude de l'université Stanford, les effets seraient localement faibles mais non-négligeables. Il n'y aurait pas d'effets notables sur la température globale à la surface de la terre, et l'installation de très grands parcs d'éoliennes aurait des avantages « énormes » en ce qui concerne les effets sur le climat. Selon une modélisation climatique réalisée par des chercheurs du MIT, si 10 % de la demande mondiale en énergie était satisfaite par l'énergie éolienne en 2100 (13 millions d'éoliennes), la température terrestre pourrait augmenter de l'ordre de 1°C sur le territoire des fermes éoliennes, soit une moyenne de 0,15°C sur la surface globale de la terre (l'effet serait inversé pour les éoliennes offshore). Dans les deux cas, des phénomènes de réchauffement et de refroidissement pourraient avoir lieu hors des régions concernées. Mais les auteurs insistent sur la nature purement exploratoire de leurs travaux. Une autre étude de l'École polytechnique fédérale de Lausanne montre également, sur la base d'une modélisation, que les effets locaux possibles de très grands parcs d'éoliennes ne sont pas négligeables, mais que les résultats obtenus dépendent de la validité de la modélisation. Néanmoins, l'influence sur le climat des grands parcs d'éoliennes reste largement inférieure à celle des sources de production d'énergie dont ils permettent d'éviter l'utilisation.

#### **Mitage ou nuisance visuelle :**

L'esthétique d'une éolienne étant une affaire de goût que l'on ne peut objectivement trancher, mais déprécie généralement l'immobilier à proximité. Les riverains craignent généralement une dégradation visuelle des sites concernés ainsi qu'un résultat sur l'écosystème dû au bruit des éoliennes et aux interférences électromagnétiques induites par leurs générateurs. L'effet stroboscopique génère une alternance d'ombres portées et de lumière. La réglementation wallonne demande de prendre en compte la gêne occasionnée par cet effet, pour des raisons de confort, lors de la délivrance du permis de construire d'une éolienne.

#### **Encombrement au sol :**

La surface utilisée par une éolienne reste quasiment intégralement utilisable pour un autre usage. L'énergie éolienne est compatible avec les autres activités humaines, industrielles et agricoles, tout comme les lignes à hautes tensions. Des prototypes sont compatibles avec l'habitat urbain. Par contre, la question de la quantité d'énergie qui peut être fournie (par rapport à la consommation actuelle et future) avec la surface disponible est posée. Les éoliennes actuelles nécessitent une importante surface au sol, imposée par la rotation nécessaire en fonction de la direction du vent, par la taille des pales, par l'interférence entre éoliennes voisines sur le flux de vent, par mesure de sécurité en cas de chute. Elles permettent une densité d'environ 10 MW/km<sup>2</sup>, soit 10 W/m<sup>2</sup>, et produisent environ 2kWh/an par W, ce qui implique un besoin de l'ordre de 50 km<sup>2</sup> par TWh ; en théorie (moyennant la disponibilité de capacité de stockage suffisante, sous forme de stations de pompage-turbinage par exemple, même avec des pertes dépassant la moitié), un parc éolien ayant une surface du tiers de la mer Baltique (450 000 km<sup>2</sup>) est suffisant pour répondre à la totalité de la consommation électrique actuelle (2700 TWh) de l'Union Européenne à 27. Cependant en pratique, la densité moyenne de puissance par unité de surface est de l'ordre de 0,5 W/m<sup>2</sup>, soit 20

fois plus faible. Le Danemark, pays très éolien et pratiquement aussi équipé que possible, n'arrive à produire que 20 % de son électricité avec l'énergie éolienne. La faisabilité des estimations théoriques ci-dessus est donc contestable, et implique certainement des changements profonds. À titre de comparaison, une centrale solaire photovoltaïque a une productivité d'environ 70 kWh par m<sup>2</sup> au sol dans un site ordinaire d'Europe, soit 70 GWh/km<sup>2</sup>/an, mais cela implique d'utiliser 100% de la surface.

### **Bruit :**

Certains riverains déplorent le bruit des éoliennes : il peut être d'origine mécanique ou aérodynamique. Les éoliennes anciennes produisent un bruit de 55 dBA à leur pied (soit le bruit à 130 mètres d'une voiture roulant à 60 km/h). Une étude de 2007 de l'Afsset commandée par les ministères chargés de la santé et de l'Environnement a conclu qu'en France, si « les premières générations d'éoliennes émettent un bruit relativement important, les éoliennes plus récentes ont bénéficié de nombreuses améliorations, ce qui a permis de réduire leurs émissions sonores ». Le bruit de l'éolienne et sa perception dépendent selon l'Afsset de plusieurs facteurs :

- intrinsèques, liés à l'éolienne et à sa puissance acoustique, ainsi qu'à la taille du parc, etc.
- dépendants de la topographie, nature du sol, géométrie de l'éolienne et du lieu « récepteur
- dépendants de la météo : vent, hygrométrie (le bruit porte un peu mieux dans l'air humide)
- liés au milieu environnant (végétalisation, substrat rocheux, terre, etc. qui absorbent ou renvoient plus ou moins le bruit)

Toujours selon l'AFSSET, le niveau de bruit est (en 2007) :

- à proximité des éoliennes : dans la gamme des niveaux de bruit d'infrastructures de transports terrestres
- à distance des sources : dans la gamme des niveaux de bruit résiduel (ou bruit de fond) et pour partie dans les infrasons dont une part en basses fréquences.

L'Afsset précise qu'on n'a à ce jour pas montré de conséquences sanitaires des infrasons sur l'homme (même à niveaux d'exposition élevés), et que l'exposition « de la population au bruit des éoliennes se situe largement sous la valeur seuil de 70-80 dB », et « ne permet pas d'envisager un risque d'atteinte directe de l'appareil auditif ». En pratique, il est difficile de percevoir le bruit d'une éolienne pour des distances supérieures à 500 mètres, mais la gêne existe néanmoins. Des études psycho-acoustiques en laboratoire sur la description du bruit émis par des éoliennes, montrent que des sifflements et effets de battements seraient les plus perturbants, surtout s'ils sont perçus comme « impulsionnels » ; la gêne pouvant aussi être engendrée ou augmentée par des facteurs subjectifs, dont le sentiment de déficit d'informations et de consultation et/ou une moindre acceptation de la présence de l'éolienne jugée inesthétique dans le paysage ou perturbante pour les oiseaux. L'Afsset relève qu'environ 10 % des parcs font l'objet de plaintes à la DDASS, que les deux tiers de ces plaintes concernent des distances inférieures à 500 mètres, et que la distance n'est pas connue pour le tiers restant. Seul un cinquième de ces plaintes fait l'objet d'un contentieux. La recherche de moyens de rendre les éoliennes encore moins bruyantes se poursuit. Les simulations faites pour « des conditions d'émission et de propagation particulièrement pénalisantes » montrent un bruit relativement faible, comparé au bruit de fond naturel dès que l'on s'éloigne suffisamment de la source et d'importantes variations selon le scénario choisi, ce qui a fait conclure à l'Afsset qu'une distance réglementaire minimale n'était pas pertinente, mais qu'il fallait via les études d'impacts traiter le problème au cas par cas.

### **Danger pour les animaux :**

Les éoliennes pourraient constituer pour les chauves-souris un danger mortel, car, si elles savent bien les éviter, elles peuvent être frappées par un barotraumatisme, c'est-à-dire un choc provoqué par la baisse brutale de la pression de l'air au voisinage des pales dont la vitesse dépasse, à leur extrémité, 200 km/h. Mais selon d'autres, cela ne pose pas de problème puisque les chauves-souris ne volent pas par grand vent. Des chercheurs conseillent que la vitesse de vent déclenchant le démarrage des pales soit de 5,5 m/s (19,8 km/h). Les éoliennes sont aussi suspectées de tuer de

nombreux oiseaux, notamment des espèces protégées comme les Aigles royaux. Rien qu'aux États-Unis, l'American Bird Conservancy estimait en 2010 que les éoliennes tuent entre 75 000 et 275 000 oiseaux par an. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) estime que « la mortalité aviaire due aux éoliennes est globalement faible par rapport aux autres activités humaines ».

#### **Perturbation des radars et télévision :**

La réception des ondes hertziennes peut être perturbée par une ou plusieurs éoliennes. En télévision (analogique ou numérique), cela provoque une image « brouillée » sur la réception de la télévision terrestre par antenne râteau. Dans ce cas, il est fréquent que l'organisme qui déploie les éoliennes finance aussi les mesures correctives visant à éliminer ces brouillages. Parmi ces mesures, figurent l'implantation d'un nouvel émetteur, le remplacement d'antennes râteau par des paraboles, ou la réorientation d'antennes râteau. Les perturbations occasionnées par un parc d'éoliennes sur la télévision analogique peuvent s'étendre jusqu'à 15 km du parc. En revanche, de récentes études montrent que cet effet est plus réduit en télévision numérique (DVB-T) : la perturbation ne s'observe pas au delà de 3 km environ. La perturbation intervient lorsque le parc éolien se situe à proximité de l'antenne de réception et qu'il s'interpose clairement entre l'antenne émettrice et l'antenne de réception. Les parcs éoliens peuvent parfois interférer avec les radars et en particulier avec les radars météorologiques. En effet, les éoliennes peuvent constituer un obstacle à la propagation de l'onde. Selon la proximité et la densité du parc d'éoliennes, celui-ci peut constituer un blocage majeur à basse altitude, donnant une zone d'ombre dans les données. De plus, comme les pales sont en rotation, le radar enregistre leur vitesse de déplacement, qui n'est pas différentiable d'une cible en mouvement comme la pluie. Habituellement, on filtre les échos de sol indésirables par leur vitesse Doppler. Dans le cas de précipitations, la vitesse lue sera un mélange entre la vitesse des gouttes et celle des pales, ce qui peut mener à une fausse interprétation des mouvements de l'air. Une étude sur cette possible interférence est donc nécessaire lors de l'examen d'un projet d'éoliennes. Des études sont en cours à la fois sur les éoliennes pour réduire leur surface équivalente radar et sur les algorithmes radar pour leur permettre de discriminer les éoliennes des autres échos.

#### **Surcoût et spéculation :**

Selon Patrick Ollier l'argent public est mal utilisé ou gaspillé. Des interrogations se font jour, au vu du mécanisme de financement :

- L'électricité produite par éolienne est vendue à EDF ou à ses concurrents. Dès lors qu'une éolienne est située dans une ZDE (Zone de Développement Éolien) EDF (ou son concurrent) est obligé d'acheter l'électricité produite dont le prix est garanti pendant quinze ans (par l'État). Ce prix est supérieur au prix du marché 85. En 2011, le coût d'achat moyen par EDF de l'électricité éolienne était de ,3 /Mwh (sic), alors que le prix de marché utilisé pour calculer les surcoûts était en moyenne de 48,5 /MWh. Le surcoût est supporté directement par le consommateur d'électricité (des exonérations partielles ou totales sont accordées aux industriels afin de préserver leur compétitivité) par l'intermédiaire de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité). La Fédération Environnement durable, un groupe de pression anti-éolien, a calculé que le surcoût de l'éolien entraînera une augmentation de plus de 20 % de la facture d'électricité, pour une production éolienne qui ne représentera, au mieux, que 5 % de notre consommation électrique.
- l'énergie éolienne profite en plus d'aides financières importantes. En France, il était prévu en 2009 que d'ici 2020, le tarif subventionné demanderait un financement estimé à 42 milliards d'euros pour l'éolien terrestre et 80 milliards d'euros si l'on inclut l'éolien offshore. Certains se posaient la question de la mise en place de ce système de soutien et des profits générés. Dans son rapport annuel public 2011, la Cour des comptes consacrait un chapitre à la CSPE, constatant que, son taux étant resté inchangé depuis 2004 à 4,5 /MWh, elle ne permettait plus de couvrir les surcoûts imposés aux producteurs d'électricité. À fin 2010, le déficit cumulé atteignait 2,8 Mds et pesait sur le fonds de roulement d'EDF.

La loi de Finances 2011 avait relevé ce taux, mais dans des proportions insuffisantes, et la Cour des Comptes recommandait, en particulier de :

- maîtriser les facteurs de croissance des charges de service public de l'électricité, en particulier le système de l'obligation d'achat, à des tarifs trop attractifs, fonctionnant « à guichet ouvert » ;
  - remettre à plat le dispositif d'ensemble afin d'en rendre le fonctionnement plus lisible ; la Cour considérait en particulier que la CSPE, qualifiée par le Conseil d'État « d'imposition innommée » (décisions du 13 mars 2006), est un quasi-impôt dont le taux, et les conditions de prélèvement devraient faire l'objet d'une autorisation périodique et d'un contrôle du Parlement ;
  - réexaminer le financement du soutien au développement des énergies renouvelables et des autres charges du service public de l'électricité, par le consommateur d'énergie (et non par le consommateur d'électricité uniquement). Ce dernier point est très important : en faisant supporter le surcoût des EnR (énergies renouvelables) aux seuls consommateurs d'électricité, elle affaiblit la compétitivité de cette énergie par rapport aux énergies émettrices de gaz à effet de serre, ce qui va directement à l'encontre du but poursuivi. Dans l'idéal, la CSPE devrait être affectée aux factures de gaz et de produits pétroliers (par exemple, sous la forme d'une taxe carbone) et non à l'électricité. Les recommandations de la Cour des Comptes n'ont été que très partiellement suivies : la CSPE a été augmentée, mais son bien-fondé n'a pas été remis en cause. Le montant de la CSPE supportée par les consommateurs d'électricité a été porté à partir du 01/01/2013 à 13,5 /MWh. La Commission de régulation de l'énergie, chargée de réguler la CSPE, estime le montant des charges à compenser en 2013 à 5124 M, dont 2790 M au titre du surcoût des énergies renouvelables (567 M pour les éoliennes, 2107 M pour le photovoltaïque, etc). Les clients résidentiels ont payé 1390 M de CSPE en 2012. La CSPE qu'ils ont payée au 2ème semestre 2012, soit 1,05 c/kWh, représentait 10,5 % de leur facture moyenne qui était de 9,86 c/kWh hors taxes selon Eurostat ; au 1er semestre 2013, après le passage de la CSPE à 13,5 /MWh et la hausse de tarif de 2,5 % au 01/01/2013 qui en découle, la CSPE représente 13,1 % de la facture moyenne d'électricité des consommateurs domestiques ; les 5,5 /MWh relatifs au photovoltaïque représentent 5,4% de leur facture, et l'éolien 1,4 %. Le développement des surcoûts des EnR est très rapide ; les prévisions pour 2020 sont de 6,5 (EDF) à 8,4 Mds (CRE), dont :
    - ➔ éolien terrestre : 926 à 1291 M ;
    - ➔ éolien en mer : 1172 à 2572 M.
- L'Allemagne, comme la France, a adopté, pour le financement du développement des énergies renouvelables, le système (imité de celui du Danemark, pionnier de l'éolien) de l'obligation d'achat financé par une surtaxe sur les factures d'électricité ; en Allemagne, cette surtaxe, nommée EEG-Umlage car elle a été instituée par la loi dite EEG (Erneuerbare Energien Gesetz : Loi sur les Énergies Renouvelables), est plus transparente car dédiée uniquement à la compensation des surcoûts des EnR. Elle est fixée au 1er janvier 2013 à 53 /MWh, ce qui représente un surcoût moyen par foyer de 185 € par an ; selon la Frankfurter Allgemeine Zeitung, la facture des consommateurs allemands d'électricité pour les fournitures d'origine renouvelable a représenté en 2012 un montant record de plus de 20 milliards d'euros ; la valeur de marché de cette électricité renouvelable selon les cours de la Bourse de l'électricité est de 2,9 Mds ; le surcoût payé par les consommateurs est donc de 17 Mds. Peter Altmaier, ministre fédéral de l'Environnement, a annoncé fin janvier 2013 son intention de revoir le mode de financement des énergies renouvelables, qui repose aujourd'hui essentiellement sur les ménages et le Mittelstand (les ETI allemandes). Il remet en cause l'EEG-Umlage qui est passée de 0,35 c/kWh en 2003 à 5,3 c/kWh en 2013, ce qui

représente un coût de 20 milliards d'euros par an pour les consommateurs d'électricité ; d'après le cabinet Bearing Point, elle pourrait atteindre 12c/kWh en 2020, soit 50 Mds/an ; pour un ménage qui consomme 3500 kWh/an, l'addition passerait de 185 à 420/an ; « nous avons atteint la charge limite de cette subvention », a déclaré le ministre de l'Environnement. D'après l'institut VIK, les industriels français paient leur électricité 22 % moins cher que les Allemands, les Chinois 25% et les Américains 52 % moins cher. Par ailleurs, Peter Altmaier a l'intention de rechercher une meilleure allocation des aides en fonction des besoins du réseau : la production éolienne est très concentrée dans le nord, en particulier en Basse-Saxe, alors que la grande industrie est plutôt localisée dans le sud. En conclusion, ce n'est sûrement pas en passant par le développement de l'éolien à tout va que cela améliorera la situation. L'Allemagne a fait ce choix il y a 20 ans et on peut voir la catastrophe écologique qui s'en aie suivi, ils ont dû remettre en fonction l'extraction du charbon pour compenser le manque d'énergie lorsque le vent n'est pas au RDV, une folie pour l'émission de gaz toxique dans l'environnement, le coût faramineux de l'électricité éolien, la saturation de leur territoire et maintenant le manque d'espace pour continuer à développer ces machines.

Seul le nucléaire peut nous maintenir dans l'un des pays les plus propres de la planète, nos techniciens EDF font un formidable travail dans ce domaine et les inquiétudes fondées sur les risques sont appuyés par les catastrophes passées comme en Ukraine, qui est due à une erreur humaine, et au Japon, suite à une vague submersive exceptionnellement haute. D'autres sources de production d'énergie sont à développer comme l'hydroélectrique en mer, les panneaux solaires et le nucléaire par le solaire, l'ITER en est un bon exemple et ces études doivent être encore plus encouragées.

**MAIS SURTOUT PAS CONTINUER A SUBVENTIONNER L'ÉOLIEN TERRESTRE NI MARITIME** en France, le développement des éoliennes sur nos territoires, comme les régions des Hauts-de-France ou la Bretagne, arrive à saturation et elles sont rejetées par une grande partie de la population. Les éoliennes, ça suffit."

***Observation n°75M : Thibault RAOULT***, éleveur laitier à PLOMION (02140) écrit : "Installé depuis juillet 2019 dans la production laitière et donc ayant des emprunts sur le dos, la passion de mon métier me pousse parfois à des sentiments d'inquiétude pour mon avenir professionnel. C'est le cas lorsque j'entends parler des différents projets éoliens qui abordent ma commune. En effet, divers documents et reportages me sont déjà parvenus concernant les éoliennes et en particulier leurs conséquences directes et indirectes sur les animaux lorsqu'elles sont implantées à proximité de fermes d'élevage et la liste est longue : avortements, mortalité chez les jeunes veaux, rejet d'abreuvement des animaux lié aux potentiels courants magnétiques... Certains éleveurs impuissants face à cette situation catastrophique ont dû cesser leur activité, je ne souhaiterai pas constater la même chose chez moi. Certains pensent et me disent qu'« il n'y a pas de preuves », que mes inquiétudes sont infondées et basées sur « de fausses déclarations », de « reportages manipulés dans le but de créer la peur de l'éolien » etc. Pour ma part, je ne tiens pas à tenter le diable et à en constater les effets une fois trop tard par pur manque d'expérience et de naïveté, sans vous parler des autres phénomènes constatés pour la santé humaine et les reportages à ce sujet ne manquent pas également.

Parfaitement conscient des problèmes d'aujourd'hui, agir et vouloir changer nos modes de consommations énergétiques font partie des défis de demain, mais se contenter d'implanter des éoliennes partout où cela est possible en prônant « une énergie plus verte et plus respectueuse de notre environnement » sans se soucier des réelles conséquences agro-environnementales, le tout en méprisant l'historique des territoires concernés ( rénovation du patrimoine) ainsi que les populations locales me semble absurde et laissant douter sur des manipulations politico-économiques. Combien faudra-t-il d'éoliennes pour remplacer une seule centrale nucléaire ?



Autrement dit, quelle superficie agricole va disparaître ? Pourquoi ciblons-nous davantage notre région plus que certaines zones touristiques par exemple ? Non aux éoliennes".

**Observation n°76M : Joris et Gerd VANGHELUWEN-DILLEN**, demeurant 2, la Sablonnière, 02140 Jeantes, envoie un message qui fait double-emploi avec l'observation n°5RJ (copie du texte remis à l'occasion de la permanence de Jeantes du 30 mars 2021.

**Observation n°77M : Madame Véronique DRAPIER-FLUCHER** écrit : "Je tiens à vous informer de mon opposition à la construction de ce parc Éolien dans cette région de Thierache réputée pour toutes ses églises fortifiées si bien conservées et mises en valeur . Ces immenses éoliennes vont défigurer le paysage si caractéristique par ses vallons et bocages et surtout son patrimoine exceptionnel ..."

**Observation n° 78M : Monsieur Teo de MICHEAUX** envoie le message suivant : " Je vous écris pour vous faire part de mon approbation totale vis à vis du projet éolien de Grand Cerisier. En effet, après lecture dossier, ce projet répond favorablement à toutes mes inquiétudes relatives à l'impact visuel et sonore de ces machines. La concurrence visuelle avec les églises fortifiées me semble totalement acceptable. J'espère que ce projet recevra un avis favorable."

#### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du samedi 3 avril 2021**

**Observation n°79M : Monsieur Daniel FREROTTE** écrit : "Certains commentaires opposants m'ont fait sourire, soyons un peu sérieux.... Utiliser la force du vent n'est pas nouveau pour l'homme, les moulins à vent existaient déjà au Moyen Age, ils font toujours partie de notre patrimoine historique, les éoliennes sont devenues leur descendance ; les moulins du XXIe siècle, elles concourent aux évolutions pour les nouvelles générations... Aujourd'hui, le modernisme, le confort, appréciés par nous tous, se sont intégrés complètement dans notre mode de vie et personne ne voudrait revenir en arrière..... Nous consommons différemment, et de plus en plus, nous avons recours à l'électricité .. jusqu'à la nouvelle voiture de Monsieur tout le monde qui, elle aussi, se tourne vers cette énergie..

Les Hauts de France couvre 1/4 de la production éolienne nationale, d'autres régions en France bénéficient d'installations différentes. Exemple : marémotrice en Bretagne, géothermie en Ile-de-France, hydroélectriques en Corrèze et dans les Alpes....

L'énergie éolienne est reconnue comme une technologie énergétique la moins polluante pour l'environnement. Des personnes se plaignent de sensibilité électromagnétique, soit : "les intolérances environnementales" nous sommes victimes chaque jour de nuisances visuelles et sonores plus ou moins agressives et répétitives, y compris celles de nos portables.... pourquoi associer systématiquement un lien de causalité avec les éoliennes...alors qu'aucune preuve clinique et biologique n'est définie réellement ..

Le soi-disant problème de santé lié au fonctionnement des moulins modernes reste encore à prouver; en réalité ces symptômes imaginaires toucheraient les personnes plus fragiles, plus réceptives aux informations négatives : "campagnes anti-éoliennes " "effet de groupe " et elles se focaliseraient sur ces idées reçues comme un effet "nocebo".

Changeons notre regard sur l'énergie verte ....Oui j'adhère au projet éolien ou autres énergies du type solaire, hydraulique, biomasse et géothermie c'est l'avenir et j'y crois... "

**Observation n°80M : Madame et Monsieur VAN SANTEN**, demeurant 27, Rue de Verdun 02140 Dagny-Lambercy, déclarent : "Il n'y a aucun doute de notre côté sur la nécessité d'arrêter les émissions de dioxyde de carbone pour la production d'électricité. Il existe plusieurs options et

initiatives pour atteindre cet objectif, mais à partir de ces options, les éoliennes ont le plus grand impact sur la perception du paysage. Une seule éolienne de plus de 200 m de hauteur est clairement visible sur une distance de 20 km et crée un impact à l'horizon sur une zone de plus de 300 km<sup>2</sup>. Si l'on envisage d'installer des moulins à vent, cela doit se faire dans des grappes à grande échelle et pas dans des projets plus petits répartis dans la campagne comme le projet Le Grand Cerisier.

Par conséquent, nous sommes:

- Contre le projet d'installation de neuf éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy;
- Contre l'installation d'éoliennes lourdes à moins de 1200 m de notre maison, qui se traduira pour nous par un niveau inacceptable de nuisances sonores, une pollution lumineuse pendant la nuit, une détérioration de l'horizon et des risques de problèmes de santé dus au bruit et impact visuel.
- Contre l'installation d'éoliennes lourdes qui endommageront irrémédiablement le magnifique paysage, la faune et le patrimoine historique et culturel de Thiérache.

Veuillez tenir compte des observations suivantes:

Ce projet proposé devrait également être rejeté pour des raisons économiques sur le long terme. Cela ne crée qu'un nombre très limité d'emplois à long terme. On s'attend à ce que (le parc éolien) rende la campagne moins intéressante pour le tourisme et aura donc un impact très négatif pour les petites entreprises.

Moins d'activités économiques et moins de croissance réduiront la qualité de vie des villages et des villes. Cela rend la Thiérache moins attrayante, en particulier pour les jeunes familles à s'installer.

D'autre part l'exploitation du paysage historique unique pour le tourisme créera une base pour la croissance économique et peut compenser la perte continue d'emplois locaux due à l'efficacité toujours croissante des industries agricoles.

La motivation des entreprises étrangères à investir dans les éoliennes en France ne se trouve pas dans leur souci de l'environnement mais uniquement dans la possibilité d'un retour très rapide sur leurs investissements.

Ce projet doit également être rejeté pour des raisons environnementales et de l'influence sur la biodiversité. Dans la Thiérache, plusieurs espèces rares ont encore leurs habitations. Plusieurs espèces sont déjà en péril en raison de l'influence humaine. Risques qui augmenteront en raison de la présence de pales de rotor à rotation rapide. Les espèces éteintes ne reviendront jamais. Nous ne devons pas seulement préserver le paysage historique pour les générations futures, mais aussi conserver suffisamment d'espaces vierges pour les oiseaux."

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du lundi 5 avril 2021**

***Observation 81M : Madame Nathalie LINDEKENS***, demeurant 2, grande rue 02360 Coingt, écrit : "Ces éoliennes de 180 mètres bien trop hautes visibles à des dizaines de kilomètres jusque dans le périmètre des églises fortifiées qui soit-disant étaient protégées.

Ces éoliennes vont tuer tous les oiseaux migrateurs puisqu'elles se trouvent dans le couloir migratoire. Ils vont être la proie des renards et autres au pied des éoliennes.

Tous les propriétaires de leur maison vont subir dans un premier temps la baisse de leur maison jusque 30%.

Puis ils subiront toutes les dégradations avec le passage d'engins, camions à gros tonnage durant des mois et années. Sans compter le risque d'accidents corporels pour personnes âgées et enfants. En cas d'accident, il sera trop tard de dire : la commune n'aurait jamais dû accepter de les laisser traverser le village aussi bien pour Coingt que pour Dagny Lambercy.

Après la fin de ce chantier le village sera défiguré.

Grand dommage pour notre village si plaisant et bien entretenu."

**Observation 82M : Monsieur Stéphane LINDEKENS**, demeurant 02360 Brunehamel, écrit : "Par ce mail je fais part de mon opposition au projet "parc éolien le Grand Cerisier"

Pourquoi devrions nous accepter de dévisager notre belle Thiérache avec toute sa biodiversité , ses bocages, sa faune et flore qui font la beauté et l'exception de celle-ci, et non des éoliennes de 180 mètres de haut. La Thiérache n'est pas faite de grandes plaines mais de vallons, de mares où les grenouilles sont toujours présentes, de haies où nichent beaucoup d'oiseaux dont certaines espèces sont en voie de disparition comme le Milan royal et les Chauves souris qui est une espèce protégée ainsi que les Hirondelles, qui reviennent tous les étés. Pourquoi la Thiérache et les Thiérachiens ne sont pas plus respectés que cela ?? On nous prends pour des incultes qui doivent tout accepter !! Nous sommes déjà suffisamment proches de différents parcs éoliens " Mainbressy, Fraillicourt 08, Montcornet 02", la coupe est pleine. Devons-nous accepter de voir de nos fenêtres ces éoliennes, d'entendre le bruit des pales et bien NON NON et NON ! Je veux que ce projet n'aboutisse jamais !!!"

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du mardi 6 avril 2021**

**Observation 83M : Madame Sandra GRANET**, demeurant à Parfondeval, écrit : "Habitant à une quinzaine de kilomètres du projet éolien de Plomion, je me sens concernée par l'envahissement de tous ces parcs. Apportant des nuisances (vibrations, bruit, ondes, etc..), altération du cadre de vie des habitants, dévaluation de l'immobilier, impact sur le tourisme, l'économie locale. Impact sur la santé humaine et des animaux, reconnu par les professionnels de santé. Pollution du sol par les milliers de tonnes de béton, ce, de manière irréversible. N'apporte pas d'emploi dans les campagnes déjà désertées. Des éoliennes profitant à quelques bénéficiaires. Présence d'étrangers investissant dans la région. Je suis contre ce projet."

**Observation 84M : Monsieur Mathias GUERDOUX**, habitant la Thiérache, écrit : "Je tenais à vous faire part de mon opinion au sujet du projet du Grand Cerisier, et de l'éolien plus généralement en Thiérache.

Dans la crise sanitaire actuelle, on voit bien que les gens ont désormais plus envie de se tourner vers la campagne que vers les centres urbains, voilà pourquoi vous pourrez constater, si vous faites des recherches auprès des personnes compétentes, notamment les notaires, que la Thiérache a subi un regain d'attractivité à la suite des confinements, les gens recherchent le calme de la campagne et son confort ! De notre côté, nous avons pour projet de lancer un établissement touristique (gîtes, chambres d'hôtes, séminaires) en pleine Thiérache, lieu propice au calme et la relaxation.

Mais aujourd'hui, cette Thiérache, notre Thiérache, est menacée. On souhaite y construire des éoliennes de 200m de haut, défigurant le paysage et apportant son lot de nuisances.

Le problème, c'est qu'en Thiérache une grande partie des habitants ne croient pas en cette région, c'est une zone qui a toujours subi la guerre, les envahissements.

Peu de personnes se rendent compte de la chance d'habiter cette région, alors à quoi bon chercher à défendre le patrimoine, le bocage ? Je ne compte pas le nombre de fois où à la suite de l'annonce de notre projet professionnel on entendit : "Qui est-ce qui va venir chez nous en vacances ? Il n'y a rien à faire ici !" Vous le verrez par vous même au travers de cette enquête, les plus fervents défenseurs de cette région sont ceux qui n'en sont pour la plupart pas originaires ! Hollandais, Belges, anciens citadins ou jeunes !

La politique générale pousse l'énergie éolienne en France, c'est facile, seules quelques zones en France respectent les conditions préalables (vent) et permettent l'implantation de celles-ci, les Français y sont favorables, mais sans doute car ils n'ont pas pour la plupart des éoliennes de 200m de haut à perte de vue.

Je vous invite à prendre la route vers Montcornet, le soir, et de poursuivre vers Laon, les flashes et les lumières rouges sont tellement omniprésents dans le paysage que mon petit neveu de 4 ans m'a demandé s'il y avait un aéroport chez nous !

D'un côté environnemental, je souhaiterais également soulever un point concernant l'impact sur les oiseaux de ces géants d'acier. J'ai lu attentivement l'avis de la MRAe, il apparaît à plusieurs endroits que les études environnementales sont à revoir et que l'impact sur les oiseaux (cigogne noire, milan royal) est largement sous-estimé.

Je peux vous affirmer être régulièrement en présence de Milan Royal, ceux-ci nidifient très certainement au "Bois des Monts" sur la commune d'Harcigny, et j'en ai également vu tout récemment au dessus du lieu dit : "Ramouzy" à la sortie de Nampcelles-la-Cour, j'invite donc les instigateurs des projets éoliens à effectuer des comptages et des recensements de ces oiseaux aux périodes propices !

Concernant les cigognes noires, nous en avons aperçus à plusieurs reprises au-dessus dans la zone future d'implantation des éoliennes en direction de la zone Natura 2000 (Aubenton) où ils peuvent être en sécurité.

Voici donc les principales craintes pour ma part, et pour bon nombres d'habitants de la région, j'espère que certains passages auront pu retenir votre attention."

***Observation 85M : Monsieur Nikiforos PROVELENGHIOS***, architecte urbaniste enseignant, résident à la Sablonnière Jeantes depuis 1973, écrit : "...Non à l'implantation d'éoliennes projet dit "le Grand Cerisier" dans notre belle région de Thiérache. Nul besoin de long plaidoyer pour cela. Tout le monde sait que ces machines destructrices du paysage et de la qualité de vie détruisent d'abord les routes pour leur transport et implantation, ensuite la qualité des paysages et des conditions physiologiques des habitants, leurs pales, lorsqu'elles tournent, massacrent les oiseaux, enfin leur obsolescence de 15 ans maximum, laisse en héritage leurs fondations, véritables monstres de béton au milieu des herbages. "

***Observation 86M : Madame Marie GOGET et Monsieur Niki PROVELENGHIOS***, demeurant 42, La Sablonnière 02140 Jeantes, écrivent, en complément du message de Monsieur PROVELENGHIOS du même jour) : "Depuis 42 ans, nous profitons d'une résidence secondaire dans la commune de Jeantes et admirons les magnifiques paysages de la Thiérache.

Comment imaginer que ces beautés pour lesquelles viennent de nombreux touristes et investisseurs de Hollande ou de Belgique soient dégradés et que la qualité de vie soit certainement gâchée par un projet inquiétant ? Avec mon père, nous nous opposons au projet éolien "le Grand Cerisier" composé de 9 éoliennes (dont une à 670m d'habitation : sur Coingt, Dagny, et Nampcelle-la-Cour).

Ce projet s'inscrit dans un paysage d'églises fortifiées souvent classées, qui viennent d'ailleurs de faire l'objet d'un guide du Routard dernièrement.

Je comprends que ces décisions soient des avantages financiers avant tout, maintenant nous savons que les éoliennes sont très loin des préoccupations écologiques comme elles étaient à leur début considérées, le projet "le Grand Cerisier" impliquera une destruction annoncée de diversité rare.

Aujourd'hui nous savons que les premiers habitants qui ont vu des éoliennes se construire près de chez eux se plaignent de bruits, de paysages dégradés, nous ne pouvons l'ignorer aujourd'hui, beaucoup regrettent même d'avoir cédé leur terrain et ne s'attendaient pas à autant de béton, de pollution et même d'atteinte à la santé sans parler de la dévaluation des biens immobiliers aux alentours.

Je garde à votre disposition des coupures de presse évoquant les trop nombreuses nuisances qu'induisent les éoliennes sans parler de la dette pour recycler ces dernières qui vont être à gérer

par les générations futures.

Une qualité de vie règne dans ce paysage, ne la détruisons pas en laissant construire ces mastodontes ! Au dire de nos représentants politiques, la région dépasse largement le quota de contribution à ces projets, l'Aisne compte déjà plus de 600 mats, alors Mesdames, Messieurs les politiques, venez à notre secours..."

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du mercredi 7 avril 2021**

***Observation 87M : Monsieur Kévin DEPARPE*** écrit : "je vous fais parvenir cet e-mail pour vous expliquer mon mécontentement envers cette arnaque d'éoliennes qui polluent nos belles campagnes, nos monuments historiques (église fortifiées, cimetières militaires, monuments de guerre ....), qui joue sur les couloirs migratoires de nos oiseaux sans parler de la boucherie lors du contact avec les pales des éoliennes, qui fait des interférences et joue sur le confort et bien-être animal des animaux jouant sur leur reproduction et leur production ... !!!! Ne parlons même pas de la pollution occasionnée pour construire cette pseudo-énergie verte (transport des pales depuis l'étranger en convoi exceptionnel, les tonnes de béton et ferraille au pied qui resteront à vie.... Ces éoliennes non recyclables que l'on enterre après démantèlement, n'oublions pas la pollution visuelle, sonore, et les effets sur la santé. !!! Le prix de l'immobilier qui prendrait un coup avec l'installation d'éolienne... !!! Stop à ces ventilateurs géants qui au final n'est que du vent vers l'avenir écologique... !!!!"

***Observation 88M : Monsieur Martin WARMERDAM***, demeurant 4, Grande Rue à Coingt, envoie un long message dont la première partie est consacrée aux raisons qui l'ont amené à s'installer à Coingt, ainsi qu'à un historique de l'implantation néerlandaise dans le secteur. Monsieur VARDERDAM expose ensuite ses arguments en défaveur du parc éolien : "à la fin de 2016, nous avons été informés qu'une étude en cours prévoyait l'implantation de 3 éoliennes dans le triangle Coingt-Coutenval-Jeantes – à 1.300 mètres de notre maison ! – et de 6 éoliennes sur le territoire de Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy. Ce sont des turbines énormes, jusqu'à 180 mètres de haut. Cela correspond au plus haut bâtiment de tous les Pays-Bas : l'Euromât de Rotterdam. Elles dépassent de 105 m la cathédrale de Laon(75 m). La puissance de ces machines est telle que les personnes habitant dans leur environnement direct (de 600 à 1500 mètres) risquent d'être victimes de nuisances sonores. D'une part à cause du bruit produit par le mouvement mécanique des pales, et d'autre part en raison de ce que l'on appelle les infrasons, un son spécifique à basse fréquence que l'on ne perçoit pas, mais qui peut être nuisible pour la santé. Pendant la journée, les sons environnants couvrent souvent le bruit des éoliennes. La nuit, on l'entend davantage et cela peut troubler le sommeil et provoquer des insomnies. Des études scientifiques ont révélé que le bruit des éoliennes est perçu comme plus perturbant que le bruit d'une autoroute ou le bruit des avions. Et c'est déjà le cas pour une très faible exposition au bruit. Dans certains pays comme la Suède, les normes en vigueur pour les zones rurales sont plus strictes que pour les zones résidentielles dans les villes. De nombreuses preuves scientifiques démontrent que le stress résultant de nuisances chroniques ou du sentiment que les turbines éoliennes affectent la qualité de vie et celle de l'environnement, (ont) une influence sur la santé et le bien-être des personnes vivant dans le voisinage. Entre la façon dont les gens perçoivent les éoliennes et les problèmes de santé, le degré de corrélation est élevé : autrement dit, si les gens acceptent les éoliennes, ils en sont moins gênés, et le contraire. Toutes les analyses le confirment. Par ailleurs, lorsque l'éolienne n'est pas visible, le bruit est perçu par les riverains comme moins gênant. Les avantages économiques dont une personne bénéficie et les troubles de santé sont également liés. Ainsi, les riverains qui bénéficient d'un avantage économique notable ressentent en général moins fortement les nuisances sonores. Ils ont aussi moins de problèmes de santé que les riverains auxquels les éoliennes ne profitent pas

vraiment. Parmi les nuisances causées par les éoliennes, il faut citer également la dégradation du paysage et la pollution lumineuse. La hauteur et les dimensions des éoliennes ont un impact énorme sur la sensation d'espace dans la campagne : on les voit sur des dizaines de kilomètres. Par ailleurs, l'ombre des pales et l'éclat des lampes sont une nuisance supplémentaire pour l'environnement immédiat. Le soir et la nuit, les turbines émettent en effet une lumière qui clignote. On peut se rendre compte de ce que cela donne avec l'antenne relais installée en 2015 à Landouzy-la-Ville : la nuit, par temps clair, presque toute la Thiérache peut la voir. Bientôt, ce ne sera pas une seule lumière clignotante que nous verrons, mais une multiplicité !

L'Étude d'Impact de Renewable Energy Systems (RES) et ses brochures promotionnelles donnent une impression favorable du futur parc éolien Grand Cerisier : les éoliennes sont toujours éloignées ou à peine visibles dans le paysage. Pour obtenir une image réaliste et illustrer la dégradation du paysage, j'ai demandé à un professionnel de créer des montages photographiques à partir de 24 lieux différents à Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy. La hauteur et la position des éoliennes ont été décrites avec précision. Voir l'annexe de la présente lettre. Les éoliennes constituent aussi une menace sérieuse pour la faune : pour les oiseaux, les chauves-souris et les insectes qui se retrouvent pris dans les pales. Des chercheurs ont établi que les grosses et hautes turbines causent beaucoup plus de victimes que les turbines moins hautes et moins puissantes. La Thiérache est d'autant plus vulnérable que de nombreuses voies migratoires la traversent. Par ailleurs, les animaux comme les hommes sont sensibles au bruit. On connaît l'histoire récente de ce paysan de Vervins dont les vaches ont cessé de produire du lait du jour où les éoliennes installées sur son terrain ont commencé à fonctionner. Finalement, il a dû cesser ses activités et fermer son exploitation. Qui regarde la carte la plus récente du Programme d'action des éoliennes dans le département de l'Aisne, [www.stop-eolien02.fr](http://www.stop-eolien02.fr), voit qu'elles sont partout, existantes ou prévues. Il est également frappant de constater qu'il y en a peu dans le sud du département. La question se pose alors précisément pourquoi tant d'éoliennes peuvent être construites dans la plus belle partie de l'Aisne: la Thiérache. Si ces plans se concrétisent, nous allons bientôt conduire à travers une zone industrielle constituée d'énormes éoliennes. Une fois construites, elles sont là pour longtemps, parfois jusqu'à 20-40 ans ; à ce moment-là, beaucoup de choses peuvent changer. Les gouvernements et les sociétés d'énergie à court terme pourront prévoir un changement majeur, une nouvelle orientation permettant à chaque ménage de produire sa propre énergie. Un bon exemple de ce qui peut déjà être vu dans la région belge en bordure de la Thiérache, qui alimente les résidences de villages entiers grâce à des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'énergie individuelle et propre. Qu'est-ce que nous ferons plus tard avec toutes ces turbines ? Le coût de démantèlement s'élève à plus de 650 000 à 850 000 € par turbine. En fin de compte le propriétaire sur les terres duquel la turbine est construite est ultimement responsable. Il y a eu des cas où le promoteur éolien – intentionnellement ou non – a fait faillite et le propriétaire a dû payer les frais de déménagement. Et pour les habitants – et surtout pour leurs enfants – il ne restera que la vue d'un parc éolien abandonné...

Comme beaucoup d'habitants de la Thiérache je me trouve placé devant ce dilemme important: je suis pour une énergie durable et propre, mais pas au détriment du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache, et pas aux dépenses de la santé et le cadre de vie de moi et ma famille. Si le parc éolien *Grand Cerisier* et les autres deux parcs, *Fache* et *Chemin du Chêne*, puissent effectivement être réalisés, c'est avec le cœur lourd que je me vois contraint de vendre ma maison de vacances et de quitter la Thiérache. Cela vaut également pour beaucoup d'autres compatriotes." Les photographies annoncées, non chargeables (fichiers trop lourds) ont été jointes à la pétition de PLATFORM THIÉRACHE.

***Observation 89M : Monsieur Louis PÉRY*** écrit : "49 éoliennes (de cette taille )dans le secteur alors que les "Hauts de France" ont déjà le record du nombre, ça fait un peu trop, surtout que le coin de Montcornet en a déjà un nombre incalculable ; donc avis défavorable."

**Observation n°90M : Madame Agnès DEBURE** écrit : "Je déclare être :

Contre l'installation du parc éolien sur les communes de Coingt, Dagny-Lambercy, Jeantes, Nampcelles-la-Cour, Bancigny et Plomion.

Pour : protéger toute forme de vie des effets néfastes des éoliennes sur leur santé, protéger notre paysage et préserver la qualité de vie que nous avons dans notre belle Thiérache.

Pourquoi ne pas privilégier l'installation de panneaux solaires sur le toit de chaque habitation ? Ce qui, à mon sens, serait plus écologique que vos affreux moulins à vent ! "

**Observation 91M : Monsieur Didier CHANOINE** déclare : "Je déclare être :

Contre l'installation du parc éolien sur les communes de Coingt, Dagny-Lambercy, Jeantes, Nampcelles-La-Cour et Plomion.

Pour stopper la prolifération des éoliennes qui polluent tous les paysages de notre région jours et nuits. Notre région ayant une très grande concentration d'éoliennes, il me semble qu'il serait bon de réfléchir à d'autres sources d'énergies, voir trouver des solutions pour réduire la consommation d'énergies des foyers français, avant de nous retrouver dans un champ d'éoliennes. "

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du mercredi 8 avril 2021**

**Observation n°92M : Monsieur Niels WESERMAN**, demeurant au hameau du Coq Banni, 02140 - Jeantes, écrit : "Avec ceci je vous laisse savoir que je ne veux pas l'installation des moulins qui fait d'électricité parce que ils produisent une gaz qui pollue notre corps. En plus les feux rouges sont très irritants pour les yeux et le valeur de mon propriété sera diminuer énorme."

**Observation n°93M : Monsieur Edmond VULLING**, demeurant 4, La Sablonnière 02140 Jeantes, écrit : "Domiciliés sur la commune de Jeantes, nous nous opposons au projet éolien "le Grand Cerisier" composé de 9 éoliennes ( dont 1 à 670m de l'habitation : sur Coingt, Dagny,et Nampcelle la Cour).

Mon épouse, Ellen Geerts, artiste plasticienne, et moi cherchions un deuxième lieu de travail / studio à l'étranger depuis des années. Un beau paysage où elle peut trouver l'inspiration et travailler en toute tranquillité. La Thiérache a finalement été la région où nous avons trouvé le lieu idéal en 2014. Nous avons acheté le chalet à une vieille dame de Hirson, qui était récemment devenue veuve. Nous avons toujours de bons contacts avec elle, elle aime nous rendre visite chaque année pour se remémorer et voir l'avancement de nos travaux de rénovation.

Près de notre maison aux Pays-Bas, à environ 3 heures de route, un magnifique paysage en pente se révèle, à petite échelle, avec de beaux champs, des arbres et des haies. Nous nous sommes rapidement sentis chez nous dans cet environnement relaxant et inspirant. Nous avons pu apprécier de plus en plus la Thiérache. Tout au long de l'année nous venons à la Thiérache en moyenne toutes les 2 semaines et jusqu'à présent nous restons chaque été pendant environ 2 mois dans notre maison de la Sablonnière, bref c'est devenu une résidence secondaire.

On fait de belles promenades, on profite de la culture, avec le festival Musique Ancienne & Baroque à l'Abbaye Saint-Michel étant un moment fort chaque année. Nous visitons les Églises Fortifiées, avec l'église de Jeantes, avec ses beaux frescos à distance de marche et profitons de l'atmosphère des marchés brocantes de la région. Nous aimons aussi visiter les détaillants locaux à Plomion, le supermarché / boulangerie, le restaurant le Huteau et Huclin, pour une bouteille de vin et notre eau de vie.

Nous avons de nombreux contacts avec nos compatriotes dans ce domaine, mais aussi avec la population locale, travailleuse et très hospitalière, toujours sympathique et serviable.

Mais ce qui plane au-dessus de nos têtes :

Venant d'Hirson, nous allons bientôt entrer dans un parc éolien industriel, où le beau paysage, pour

lequel la Thiérache est si populaire, est mutilé par d'innombrables éoliennes, apparemment placées au hasard, qui, avec leur hauteur, sont en avance sur ce paysage unique. va se ruiner pour toujours, dommage.

Et n'oubliez pas les feux clignotants rouges agressifs le soir et la nuit, qui dominent toute la région de manière très ennuyeuse.

J'espère vraiment que le gouvernement reprendra bientôt ses esprits et que la marée sera inversée et que la construction d'éoliennes, maintenant principalement sur les bords de la Thiérache, sera arrêtée immédiatement. Désormais, d'importantes sommes de subventions françaises disparaissent au profit des grandes multinationales étrangères. Une alternative peut être trouvée dans des projets locaux à petite échelle sous la forme de panneaux solaires sur les nombreux grands toits des granges locales, de sorte que l'argent profite directement à la population locale.

Ou faut-il malheureusement, comme c'est déjà le cas pour de nombreux autres compatriotes, prendre une corde financière pour tomber amoureux, chercher un nouvel endroit idéal et tourner le dos à la Thiérache ??? "

**Observation n°94M : Madame Ellen GEERTS**, artiste plasticien, demeurant 4, La Sablonnière, 02140 Jeantes, fait parvenir une copie, agrémentée de photos de ses œuvres, du message déposé lors de la permanence de Jeantes (double emploi avec observation n°6RJ).

**Observation n°95M : Monsieur Peter DAMSTEEG**, demeurant 7, rue Jean de Pastoureau 02140 Dagny-Lambercy, écrit : " Je suis d'avis que la demande de construction de 9 éoliennes dans le plan d'un parc éolien de la société C.E.P.E. GRAND CERISIER est injustifiable et indésirable et donc la demande doit être rejetée. Protégez la Thiérache.

La Cigogne noire et le Milan royal, deux espèces protégées et menacées, ont leur habitat dans la Thiérache et doivent être protégés. Il n'y a actuellement aucune éolienne dans cette zone spécifique. Cela offre l'opportunité unique de transformer la Thiérache dans un Parc National et ainsi de relier le Parc Naturel Régional de L'Avesnois (PNR/ 'Sambre-Avesnois-Thiérache Pact) et Parc National des Ardennes afin de créer un corridor dans lequel les animaux protégés peuvent étendre leur habitat en toute sécurité.

Chauves-souris : selon le MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale), les recherches menées par RES sur les trajectoires de vol des espèces migratrices sont insuffisantes. Dix espèces de chauves-souris sont importantes en raison de leur statut de site du patrimoine naturel régional et deux sont en danger d'extinction (la chauve-souris fauve et la chauve-souris de Bechstein). Parmi les 12 espèces de chauves-souris identifiées dans la zone du projet, cinq volent haut (vol à plus de 40 m d'altitude): la mouche tardive (*Eptesicus serotinus*), la chauve-souris rouge (*Nyctalus noctula*), la chauve-souris des bois (*Nyctalus leisleri*), la chauve-souris d'eau (*Myotis daubentonii*) et la chauve-souris de Brandt (*Myotis brandti*). Selon une étude récente de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), il apparaît que les éoliennes d'un diamètre de rotor supérieur à 90 mètres ont un effet très négatif sur la population des chauves-souris.

Pollution environnementale : la pollution visuelle et les nuisances auditives seront énormes et doivent être évitées. Ces grandes machines implantées déforment le paysage préexistant. La distance entre les éoliennes et les maisons est trop petite et causera des plaintes physiques; les nuisances sonores. L'étude acoustique montre un risque de dépassement des seuils réglementaires en matière de bruit en période diurne et nocturne. Un bridage des éoliennes est prévu, mais n'est pas repris dans l'étude d'impact.

Qualité de la vie : en Thiérache, nous avons un patrimoine exceptionnel de pas moins de 65 églises fortifiées. L'église de Plomion classée monument historique fait actuellement l'objet d'une restauration en collaboration avec la mission patrimoine de Stéphane Bern. La destruction du beau paysage détruit la valeur spéciale et la beauté des églises. Le pays de Thiérache, très fragilisé



socialement et économiquement a été identifié depuis plusieurs années par les pouvoirs publics comme zone à soutenir. Détruire le paysage avec des éoliennes ne contribue pas à la qualité de vie dans la région. Les promoteurs, facilités par l'État et financés par de grandes sociétés d'investissement internationales, sont sur le point de dominer brutalement ce paysage vulnérable. Il y a déjà des propriétaires secondaires d'autres pays - qui empêchent maintenant les maisons vacantes de se détériorer - qui ont quitté la région et une fois que les éoliennes seront là, ils déménageront encore plus. C'est le déclin de nos villages.

L'analyse coûts-avantages : Le rendement environnemental des éoliennes est très discutable. La population locale ne profite certainement pas du rendement, à l'exception de quelques agriculteurs qui font installer les éoliennes sur leurs terres et qui partent eux-mêmes pour des destinations sans éoliennes. Ça coûte cher et ça enrichit surtout le promoteur. En effet, l'éolien est souvent considéré comme une activité particulièrement dépensière. Rien qu'en 2018, les charges du service public liées au soutien de l'éolien terrestre en France s'élevaient à 1,39 milliard d'euros. Le gouvernement français a mis en place un tel ensemble d'aides et d'exemptions d'impôt que l'Assemblée nationale s'est interrogée sur la légitimité d'un développement de l'éolien aussi largement subventionné (Cf Rapport Ollier).

Conclusion : Je conclus que le parc Grand Cerisier n'est pas souhaitable et devrait être annulé. La demande d'autorisation de la société C.E.P.E. GRAND CERISIER doit être rejetée".

**Observation n°96M : Madame Catherine ALISON-MOREL**, écrit "Je suis favorable au projet de Parc éolien du Grand Cerisier. Je soutiens l'implantation de l'éolien dans le cadre de la transition énergétique et le développement d'énergies renouvelables.

La France est en retard dans le développement de l'éolien, alternative aux énergies polluantes (nucléaire notamment avec des déchets qui impacteront les générations futures et qui posent de gros problèmes de stockage, de sécurité et de santé). Ce projet de fourniture d'une énergie propre est un projet de qualité avec une prise en compte pertinente de l'impact paysager et des trames vertes (Haies, migrations des oiseaux...). Son implantation permettra la fourniture de beaucoup d'énergie. Je suis par ailleurs très sensible à l'écologie et à la santé en tant que médecin et membre d'association de défense de l'environnement."

**Observation n°97M : Madame Brigitta VAN 'T LAND**, demeurant 7, Rue Jean de Pastoureau 02140 Dagny-Lambercy, envoie le même message que Monsieur Peter DAMSTEEG (voir observation n° 95M) pour exprimer son opposition au projet.

**Observation n°98M : Madame ? (prénomée Sylvie?)**, écrit : " Habitante des alentours de Nampcelles-la-Cour, je viens par cette présente, exprimer mon mécontentement concernant ces futurs projets de parcs éoliens dans le secteur. La construction de ces parcs éoliens a un impact sur notre santé à plus ou moins long terme, entraînant des problèmes somatiques engendrant un mal permanent ; sans oublier la vie animale subissant autant d'impacts. L'endommagement occasionné par cette plantation de multiples mât, effets stroboscopiques dénaturant la Thiérache, par cette saturation d'encerclement et visuelle devenant oppressante ainsi que la dévalorisation des biens immobiliers."

### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du 12 avril 2021**

**Observation n°99M : Hervé et Sylvie VAN COPPENOLLE**, demeurant 9, route de Chaourse 02340 Renneval, écrivent : "Par ce mail, déclarons être directement impactés par les éoliennes prévues dans votre projet éolien de Nampcelles-la-Cour. De notre maison nous voyons une multitude d'éoliennes situées sur Marle, Clermont-les-Fermes, Montloué, Chaourse... tout notre

horizon est pollué par ces éoliennes qui clignotent tout le temps et qui salissent la beauté de notre belle campagne de Thiérache. Depuis que les éoliennes sont installées (et pourtant assez loin de chez nous) nous avons de gros problèmes de réception de télévision et plus grave j'ai des maux de tête, des migraines à en vomir.

Dans ce projet de la Fache, nous devrions avoir une éolienne à 800 mètres de chez nous.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous ne soutenons pas du tout ce nouveaux projet. NOUS NOUS OPPOSONS A L'INSTALLATION DES PARCS EOLIENS DU PROJET FACHE, CHEMIN DU CHENE et GRAND CERISIER."

Nous ne sommes vraiment pas sûrs que ces éoliennes soient une vraie Energie verte".

**Observation n°100M : ASSOCIATION SOS DANGER ÉOLIEN, représentée par Madame BERNARDEAU**, expose les raisons qui l'amènent à refuser l'implantation du parc éolien du Grand Cerisier dans une lettre (copie en annexe) accompagnée de 13 pièces jointes, certaines issues du dossier lui-même, et rejoignent celles apportées par Monsieur POINTIER (observation n°1RN). Ces raisons portent essentiellement sur l'aspect financier du dossier. La lettre exposant les arguments de l'association figure en annexe 5.

**Observation n°101M : Madame Armelle LAURENT**, demeurant 35, rue de Gergny 02140 THENAILLES, écrit : "Je déclare être contre l'installation prévue d'éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-La-Cour et Dagny-Lambercy dans le cadre du projet Grand Cerisier pour les raisons suivantes : Nuisances visuelles, sensation d'encerclement, paysages massacrés, puissants flashes rouges et blancs de nuit, nuisances sonores jusqu'à 3 km, menace sur la santé, atteinte à la biodiversité, perturbation des animaux d'élevage, ruine du tourisme vert (gîtes ruraux, tables d'hôtes...), saccage du patrimoine historique (églises fortifiées, bocages), diminution de la valeur immobilière de nos habitations, quid du coût du démantèlement laissé à la charge du propriétaire ?

Dans tous les cas, le nombre d'éoliennes installées sur un territoire devrait être proportionnel au strict besoin des habitants concernés afin d'éviter des répartitions d'éoliennes totalement inégales sur l'ensemble des régions et surtout implantées très loin des habitations.

En définitive, ne faudrait-il pas d'abord privilégier la rénovation thermique et énergétique des habitats et pourquoi pas, dans un second temps, favoriser l'installation de panneaux solaires.

Je pense qu'il serait souhaitable que ce type de projet soit soumis au vote (vote organisé dans les mairies de chaque commune concernée) afin que les habitants aient un réel pouvoir de décision sur leur avenir, un simple avis étant largement insuffisant.

Encore une fois, non aux éoliennes !

**Observation n°102M : Monsieur Vincent LAURENT** écrit : "Notre département et tout particulièrement la Thiérache déjà meurtrie par un trop plein d'éoliennes installées à ses portes et au-delà au détriment de son développement économique et touristique. En plus, son effet sur la dépréciation de l'immobilier et ses effets trop méconnus sur la santé repoussera l'installation de nouvelles familles actives. Une mort programmée dont n'a pas besoin notre département. Les éoliennes amènent quasiment aucun emploi local et ne sont nullement générateur d'emploi en France pour leur fabrication.

Les mesures compensatoires sur l'avifaune riche au niveau local et sur les chauves-souris sont insuffisantes au regard des perturbations qu'elles engendrent.

Le paysage sur des kilomètres sera définitivement dégradé sans retour en arrière possible avant une vingtaine d'années.

Revenons à des solutions d'économie et à hauteur plus humaines et loin des habitats et mieux réparties sur le territoire, les Hauts de France arrivent à saturation."

**Observation n°103M : Monsieur Jean VAN EMBDEN**, demeurant 7, rue de l'Église, La Hardoye, 08220 Rocqigny écrit : "Je déclare être contre l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy, pour la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1 000 m de leurs habitations, avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ; pour la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et / ou détruits par l'installation d'éoliennes.

**Observation n°104M : Madame Annette ROGERS** écrit : "Je déclare être contre l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy; pour la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1 000 m de leurs habitations – avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ; pour la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et / ou détruits par l'installation d'éoliennes.

**Observation n°105M : Madame Clotilde SARDIN** écrit : "Je suis opposé à l'installation d'éoliennes sur le secteur de Nampcelles-la-Cour, et plus globalement, pour les raisons suivantes :

- Trop forte densité d'éoliennes dans la région sans compter les projet à venir, il y a un risque d'avoir une situation similaire à celle de Montcornet qui compte actuellement plus de 250 turbines.
- Ces projets de parcs éoliennes industrielles ne sont pas compatibles avec la charte paysagère du Pays de Thiérache, déjà très impactée par les bouleversements agricoles. De plus ceci nuira à la possibilité d'intégrer le Parc naturel de l'Avesnois en vue d'une sauvegarde de la biodiversité et des paysages. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNR) souhaite s'étendre vers la Thiérache, cette extension peut être incluse dans la révision de sa charte en 2021 et ce projet a une cohérence territoriale, environnementale et économique non négligeable.

- Ces projets ne sont pas compatibles avec les restaurations en cours des églises fortifiées dont certaines sont classées monument historique. La proximité de ses églises engendrera une pollution paysagère. Les arguments des promoteurs éoliens, comme quoi les compensations financières aideront à restaurer les églises, ne tiennent pas la route puisque les sommes d'argent promises ne compenseront pas la sauvegarde de ce patrimoine. Et quelle est l'utilité de dépenser de l'argent public en restauration du patrimoine si c'est pour le « défigurer ». Dans l'histoire le contexte de l'implantation de ses églises dites fortifiées est liée au paysage même.

- Ce n'est pas compatible avec une stratégie de développement de l'économie touristique. Quel visiteur pourra apprécier un séjour au « vert » avec des éoliennes à proximité immédiate (diminution des nuitées et des activités de loisirs) ceci engendrera à terme une suppression des hébergements touristiques et des résidences secondaires.

- C'est une erreur de penser que les retombées économiques seront bénéfiques, ceci ne génèrent pas d'emploi, les sous-traitants comme les machines proviennent des pays de l'Est et ne créent donc pas d'emploi ni en local ni en France. Les compensations financières n'aident pas au développement économique.

La transition énergétique durable ne passe pas par l'implantation d'éoliennes industrielles. Ce n'est pas ceci qui remplacera les centrales nucléaires. La transition énergétique doit passer par une éducation de la population à réduire sa consommation et principalement à aider à la rénovation de l'habitat (indépendant au niveau énergétique) et justement en Thiérache il est urgent important d'aider la population.

Les éoliennes ne produisent pas en permanence, le caractère intermittent (moins d'un quart du temps), aléatoire et imprévisible de la production électrique est à prendre en compte et oblige à recourir à des énergies de substitution, gaz, fioul ou charbon, lesquelles augmentent les rejets de CO<sub>2</sub>.

- C'est un danger pour les enfants de l'école de Plomion notamment, dont les classes et la cour de récréation seront dans la zone des effets stroboscopiques, il en sera de même pour les habitants (bruit entêtant, insomnies, acouphènes, troubles du comportement).

- Ceci détruit la biodiversité. Perturbant et tuant : oiseaux, chiroptères, espèces protégées...Le secteur est concerné par la migration des oiseaux notamment celle des cigognes noires, des grues et des aigrettes, etc.

Qu'arrivera-t-il aux élevages alentours ? ou ailleurs en France, à proximité de parcs éoliens, on constate des mortalités et des troubles inexplicables et on retrouve la présence de métaux et terres rares sur des animaux analysés.

Artificialisation, stérilisation et assèchement des sols par des socles en béton non démontés.

Il y a une sous estimation du coût de démantèlement, lequel restera à la charge des collectivités publiques le moment venu.

- Une certaine partie de la population n'ose pas se prononcer dans cette enquête, de peur de mauvaises ententes avec le voisinage ou autres. Les promoteurs profitent de ce contexte ainsi que d'une zone économique difficile et d'une population parfois défaitiste, résignées, pour une partie.

Enfin il est temps que des études soient menées sur les malversations des promoteurs éoliens, ils sont là pour faire du business pas pour rendre notre planète ou notre économie plus verte.

Je suis née et j'ai grandi à Nampcelles-la-Cour, terre de mes ancêtres, mais pour raisons professionnelles j'ai dû quitter la Thiérache. Depuis quelques années, nous aimerions revenir, mais tant que ces projets sont en cours, je n'installerai pas ma famille à proximité de parcs éoliens."

***Observation n°106M : Madame Brigitte CHARLIER***, demeurant 20, rue du Chapeau Rouge 02320 Anizy-le-Grand, écrit : "Je vous écris cette lettre pour vous exprimer mon adhésion au projet de la mise en place et du développement du parc éolien du Grand Cerisier. En effet, l'électricité est aujourd'hui comme jamais une énergie utile et recherchée et dont nous-même et les générations futures ne peuvent se passer. Bien entendu qu'il faille participer à la transition écologique, l'énergie produite par les éoliennes semble tout-à-fait convenir à cette volonté d'avenir. Cette énergie produite localement n'engendre pas de gaz à effet de serre, ni de particules néfastes pour l'environnement. La plupart des composants de l'éolienne sont recyclables. Il faut aussi tenir compte des retombées économiques locales avec la mise à contribution d'entreprises locales pour la phase de construction du parc ainsi que l'accueil du personnel dans les hôtels et restaurants du canton. Cela engendre des revenus pour les collectivités territoriales locales pendant la construction et l'exploitation du parc éolien ainsi que des retombées fiscales. Ce projet s'intègre et s'harmonise au mieux avec le paysage et s'accompagne de la mise en place d'arbres et de haies pour limiter la vue du parc éolien. En conclusion, j'adhère pleinement au projet d'implantation du parc éolien du Grand Cerisier."

***Observation n°107M : Monsieur Vincent CATTELAIN***, demeurant 6, le Val Saint Pierre 02140 Bray-en-Thiérache, écrit : "Je suis fermement opposé à l'installation d'éoliennes aux abords de la forêt du Val Saint Pierre pour plusieurs raisons :

En premier lieu, un souci évident d'altération du paysage naturel du site, un des plus beaux endroits sauvages de la Thiérache, abritant une faune fragile et hébergeant nombre d'oiseaux migrants.

Ensuite, pour des raisons économiques, les éoliennes coûtant un prix exorbitant aux deniers publics pour ne rapporter qu'à quelques-uns des bénéficiaires à court terme. De plus, leur efficacité à

produire de l'énergie durable reste entièrement à prouver.

Leur fonctionnement est très aléatoire et leurs composantes très peu recyclables.

Étant donné leur durée de vie forcément limitée, on peut se demander à qui d'autre qu'aux fabricants de ces merveilles, profite le crime faussement écologique.

J'espère donc que le bon sens l'emportera et que ces inutiles machines ne pollueront pas notre paysage thiérachien, berceau des églises fortifiées qui devrait être déclaré « zone protégée »"

***Observation n°108M : Madame Marianne BAUCHARD-CHASERAY*** écrit : " Déjà, je souhaite vous faire part de mon expérience de janvier 2018 : ayant une parcelle de terre sur Vigneux-Hocquet, nous avons été démarchés par une société ayant le projet d'implantation d'éoliennes. un commercial est passé au domicile de mon père pour lui vanter l'intérêt financier de celles-ci, en arguant que les premiers qui signeraient seraient ceux qui en bénéficieraient. Quelques jours plus tard, il se présentait de nouveau avec le dossier en 6 exemplaires prêt à être signé.

je n'ai jamais vu un contrat avec des engagements aussi importants être négocié avec autant de rapidité. Par chance, mon père âgé de 85 ans, nous en a parlé. Ce mode opératoire, qui ressemble fortement à des pratiques illégales, nous a alerté et nous avons pu conseiller à mon père de ne pas signer, malgré toute la tentation financière pour lui avec sa petite retraite. D'autant que renseignements pris, nous avons eu connaissance de tous les revers de cet engagement sur le long terme. Le commercial est revenu à la charge plusieurs fois les jours suivants puis n'a plus jamais donné signe de vie. Nous pouvons facilement imaginer la difficulté pour les petits propriétaires d'être en capacité de réfléchir posément à l'engagement qu'ils prennent dans de telles conditions. Je ne parle pas bien sûr des chasseurs de prime à l'éolienne dénués de tout scrupule et qui sont rodés à ces pratiques. Aujourd'hui, quand je lis les belles communications de ces sociétés sur leurs projets d'implantations, je suis plus que réservée... Mon avis, c'est aussi qu'il est impératif de protéger la zone des églises fortifiées déjà bien endommagées avec les églises de Montcornet, Chaource, Tavaux cernées et dominées par une saturation d'éoliennes que l'on aurait jamais pu imaginer...

Il me semble étonnant de la même façon de ne pas tenir compte de la présence d'une forêt domaniale d'envergure et d'étangs permettant le passage d'espèces rares et où un rayon de protection aurait dû être déterminé tout autour. Je m'interroge sur la concertation avec la direction de l'ONF.

Enfin, compte tenu de l'effet de saturation lié à l'industrialisation et au développement des éoliennes dans l'Aisne, et particulièrement l'axe Laon/Montcornet/Marle, il semblerait indispensable avant tout nouveau projet d'implantation d'effectuer une enquête sur la qualité de vie des habitants de ces zones comme on le fait dans toutes les communes ou agglomération où on s'inquiète de la santé de ses habitants." Madame BAUCHARD-CHASERAY présente ensuite une copie du contrat proposé à son père."

***Observation n°109M ; Monsieur Didier PIETON***, demeurant 5, hameau de Solmont 02580 Sorbais, joint à son message un courrier par lequel il motive son opposition au projet : "Veuillez recevoir mon **opposition officielle à l'implantation de parcs éoliens** industriels sur l'ensemble du territoire thiérachien et principalement le projet GRAND CERISIER porté par la société RENEXABLE ENERGY SYSTEM, impactant les communes de COING, NAMPCELLES-LA-COUR, DAGNY-LAMBERCY, JEANTES, PLOMION et BANCIGNY pour un total de 9 éoliennes. N'ayant rien contre la nécessité d'une transition écologique urgente et vitale, je ne me résigne pas à voir dégrader pour autant la qualité environnementale de cette région qu'il me paraît plus utile de préserver de ce genre de projet. En effet, cette zone herbagère et bocagère déjà bien dégradée par les pratiques agricoles intensives, constitue encore un poumon vert refuge d'une biodiversité riche en flore et en faune comme l'attestent les études sur la présence avérée dans ce couloir migratoire de la cigogne noire pour ne citer que cet exemple. La mise en œuvre et

l'exploitation d'un parc éolien viendrait mettre un terme à ce sanctuaire en maillant, en surface et en sous-sol, des équipements techniques plus néfastes qu'on ne l'imagine : bétonnage lourd en zones agricoles et bocagères pour les accès aux équipements, et pour le transport de l'énergie électrique dans le réseau de collectage, création de champs électro-magnétiques contrariant tout cycle de vie, pollution visuelle évidente de jour comme de nuit pour une région qui met en atouts touristiques les églises de Thiérache et le calme des vallons pré-ardennais. Nous avons aujourd'hui en contre-exemple le parc éolien des alentours de Moncornet qui nous questionne... car même si les retours financiers pour certains particuliers et quelques élus locaux reste à prouver, les riverains et habitants des lieux n'ont pour seul avantage que la beauté discutable de leur nouvel horizon et des nuits étincelantes des lumières rouges de ces nouveaux moulins à (brasser du) vent."

**Observation n°110M : Monsieur Bruno DECROUY** écrit : "Avis très défavorable indispensable Je suis propriétaire à Aubenton 02 et suis totalement contre ce projet. Ceci pour de multiples sujets, je vous en expose quelques-uns car le temps me manquerait pour être exhaustif tellement ils sont nombreux et aussi en raison de la multiplication des enquêtes publiques:  
- Paysages: la Thiérache est encore vernaculaire, surtout cette zone très vallonnée et boisée, venir y installer des immenses ventilateurs artificiels est un non sens. Par expérience, malheureusement, de nombreux autres projets sont déjà sortis de terre, et je peux vous assurer que les photomontages des promoteurs sont toujours minimisants, car ils utilisent des focales panoramiques qui écrasent les volumes. Lorsque les machines sont montées c'est là que l'on se rend compte de la place qu'elles prennent effectivement. Ceci pour une raison simple, que les promoteurs feignent d'ignorer, c'est que la vision humaine est d'une focale de 50mm en vision normale et, dès que le cerveau détecte quelque chose d'anormal, il se met, comme les appareils photo moderne, en autofocus. Résultat notre vision se concentre sur ces énormes monstre d'acier et de verre, faisant disparaître tous les autres composants du PAYSAGE. D'autant plus vrai que cet accaparement de l'espace est décuplé par le fait qu'elles soient en mouvement, et clignotement, ce qui monopolise l'attention...Bref les promoteurs disent ce qu'ils veulent, là où les éoliennes sont installées, nous ne voyons plus qu'elles.

- L'objet de l'enquête publique: Comme écrit en préambule dans l'avis de MRAE, "n'est pas de juger de l'opportunité du projet, mais seulement de la prise en compte des impacts éventuels". Ce préambule résume la doctrine de l'état sur ce sujet et rend toute critique presque "criminelle". Au contraire c'est bien sur l'opportunité du projet que cette enquête devrait porter.. La preuve est faite par de nombreuses études dont M. Joconvici, l'enquête parlementaire de M JL Aubert, le livre de M F Bouglé... Tout quidam de bonne volonté sachant encore faire un et un est à même de se rendre compte que les éoliennes sont INUTILES, coûteuses, dangereuses et contrairement à leur qualificatif préféré NON pérennes. Oui le vent est renouvelable, mais le moyen utilisé lui est non renouvelable, non recyclable, polluant et destructeur de VIES.

Puisque les éoliennes doivent sauver la planète du "réchauffement climatique", et de la "catastrophe nucléaire", alors forcément toutes les nuisances deviennent mineures. Que vaudrait la vie de quelque "pecnots" qui veulent vivre en Amish dans leur cambrousse avec leur petits zauziau" contre la survie du MONDE?

-Saturation: rien que les éoliennes déjà installées suffisent à constater que la Thiérache est saturée voir mitée, ajoutez-y celles acceptées et là, nous sommes en sur-saturation. Le Président de région lui même le reconnaît "il en a trop laissé venir"...c'est dire. Il est indispensable de mettre en place un moratoire sur les haut de France et plus encore sur la Thiérache, contre tous les projets en études-Tourisme: en effet cette région est déjà sinistrée économiquement et sa seule voie de salut était le tourisme vert? Quid des touristes décoiffés par ses grands ventilateurs. Je constate déjà des départs de résidents Néerlandais (et même des indigènes) qui exècrent ces machines. Ils sont nombreux à avoir fuit la Hollande à cause des éoliennes, et arrivés ici, en terre préservée, que voient-ils tomber du ciel ? Les éoliennes, ils sont dégoûtés...

-Les retombées économiques sont dérisoires pour les locaux et ne représentent certainement même pas la valeur des prélèvements obligatoires payés par la population (cspe, taxe carbone sur le plein de carburant etc...)

-Santé: voilà le sujet le plus grave, les conséquences des éoliennes sont reconnues par l'académie de médecine qui a préconisé une première fois d'augmenter la distance d'éloignement aux habitations, et une seconde fois de diminuer les émergences sonores, ce qui reviendrait à la même chose.

-La doctrine de l'état à la solde des affairistes à fait modifier quasiment tout le code de l'environnement pour l'adapter à cette technologie étrangère. Faisant augmenter les émergences sonores de 30 à 35dB

Le résultat est désastreux dans les zones hyper saturées, les malades sont légions, le taux d'alerte est dépassé par quatre (voir dossier de Mme Bernardeau déposé en préfecture 02 et à l'ARS 02), les associations demandent une études épidémiologique ? Sans résultat.

Moi même, j'habite à Mainbressy 08, à 700 m de trois machines de 210m de haut de 3.9 MW, ma vie est devenue un enfer!

Mon champ de vision est complètement mouvant (ombre, pâle ) partout où je regarde, je vois ces mouvements, en vision directe ou par réflexion sur toutes les surfaces réfléchissantes. Le bruit est partout, chambres, salons etc... très changeant parfois lancinant parfois brutal. Souvent j'ai l'impression d'être à Orly (j'y est travaillé pendant un an et ce n'était pas pire), il provoque des vrombissements dans les murs, dans les bâtiments, sous la terrasse. J'appréhende de sortir pour entretenir mon terrain, j'ai peur, car l'été arrive, et je ne pourrai pas ouvrir les fenêtres?

L'état de santé de la famille s'est dégradé: anxiété, perte de sommeil, acouphènes, maux de têtes, palpitations, même les rêves sont "surdimensionnés". A quoi cela est dû? J'en sais rien ! Est-ce le bruit avec sa composante infra-sonique, les vibrations dans le sol, les différences incessantes de pression atmosphérique, les poussières d'aimants, l'horizon mouvant?

En conclusion les éoliennes, ne sauveront pas la planète,(pire elles conduisent inéluctablement à produire plus de CO2 = réchauffement?). Il est donc urgent d'arrêter cette ineptie".

***Observation n°111M : Madame LEPOINTE-LINDEKENS***, demeurant 5, rue du Canal 02360 Brunehamel, écrit : "Je vous fais savoir par ce mail ma ferme et totale opposition au projet éolien « Le Grand Cerisier » et à tous projets sur les communautés de communes :« Les Portes de la Thiérache », « Les 3 Rivières », « de la Thiérache du Centre ».

Les arguments ci-après ne sont pas classés par ordre d'importance car ils sont tous importants dans leur domaine. En Thiérache axonaise, nous n'avons rien ou presque rien, pas ou peu d'usines ; peu d'emplois ; des revenus moyens bien plus faibles que la moyenne nationale ; pas ou peu d'infrastructures routières ; pas ou peu de transports en commun ; pas ou peu d'équipements sportifs pour nos jeunes ; aucun espace culturel ... Mais nous avons une certaine richesse que de vivre dans cette zone rurale verte et encore préservée que la cupidité de certains propriétaires, nus-propriétaires terriens, qui n'habitent parfois par notre territoire a fait perdre raison.

- La forêt de la Haye d'Aubenton et le bois de Plomion ( dont les localisations administratives sont : Plomion- Iviers – Brunehamel – Beaumé – Logny Les Aubenton – Mont St Jean – Aubenton – Bucilly – Landouzy la Ville – Coingt – Besmont – Jeantes – Landouzy la Cour) existaient déjà au Moyen- Age, ils hébergent une flore et une faune rares et protégées :  
Parmi les rapaces, on trouve : le Milan Royal, le Milan Noir, le Milan à bec jaune et d'autres oiseaux protégés comme : le Traquet motteux et d'autres oiseaux rares en Picardie

comme : l'Autour des palombes, la Huppe fascinée, nicheur rarissime en Picardie, le Pic mar, la Bécasse des bois, la Pie grièche grise ( source : ZNIEFF 07-2018). Les espèces protégées volatiles présentes sur notre territoire sont les premières victimes des pâles des éoliennes industrielles ( EI). Par ailleurs, nous avons la chance que notre territoire soit encore un lieu de passage des oiseaux migrateurs (malgré la forte implantation des EI sur Marle / Montcornet et plus récemment Rethel) mais non sans mal car une cigogne blanche a été retrouvée morte au pied d'une EI avec une aile cassée à St Germain-mont ( 08) près de Rethel le 15/03/2021 ( source : Union 03/2021) ; On note encore le passage de ces cigognes blanches au dessus de Vervins ( source : Facebook FB Mairie de Vervins 19/02/2021, photos à l'appui). Et nous avons une certaine richesse que d'avoir des cigognes noires qui viennent nicher sur notre territoire comme le mentionne le dossier épais de cette petite SARL C.E.P.E Grand Cerisier au capital de 1000 euros, mais dans le méandre de toutes ces pages, il est important de rappeler les zones NATURA 2000 sur le commune de Les Autels entre autre et pour laquelle sont versés par l'Europe des Euros pour la préservation de la faune et de la flore, à quoi bon lorsque de ces zones protégées nous avons une vue sur des EI ( Photo 1 en PJ, implantation récente d'EI que la commune de Mainbressy ( 08) Région Grand-Est.Photo 2 )

- En 2018 on comptait 540 EI dans l'Aisne, la région Haut de France est la lière région de France en nombre de mâts et nous sommes à présent menacés par l'implantation des EI en bordure de région par la région Grand-Est. Il s'agit d'une véritable destruction de paysage. Enclavés entre 2 parcs naturels régionaux : le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, et le Parc Naturel Régional des Ardennes, notre territoire au Nord-Est de l'Aisne devient un eldorado pour les industriels de l'énergie soi-disant « verte » mais cela est sans compter le projet d'extension du Parc Naturel de l'Avesnois à la Thiérache ( source : Thiérache 1/04/2021)
- Comme le souligne Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France, candidat à l'élection présidentielle en 2022, notre territoire compte de nombreuses églises fortifiées dont celle de Plomion, actuellement en cours de restauration grâce aux fonds de la mission Bern, Fondation du patrimoine, Prix du public ( source : FB Nelly Janier Dubry 25/01/2021). A quoi bon restaurer de tels édifices quand pour s'y rendre il faudra traverser une centrale d'éoliennes plutôt que de profiter de nos actuelles haies bocagères ; pâturages ; zones humides ; bosquets ; tout ce qui fait la diversification de notre paysage naturel. Même Stéphane Bern, accompagné des défenseurs du patrimoine, a écrit au Président de la République le 24/06/2020 pour stopper le sacrifice fait à nos beaux paysages et bâtiments classés (Stéphane Bern confirme ses propos lors d'un interview à RT France le 29/03/2021). Pourquoi les riverains d'Églises Fortifiées sont -t-ils obligés de solliciter les « Architectes des bâtiments de France » pour obtenir leur autorisation pour changer des menuiseries extérieures et que l'implantation d'EI est totalement libre !!! ( facile de se placer à un point x et de dire que l'EI n'est pas visible car cachée par un sapin de 15 mètres de haut ou une vieille grange sur une photo montage, sapin ou grange qui ne seront pas toujours présents alors que l'EI le sera). Ne pas oublier aussi que l'église de Jeantes, également Église Fortifiée, présente une œuvre gigantesque du peintre et sculpteur néerlandais Charles Eyck. Peu connue par les français de notre territoire, cette petite église attire depuis des décennies une quantité importante de touristes et visiteurs Hollandais. Elle a permis même l'installation d'un bon nombre d'intellectuels, artistes, écrivains néerlandais dans nos communes venus chercher le calme, la verdure, la nature, les paysages vallonnés, tout ce qui fait notre richesse.
- Certaines de nos communes sont sur le tracé de St Jacques de Compostelle depuis toujours,



dernièrement nous sommes l'Axe Vert en Thiérache, la Scandibérique reliant Trondheim (Norgève) à St Jacques de Compostelle ( FB Tourisme Thiérache 7/04/2021) et aujourd'hui où l'on tente le développement du tourisme VERT sur nos territoires nous autorisons de nouvelles installations d' EI dans des zones encore préservées !!

- Je lis dans le dossier qu'une EI de 200 mètres de haut nécessite 1500 tonnes de béton au sol « merci la pollution des sols », ce qui nécessite 45 ou 55 rotations de toupie. Je calcule de mon côté : la capacité d'une toupie est de 18 tonnes soit nécessité de 84 camions de bétons pour 168 rotations pour 1 EI et 1500 rotations de camions pour 9 EI. Qu'en est-il du nombre de camions nécessaires pour la construction des chemins d'accès et des 9 « bases de vie » ou zones de travail et du transport de tous les autres matériels et matériaux nécessaires ? Qui vérifie la réalité sur le terrain ?
- Nous n'en sommes malheureusement pas à notre lier projet éolien dans la région. J'emprunte quotidiennement aux heures de travail la D29 - Départementale qui nous conduit tout de même à la Sous-Préfecture de VERVINS. Il est bientôt impossible de croiser sereinement un camion sur cette route tellement elle est étroite et tellement les accotements sont hauts. Alors quand sera-t-il du croisement de tous ces poids lourds ? Dans le dossier de la petite SARL C.E.P.E.Le Grand Cerisier, il est mention de la circulation en 2013 soit il y a plus de 7 ans !!! C'est un peu léger. Nous sommes plusieurs familles à emprunter cette route en covoiturage pour emmener les enfants aux collèges et lycée, la circulation y est difficile en présence d'engins agricoles qui sont de plus en plus gros (double châssis). Qu'en sera-t-il de la dangerosité des routes avec l'engagement de tels chantiers ! Sans oublier les élèves qui empruntent les transports scolaires sur les routes encore plus petites (RTA Service 515 Hameau du Coq Banni/ Jeantes la Cour / Hameau de Coutenval ). Ces routes ne sont même pas référencées, des touffes d'herbes poussent même au milieu de ces dernières et on envisage y faire passer des morceaux de mâts, des générateurs, des pâles complètes (des convois de 4,5 mètres de large). J'ai malheureusement croisé sur cette même D29 l'an passé un convoi exceptionnel entre 17h15 et 17h30 après l'heure de la sortie des classes donc facile à retenir. Je constate avec regret que les autorités compétentes n'imposent pas d'horaires de passage afin d'éviter les horaires scolaires ou de travail, « encore le poids du Lobbying ». Certes, nous ne sommes pas dans les Yvelines, « ça se saurait » mais aux Mureaux lorsque l'on déplace des morceaux de la fusée ARIANE cela se fait la nuit !!! Parce que nous vivons à la campagne, nous n'avons pas à être respectés et protégés et nos enfants n'ont pas besoin d'être mis en sécurité !
- Je suis surprise de lire dans le dossier p 25, turbine EZ hauteur annoncée de 218 mètres avec une précision de +/- 15 mètres alors que dans l'enquête publique on nous annonce des hauteurs maxi de 200 mètres, ne trompe-t-on pas la population et les pouvoirs publics ?
- Ensuite comment la société RES, qui est en fait à la tête de ce projet et non la petite SARL C.E.P.E.Le Grand Cerisier peut -elle mener l'étude acoustique de ce projet, c'est un scandale !
- Qu'en est-il des perturbations des émissions hertziennes du relais de Landouzy ? Je sais que la construction des premières EI sur Lislet ( 02) a généré de fortes perturbations sur la réception TV. Et oui, nous sommes à la campagne, nous n'avons pas encore la fibre et beaucoup d'entre nous n'ont pas la TV par internet.
- Pour finir, je soulignerais une pollution et pas des moindre, la pollution lumineuse nocturne. ( photo 3). Nous sommes encore une des rares zone noire qu'il faut conserver. Depuis plusieurs années le club d'astronomie de Signy l'Abbaye ( 08) organise sur la commune de Coingt « la Nuit des Étoiles filantes » ; le clignotement ou points lumineux

permanents sont également source de nuisances pour l'humain et la faune.

- Sans oublier la population de chauves-souris présentent dans nos villages et quelque fois au plus près de nos habitations, dans nos habitations. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées et sont extrêmement vulnérables aux ultra-sons des EI. D'autres solutions de « vrai » développement durable sont possibles et existent déjà en partie sur nos territoires comme la présence sur toutes les communes de la vallée du Ton de moulins hydrauliques qui demandent à être remis en fonction.
- Pour toutes ces raisons, je m'oppose à la croissance exponentielle des parcs éoliens qui à terme ne pourrions même pas être démantelés de par l'insuffisance de la provision de 50 ke."

**Observation n°112M : Monsieur Antoine SENECHAL**, demeurant 27, Coutenval 02140 Jeantes, écrit : "Éleveur laitier, 27 hameau de coutenval à Jeantes, le projet éolien du Grand Cerisier se situe à 505 m de mes bâtiments d'élevage et une partie de mes prairies pâturées sont aux pieds des futures éoliennes. De nombreux articles dans la presse spécialisée lait (exemple l'article dans réussir lait du 14/01/2021) relatent de gros problèmes de santé sur les vaches laitières dus aux ondes électromagnétiques et courants électriques (forte hausse de la mortalité, problèmes de qualité du lait ...). Ce projet pourrait donc mettre en péril le bien-être et la santé de mes animaux, avec pour conséquences de grosses difficultés économiques pour mon entreprise où 98 % de mon chiffre d'affaires provient de mon élevage laitier.

Un rapport récent du ministère de la transition écologique (10/02/2021) indique : "La mission a souhaité tirer des enseignements nationaux pour mieux prévenir et traiter des cas similaires dès lors que ceux-ci se trouvent à la croisée de problèmes de santé animale, de bien-être animal et d'infrastructures électriques". Potentiellement, le projet du parc éolien du Grand Cerisier, vu sa proximité, pourrait mettre en danger mes animaux et la pérennité de mon exploitation agricole. Donc ne prenons pas de risque, le projet ne peut pas être réalisé si proche d'un élevage laitier qui existe depuis de nombreuses années (antériorité?).

Les futures éoliennes se situent sur la commune de Coingt, mais moi habitant de Jeantes, je suis seulement à 505 m alors que l'habitant le plus proche de Coingt se situe à 1 500 m. Est-ce normal que les habitants d'un village voisin subissent plus les nuisances que les habitants du village sur lequel sont situées les éoliennes?

Vous aurez bien compris mon opposition à ce projet du parc éolien du Grand Cerisier."

**Observation n°113M : Madame Florette MOREL** écrit : "Je vous écris pour vous apporter mon avis favorable sur le projet éolien du Grand Cerisier. L'énergie éolienne est vraiment une énergie du futur qui permettra une transition énergétique et une préservation de notre planète.

En espérant que ce projet novateur et qui s'inscrit dans un respect environnemental et de progrès énergétique verra le jour."

**Observation n°114M : Monsieur Frank EBBINGE**, demeurant à Morgny-en-Thiérache, écrit : "Je déclare être :

– CONTRE l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy ;

– POUR la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1 000 m de leurs habitations – avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ;

– POUR la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de

la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et / ou détruits par l'installation d'éoliennes."

**Observation 115M : Monsieur Jean-Louis DOUCY**, demeurant à Parpeville, a demandé de remplacer sa précédente contribution (Observation n°60M) par celle-ci : "Je vous adresse en pièce jointe mes observations concernant le parc éolien "Le Grand Cerisier". Il s'agit d'études concernant les indices de densité. Ces éléments remplacent ceux que j'ai adressés précédemment (erreur d'interprétation directives DREAL). Ces éléments apportent la preuve que dans une zone où se trouvent les plus beaux monuments de Thiérache, (églises fortifiées) la déferlante éolienne est totalement incontrôlée. L'ensemble des villages et hameaux étudiés se trouve au-delà du seuil d'alerte à l'exception de Vervins et de Thenailles. "

**Observation n°116M : Monsieur Tom BURGER**, demeurant à 08 Rumigny, écrit : "Je déclare être

- CONTRE l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy; il y a déjà trop d'éoliennes dans la Thiérache (dans l'Aisne comme en Ardennes).
- POUR la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1000 m de leurs habitations - avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ;
- POUR la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et / ou détruits par l'installation d'éoliennes. "

#### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du 13 avril 2021**

**Observation n°117M : Monsieur Marc TETTAMANTI** écrit : "Défavorable à cette nouvelle implantation d'une centrale électrique industrielle éolienne après lecture de vos réponses à la MRAe, nous pensons que vous ne prenez pas assez en compte ce qu'elle vous conseille de faire afin de nous garantir un maximum de respect environnemental.

Et puis, nous ne relevons qu'une de vos remarques dont la lecture est dérangeante. Vous écrivez dans le document cité ci-dessus page 6 : « A titre indicatif, on remarque que la notion de « bout de pale » n'est pas abordé par Eurobats ». Nous pouvons lire dans la Publication Séries 6 Eurobats : p13 « La distance-tampon se mesure à partir de la pointe des pales et non de l'axe du mât ». Il est vrai que ce n'est pas la notion de « bout » mais de « pointe » mais votre remarque discrédite, si nous ne faisons pas appel au texte original, l'ensemble des observations de la MRAE. Vous faites même croire que vous êtes « bon prince » et que vous prenez vos mesures en bout de pales même si cela ne vous est pas demandé dans le cadre de la convention Eurobats. Nous trouvons ce procédé détestable.

Enfin, dans votre document en réponse à la MRAE, page 7, vous évoquez la distance oblique DO comme étant la distance à prendre en compte dans le rapport de la SFEPM de décembre 2020 (page 6 – figure 6). Nous ne pouvons que vous conseiller de consulter de nouveau le document que vous citez en référence et de le relire afin de prendre en compte l'ensemble des recommandations fournies.

Il est surprenant que les études allant dans votre sens soient toujours mis en exergue dans vos

écrits mais que celles pouvant vous poser problème, doivent être « validées » ou « en cours d'analyse par la filière éolienne et » sont « donc à interpréter avec précaution » (page 8). Même si sur cette même page 8, vous revenez à une étude en référence dans la note de la SFPEM, étude que vous approuvez ! Difficile de vous suivre.

Nous trouvons ce propos déplacé à l'encontre du travail mené par cette structure indépendante et nous vous rappelons ce qu'est le Groupe Chiroptères de la SFPEM. Il « rassemble l'ensemble des chiroptérologues et structures associatives membres de la SFPEM. Il se réunit tous les deux ans lors de Rencontres Nationales, en alternance avec des rencontres interrégionales et participe activement aux activités de la SFPEM (colloque, publications, actions de conservation, etc.). Pour gérer et décider des actions à mener pour la conservation des chauves-souris, il est constitué d'une Coordination Chiroptères Nationale (CCN) rassemblant les 24 coordinateurs(trices) représentant les 16 régions métropolitaines et les territoires d'Outre-mer et des référents thématiques (désignés par la CCN), assistés d'un(e) ou plusieurs secrétaires. Elle a pour objectif de participer à des réflexions nationales/prises de position et de travailler pour la SFPEM en tant que tête de réseau sur certains dossiers nationaux ou dossiers régionaux demandant une réflexion nationale ». Des bénévoles donnent de leur temps – nous leur accordons un caractère d'indépendance indéniable !

Nous pouvons lire également sur le site : « Le document de cadrage sur le protocole d'étude chiroptérologique sur les projets de parcs éoliens a été validé et signé en 2010 par la SFPEM, la LPO, le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) et l'association France Énergie Éolienne (FEE) ». Vous êtes adhérent à SER ? à France Énergie Éolienne ? Tantôt on valide ce que fait la SFPEM et tantôt non ?

Et puis, concernant la cigogne noire, ce n'est pas parce que nous ne la voyons pas qu'elle n'est pas présente !!!

Ce sont comme les projets éoliens, ce n'est pas parce que nous n'en entendons pas parler qu'ils ne sont pas en cours d'étude voire prêts à se mettre en place !

N-B : Vous indiquez en page 1 de votre document en réponse à la MRAe : « A titre liminaire, nous souhaitons apporter une précision concernant le pétitionnaire. Il est indiqué dans l'avis de la MRAe que le demandeur est la société RES. Or, tel n'est pas le cas. Le pétitionnaire est bien la CEPE GRAND CERISIER, filiale de RES ». Pourquoi avoir écrit à chaque fois : RES et non CEPE GRAND CERISIER (page 4 page 9, page 10, page 16 et page 18) ? Que nos remarques soient prises en compte, que vous soyez RES ou CEPE GRAND CERISIER."

**Observation n°118M : Madame Gilberte SIMONNAY**, demeurant à 02140 Jeantes, fait double emploi avec l'observation n°12RJ

**Observation n°119M : Monsieur J.H BOSSCHA**, demeurant 7, place de l'Église 02140 Plomion, écrit : "Nous protestons contre un parc aussi massif rempli des éoliens gigantesques. Les éoliennes sont dangereuses pour les oiseaux, les insectes, les chauves-souris et notre santé. Je voyage beaucoup autour de l'Europe. Jamais j'ai vu un ciel étoilé si clair comme à la Thiérache. Le ciel étoilé clair va disparaître avec les éoliens qui sont bien éclairés.

Depuis onze ans nous restons à Plomion. Nous sommes Néerlandais (excusez-moi pour ma connaissance modérée de la langue française). Chaque année nous avons beaucoup d'amis qui nous visitent à Plomion. Ils aiment beaucoup le paysage rural et culturel avec les vues larges et le ciel étoilé clair dans la nuit noire. Il y a des amis qui ont acheté aussi des maisons dans la Thiérache.

Le parc éolien est mauvais pour le développement touristique de la Thiérache. Ce développement sera important pour la croissance économique dans le futur. L'économie du tourisme est en tête du classement mondial."

**Observation n°120M : Madame Brigitte CANONNE**, demeurant 5, rue Haute 08220 La Hardoye/Rocquigny, écrit : "Je vous serez reconnaissante de bien vouloir enregistrer mon avis relatif à l'implantation du Parc éolien nommé Grand Cerisier. Je suis contre l'implantation du parc éolien "Grand Cerisier", car dans l'Aisne, nous assistons à un encerclement éolien progressif des communes qui devient invivable de jour comme de nuit. A mon sens, il est temps que le gouvernement se penche sur le développement anarchique des parcs éoliens du département de l'Aisne et qu'il intervienne pour que des dispositions soient prises afin de réduire l'importante nuisance visuelle et sonore engendrée par ceux-ci et stopper la prolifération des parcs." Cette observation fait suite à l'observation n°10M, sans lui apporter d'utiles éléments.

**Observation 121M : Messieurs Walter SMET et Joshua JANSSEN**, demeurant à Jeantes, écrivent :

"Qui suis-je ? un Hollandais, un étranger, qui vient déjà depuis plus de trente ans dans la Thiérache.....

Qui suis-je ? un étranger qui est tombé amoureux avec le paysage, la nature, les nuits noires, la silence.....

Qui suis-je, que je peux dire que les éoliens détruisent le patrimoine naturel, les paysages uniques, l'âme de la Thiérache...".

Cette observation est illustrée d'un tableau (malheureusement non reproduisible) intitulé : "Vue sur Jeantes à l'époque pré-éoliens Walter Smet, 2020".

**Observation 122M : Madame Julie BOUGARD**, demeurant 10 hameau du Petit Lugny, 02140 Thenailles, écrit : "Je suis une habitante de Thenailles. Je suis belge et j'ai acheté une maison dans le Hameau du Petit-Lugny il y a quelques mois. J'ai opté pour ce changement de vie car j'ai été séduite par la beauté du paysage, la diversité de la flore et de la faune, et surtout par le calme. Mais également par un sentiment de bien-être que je ressens en Thiérache, grâce à ses habitants, à ses villages, à ses villes, à ses infrastructures. Je suis véritablement tombée sous le charme de cette région. J'aime y être, et je veux m'investir dans ce paysage. J'ai appris récemment qu'un projet éolien allait être implanté juste devant ma maison. Les 6 éoliennes industrielles prévues au projet LE CHEMIN DU CHÊNE, seront implantées à 600 mètres. Ces tiges de bétons vont littéralement détruire la vue, de jour comme de nuit. C'est épouvantable! Le jour, j'admire les nombreux oiseaux, j'observe les hérissons, les faisans, les lapins, les chevreuils. Je prends soin des bocages. Je nettoie les ordures laissées par les promeneurs. J'entends les chasseurs au loin. Je fais mes courses au marché et j'achète mon pain chez le très bon boulanger de Vervins. Je prends soin des gens et de la nature. La nuit, j'écoute les chouettes. J'admire les chauves-souris. Je compte les étoiles. Tout cela va disparaître. Fini les journées calmes, fini les nuits noires. Je vais subir une discothèque devant mes fenêtres. Les oiseaux vont fuir. Et je n'aurai plus aucun moment de répit. Il ne sera plus possible de regarder l'horizon car celui-ci sera envahi de turbines. Les éoliennes seront placées juste devant mes fenêtres. Il n'y aura pas de détournement de la vue possible! Alors qu'est-ce que je vais devoir faire? Vendre cette maison que je viens d'acheter? M'endetter à vie car je ne pourrai pas rembourser le prêt hypothécaire? Abandonner la Thiérache? Ce projet éolien est démesuré! Démesuré par son ampleur, par la hauteur des mâts, par la localisation! J'habite un hameau, il y a 10 maisons. Nous sommes entourés de pâtures, de collines, de ruisseaux et de bocages. C'est un lieu totalement naturel. Il n'y a qu'une seule route pour atteindre le hameau.

Habiter ici est un choix! Un choix de recueillement, un choix pour la nature, un choix pour la planète. Je ne comprend pas pourquoi on vient implanter un site industriel dans un tel écrin de beauté. Les autoroutes sont plus propices pour accueillir ce type de projet. J'ose espérer que mon courrier pourra vous éclairer sur notre situation au Hameau du Petit-Lugny."

***Observation n°123M : Monsieur Gilles DEMEY***, demeurant 10 hameau du Petit Lugny, 02140 Thenailles, écrit :: "Comme riverain du projet du chemin du chêne, je suis perplexe par l'ampleur du projet global concerné (total de 49 éoliennes à l'échelle gigantesque dans la seule région qui nous concerne). Quoique de qualité, les présentations publiques des projets et des implantations dans le paysage sont tendancieuses et trompeuses. Elles sont généralement figées et les points de vue offrent la plupart du temps des distances et orientations favorables. Il ne faut pas jouer faux jeu, l'échelle des machines en projet est sans commune mesure avec l'échelle du paysage et du patrimoine immobilier régional.

L'implantation de ces éoliennes est un projet politique sérieux à l'impact durable, qui semble réalisé "au forceps" et de manière précipitée.

Nous demandons une vraie implication et information des habitants en amont de ces projets et une démonstration technique plus approfondie.

Aujourd'hui, ces projets suscitent la crainte :

-de voir pour très longtemps et sans retour possible les paysages meurtris.

-de subir de jour comme de nuit la lumière des phares et le bruit des turbines, sans retour possible.

Comme nouveaux habitants étrangers, nous craignons d'être mis sous le fait accompli et remarquons que nous sommes informés de manière très irrégulière et parcellaire.

Nous craignons l'avancée de ce projet pharaonique, à défaut qu'une alternative plus équitable et mesurée ne puisse être proposée, en concertation avec tous les habitants des Communes concernées.

Nous nous tournons vers vous espérant votre attention et un soutien public, pour que nous accédions à notre demande citoyenne, de voir reconsidéré la forme et l'importance quantitative de ces projets éoliens:

-contraindre les promoteurs de dispenser une information complète et appropriée, régulière, de tous les riverains, sur le contenu et l'état des dossiers (avec perception réelle du contenu et des projections éoliennes dans les 5-10 ans dans les environs immédiats du site, dans une vue d'ensemble).

Entre autre et, a minima, obtenir des images 3D réalistes et suffisantes, à la bonne échelle et aux points défavorables, montrant la confrontation entre les éoliennes et le paysage dans lequel elles s'inscrivent (de jour et de nuit).

-tenir compte dans les projets visés dans la Région de ce que l'échelle des installations envisagées (taille et nombre des mâts) soient vraiment compatibles avec les dimensions du paysage hérité et les activités de loisirs (bocage, chemins, prairies, etc).

Il nous semble qu'un effort des promoteurs (dont l'approche de l'efficience est à tendance techniciste) vers une meilleure dilution des éoliennes dans le paysage (le long des routes ou de site industriels, par exemple) et sous la forme de grappes de moindre hauteur, aurait meilleure presse et serait plus compatible avec le paysage hérité de la Thiérache.

A titre de réflexion, des parcelles de monocultures existent en abondance sur certains plateaux "kilométriques" qui sont beaucoup plus propices à l'implantation d'éoliennes."

***Observation n°124M : Madame An VANLAETHEM et Monsieur Werner TRIO***, demeurant 16, rue Charles 02500 Besmont, écrivent : "Comme habitants mi-temps de Besmont, ma femme et moi sont bouleversés par le projet Grand Cerisier. D'origine Belges, nous avons acheté une maison à

Rue Charles, il y a deux ans. Ce sont la beauté, la tranquillité et la biodiversité de la Thiérache qui nous ont convaincu.

Comme Platform Thiérache le stipule, l'impact sur le paysage, et la faune et flore dans une zone protégée est bien plus élevé que ce que l'on prétend dans l'Étude d'Impact du RES.

Par conséquent, il y aura une perte de valeur de tous les résidences secondaires dans la région, et probablement aussi une baisse d'intérêt de la part des étrangers intéressés à investir et à se procurer des maisons, ce qui résulterait dans une baisse de revenus fiscales et économiques pour les Français. En espérant ardemment que le projet soit supprimé."

***Observation n°125M : Madame Isabelle DELVAUX***, demeurant dans les Ardennes, écrit : "Je vous transmets par ce mail mon opposition à l'implantation du parc éolien Grand Cerisier. Notre région a assez et trop accepté de parcs éoliens. Le cumul va être néfaste pour la biodiversité et la santé. Notre région va perdre de son attractivité.

Je déplore et condamne la désinformation des locaux avant toute implantation.

Même s'il y a enquête publique et avis défavorable, le pétitionnaire fait appel. Si en face il n'y a pas d'associations le combat est perdu d'avance. Nous ne sommes pas à armes égales. Nous n'avons pas l'argent pour payer des pointures du barreau. A la base il y a donc une injustice. L'éolien industriel est le scandale de demain. L'enrichissement de certains est la priorité et non l'écologie."

***Observation n°126M : Monsieur Olivier DUPLOMB***, demeurant 1, rue des Hauts Vents, 02140 Plomion, écrit : "Je me suis installé à Plomion il y a une quinzaine d'années, pour fuir la vie citadine de la région parisienne, avec tout ce que ça comporte, pollution auditive, olfactive, et visuelle. Je vous informe de mon DESACORD concernant cette fumisterie de projet d'éoliennes en ligne d'horizon. Je n'ai pas investi à la campagne pour que l'on me massacre mon cadre de vie, avec cette pollution visuelle (entre autre). La saturation visuelle est nette de chez moi, je vois les éoliennes de Chaourse et de Montcornet. Quant à la hauteur de 180 mètres annoncée pour les éoliennes, elles me fait froid dans le dos. L'été, je veux dormir les fenêtres ouvertes, et pouvoir regarder les étoiles ! Au lieu de ça, vous aller m'imposer les vrombissements incessants de vos éoliennes. Nous savons vous et moi, que les éoliennes n'ont absolument rien d'écologique."

***Observation n°127M : Saskia et Carel ROOS***, demeurant 10, rue du Grand Pré 02360 Morgny-en-Thiérache, écrivent : "Nous nous prononçons contre le projet Parc Éolien Grand Cerisier. La Thiérache a une grande valeur patrimoniale de paysage avec une biodiversité qui sera sévèrement menacée par les éoliens. Les églises fortifiées et le paysage avec le bocage sont attractifs pour les gens qui cherchent la beauté et le calme de la Thiérache. Les villages et l'infrastructure seront fortement bouleversés par les travaux. L'attraction touristique et la valeur des maisons de la Thiérache seront diminués."

#### **Participation du public sur la messagerie électronique : envois du 15 avril 2021**

***Observation n°128M : Madame Barbara KERNIG***, demeurant Val Saint-Pierre, 02140 Braye-en-Thiérache, écrit : "Je veux exprimer mon opinion contre les plans à construire des parc des éoliennes dans la Thiérache. On aime le paysage, le calme, la biodiversité etc. Je suis sûr, qu'il existe des possibilités plus efficaces pour l'énergie renouvelable sans ces conséquences nuisibles et irréversibles. On dit clairement NON aux éoliennes."

**Observation n°129M : Madame A. ROOS**, demeurant à Morgny-en Thiérache, écrit : "Je déclare être : CONTRE l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy.

POUR la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détérioré et détruit par l'installation d'éoliennes."

**Observation n°130M : Monsieur Lidewij SCHEIFES**, demeurant 1, hameau du Val-Saint-Pierre, 02140 Bray-en-Thiérache, écrit : "Le projet Grand Cerisier des éoliennes en Thiérache. C'est un désastre pour le petit pays charmant. La façon qu'on pense à mettre des moulins de vent trop près des maisons est une attaque pour la santé. Les oreilles, les vibrations dans le corps. Et en plus la jolie campagne devient un parc industriel."

**Observation n°131M : Monsieur Kees VAN DONGEN**, demeurant à Origny-'n-Thiérache, écrit : "Je suis très surpris des projets d'installation dans les éoliennes en Thiérache: La réserve naturelle de la Thiérache a été désignée NATURA 2000 par l'UE-Union européenne, entre autres sur la base de la diversité des oiseaux. La Thiérache présente une diversité de flore et de faune et la région est unique en son genre dans le nord de la France. Le nord de la France compte peu de zones NATURA 2000 classées comme zones reconnues et bénéficiant du statut de protection qui leur est associé. Six éoliennes sont situées à moins de 200 mètres en bout de pale de haies, d'éléments boisés et de secteurs identifiés par l'étude comme présentant des enjeux forts pour les oiseaux et les chiroptères. S'y ajoutent deux autres éoliennes concernées notamment par une zone de vol du Milan royal. L'évitement n'a pas été recherché. L'étude conclut pourtant à un impact faible pour ces espèces.

Les enjeux et les impacts sont sous-estimés. Il convient de rappeler que la Cigogne noire est une des espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 FR2212004 Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel, situé à 11,4 km du secteur de projet. L'autorité environnementale recommande de réévaluer les incidences du projet sur les sites Natura 2000 notamment au regard de l'impact sur la Cigogne noire."

Monsieur VAN DONGEN poursuit : "L'attractivité de la région est en grande partie annulée, tant pour les résidents que pour le tourisme. Il ne reste plus grand-chose du caractère authentique de la flore et de la faune, de la géologie et des particularités des nombreuses églises fortifiées. Les élus de la région de Thiérache ont voté unanimes pour la fusion avec le région PNR de l'Avesnois et seront UNE plus grande région de nature de faune et flore protégées avec une grand valeur pour le futur.

Dans les environs du plateau de Dorengt, l'enquête a donné des conseils défavorables quant à la mise en œuvre du projet. La plupart des raisons qu'il indique sont aussi directement applicables au projet de Projet Grande Cerisier

La cigogne noire est l'oiseau le plus cher du Thiérache et donc de Natura 2000 dans cette région. J'ai vu l'oiseau dans un groupe de deux troupeaux sur les rives de la rivière Ton, entre Martigny et Leuze. En raison de leur habitat à proximité de Bois le projet d'installation des éoliennes dans les limites de la municipalité de Saint-Michel a été arrêté. L'habitat de la cigogne noire n'adhère pas à la frontière municipale et ici cet oiseau spécial semble vivre et voler dans une zone qui traverse le mur massif de 14 moulins à vent. Vous pouvez sans aucun doute présumer que la cigogne noire sera sérieusement menacée dans sa survie dans son habitat.

Je ne comprends pas pourquoi chaque projet éolien est évalué séparément, alors que l'impact ne devient clair que si, comme dans le cas de la Thiérache, on se rend compte que tous les projets éoliens réunis dans la Thiérache menacent de manière irréversible la réserve naturelle dans son ensemble.



Je doute des bonnes intentions des entrepreneurs et du lobby. La conception est trompeuse. La population perd son cadre de vie authentique et aimé.

Les agriculteurs qui pensent gagner leur vie en louant leurs terres vont, dans l'ensemble, décliner. À la fin de sa période de location, il sera confronté à toutes sortes de lois qui le rendront responsable de ramener son site à son état initial.

Les revenus des communes compensant la présence d'éoliennes sont très limités et risquent d'abandonner d'autres revenus et subventions du fait que leur bilan financier semble mieux paraître.

La Thiérache a besoin de projets complètement différents de ceux de ces impolitiques éoliennes. Sur le plan social, économique et culturel, la Thiérache est sous pression depuis longtemps.

Les maires souvent ne consultent les habitants !!

Les trois projets dans notre région : CERISIER 9 éoliennes, CHEMIN AU CHENE 6 éoliennes FACHE 34 éoliennes, c'est un total de environ 40 éolien et quelques kilomètres plus sud on a tous les parcs éoliens grotesques autour MONTCORNET.

M'excuse svp pour mon français, je crois c'est clair que je suis CONTRE le projet éolien "GRAND CERISIER".

***Observation n° 132M : Monsieur Bertrand WOIMANT*** écrit : "Je vous écris ce message pour donner un avis favorable au projet. Je suis surpris des avis défavorables au projet, étant aujourd'hui confronté au problème des baisses des ressources en énergies fossiles ainsi des problèmes de pollution qu'elles engendrent.

De plus n'oublions pas le retard qu'a pris l'État français sur ses engagements européens sur la transition écologique signé il y a quelques années.

aujourd'hui il n'y a pas beaucoup d'autres solutions pour produire de l'énergie verte je ne connais que l'éolien, le photovoltaïque et l'hydraulique.

il faut rappeler que jusqu'à peu de temps en arrière, les seuls modes de production efficaces en énergie française était le Nucléaire que nous avons deux centrales de production à proximité de notre Thiérache souvenons-nous de Tchernobyl et Fukushima avec la catastrophe humanitaire qui en a découlé...

l'état français aujourd'hui favorise la disparition des modes de chauffage à énergie fossile pour orienter l'utilisation de l'électrique (taxe carbone sur les véhicules pollueurs, interdiction de la vente de chaudière au fioul ou gaz, prime pour l'achat de véhicules électriques, prime pour le remplacement des convecteurs vers des appareils plus performants ...

j'ose demander à tous les anti-éolien de s'éclairer à la bougie, se chauffer avec quelques bûches mais pas trop (on va vider nos forêts françaises poumons de notre planète) et de circuler avec un vélo (avec des pneus faits avec des rondelles de cuirs comme après guerre ...)

et bien sûr finis les mails, téléphone portable, ordinateur, télévision, machine à laver, lave-vaisselle, télé-travail et tout ce que l'on peut imaginer d'autre ... j'exagère un peu oui mais c'est pour donner un cri d'alerte sur le fait qu'aujourd'hui, on ne peut plus faire marche arrière car nous sommes tous totalement tributaires de cette belle énergie qu'est l'électricité.

Imaginez un peu les pauvres parisiens habitants les barres d'immeubles sans électricité ni chauffage ni eau bien sûr ... car même l'eau qui arrive à votre robinet est dépendante de l'électricité qui a permis de pomper l'eau dans les profondeurs de la terre .

Arrêtons l'intox de dire que les vaches arrêtent de produire, qu'il n'y aura plus d'oiseaux, que l'on défigure notre Thiérache. Je dis notre car j'y suis né et y vit depuis 55 ans. Alors, je le dis haut et fort ce projet est le nôtre et ne le sacrifions pas sur l'autel de l'écologie pour le prétexte de nuisance visuelle, sonore, des ondes ou autres.

Nous avons tous quelque chose à reprocher à notre voisin ou ennemi. Alors que ce soit un hollandais, un belge qui ose donner un avis défavorable sur ce sujet, je ne peut qu'être consterné, qu'il fasse de l'écologie chez eux et nous laisse développer notre Thiérache qui a un réel manque de moyens et pour qui ce projet est une réelle opportunité: imaginons les petites communes avec des budgets alloués par l'administration qui se réduisent d'année en année, et n'oublions pas que si le projet échoue, nous ne reverrons jamais un projet d'une telle envergure sur notre Thiérache. alors je le dis et le répète: faisons tourner les pales des éoliennes du parc éolien du Grand Cerisier .  
OUI AU PROJET ÉOLIEN DU GRAND CERISIER."

**Observation n°133M : Monsieur Jérémy MEURICE** écrit : "Je me joins à toutes ceux qui tentent de lutter contre ce fléau que sont les éoliennes. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes obligés de voir notre Thiérache massacrée par ces engins. Nous venons de rénover une maison dans le village de Plomion et nous avons été contraints de nous plier à certaines règles pour qu'elle ne fasse pas tâche dans le paysage et vous, vous allez laisser ces tas de ferraille nous envahir, quelle honte. Tout n'est qu'histoire d'argent là-dedans. On se fout de la santé des gens, des fermes environnantes, juste pour le profit de certains individus. Pourquoi ne pas aller en planter dans les vignobles de champagne, ça ne souffle pas assez par là ? Ou en haut de Laon une petite dizaine de plantées tout autour de la cathédrale ça ferait bien !! Que ça plaise ou non je vous dis ce que je pense de cela."

**Observation n°134M : Madame Ria ZWINKELS**, demeurant 3, rue Sous a Ville 02360 Saint-Clément, écrit : "J'ai pris connaissance du dossier concernant le Parc éolien du Grand Cerisier. C'est un problème de la pollution lumineuse de ces 9 éoliennes de 180 mètres de hauteur. Je suis défavorable a ce projet".

**Observation n°135M : Monsieur J. JANSSEN**, demeurant 9, Coutenval 02140 Jeantes, écrit le texte ci-dessous, illustré de deux photographies : "En même temps ..... dans le JARDIN de TOUS les Thiérachiens...:

Avoir entendu toutes les histoires des gens qui se sont rencontrées la même situation...:

Ici seulement quelques images et quelque mots:

Devant les fenêtres de Coutenval et Coingt, distance 620 mètres ...

Chaque matin quand il y a du soleil, l'ombre projetée par les lames ...

Surtout l'Automne, l'Hiver et Printemps quand les arbres et les bocages sont sans feuilles ...

Jour et Nuit les sons et les ultrasons, surtout quand le vent vient de l'est

Staccato Basso Continuo

Nul part dans les maisons un bouton pour les arrêter

Nous avons déjà Montcornet: une Grande Fête Lumineuse dans Notre Jardin Thierachien...

Pourquoi pas Illuminer Tous,

Une Grande Fête Discothèque pour nos jeunes ...

Quand ils atteint l'âge de maturité ils vont savoir pour longtemps

que leurs parents/conseils/politiciens voulaient le meilleur pour eux ...

Vivre heureux dans un 'parc industriel', ou,

entre les coulisses les grands Centres des Données,

attends leur heur pour consommer tout électricité éolien.

Au moins il faut l'espoir dans les moments comme ceux-ci, n'est ce pas, ça fait vivre!!

Je souscris à tous les objectifs du Platform Thiérache...

Je suis contre toutes les éoliennes dans le Jardin de Thiérache".

(cette observation complète l'observation 121M)

**Observation n° 136M : Monsier Onno Voitus VAN HAMME**, demeurant à Rumigny, écrit : "Je déclare être :

– CONTRE l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Namptcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy; il y a déjà trop d'éoliennes dans la Thiérache (dans l'Aisne comme en Ardennes).

– POUR la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1 000 m de leurs habitations – avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ;

– POUR la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et ou détruits par l'installation d'éoliennes."

**Observation n°137M : Ann et Stef LYSEBETTENS- BAEYENS**, demeurant au Coq Banni 02140 Jeantes, écrivent : "Nous disons NON aux éoliens. Premièrement je veux me t'excuser si je fais des fautes contre la langue. Je suis Belge (coté Flandres) mais j'habite avec ma femme au Coq Banni à Jeantes.

J'ai lu le projet pour construire des éoliens près de chez nous et spécialement le projet des éoliens de GRAND CERISIER. Ce projet est suggéré d'être pour le bien des gens, des communes et ....En réalité c'est un conte de fées qui coûte beaucoup d'argent et qui ne sert à rien pour les habitants de notre village. Au contraire.

Qui gagne avec ce projet ? Peut-être un propriétaire, argent pour quelques communes, mais surtout les organisations qui construisent des éoliennes et ceux qui les exploitent.

Et qu'est-ce que nous, les habitants, gagnons ? Payer moins pour l'électricité ? NON. Avoir moins de camions sur les routes ? NON. Avoir une vue panoramique immaculée ? NON. Il y a déjà pendant la nuit un disco des lumières des éoliennes qui sont plus de 15 kilomètres de notre maison. Une destruction de la nature ? QUI. Plus de pollution des éoliens même ? QUI

Pas seulement la hauteur, le nombre des éoliennes ( Haut de France a déjà le record des éoliens en France )mais aussi l'effet sur la terre, le son, la direction de vent, l'impact sur les oiseaux,

Et plus et plus et plus...

Quand je lis le projet, on a donné beaucoup des belles photos et des beaux statistiques. Mais les photos ne donnent souvent pas l'impact en réalité. Ils sont pris d'un côté favorable pour le projet. Les statistiques sont aussi utilisés pour prouver les raisons pour construire. Mais il manque beaucoup d'informations qui prouvent le contraire !

Et plus et plus et plus...

Gouvernement de l'Aisne, montre que vous aimez aussi un pays avec une grande histoire, une région avec beaucoup de place naturelle, un pays où c'est bon de vivre en tranquillité et silencieux. Nous disons tous ensemble NON. "

**Observation n°138M : Monsieur Philippe MAHIEUX**, demeurant 13, rue Jean Nicolas Bouchez 02140 La Bouteille, écrit : "J'aimerais vous apporter quelques réflexions sur cette enquête. Comme à l'habitude, en France, dès que l'on envisage de nouveaux projets, la réaction première, c'est de voir des opposants essayer de démanteler les propositions sans se soucier de l'impact économique pour le secteur. Je pourrais vous citer de nombreux exemples, mais pour faire court, je n'en retiendrai qu'un. Il y a quelques décennies, la France lançait son programme nucléaire. On vit à l'époque de grandes manifestations dans tout le pays, même très violentes. Les slogans étaient tout aussi ravageurs. Tout juste si on ne nous parlait pas de la fin du monde. Aujourd'hui, quelques décennies plus tard, qu'en pense les habitants concernés, ceux qui vivent au plus près de ces centrales. Si on leur parle de démantèlements, ils y sont aujourd'hui opposés, vu l'impact économique sur leur région. On parlera de l'emploi direct et indirect, mais aussi de toutes les

réalisations économiques comme l'entretien du patrimoine, les stades et infrastructures sportives, les piscines ... J'ai eu la chance de visiter la centrale de Gravelines et de toutes les réalisations qui en ont découlé. Peut-être que ceux qui s'opposent aujourd'hui aux démantèlements de ces centrales sont les petits enfants de ceux qui s'opposaient au projet d'origine. Quel paradoxe !!!

Oui, nous devons développer notre région La Thiérache pour y créer des emplois pour retenir notre population. Oui, les éoliennes produisent une énergie propre. « Je préfère, et de loin, avoir une éolienne près de chez moi plutôt qu'un dépôt de déchets radioactifs. » Je consomme comme tout le monde de l'électricité et c'est un excellent moyen de la produire. Merci à la société RES, merci à tous les élus qui défendent ce projet et qui demain disposeront de finances pour faire du développement dans nos villages et dans notre région La Thiérache. Oui, je suis très favorable à ce projet. Également propriétaire exploitant d'une parcelle concernée par le parc éolien du Grand Cerisier. Actuellement en conversion Agriculture Biologie. Aucune incompatibilité entre l'agriculture biologique et le parc éolien".

**Observation n°139M : Monsieur (?) RAOULT** écrit : "Au fil des années, la Thiérache est envahie de centaines d'éoliennes, au détriment de sa verdure qui est pourtant l'essence même de cette région. Les arbres verts sont remplacés par des arbres d'acier. Est-ce normal ? Ne devrions-nous pas planter des arbres et replanter des haies pour préserver notre environnement ? Je ne compte plus le nombre de terres agricoles détruites par la construction de chemins pour se rendre aux géantes d'acier, des tonnes de béton enfouies dans la terre à tout jamais. Une pollution visuelle à plusieurs kilomètres, le jour et d'autant plus la nuit avec les flashes rouges clignotants, sans compter l'impact sur la santé humaine et animale qui, malgré la réticence de certains, n'est plus à prouver.

Au village voisin, qui aurait une vue directe sur les éoliennes de Nampcelles-la-Cour, l'église Notre-Dame est en cours de rénovation grâce à la Fondation du Patrimoine. L'implantation d'éoliennes à l'horizon de cette église est totalement incohérente, l'église serait alors dominée par ces éoliennes géantes, mais également le village tout entier ! Actuellement en rénovation d'une maison, nous avons dû sélectionner avec soin le matériau de nos fenêtres, mais également la couleur de la peinture, sur une dizaine de choix seulement ! A côté de ces mesures administratives strictes, personne n'est gêné d'avoir face à ces fenêtres des éoliennes qui dénaturent le paysage ? Évidemment non, puisque les promoteurs éoliens viennent de l'extérieur...

Madame, Monsieur, il est grand temps de raisonner et de voir plus loin que les prochaines décennies. Il faut une évolution positive qui aura un impact sur le très long terme ! Les éoliennes ne sont en aucun cas une solution pour notre avenir, il n'y a pas de juste milieu dans ces projets ! Je serais bien curieuse de connaître les raisons pour lesquelles les éoliennes sont acceptées sur un terrain agricole, hormis pour l'enveloppe proposée à leurs futurs propriétaires. Il ne faut pas oublier qu'une éolienne est à la charge de son propriétaire, une fois obsolète la destruction de celle-ci serait beaucoup trop onéreuse. Trop peu auront la possibilité ou l'envie de les faire démanteler. Le mal est fait, le béton est enterré et nous pouvons prévoir pour l'avenir des cimetières éoliens en masse. Je refuse que cela continue, NON AUX EOLIENNES !!!

**Observation n° 140M : Mademoiselle Agathe WOIMANT** écrit : "Je me permet de vous envoyer ce mail afin de vous faire partager mon avis favorable pour le projet éolien se présentant sur le secteur de Bancigny et les villages alentours. Je pense sincèrement que ce projet ne peut être que positif pour nos communes. Ayant eu cette adresse mail via un conseiller, celui ci m'a dit que je devais vous faire part de cet avis obligatoirement avant ce soir minuit. Je vous en souhaite bonne réception, en espérant que ce projet verra le jour".

**Observation 141M : Madame Louise VAN ZETTEN**, demeurant 6, rue du Grand Pré 02360

Morgny-en-Thiérache, écrit : "Je dis non au massacre de notre Thiérache par les aeoliennes ;"

NB : les observations n°138,139 et140M sont parvenus le 16 avril entre 19h12 et 23h31 ; le commissaire-enquêteur a néanmoins décidé de les prendre en compte.

De façon générale, et pour ne pas être taxé de censure, le commissaire-enquêteur a retranscrit les observations in-extenso, se contentant de corriger quelques incorrections, afin de rendre la compréhension du message plus facile. Ceci est particulièrement valable pour les observations des résidents étrangers (qu'ils soient remerciés pour leur participation).

### **5-8 : clôture de l'enquête**

Le vendredi 16 avril 2021, à l'issue de la permanence tenue en mairie de Nampcelles-le-Cour, le commissaire-enquêteur a clôturé l'enquête. Il a récupéré le même jour les registres d'enquête et leur pièces jointes en mairie de Dagny-Lambercy, Coingt, Jeantes et Plomion.

### **5-9: Procès-verbal de synthèse**

Le vendredi 23 avril 2021, en mairie de Nampcelles-laCour, le commissaire-enquêteur a rencontré Madame Alice FOURNIER et Monsieur Gaylor BARRÉ, représentant la société RES, et leur a remis et commenté son procès-verbal de synthèse (annexe 6). Leur mémoire en réponse figure en annexe 7.

## **6- ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES**

### **6-1 : analyse des observations recueillies au cours de l'enquête**

En préliminaire, le commissaire-enquêteur souhaite souligner quelques caractéristiques de l'enquête :

- le cadre général : il semble qu'il ait été finalement peu impacté par les contraintes imposées par la crise sanitaire que nous traversons. Peu de remarques à ce sujet, et une grande discipline dans l'observation des gestes barrière, facilitée par la bonne adaptation des locaux mis à disposition par les mairies, et aussi, il faut le dire, par un temps plutôt clément.
- la participation : elle a été assez forte (voir le PV de synthèse en annexe 6 pour les détails),
  - ➔ plus de 80 personnes reçues ;
  - ➔ 226 personnes se sont exprimées, parfois à plusieurs reprises d'ailleurs ;
  - ➔ 231 observations recueillies : 81 sur le registre, 9 par courriers et surtout 141 par messagerie électronique. L'utilisation de la messagerie électronique n'est pas uniquement due, à l'avis du commissaire-enquêteur, aux conditions sanitaires, mais aussi au fait que de nombreux résidents étrangers se sont exprimés ainsi de leur domicile principal. Ce moyen d'expression a permis aussi de généraliser la répétition d'argumentaires proposé par les associations anti-éolien.
- Trois associations, regroupant défenseurs de l'identité thiérachienne et anti-éolien, se sont manifestées au cours de l'enquête :
  - ➔ PLATFORMETHIÉRACHE
  - ➔ AGIR POUR LA THIÉRACHE
  - ➔ SOS DANGER ÉOLIEN
- Les arguments avancés : comme le commissaire-enquêteur l'a mentionné ci-dessus, et comme on peut le constater dans le détail au paragraphe 5-7, les observations sont souvent répétitives, avec parfois quelques variantes ou commentaires personnels. Une écrasante

majorité des 212 avis exprimés est défavorable au projet. L'association PLATFORMTHIÉRACHE a remis au commissaire enquêteur une pétition contre le projet rassemblant 1225 signatures qui sera analysée ci-dessous. Seulement 10 avis favorables ont été recueillis, et souvent sous forme anonyme.

- L'ambiance générale : elle a été plutôt passionnée, si ce n'est parfois tendue et agressive (ce qui explique peut-être l'anonymat souhaité par les personnes qui ont rendu un avis favorable), et pas seulement lors des permanences, mais aussi dans l'ensemble du secteur, comme tendent à le montrer les flyers tendus sur les façades de certaines maisons. Les résidents belges ou néerlandais rencontrés par le commissaire-enquêteur se sont exprimés en grand nombre, témoignant, de façon parfois poétique, parfois ironique, de leur attachement à leur région d'adoption.

La pétition apportée au débat par PLATFORMTHIÉRACHE est annoncée avec 1225 signataires. Le commissaire-enquêteur l'a examinée dans le détail, en la comparant au passage avec la liste des contributeurs établie durant l'enquête.

**Une première liste** (10 pages) de signataires s'adresse à Monsieur le Préfet de l'Aisne, et entend protester contre tous les projets éoliens en instruction ou en enquête publique dans le secteur. Elle comporte 147 signataires, en grande majorité domiciliés dans la zone de projet, dont 5 personnes s'étant manifestés au cours de l'enquête (Mme CANONNE Brigitte, Monsieur Jean-Louis DOUCY, Mmes et Mrs SANCHEZ Françoise, François et Gilbert).

**Un second groupe de signatures** se présente sous forme d'un argumentaire (que l'on retrouve dans les observations recueillies durant l'enquête) intitulé "Non aux éoliennes ", chacune des 48 pages comportant deux signataires, soit 96 au total. 24 se sont manifestés au cours de l'enquête (DELPIERRE Marlène, LEFRANÇOIS Édith, DELPIERE Sonia, LEFORT Pascal, LEFRANÇOIS Catherine, CANONNE Brigitte, ROES Karel et ROES Saskia, LAURENT Armelle, PALERMO Mario, GANET Sandra, CHANOINE Didier, DE HOOP Roel, BAILLY Luc, VANGHELUWE Joris, ROOS Boris, LINDEKENS Marie-Paule, LINDEKENS Nathalie, JEGO Marie, BRANCOURT Pierrette, DUPONCHEL Mijo, FANIELLE Yves, LEGOFF Lucienne, MAK Erna), il y a donc 72 expressions originales.

**Enfin, une pétition adressée par courrier électronique** à Monsieur le Préfet de l'Aisne, "Pas d'éoliennes en Thiérache", comporte 42 pages de 20 signatures, soit à quelques unités près, 840 signatures, issues essentiellement de France, de Belgique et des Pays-Bas, mais parfois de beaucoup plus loin ( Israël, Autriche, Brésil, Canada,...). Les dates de signature courent du 30/11/2017 au 07/04/2021. Seules 15 d'entre-elles ont été enregistrées durant la période d'enquête, entre le 15 mars et le 7 avril 2021, et 6 signataires se sont aussi exprimés par les moyens conventionnels (CHANOINE Didier, SANCHEZ Françoise, DEBURE Agnès, ROOS Boris, GOGET Marie, PROVELNGHIOS Nikoforos).

On peut donc considérer que la pétition de PLATFORMMETHIRACHE a rassemblé 223 signataires acceptables dans le cadre de l'enquête, bien que les deux premiers groupes ne comportent pas de dates, mais sont, à priori, issues de la zone du projet.

**Le nombre d'avis défavorables au projet, en tenant compte de la pétition, serait donc de 425.**

Le commissaire-enquêteur a analysé les observations recueillies en les regroupant par grands thèmes. Comme nous le reverrons en détail ci-après, les associations AGIR POUR LA THIÉRACHE et surtout SOS DANGER ÉOLIEN ont abordé le débat essentiellement par l'analyse financière du groupe RES et de ses filiales, tandis que PLATFOME THIÉRACHE a privilégié l'aspect environnemental et patrimonial.

Les précisions apportées par le pétitionnaire dans son mémoire en réponse (MeR) ont été reportées en *italique* ; les sources figurent dans son mémoire en réponse.

## **Thème 1 : l'atteinte à l'identité, aux paysages de la Thiérache et le risque de saturation visuelle:**

Pratiquement toutes les observations touchent à ce thème. Elles ont trait au caractère bocager de la Thiérache, à ses ruisseaux, à ses haies et aussi à ses monuments, et plus spécialement aux églises fortifiées. Nombreux sont ceux qui ont évoqué, de façon poétique parfois, la nuit thiérachienne et son ciel étoilé, en regrettant déjà que les flashes rouges des parcs autour de Montcornet viennent les perturber. Les résidents étrangers, qui ont trouvé à Jeantes, à Coingt, à Dagny-Lambercy, redoutent de voir changer l'environnement qui leur a fait choisir cette région pour résidence secondaire, et même parfois principale. Les observateurs évoquent l'encerclement des villages, le trop-plein d'éoliennes dans la région, ou encore la saturation visuelle.

Le pétitionnaire souligne (MeR page 18) que *"le paysage fait l'objet d'une attention particulière lors des études effectuées pour la définition du projet. L'expertise paysagère présentée au Volume 4 (Expertise paysagère), suit une démarche rigoureuse s'appuyant sur des protocoles et des doctrines reconnues au niveau national."* Après avoir rappelé le contexte paysager dans lequel s'insère l'aire d'étude et la prise en compte des paysages sensibles, le pétitionnaire admet, *"comme l'avancent à juste titre certaines observations,(que) la Thiérache renferme des éléments remarquables du paysage qui présentent une sensibilité vis-à-vis de l'éolien. Mais c'est tout l'objet de l'expertise paysagère d'intégrer ces sensibilités, et ainsi d'éviter et de limiter au maximum les effets potentiels du projet sur celles-ci. En définitive, après la mise en œuvre de mesures appropriées, on ne recense aucune situation où les impacts du projet sur des paysages sensibles seraient de niveau fort ou assez fort"*.

### **La saturation visuelle.**

Page 21 de son mémoire en réponse, le pétitionnaire aborde le sujet du risque de saturation visuelle, qu'ont évoqué de nombreux observateurs. Il précise d'abord que *"conformément à l'article R. 122-5 du code de l'environnement, les projets pris en compte pour les effets cumulés doivent être ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre dudit code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public. Dans le cadre du projet du Grand Cerisier, déposé en août 2017, les projets pris en compte pour le contexte éolien ont été actualisés lors de la phase de compléments. Cette actualisation date du 2 mai 2019 et est présentée au Volume 2 – Étude d'impact, p.276, 9. Analyse des effets cumulés avec les projets existants ou approuvés.* Cette précision est importante, de nombreux observateurs ont en effet intégré dans leurs réflexions tous les parcs actuellement à l'étude, au moment de l'enquête.

Pour évaluer les impacts visuels du projet, le pétitionnaire a utilisé la méthode dite "de la zone d'influence visuelle" (ZIV), dont les caractéristiques sont exposées pages 119 et suivantes de la partie 2 du volume 4 (Expertises spécifiques). Il est rappelé que la carte des influences visuelles doit être complétée par l'analyse des photomontages.

Le pétitionnaire précise dans le mémoire en réponse que *"l'expertise paysagère a bien évalué les effets cumulés de saturation et d'encerclement, à l'aide notamment de zones d'influence visuelle (Volume 4 – Expertise paysagère, p.120, 4.2 Perception des autres parcs et projets éoliens, dans la zone d'influence visuelle (ZIV) du projet) et de l'analyse des photomontages (Volume 4 – Expertise paysagère, p.151, 4.5 Présentation des photomontages - évaluation de l'impact visuel du projet éolien et des impacts cumulés).*

*À la suite de l'actualisation du contexte éolien en mai 2019, des analyses paysagères supplémentaires ont été faites (Volume 4 – Expertise paysagère, p.420, Annexe 3. Prise en compte des nouveaux projets dans l'évaluation des impacts cumulés). La conclusion est que les analyses présentées montrent que, dans ce nouveau contexte éolien (potentiel), le projet du Grand Cerisier*

*n'est pas à l'origine d'effets de saturation visuelle. Suffisamment éloigné des nouveaux projets (9 km au minimum), il garde une implantation lisible et bien distincte des autres parcs et projets en présence : cette qualité le tient à l'écart des risques de confusion visuelle induits par la densité d'éoliennes qu'on observe localement, notamment au sud de la vallée de la Serre.*

*Par ailleurs, l'avis de la MRAe souligne que « le projet s'implante sur un secteur jusqu'à présent préservé ce qui limite les impacts cumulés. » (p. 3), que « le projet est localisé dans un contexte éolien peu dense » (p. 4) et que « les impacts cumulés sont faibles » (p.10)*

*Ainsi, contrairement à ce qu'affirment certaines observations, le projet du Grand Cerisier ne contribue pas à densifier les horizons de manière excessive localement.*

*De plus, il est à rappeler que l'instruction de parcs éoliens se fait de manière individuelle. L'implantation d'un parc ne laisse en rien présager des décisions du Préfet quant à l'autorisation ou non d'autres parcs en développement sur le territoire".*

La saturation visuelle des paysages est évoquée 47 fois parmi les observations recueillies : "il y a trop d'éoliennes", "nos villages sont encerclés", "il n'y a plus d'espaces de respiration".... Cela témoigne de l'influence des associations anti-éoliennes, qui ont diffusé largement leurs arguments. La contre-étude menée par Monsieur DOUCY est typique de cet engagement (observation 115M). Monsieur DOUCY reprend la méthode d'analyse du risque de saturation des paysages développée par la DREAL des Hauts-de-France basée sur l'examen de 3 critères :

- critère 1 : l'indice d'occupation de l'horizon (angles occupés par les éoliennes dans un rayon de 5 à 10 km) : au-dessus de 120°, on estime que les éoliennes ont un effet sensible dans le grand paysage ;
- critère 2 : l'indice de densité sur les horizons occupés (ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km du centre du village sur la totalité des angles occupés entre 0 et 10 km) : les éoliennes ont un effet sensible sur le paysage si cet indice est supérieur à 0,1 ;
- critère 3 : l'espace de respiration le plus grand (plus grand angle sans éolienne) : le seuil retenu est de 90°, en dessous duquel cela pose problème.

Un village est considéré comme étant soumis au risque d'encerclement à partir de deux indices présentant une valeur jugée inacceptable.

S'appuyant sur ce concept, Monsieur DOUCY conclut que pour l'ensemble des villages entourant la zone de projet, à l'exception de Vervins et Thenailles, les seuils de saturation visuelle sont atteints.

Pages 22 et suivantes de son mémoire en réponse, le pétitionnaire a relevé "*plusieurs inexactitudes méthodologiques*" qui font que cette contre-étude ne peut être prise en considération. Il considère "*qu'en tout état de cause, il faut préciser ici que ces indices ne constituent que des valeurs géométriques qui ne revêtent qu'un aspect purement théorique faute de prendre en compte les masques visuels (végétation, bâti...) et donc de représenter la visibilité effective des éoliennes en un point de vue donné.*

*Ces seuils, qui n'ont aucune valeur réglementaire, correspondent donc à des hypothèses majorantes. Il s'agit de valeurs qui ne permettent pas d'évaluer l'impact réel du projet sur le paysage et n'ont pas vocation à se substituer à une analyse circonstanciée des impacts paysagers, telle que celle qui ressort des photomontages."*

Les photomontages ont, à plusieurs reprises, été mis en cause par les observateurs qui leur reprochent leur manque de réalisme, et le choix de l'emplacement des prises de vue, non représentatif de l'impact réel des éoliennes sur le paysage et le cadre de vie. Le cadre méthodologique de la réalisation des photomontages est exposé pages 144 et suivantes de la partie 2 du Volume 4 (Expertises spécifiques) ; il est rappelé dans le Mémoire en réponse (pages 24 et 25) et le pétitionnaire conclut que "*les simulations présentées dans le dossier s'appuient sur une méthodologie reconnue, permettant d'apprécier justement et suffisamment les impacts potentiels du projet depuis des points vue rigoureusement choisis.* Concernant des photomontages accompagnant l'observation 88, il relève un certain nombre d'imprécisions justifiant son



appréciation : *"Ces éléments laissent trop d'incertitudes sur le rendu final des photomontages présentés et certaines imprécisions méthodologiques ne peuvent aboutir qu'à des rendus erronés. Le choix des points de vue n'est pas justifié et la démarche n'apporte pas d'éléments pertinents supplémentaires que l'expertise paysagère aurait omis".*

De nombreuses observations recueillies à Plomion font état des nuisances visuelles qui seraient générées par le projet. Un photomontage a été pris depuis le monument aux Morts de Plomion, devant la mairie (point de vue n°20) ; il permet de vérifier que l'impact visuel du projet est faible, et que des mesures de réduction peuvent être mises en place. Un autre photomontage a été pris depuis la rue des Hauts Vents, citée de nombreuses fois (point de vue n°23) ; l'éolienne la plus proche est à 2078 m. Là-aussi l'impact du projet est qualifié de faible. Ce photomontage a été réalisé au point le plus haut de la rue des Hauts Vents, à l'entrée nord-est du village ; une autre prise de vue à la sortie sud-ouest du village (direction Nampcelle-la-Cour), d'où l'on a une vue dégagée sur le plateau, aurait pu être intéressante : l'éolienne la plus proche est située à environ 1250 mètres.

Un autre point de cristallisation du mécontentement : le village de Jeantes et ses hameaux : la Sablonnière, Coutenval, le Coq Banni. Plusieurs photomontages traitent de cette zone. Depuis le point de vue n°30 (route de la Sablonnière), on aperçoit toutes les éoliennes du projet. La plus proche (E7) est située à 2426 mètres. L'impact est jugé moyen sur le village et la vallée, faible pour l'église de Jeantes. Le hameau de la Sablonnière est situé au nord du point de vue, donc, à priori plus éloigné du projet. Depuis le point de vue n°33 (sortie ouest de Coutenval), l'éolienne la plus proche (E7) est située à 1118 mètres, et l'impact peut être jugé faible. Cependant, l'éolienne E8 est située à 670 mètres de l'habitation la plus proche du hameau (et à 760 m de l'habitation la plus du village de Coingt). Le point de vue n° 34 (ouest du Coq Banni), l'éolienne la plus proche (E9) est située à 1111 mètres, l'impact sur le paysage est qualifié de moyen, sans effet de surplomb ; le hameau est un peu plus éloigné.

L'analyse des données relatives aux distances entre des éoliennes du projet et l'habitation la plus proche, offre des éléments de réflexion intéressants. Elle montre, nous l'avons dit ci-dessus, que l'éolienne E8 est située à 670 m de la première habitation de Coutenval, et à 760 m de celle de Coingt, et que les autres distances sont comprises entre 775 et 975 mètres.

## **Il y a trop d'éoliennes dans la région**

Beaucoup d'opposants au projet estiment qu'il y a trop d'éoliennes dans la région. Ils sont confortés dans leur avis par la position prise par la Région Hauts-de-France et son président pour un moratoire général sur l'éolien. Il est certain que l'implantation des parcs éoliens s'est accrue dans la région, et notamment dans l'Aisne, sur l'axe Saint-Quentin – Montcornet. Le pétitionnaire rappelle la démarche qui a mené au choix du site du Grand Cerisier : *"L'identification du site du projet éolien du Grand Cerisier est le fruit de plusieurs démarches consécutives : définition du potentiel éolien à l'aide d'un outil cartographique ; consultation des administrations et opérateurs pour intégrer les éventuelles servitudes ; sélection d'une aire d'étude compatible avec les contraintes techniques, environnementales et économiques ; proposition de l'aire d'étude rapprochée aux élus du territoire et validation du site. Les résultats de cette étude d'identification de site confirment le potentiel éolien de la zone retenue. Il convient également de préciser que le développement d'un projet éolien s'inscrit dans les objectifs fixés aux échelles européennes et nationales, notamment la Loi de transition énergétique et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)."*

## **Les églises fortifiées**

Parmi les éléments constitutifs de l'identité de la Thiérache, les églises fortifiées, et en particulier celles de Plomion et de Jeantes, ont été un point de cristallisation pour les opposants au projet. Il est vrai que des efforts particuliers ont été faits pour les mettre en valeur. La rénovation de l'église de Plomion a mobilisé, de diverses manières, un grand nombre de personnes, et a bénéficié de la contribution de la mission du patrimoine patronnée par Stéphane BERN. L'église de Jeantes, dont

l'intérieur a été orné de fresques par Charles EYCK, est chère à tous les résidents hollandais. Les églises classées ou inscrites les plus proches de la zone d'étude rapprochée sont celles de Bancigny (environ 600 m), de Jeantes (environ 600 m), de Plomion (environ 1000 m) et de Namcelles-la-Cour (environ 1,1 km). Les autres monuments se situent à 3km (Morgny-enThiérache) ou plus.

Le pétitionnaire estime que les impacts sur le patrimoine sont nuls à faible pour la majeure partie des monuments étudiés (MeR page 26), *"seul l'impact du projet depuis le parvis de l'église de Namcelles-la-Cour est jugé « assez fort ». Pour celui-ci, ainsi que pour l'église et la halle de Plomion (impact faible), des mesures de réduction de plantation d'arbres sont proposées."* Il est à noter que pratiquement aucune opposition au projet motivée par un impact du projet sur l'église ne s'est manifestée à Namcelles-la-Cour, contrairement à ce qui s'est produit pour Plomion. Le photomontage réalisé sur le parvis de l'église Saint-Martin de Namcelles-la-Cour (point de vue n°17 éolienne E2 à 1474 m, page 226 volume 4 partie 2) montre effectivement un impact assez fort pouvant cependant être atténué par la plantation d'arbres.

Des photomontages ont été réalisés depuis le parvis de l'église Notre-Dame de Plomion (point de vue n°21 page 244 de la partie 2 du Volume 4) à 1545 m de l'éolienne la plus proche (T4), et quelques mètres plus bas (point de vue n°C1, partie 3 Volume 4), éolienne T4 à 1517 m : dans les deux cas l'impact visuel du projet est jugé nul. Bien entendu, si l'on monte dans le donjon de l'église, la vue sur le plateau sera dégagée.

En ce qui concerne l'église Saint-Nicolas de Bancigny (point de vue n°27 éolienne T4 à 1168 m, page 272) et l'église Saint-Martin de Jeantes (point de vue n°31, éolienne T7 à 1766 m, page 292) les photomontages révèlent un impact nul.

Quant au village de Parfondeval et son église Saint-Médard, il est situé à plus de 8 km, et l'impact du projet est qualifié par le pétitionnaire de négligeable, aucune perception n'étant attendue. Le pétitionnaire rappelle aussi que, contrairement à ce qu'affirment certains observateurs, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a bien été consulté : *"lors de l'instruction d'un projet éolien, l'ABF est consulté et délivre un avis qui vient aider le Préfet lors de la décision finale d'accepter ou non le projet. Ce dernier n'est pas contraint de le suivre, contrairement à un avis dit « conforme » comme par exemple celui de l'aviation civile (DGAC) (le projet ne relevant pas, en l'espèce, des cas limitativement énumérés à l'article R. 181-32 du Code de l'environnement dans lesquels l'ABF rend un avis conforme)."*

### **Le projet de parc naturel Régional**

De nombreuses personnes ont aussi évoqué l'incompatibilité d'un parc éolien avec l'appartenance du territoire au parc naturel régional de l'Avesnois. Il convient de rappeler que le secteur n'appartient pas à ce parc naturel, même si son extension à la Thiérache de l'Aisne est envisagée. Le pétitionnaire souligne (MeR pages 26 et 27) que *"d'après des informations recueillies en mai 2021, l'extension du PNR de l'Avesnois à certaines communes de la Thiérache n'est pas actée à ce jour et si elle devait l'être, celle-ci n'interviendrait pas avant la révision de la charte du Parc qui est en cours. Il est tout de même intéressant de noter que la charte actuelle ne se positionne pas en défaveur de l'énergie éolienne. Au contraire, le développement de l'éolien est intégré au territoire (orientation 8) et parfois même cité comme indicateur de résultat (orientations 10 et 12). La réglementation ne rend pas incompatible la présence d'un PNR avec l'implantation d'éoliennes, qui s'inscrit entièrement dans une démarche de développement durable."*

*Par ailleurs, dans une jurisprudence récente sur les rapports entre développement éolien et une charte de PNR, il a été jugé que si les « termes de la charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, laquelle recommandent un développement raisonné de l'éolien, une charte de parc naturel n'a en tout état de cause pas pour objet principal de déterminer les prévisions et règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols et ne peut contenir des règles, de fond ou de procédure, opposables aux tiers » (CAA Nantes, 19/06/2020, 18NT0449). En conséquence, les observations*

*traitant de l'incompatibilité du projet avec la possible extension du PNR de l'Avesnois à un hypothétique périmètre de communes situé en Thiérache, ne sauraient être retenues."*

## **Thème 2 : nuisances pouvant affecter la santé de la population**

Ce thème est présent dans 126 observations, qui citent les nuisances visuelles (spécialement les flashes rouges nocturnes), sonores (dont les infrasons), les ondes électromagnétiques, l'effet stroboscopique, et qui provoqueraient maux de tête, migraines, nausées, insomnies. Parmi les causes citées : la trop grande hauteur des éoliennes, la trop grande proximité des habitations. Le dossier indique que la hauteur maximum des éoliennes sera de 180 mètres, avec des mats de 125 mètres. Pour ce qui concerne la proximité avec les habitations, le pétitionnaire précise (page 126 du volume 2) que les habitations de type dispersé se situent à une distance minimale de 500 mètres autour de la zone d'étude rapprochée. L'étude de dangers indique (page 21) les plus courtes distances entre les éoliennes et les premières habitations : six sont inférieures à 1000 mètres ; elles varient entre 670 mètres (E8/Coutenval) et 975 mètres (E4/Bancigny).

Le pétitionnaire souligne dans son mémoire en réponse que, si "*certaines observateurs font mention du principe de précaution pour justifier leur volonté de ne pas souscrire au projet du Grand Cerisier au motif que les éoliennes auraient un impact sur la santé .... il est important de noter qu'aucune étude n'a à ce jour démontré le moindre impact de l'éolien sur la santé des hommes, alors que les premières éoliennes installées en France sont en fonctionnement depuis plus de 20 ans et à l'étranger depuis plus de 35 ans.*"

**La pollution sonore :** dans son mémoire en réponse, le pétitionnaire fait le point sur la réglementation en matière d'émissions sonores, le texte réglementaire, à savoir l'arrêté du 26 août 2011, étant présenté en Annexe 1 de l'étude acoustique (Volume 4). Il précise (MeR page 43) "*qu'en cas de non-respect de ces exigences réglementaires, des sanctions administratives et pénales sont susceptibles d'être prises. C'est donc une véritable obligation de résultat qui se trouve mise à la charge de l'exploitant du parc éolien, qui est tenu de se conformer à la réglementation acoustique.*"

Le pétitionnaire, après avoir rappelé la méthodologie des études acoustiques menées dans le cadre du projet, admet que "*le résultat des simulations acoustiques conclut à un risque de dépassement des émergences réglementaires (Volume 2 – Étude d'impact, p.241). Un plan de bridage est donc proposé, dans différentes directions de vent privilégiées et en fonction de la vitesse du vent afin de prévoir un plan de fonctionnement du parc respectant les contraintes acoustiques réglementaires. Ainsi, et contrairement à l'une des observations émises par le public, le plan de bridage est bien intégré au projet et sera bien repris dans l'autorisation environnementale le cas échéant.*

Pour répondre aux critiques émises dans l'observation n°13RJ, relatives aux mesures acoustiques effectuées dans le village de Jeantes et ses hameaux, le pétitionnaire apporte les précisions suivantes (MeR pages 44 et 45) : "*Les calculs acoustiques se sont appuyés sur l'habitation la plus exposée aux nuisances sonores qui se trouve à environ 670 mètres de l'éolienne la plus proche. C'est ce point de calcul qui a servi à dimensionner le projet du Grand Cerisier et à vérifier le respect de la réglementation acoustique française. L'éolienne la plus proche du Coq Banni se trouve à plus de 1000 mètres ; l'éolienne la plus proche de Jeantes se trouve à plus de 1500 mètres. Selon le rapport acoustique, la réglementation française sur l'acoustique est bien respectée à Coutenval. De par un éloignement plus important, la réglementation est a fortiori respectée au hameau du Coq Banni et au bourg de Jeantes.*

*Enfin et pour mémoire, un an après la mise en service du parc, un contrôle est réalisé afin de s'assurer de la conformité à la réglementation acoustique.*

*Il convient par ailleurs de rappeler que le dossier, avant d'être soumis à la présente enquête publique, a été étudié par les services de la préfecture (DREAL, DDT, ARS...) et est réputé*

*complet et recevable afin d'accéder à l'enquête publique. Cette phase d'examen préparatoire qui a duré plus de 18 mois a permis aux différents services de s'assurer de la complétude et de la pertinence des études produites et notamment l'étude acoustique. Il est à noter qu'aucune lacune ou quelconque remarque n'a été faite concernant l'étude acoustique du projet du Grand Cerisier."*

**Pour ce qui concerne les infrasons**, le pétitionnaire s'appuie sur *"les études menées par l'AFSSET, en mars 2008 sur les nuisances sonores et les nombreuses études indépendantes dont l'étude menée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) en mars 2017 font consensus sur l'absence de conséquence sanitaire. Dans ce dernier rapport sur l'« Évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens », l'ANSES affirme que l'« examen de ces données expérimentales et épidémiologiques ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo, qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éolien » (page 14). (MeR page 9). Page 11 du mémoire en réponse, le pétitionnaire présente une comparaison entre les infrasons émis par différents éléments de notre environnement (avion, machine à laver, aspirateur, télévision, ...) et une éolienne, pour conclure que "les éoliennes émettent des infrasons à des niveaux de l'ordre des infrasons naturels (vent, fluctuation de pression atmosphérique, vagues...) et restent bien en deçà "du seuil de 85 dB(G), au-delà duquel des études pour la NASA relèvent des premiers effets possibles.*

**En ce qui concerne les champs électromagnétiques**, le pétitionnaire rappelle qu'ils peuvent être présents à deux niveaux : au niveau des éoliennes et au niveau des câbles électriques.

Pour ce qui concerne les éoliennes, le pétitionnaire souligne que *"les valeurs des caractéristiques électriques d'une éolienne sont très en-dessous de celles caractérisant une ligne électrique très haute tension (Volume 2 – Étude d'impact, p.254, 5.3.6.3 Caractérisation du risque). Cette dernière peut en effet véhiculer un courant à une tension de 225 000 V et plus. Or, dans sa politique de développement durable et ses programmes de recherche, EDF informe le public que sous une ligne très haute tension de 225 000 V, le champ magnétique a une valeur de 20 µT et de 0.3 µT à 100 mètres de l'axe des pylônes. Ces valeurs sont nettement inférieures aux seuils d'exposition réglementaires.*

*Le champ magnétique généré par l'installation du parc éolien du Grand Cerisier sera donc extrêmement limité et fortement en-dessous des seuils d'exposition préconisés. Cette très faible valeur à la source sera d'autant plus négligeable à plus de 670 m, distance à laquelle se situent les premières zones habitables.*

*Il n'y a donc pas d'impact prévisible du champ magnétique émis par les éoliennes sur les populations. De même, aucune perturbation de stimulateur cardiaque ne peut être imputée aux éoliennes. Cette analyse est également partagée par l'ADEME, dans son guide « Les Bruits de l'éolien ».*

En ce qui concerne les câbles électriques, le pétitionnaire rappelle dans un premier temps (MeR page 12) de quoi est constitué le réseau de câbles mis en place pour un parc éolien. Page 13 du mémoire en réponse, il estime que *"dans le cas des parcs éoliens, les champs électromagnétiques sont principalement liés au poste de livraison et aux câbles souterrains. Les câbles à champ radial, communément utilisés dans les parcs éoliens, émettent des champs électromagnétiques très faibles voire négligeables dès que l'on s'en éloigne.*

*L'article 6 de l'arrêté du 26 août 2011 précise que l'installation éolienne « est implantée de telle sorte que les habitations ne sont pas exposées à un champ magnétique émanant des aérogénérateurs supérieurs à 100 microteslas à 50-60 Hz ». Ce seuil est aisément respecté pour tout parc éolien car les tensions à l'intérieur de celui-ci sont inférieures à 20 000 Volts. »*

*Au niveau de la première habitation, le champ électromagnétique émis par le parc éolien du*

*Grand Cerisier est donc négligeable."*

**La pollution lumineuse :** de nombreuses personnes ont mis en avant les nuisances visuelles résultant du balisage des éoliennes, spécialement la nuit. Le pétitionnaire rappelle que ce balisage résulte d'une obligation réglementaire "*en application des articles L.6351-6 et L.6352-1 du Code des transports et des articles R.243-1 et R.244-1 du Code de l'aviation civile, ne laissant pas de latitude aux opérateurs*. Il souligne que "*le Conseil d'État a considéré à deux reprises que le balisage lumineux dont sont dotées toutes les éoliennes n'est pas en lui-même susceptible d'engendrer une gêne excessive pour leur voisinage*."

*Néanmoins, la filière est à la recherche continue de solutions techniques (orientation, synchronisation, balisage périphérique, diminution du niveau de luminosité, ...) pour réduire les nuisances engendrées. Plus largement, les opérateurs travaillent avec les services aéronautiques pour faire évoluer les caractéristiques techniques du balisage vers des solutions avec moins d'impacts.*

*C'est aussi la raison pour laquelle des mesures d'accompagnement spécifiques à ce projet ont été proposées tenant à la mise en valeur des églises par la lumière afin de permettre au public de focaliser leur regard sur ces éléments patrimoniaux (cf. Volume 4 – Expertise paysagère, p. 385, 5. Mesures ERC)."*

Certaines personnes ont aussi évoqué l'effet stroboscopique engendré par la rotation des pales. À ce sujet, le pétitionnaire précise (MeR page 46) que "*pour ce qui est des effets stroboscopiques, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 26 août 2011, une étude d'impact relative aux potentiels effets stroboscopiques n'est nécessaire et pertinente que si un projet éolien est situé à moins de 250 m d'un bâtiment à usage de bureaux. Toutes les éoliennes du projet étant localisées à plus de 670 m des premières habitations, soit plus de 2 fois la distance mentionnée, la CEPE GRAND CERISIER est confiante quand elle affirme que l'effet des ombres portées du projet du Grand Cerisier est considéré comme nul. (Volume 2 – Etude d'impact, p.254, 5.3.6.3 Caractéristiques du risque)*."

*Toutefois, si des phénomènes stroboscopiques étaient signalés à proximité du projet éolien, dont les durées dépasseraient les seuils réglementaires de 30 heures par an et une demi-heure par jour, la CEPE GRAND CERISIER s'engage à mettre en place un système de réduction de manière à ramener la durée de ces effets à un niveau inférieur aux valeurs précitées."*

Le commissaire-enquêteur a pris connaissance de plusieurs études scientifiques menées sur le thème de l'impact des éoliennes sur la santé :

- une **étude réalisée par des chercheurs de l'Université d'Auckland en 2013** ("The power of positive and negative expectations to influence reported symptoms and mood during exposure to wind farm"), publiée dans la revue de l'American Psychological Association, qui a conclu que la perception positive ou négative de l'éolien influe sur l'impact ressenti sur la santé. Une personne favorable à l'éolien n'est pas affectée par les bruits, contrairement à une personne défavorable.
- Ce que corrobore **une autre étude réalisée par une équipe australienne** ("The effects of infrasound and negative expectations to adverse pathological symptoms from wind farms") publiée dans "Journal of low frequency noise, vibration and active control" en 2016, qui évoque "l'effet nocebo", symptômes néfastes provoqués par des oppositions négatives, en opposition à "l'effet placebo".
- Une **autre étude, publiée par des chercheurs hollandais** en 2016 dans la revue "Science of the Total Environment" ("Health effects of low-frequency noise and infrasound on the general population : is it time to listen ? A systematical review of observational studies") confirme le caractère psychologique de l'impact des infrasons, mais aussi, en l'absence de certitudes dans ce domaine, insiste sur l'urgence à procéder à des recherche

épidémiologiques.

A la connaissance du commissaire-enquêteur, les études menées à ce jour par les autorités de santé françaises n'ont pu établir de relations de cause à effet entre la présence d'éoliennes et des troubles de la santé.

### **Thème 3 : atteintes à l'environnement :**

Ce thème englobe à la fois

- les risques de pollution des sols, avec le béton utilisé pour bâtir le socle, et les câbles électriques pour livrer le courant ;
- les atteintes à la biodiversité, la perturbation de la nidification des espèces, ou encore de leurs couloirs de migration. L'espèce emblématique est la cigogne noire, qui est apparu dans le secteur il y a quelques années ;
- on peut y adjoindre les inquiétudes liées au démantèlement des éoliennes en fin de vie, dont on estime qu'il ne se fera pas, pour diverses raisons citées : la défaillance de l'exploitant, l'insuffisance ou même la disparition des provisions... Dans le meilleur des cas, les opposants au projet considèrent que c'est le propriétaire du terrain, ou la collectivité locale qui devra prendre en charge l'opération. Dans le pire des cas, les aérogénérateurs défigureront nos campagnes ;
- s'ajoute à cela l'insuffisance du recyclage des éléments de l'éolienne, et, l'on cite souvent le cas des pales, qui resteraient non recyclées.
- Une centaine d'observations portaient sur ces préoccupations.

**En ce qui concerne les atteintes à la bio-diversité**, le pétitionnaire précise (MeR page 27) que : *"Plusieurs observations citent l'avis n°2020-4927 rendu le 09/12/2020 par la MRAe à propos du projet du Grand Cerisier. Toutes les remarques et demandes formulées dans cet avis ont fait l'objet d'une réponse de notre part, dans un rapport émis en février 2021 et annexé au dossier pour l'enquête publique. Nous rappelons qu'il est nécessaire de lire attentivement ce rapport de réponse dans la mesure où certains arguments avancés par la MRAe sont erronés, se basant notamment sur des données de distances aux éléments à enjeux inexactes."* Il revient dans les pages suivantes sur la méthodologie utilisée dans les expertises écologiques (volume 4 du dossier), qui *"respectent les recommandations nationales et régionales, notamment le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » d'octobre 2020 publié par le ministère de la Transition écologique"*. Les habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée sont très majoritairement constitués de grandes cultures qui représentent la majorité de l'aire d'étude rapprochée, et qui demeurent peu attractives pour la biodiversité contrairement aux autres milieux. Les cultures, routes, bermes et chemins agricoles représentent ainsi près de 93 % de l'aire d'étude (Volume 4 – Expertises écologiques, p.66, 3.1.3 Description des habitats et de la flore associée).

De nombreux témoignages recueillis pendant l'enquête, parfois accompagnés de photographies, évoquent les couloirs de migration et la présence d'espèces protégées. Le pétitionnaire rappelle que cette question a été développée, notamment dans la réponse à l'avis de la MRAe dans laquelle une synthèse des enjeux sur l'avifaune migratrice et une discussion des impacts sur les couloirs migratoires répertoriés a été proposée. Il conclut que *"le projet ne présente pas d'enjeu très important concernant la migration, demeurant à l'écart des grands axes identifiés à l'échelle nationale ou régionale. L'implantation finale du projet en limite de surcroît les effets, grâce en particulier à :*

- *Des éoliennes situées en dehors de toute zone écologique sensible (Natura 2000, corridors écologiques recensés au niveau régional ...)* ;

- *Au maintien d'un large couloir sans éolienne au centre du plateau (environ 3,3 km entre les deux groupes d'éoliennes) ;*
- *Un retrait par rapport à la lisière de la Haie d'Aubenton d'environ 600 m ;*
- *Des espaces entre éoliennes respectant les recommandations (environ 300 m), limitant l'effet barrière et permettant aux espèces de circuler entre les mâts ;*
- *Un positionnement des éoliennes à l'écart des corridors de déplacement locaux."*

La cigogne noire et le milan royal sont au centre des préoccupations de nombreux défenseurs de l'environnement. Pour ce qui concerne la cigogne noire, le pétitionnaire précise : *"Comme il est rappelé dans la Réponse à l'Avis de la MRAe – p.16 et 17, le parc éolien du Grand Cerisier n'est pas implanté en zone de reproduction ou de nourrissage avérée de l'espèce. Le projet s'implante sur des parcelles agricoles non humides, et non favorables à la Cigogne noire. Les expertises écologiques menées dans le cadre du projet, ainsi que l'ensemble des observations réalisées par ailleurs l'attestent et permettent de dire que le plateau où s'insère le projet présente une probabilité très faible d'être survolé par l'espèce.*

*Pour ces raisons, détaillées dans la Réponse à l'Avis de la MRAe – p.16 à 19 ainsi que dans le Volume 4 – Expertises écologiques, p.197, 5.3.5.3 La Cigogne noire, le niveau d'impact brut avant mesures est ainsi qualifié de très faible à faible.*

*Néanmoins, cette espèce requérant une attention particulière compte tenu de sa forte patrimonialité, nous avons fait le choix d'ajouter une mesure de réduction du risque de collision par la mise en place de systèmes de détection des oiseaux et d'asservissement des machines. Cette mesure garantit un risque de collision négligeable sur l'espèce et permet de conclure à des impacts résiduels très faibles à négligeables."*

Pour le milan royal, le pétitionnaire précise que *"L'espèce ne survole que ponctuellement le site en période de reproduction et à l'automne. De même que précédemment, la MRAe ou les services de l'État n'ont pas relevé d'insuffisance de prospection sur cette espèce. Les mesures d'évitement mises place permettent d'aboutir à un niveau d'impact brut lié à la collision (avant mesures de réduction) faible à moyen, suivant également les saisons. Des mesures de réduction d'impact, mentionnées par exemple en page 15 de la Réponse à l'Avis de la MRAe, permettent de ramener le niveau d'impact à un niveau faible voire négligeable."*

Pages 30 et suivantes de son mémoire en réponse au PV de synthèse, le pétitionnaire évalue l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en place. *"les mesures d'évitement permettent d'éviter la destruction d'habitats favorables aux espèces et d'éviter des collisions d'oiseaux ou de chauves-souris en s'éloignant des zones à enjeux. L'espacement entre les éoliennes et le large couloir au centre du plateau permet la circulation de la faune volante à l'intérieur du site.*

*L'efficacité des mesures d'évitement est basée sur le retour d'expérience et plusieurs études scientifiques. Celles-ci n'ont par ailleurs pas fait l'objet de commentaires spécifiques de la part de la DREAL, validant ainsi leur efficacité et mise en place.*

*Parmi les mesures de réduction présentées dans le dossier, on trouve :*

- *L'adaptation des périodes de travaux : travaux effectués en dehors des périodes sensibles pour la faune*
- *L'élimination des facteurs d'attraction (entretien des plate-formes) afin qu'elles ne soient pas attractives pour la petite faune, pour éviter les comportements de chasse de l'avifaune à proximité des pales d'éoliennes*
- *La régulation des éoliennes lors des périodes favorables aux chauves-souris*
- *Le système de détection automatisée de l'avifaune, couplé à un système d'effarouchement pour*

*éviter les risques de collision*

*Les mesures d'éloignement aux secteurs à enjeu peuvent aussi être assimilées à des mesures de réduction, dans la mesure où elles permettent de réduire le risque de collision.*

*L'efficacité de ces mesures est intuitive pour celles qui consistent en une adaptation des modalités de travaux ou de conception du projet (planning de travaux ou élimination des facteurs d'attraction par exemple). Pour les mesures de réduction qui font appel à des systèmes de régulation des éoliennes, l'efficacité est assurée par des suivis en phase exploitation... Ces suivis sont mis à disposition des Services de l'État (DREAL) et servent à évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre qui peuvent, si cela s'avère nécessaire, être modifiées par la DREAL durant toute la phase d'exploitation."*

*La mesure de compensation intervient en dernier recours, si certains impacts n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Dans le cadre du présent dossier, les seuls impacts résiduels significatifs (évalués comme moyens) concernent la perte d'habitat et la perturbation du Vanneau huppé en phase d'exploitation (espèce non protégée). Pour compenser cet impact, un conventionnement pour le maintien de surfaces prairiales et la reconversion de prairies est prévue".*

**En ce qui concerne le démantèlement des éoliennes**, le pétitionnaire précise quelles sont les obligations actuelles des exploitants des parcs éoliens dans ce domaine. *"La responsabilité du démantèlement est précisée aux articles R.515-106 à R.515-108 du code de l'environnement. Ces obligations ont été précisées et renforcées récemment par l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 26 août 2011 (AMPG) tel que modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. Ainsi, le démantèlement des éoliennes fait l'objet d'une réglementation récente et des plus exigeantes parmi les installations classées pour la protection de l'environnement.*

*Pour résumé, le démantèlement est garanti selon les dispositions suivantes : tout d'abord, le démantèlement est la charge de l'exploitant du parc ; en cas de défaillance de l'exploitant, celui-ci est à la charge de la maison mère (en vertu de l'article L. 512-7 du code de l'environnement) ; en cas de défaillance de la maison mère, alors il sera fait appel aux garanties financières obligatoires constituées au moment de la mise en service du parc conformément au code de l'environnement. Un parc éolien ne peut pas être mis en service sans avoir notifié au Préfet de leur bonne constitution.*

Un certain nombre de personnes se sont montrées très dubitatives quant à l'effectivité des garanties financières apportées pour le démantèlement. Le pétitionnaire rappelle *"que l'arrêté du 26 août 2011 dit AMPG prévoit des garanties financières par éolienne sur la base de 50 000 € par éolienne de 2 MW et 10 000 € par MW supplémentaire, indexée au 1er janvier 2011 et réactualisée tous les 5 ans par application de la formule mentionnée. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant seront fixés par l'arrêté d'autorisation du parc éolien."*

*La CEPE GRAND CERISIER s'engage à respecter les conditions de garanties financières et de démantèlement du parc éolien conformément à la réglementation applicable. Ici la garantie financière doit atteindre le montant de 679 241 euros (actualisé à la date du 30/10/2020) pour les 9 éoliennes du projet du Grand Cerisier."*

Certains observateurs ont fait allusion à des coûts de démantèlement très largement supérieurs aux provisions ; selon les informations réunies par le commissaire-enquêteur, le coût de démantèlement d'une éolienne serait de l'ordre de 80 000 €, duquel pourraient être déduits les produits liés au recyclage des matériaux récupérés, de l'ordre de 30 000€, soit un coût de démantèlement de 50 000 €, ce qui est cohérent avec la base de la provision imposée par les autorités préfectorales.

Les modalités techniques de démantèlement des éoliennes, exposées dans l'étude d'impact, sont rappelées dans le mémoire en réponse. Le pétitionnaire rappelle par ailleurs que la durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans.



**En ce qui concerne le recyclage des éoliennes**, certains mettent en avant l'absence de solutions pour les pales. Le pétitionnaire donne des précisions dans son mémoire en réponse : *"Le recyclage et la valorisation des matériaux issus du démantèlement sont régis par l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement tel que modifié par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020. Celui-ci dispose que :*

*« Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation, doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable d'une installation existante, doivent avoir au minimum :*

*- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;*

*- après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;*

*- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable. »*

*La volonté de recyclage des installations au moment du démantèlement est mentionnée dans le dossier (Volume 2 – Étude d'impact, p.263, 6.2 Description du démantèlement).*

*Par ailleurs, les éléments (béton, métaux) issus du recyclage peuvent être valorisés et revendus sur le marché sur les cours des matières premières au moment du démantèlement. Cette valorisation offre une ressource financière supplémentaire permettant de financer tout ou partie du démantèlement" (voir ci-dessus coût du démantèlement).*

*"Il est par ailleurs à noter que le fabricant de pales d'éoliennes LM Wind Power a récemment communiqué une nouvelle innovation technologique permettant d'intégrer une plus grande part de PET (matériau plastique aisément recyclable) ainsi que R-PET (PET recyclé) permettant d'introduire des matériaux recyclés dans le processus de fabrication de la pale. WindEurope estimait en 2016 qu'une éolienne avait besoin de 12 mois pour produire la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qui est appelé le temps de retour énergétique. De sorte que la construction d'une éolienne rentabilise son impact carbone au bout d'une année et contribue ultérieurement à réduire les émissions de GES en produisant une énergie dé-carbonée."*

#### **Thème 4 : le risque sanitaire pour les animaux d'élevage**

Dans une région d'élevage, productrice d'un fromage d'appellation contrôlée, le Maroilles, il était inévitable que le thème de la santé animale soit largement évoqué : chute de la production laitière, mauvaise qualité du lait, dépérissement du bétail, surmortalité, avortement...auraient été observés dès la mise en exploitation de parcs éoliens. Les craintes exprimées sont alimentées par des cas très médiatisés, parfois par des rumeurs, et il reste difficile de démêler le vrai du faux. Le pétitionnaire rappelle (MeR page 32) que *"que toutes les études commanditées par l'État sur le sujet de la santé animale indiquent qu'il n'existe pas d'incidence des éoliennes sur la santé des élevages. À notre connaissance, il n'y a donc pas d'influence ni positive ni négative sur les animaux d'élevage et sur la production laitière."* Il évoque le cas d'élevages situés dans la commune de Nozay, en Loire Atlantique, à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs, pour lequel *"un rapport a été réalisé en novembre 2020 par le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ».*

Ce rapport "porte sur deux élevages laitiers situés à proximité de ce parc éolien qui connaissent en effet des troubles inhabituels. Toutefois, les expertises et études sur les problématiques électriques et de conduite d'élevage n'ont pas permis de trouver de causalité à ces cas devenus très médiatiques, et qui restent à ce jour non résolus. Le CGEDD et le CGAAER ont été missionnés pour auditionner toutes les parties et à faire la synthèse des différentes études. La mission confirme la concomitance des troubles et de la mise en service du parc, isole deux causes potentielles (des phénomènes de courants électriques et la situation hydrogéologique des sous-sols) dont aucune ne peut, a priori, être rattachée à l'exploitation du parc éolien. Il y est précisé que « sauf à ce qu'un facteur de perturbation précis puisse être imputé aux troubles constatés, dans les autres cas, toutes les parties devront reconnaître qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune responsabilité ne peut être imputée ». Le commissaire-enquêteur, qui retrouve ces inquiétudes au cours des enquêtes qu'il est amené à conduire, n'a pas découvert de réponse plus tranchées que celle-ci.

### **Thème 5 : les conséquences néfastes pour l'économie locale et notamment le tourisme**

Les opposants au projet craignent une détérioration de l'attrait touristique de la Thiérache, qui serait un de ses rares atouts, et alors que des efforts importants ont été faits ces dernières années dans ce domaine, notamment avec la rénovation en cours de l'église de Plomion. De nombreux gîtes touristiques en pâtiraient. Les résidents étrangers déclarent aussi envisager de quitter la région si le projet se fait, ce qui, aux dires de beaucoup, atteindrait fortement le petit commerce et l'artisanat locaux.

**En ce qui concerne le tourisme**, le pétitionnaire estime que le "le tourisme industriel" peut être un atout pour un territoire, et cite en illustration le cas du parc éolien des Portes de la Côte d'Or (MeR page 15). Il rappelle que l'étude d'impact a considéré que le tourisme était un enjeu faible (seuls deux gîtes ont été répertoriés). Pourtant, les témoignages recueillis lors de l'enquête, surtout auprès des résidents étrangers, évoquent souvent la question des gîtes. Une explication pour le non-recensement des gîtes, fournie par un élu local, est que bon nombre de gîtes ne sont pas déclarés, et que la location de gîtes se fait "entre amis et connaissances".

### **Thème 6 : la création du parc n'aurait aucun impact sur l'emploi**

Les opposants considèrent que le projet ne générera pas d'emplois dans la région, la fabrication des éoliennes n'étant pas réalisée en France, et leur construction étant confiée à une main d'œuvre étrangère. Et certains estiment que les compensations financières ou autres accordées par le promoteur sont sans commune mesure avec les nuisances apportées.

Le mémoire en réponse s'attarde longuement sur ce thème, et reprend un certain nombre de chiffres : "L'éolien est une industrie créatrice d'emplois, en Europe et en France. En France, l'éolien comptait 20 200 emplois fin 2019 grâce notamment à une augmentation de 11 % en un an."

Il précise que "si les fabricants français d'éoliennes sont minoritaires sur le marché national, dominé par des entreprises allemandes (Enercon) ou danoises (Vestas), le domaine de la fabrication des composants, compte plus de 4 500 emplois localisés en France. Par ailleurs, la structure Windustry France, soutenue par l'Etat et pilotée par le Syndicat des énergies renouvelables, travaille avec succès au renforcement de la filière industrielle éolienne française en vue de rendre la part des composants d'origine française majoritaire dans le domaine.

Également, une filière de recyclage des éoliennes en fin de vie est en cours de structuration en France. Celle-ci sera locale et pourvoyeur d'emplois..... Jusqu'à 15 % du montant de

*l'investissement des projets éoliens sont non délocalisables : génie civil, travaux électriques, infrastructures, hôtellerie restauration, etc. La maintenance et le suivi du parc éolien requièrent 2,6 emplois pour 10 MW installés, tandis que la fabrication et l'installation des éoliennes créent 20 emplois par an et par mégawatt (ADEME, 2010).*

*Dans le cas du projet éolien du Grand Cerisier, on peut estimer l'investissement global à environ 38 millions d'euros (Volume 1 – Description de la demande, p.95, 7.3 Économie du projet – plan d'affaires budgété) dont une partie bénéficiera aux entreprises locales notamment pour la partie génie civil et génie électrique ; certaines d'entre elles ayant déjà manifesté un intérêt sur ce projet." Le commissaire-enquêteur a eu connaissance de l'intérêt que portent certaines entreprises locales (génie civil, terrassement, génie électrique, ....) au développement de la filière éolienne, qui leur procure une charge de travail appréciable pendant quelques mois lors de l'installation d'un parc.*

### **Thème 7 : les retombées fiscales**

Ce thème est l'un des seuls évoqués par les personnes favorables au projet, souvent des élus communaux, qui voient dans cette manne fiscale un moyen de compenser la faiblesse des dotations dont bénéficient les petites communes. Les élus pensent qu'ils pourront ainsi améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens, réaliser les travaux d'entretien qui pèsent trop sur leur finances, sans exercer une pression fiscale excessive. Le pétitionnaire rappelle (MeR pages 16 et 18) les différentes taxes et contributions qui reviendraient aux collectivités locales (communes, communautés de communes, département, région), et son estimation des retombées fiscales locales "*selon les hypothèses de calcul de 2017 et pour des éoliennes de 3 MW : 170 000 € / an de retombées fiscales pour les trois intercommunalités (Communauté de communes des Trois Rivières, Communauté de communes des Portes de la Thiérache, Communauté de communes de la Thiérache du Centre) et plus de 40 000 € / an pour les communes d'implantation (Coingt, Dagny-Lambercy, Nampcelles-la-Cour).*"

### **Thème 8 : la perte de valeur des biens immobiliers**

L'immobilier local a connu une certaine embellie en Thiérache, essentiellement grâce à l'arrivée des résidents étrangers. La crainte de leur départ, avec la mise sur le marché de nombreux logements, fait craindre un effondrement des prix, d'autant plus que la population vieillit, et que la situation de l'emploi dans le secteur n'incite pas à y rester.

Si des associations anti-éolien estiment la perte de valeur de l'immobilier de 3 à 11% en fonction de l'éloignement de l'habitation par rapport aux éoliennes, le site "Décrypter l'énergie", dans une étude "les éoliennes ont-elles un impact sur la valeur immobilière des habitations ? (19/11/2015 et 10/04/2018) arrivait à la conclusion suivante : "de nombreuses études indépendantes, conduites en France et à travers le monde selon des approches variées, convergent pour conclure à un impact limité des parcs éoliens sur les biens immobiliers. La crainte d'une dépréciation liée à la présence d'éoliennes n'est donc pas fondée"

Dans son mémoire en réponse, le pétitionnaire estime que "*de nombreux exemples démontrent que la généralisation de l'argument tiré de ce que les parcs éoliens auraient un impact négatif sur les prix de l'immobilier ne repose sur aucune donnée tangible. Alors que selon une étude publiée dans la Tribune réalisée par les offices notariaux une baisse de 7 % des prix du marché immobilier était enregistrée sur le plan national, celle-ci atteignait 50 % pour les maisons de campagne du Gers, de la Dordogne et du Morvan, secteurs pourtant non pourvus d'éoliennes. A contrario l'ex-région Champagne-Ardenne pourtant dense en termes d'éoliennes figurait parmi les régions ayant vu une hausse des prix de l'immobilier; tout comme l'ex-région Languedoc-*

*Roussillon, ayant également un nombre important d'éoliennes."*

Il cite ensuite quelques études (*MeR page 14 : Étude du CAUE de l'Aude 2002, Étude belge 2006, Étude du Nord-Pas-de-Calais de mai 2010*) montrant, soit un effet temporaire à la baisse durant la phase de construction, suivi d'une remontée, soit un effet plutôt bénéfique.

En fait, il convient sans doute de considérer que les variations du prix de l'immobilier sont multi-facteurs (situation économique locale, dynamisme des collectivités locales, etc...)

## **Thème 9 : les perturbations du cadre de vie**

Les opposants au projet craignent

- **pour les routes du secteur**, lors de la phase de construction : acheminement des éléments des éoliennes par convois exceptionnels, passage des toupies de bétons lors de la construction, alors que les routes et chemins sont étroits.

Le pétitionnaire admet (pages 7 et 8 du MeR) que *"pendant cette phase, les travaux pourront générer des perturbations telles que des vibrations, des nuisances sonores ou du dérangement lié à la circulation. Cependant, cette étape ne durant que quelques mois, les impacts sont temporaires et un certain nombre de mesures d'évitement ou de réduction sont proposées pour en atténuer les effets. Pour le détail, on peut se reporter au Volume 2 – Étude d'impact, p.241, 5.3.5 Effets sur le cadre de vie."* Il rappelle ensuite le détail des opérations (transport des éléments de construction et des matériaux) ainsi que les itinéraires d'accès au site, tels qu'ils figurent dans le Volume 1 : demande d'autorisation". Il conclut que *"l'impact résultant du chantier est faible compte tenu de sa durée limitée et des mesures de réduction et de compensation ainsi prévues."*

Pages 46 et 47 du mémoire en réponse, il précise : *"Comme pour l'ensemble de ses projets, la CEPE GRAND CERISIER se rapprochera des gestionnaires des routes après l'obtention de l'Autorisation Environnementale, afin de déposer et obtenir si nécessaire les demandes de permissions de voirie avant le début des travaux. Toute intervention sur la route départementale, notamment en ce qui concerne l'accès ou même la signalisation, n'aura lieu qu'après obtention d'une permission de voirie. Afin de pouvoir déterminer l'éventuelle dégradation des routes, un état des lieux sera fait en présence des représentants du gestionnaire de la route, d'un huissier et de la CEPE GRAND CERISIER. A cette occasion, un enregistrement vidéo sera réalisé. En cas de dommages avérés du fait du chantier éolien, une obligation légale pourra être imposée soit dans le cadre d'une remise en état par les titres d'occupation du domaine public, ou de manière plus générale pour les voies communales par exemple au titre d'une contribution spéciale. La CEPE GRAND CERISIER s'engage donc à une remise en état des dégâts occasionnés. De plus, comme tout chantier, une signalétique sera mise en place avec le gestionnaire des routes afin de prévenir tout risque d'accident."* Enfin, le pétitionnaire fait remarquer, non sans raison, *qu'en aucun cas les convois ne dépasseront la charge de 12 t/essieu, et que, par ailleurs les voies d'accès au site sont actuellement déjà parcourues par des poids-lourds et betteraviers.*

- **Les perturbations de la réception de la télévision** : le pétitionnaire précise dans son mémoire en réponse (page 46) *qu'avec le passage à la TNT en France, l'utilisation d'un signal numérique diminue significativement les perturbations que les éoliennes pourraient créer sur la réception de la télévision. En revanche, les services mobiles et la radio FM utilisent la modulation en fréquence, avec une enveloppe constante, la transmission du signal est plus robuste et donc les éoliennes sont peu susceptibles de détériorer le signal transmis.*

*Plus communément dénommée droit à l'antenne, le parc éolien devant respecter la loi, il devra s'y conformer (art. L. 112-2 du code de la construction et de l'habitation). Lors de la*

*construction du parc éolien, si les citoyens sont amenés à avoir des perturbations sur la réception télévisuelle et que le parc éolien est bien mis en cause, toutes les solutions techniques et financières permettant de corriger le problème seront mises en place, et donc prises en charge financièrement, par le propriétaire du parc éolien (Volume 2 – Étude d'impact, p.139, 3.5.7 Servitudes et réseaux).*

## **Thème 10 : les sceptiques**

Nombreux (35 observations) sont ceux qui considèrent que les éoliennes ne sont pas la solution au problème de la production d'énergie non carbonée, bien que, souvent, ils considèrent qu'il faut "faire quelque chose pour lutter contre le réchauffement climatique" et la production de CO2 ou de gaz à effet de serre. Ils ajoutent que la production des parcs éoliens est tellement insignifiante que "ce n'est pas avec l'éolien que l'on remplacera les centrales nucléaires". "Le rendement des éoliennes est dérisoire, la production d'électricité trop aléatoire", et surtout "beaucoup trop coûteuse". Par ailleurs beaucoup estiment qu'il existe des solutions moins pénalisantes, comme l'hydroélectricité ou l'énergie photovoltaïque. Nombreux aussi sont ceux qui estiment que l'émergence de l'éolien n'a aucun impact sur le prix de l'électricité payé par le consommateur, si ce n'est participer à son augmentation. Par contre, les personnes favorables au projet sont convaincues que l'éolien, comme d'autres moyens de produire des énergies renouvelables, participe pleinement à la transition énergétique.

Le pétitionnaire aborde ses sujets dans son mémoire en réponse au PV de synthèse.

**Variabilité de la production** (page 34) : *"la production d'électricité d'une éolienne dépend bien de la vitesse et de la régularité du vent. On constate toutefois qu'en France, une éolienne produit 70 à 80 % du temps en fonction de sa région d'implantation, même si ce n'est pas toujours au maximum de sa puissance. Soulignons par ailleurs que d'autres sources énergétiques sont soumises à des aléas météorologiques : EDF a par exemple annoncé l'arrêt pendant plusieurs jours des 2 réacteurs nucléaires de la centrale de Golfech (Tarn-et-Garonne) mi-août 2020 en raison des très fortes chaleurs. On peut raisonnablement estimer que ces arrêts pour température excessive, de par le réchauffement climatique, auront tendance à augmenter dans les années à venir. La question de la continuité énergétique ne se regarde pas uniquement à l'échelle d'un parc éolien (et donc pas au niveau du parc du Grand Cerisier, objet de la présente enquête publique), mais doit être analysée sur l'ensemble du réseau électrique. Les variations de production locales sont ainsi lissées : lorsque le vent ne souffle pas sur un parc, il souffle sur un autre. Ainsi, la Loi de Transition énergétique (précisée par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 2016) affirme l'objectif de développement de l'énergie éolienne parmi un bouquet de filières renouvelables (solaire, hydraulique, biomasse, etc.) permettant de pallier la variabilité de la production, couplé à des moyens de stockage de masse de l'électricité dont la France dispose déjà (STEP, hydroélectricité « lacs » ...).*

*Par ailleurs, la variabilité saisonnière de production des éoliennes correspond également à l'évolution des besoins électriques. En France, l'éolien produit par exemple environ deux fois plus lors des mois d'hiver, période de plus grande consommation en raison de l'utilisation du chauffage."*

**Facteur de charge** : la notion de facteur de charge est souvent évoquée par les opposants au projet, comme étant très faible. Il y a cependant confusion entre facteur de charge et rendement de l'éolienne. En effet le terme "facteur de charge" désigne son efficacité technique. Pour le calculer, on divise la production totale annuelle d'une éolienne (ex : 4800 MWh) par sa puissance (ex : 2 MW), on obtient alors un nombre d'heures théoriques où elle aurait fonctionné à pleine puissance, dans ce cas 2400 heures. Ces 2400 heures sont mises en rapport avec le nombre total d'heures d'une année (8760 heures) pour obtenir le facteur de charge, ici 27%. Cependant, cela ne signifie

aucunement que les éoliennes ne fonctionnent que 27% du temps ! En réalité, les éoliennes fonctionnent, selon la force des vents, à tous les niveaux de puissance compris entre 0 kW et la puissance maximale. En pratique, les éoliennes modernes tournent et produisent en moyenne plus de 80% du temps. Le pétitionnaire précise que *"le facteur de charge du projet du Grand Cerisier apparaît supérieur à la moyenne nationale car le gisement en vent est supérieur à la moyenne des parcs éoliens du territoire. Par ailleurs, il est à noter que le facteur de charge nationale pour l'année 2020 est estimée à 27 % contre 23 % en 2013, ceci s'expliquant en partie car les nouvelles éoliennes ont un potentiel technique de captation du vent plus important."* On retrouve ici sûrement l'explication du chiffre de 23% souvent avancé par les opposants); le pétitionnaire précise que *"dans l'hypothèse d'une puissance installée totale de 32,4 MW (éoliennes de puissance unitaire 3.6 MW), la production d'électricité estimée du parc du Grand Cerisier s'élève à environ 90,2 GWh chaque année soit l'équivalent de la consommation de 20 000 foyers soit légèrement moins que les foyers cumulés de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre et de la Communauté de communes des Trois Rivières."* (MeR page 35)

### **Il existe d'autres manières de produire de l'électricité "renouvelable**

Il ne paraît pas nécessaire d'opposer les différentes manières (photovoltaïque, hydroélectricité, biomasse, ...). Le pétitionnaire considère, avec raison semble-t-il, qu'il *"s'agit de raisonner de manière globale sans opposer les sources d'énergie entre elles avec un objectif environnemental et de réduction de la consommation. Chacune des sources d'énergie dispose d'avantages et d'inconvénients.* Le pétitionnaire propose, page 36, quelques statistiques issues du mix énergétique.

### **Le prix de l'électricité**

Le pétitionnaire revient, page 37 du mémoire en réponse, sur le mécanisme de soutien à la filière éolienne. Il apparaît que *"depuis 2017, l'éolien bénéficie d'un mécanisme de vente directe assorti d'une aide sous forme de complément de rémunération attribuée selon des appels d'offres réguliers organisés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).*

*Les charges liées à l'Obligation d'Achat et au Complément de Rémunération ont respectivement été évaluées par la CRE à 5 milliards et 197 millions d'euros pour 2019.*

*Ces charges sont essentiellement financées à travers le Compte d'Affectation Spéciale Transition Énergétique (CAS TE) et pour le reste par le budget de l'État. La loi de finances pour 2018 prévoit que ce CAS TE sera financé par la Taxe Intérieure de Consommation sur les houilles, lignites et Cokes (TICC), par la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) et depuis 2018 par le produit de la mise aux enchères des Garanties d'Origine d'électricité renouvelable.*

*Le financement du CAS TE n'a donc pas d'impact sur le coût final de la facture d'électricité pour le consommateur. D'un point de vue des coûts de production, l'éolien terrestre s'avère aujourd'hui être l'un des moyens de production le plus compétitif avec les moyens conventionnels. De plus la tendance est à la diminution des coûts de l'éolien, avec une baisse déjà constatée de 42 % entre 2008 (104 €/MWh) et 2019 (60 €/Mwh). Par ailleurs, le premier appel d'offres éolien terrestre (octobre 2017) a établi un prix moyen de l'éolien terrestre à 65,4 €/MWh sur 20 ans. L'appel d'offre éolien terrestre le plus récent (novembre 2020) a établi un prix moyen de l'éolien terrestre à 59,5 €/MWh sur 20 ans. Le prix moyen de l'éolien en France est donc moitié moins cher que celui du nouveau nucléaire (technologie EPR, dernier coût connu - Hinkley Point C : 110 €/MWh sur 35 ans) et du même ordre de grandeur que le coût complet du nucléaire existant (62,6 €/MWh selon la Cour des Comptes en 2016). Tout en sachant que pour l'éolien, les coûts complets sont connus, transparents et maîtrisés sur l'ensemble de son cycle de vie."*

### **Les effets sur le réchauffement climatique**

Bon nombre d'observateurs estiment que la production d'électricité éolienne est insuffisante pour avoir un effet positif sur le réchauffement climatique. Leurs opposants pourraient avancer que c'est une bonne raison pour en augmenter la part dans le mix énergétique.

Le pétitionnaire mentionne dans le mémoire en réponse *"qu'en ne raisonnant qu'à l'échelle de ce projet, ce dernier ne suffira pas à lui seul à entraîner une incidence positive sur le changement climatique à l'échelle mondiale. Chaque projet d'énergies renouvelables apporte une fraction de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. On peut toutefois supposer que le développement des énergies renouvelables, toutes sources confondues, combiné à une réduction de la consommation à une large échelle peut apporter tout ou partie de la réponse face au changement climatique.*

Il apporte la précision suivante : *"la production électrique annuelle du futur parc éolien est estimée à 90,2 GWh. Cela représente l'équivalent de la consommation énergétique de 48 000 personnes par an (chauffage compris). Et en effet, par rapport à une production d'électricité équivalente issue d'énergies fossiles, ce sont environ 7 800 tonnes de CO2 qui seront évitées chaque année."* (MeR page 39)

### **Thème 11 : le subventionnement abusif de l'énergie éolienne**

Une quinzaine d'observations pointent du doigt le "subventionnement abusif des producteurs d'énergie éolienne", financé par les impôts des contribuables, sans retour pour la population, à l'exception de quelques personnes privées. Les retombées fiscales pour les collectivités locales ont par contre été peu prises en compte, et parfois même fustigées, comme autant de compromissions.

### **Thème 12 : le manque de concertation et de démocratie**

le pétitionnaire rappelle dans son mémoire en réponse (page 6) que *"de nombreuses actions de concertation et d'information ont été mises en place tout au long du développement du projet auprès : des élus locaux des communes concernées par l'implantation des éoliennes, des Communautés de communes, et des riverains"*. Il cite entre autres initiatives, la tenue de *"2 permanences d'information, 1 réunion publique, 1 session de rencontres en porte-à-porte, visite en septembre 2017"*, des visites de parcs éoliens voisins et des permanences d'information dans les mairies concernées par le projet.

Le commissaire-enquêteur souligne pour sa part que l'enquête publique permet justement à la population, au travers des observations remarques ou contre-propositions qu'elle fournit, et aux collectivités locales situées dans un rayon de 6 km, via une délibération de leur organe de délibération (14 l'ont fait), de s'exprimer dans un cadre démocratique.

Une observation pointait du doigt les méthodes peu orthodoxes de démarcheur au moment de la recherche de la maîtrise foncière. Le pétitionnaire souligne avec raison que l'exemple cité en référence ne concerne pas le projet Grand Cerisier, mais un projet voisin.

### **Thème 13 : les pratiques et la situation financière et fiscale du pétitionnaire**

Quelques opposants au projet ont concentré leurs observations sur la structure économique et financière du pétitionnaire et du groupe auquel appartient RES, les accusant de pratiques obscures si ce n'est frauduleuses. L'essentiel de ces accusations provient de deux associations, SOS DANGER ÉOLIEN et AGIR EN THIÉRACHE (voir les observations n°1RN et 100M), dont l'expression est pour le moins irrévérencieuse, si ce n'est menaçante, au moins en ce qui concerne le commissaire-enquêteur (et peut-être aussi Monsieur le Préfet). Selon ces deux associations, le projet Grand Cerisier serait représentatif d'un système (selon les personnes entendues, aucun promoteur éolien n'y échapperait) permettant de faire des profits, grâce aux financements publics,

et d'échapper par la suite à toute fiscalité en France.

Le pétitionnaire a, pour sa part, communiqué sa position dans son mémoire en réponse.

En ce qui concerne la CEPE GRAND CERISIER : *" Il s'agit d'une société à responsabilité limitée, filiale de RES SAS. La CEPE GRAND CERISIER est donc actuellement soutenue par RES SAS, cette dernière prenant en charge les coûts de la société.*

*Nous tenons à préciser que le bilan actuel de la société CEPE GRAND CERISIER ne doit pas être confondu avec les montants d'investissement à venir pour la réalisation du projet. Ces montants seront financés au travers d'augmentations de capital et de dette bancaire qui seront réalisées en amont de la phase de construction du projet.*

*Par ailleurs, une observation mentionne le fait que la société CEPE GRAND CERISIER dispose de capitaux propres négatifs à la fin de l'exercice 2019. Cela n'obère en rien les capacités financières de ladite société et relève d'une situation purement comptable. Pour mémoire, la société CEPE GRAND CERISIER est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. La constatation ayant eu lieu par procès-verbal le 26 avril 2019, la reconstitution du capital interviendra en amont de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au plus tard le 31 octobre 2021.*

En ce qui concerne RES SAS : *"Il s'agit d'une filiale à 100% d'un groupe anglais leader dans le secteur du bâtiment et des travaux de génie civil : le groupe Sir Robert McALPINE. La maison mère de RES SAS est la société Renewable Energy Systems Holdings Ltd (RES Holdings Ltd). Comme indiqué dans notre dossier (Volume 1 – Description de la demande, p.14, 3.1 Présentation de la société) :*

*« RES SAS est aujourd'hui détenue à 100 % par RES Méditerranée SAS, elle-même détenue par le groupe britannique Renewable Energy Systems (Res Holdings Ltd).*

*En France, RES SAS (ex Eole RES SA) est un acteur de premier plan dans le développement des énergies renouvelables depuis 1999. La société est née de l'association entre deux partenaires : Eole Technologie, un bureau d'études français actif dans le secteur éolien depuis 1995, et Renewable Energy Systems Holdings Ltd (Groupe RES), l'un des leaders mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables depuis 1982. »*

*En aucun cas, la société RES SAS n'est donc détenue par TRIG. Les éléments présents dans l'observation sont donc faux. TRIG est par ailleurs propriétaire de certains des parcs développés par RES SAS et RES SAS assure par ailleurs l'exploitation de certains parcs éoliens détenus par la société TRIG.*

*RES SAS, en février 2021, est à l'origine de près de 850 MW de parcs éoliens et plus de 180 MW de parcs solaires. Pour maintenir l'ensemble de ces activités, la société emploie aujourd'hui plus de 240 personnes en France.*

*Par ailleurs, les sociétés RES SAS et RES Méditerranée SAS sont enregistrées au RCS d'Avignon et sont donc domiciliées en France. Ces sociétés se conforment rigoureusement au code général des impôts ainsi qu'à la loi française quant au paiement des impôts sur les sociétés et de l'ensemble des charges sociales.*

En ce qui concerne la relation entre CEPE GRAND CERISIER ET RES SAS : *La société RES SAS a conduit l'ensemble des études nécessaires à la demande d'autorisation environnementale pour le compte de sa filiale, la CEPE GRAND CERISIER. La société RES a cédé l'ensemble des actes fonciers nécessaires à la réalisation du projet de parc éolien et au dépôt des autorisations administratives à la CEPE GRAND CERISIER.*

En ce qui concerne la CEPE HAUT CHEMIN, citée dans les observations, *le pétitionnaire précise qu'elle ne concerne pas le projet du Grand Cerisier actuellement soumis à enquête publique. Par*



*ailleurs, la société CEPE HAUT CHEMIN, inscrite au RCS de Versailles, n'est plus propriété de RES SAS depuis septembre 2013."*

Le commissaire-enquêteur estime, pour sa part,

- que le pétitionnaire a apporté, dans son mémoire en réponse, les précisions qui s'imposaient sur la situation du groupe RES ;
- que les services instructeurs disposent, dans ce domaine, des compétences et des moyens d'investigation dont lui-même ne dispose pas, et qui leur ont permis de valider le dossier soumis à enquête publique et leur permettront de donner ou non l'autorisation d'exploiter le parc éolien Grand Cerisier en toute connaissance de la situation du demandeur ;
- que, par ailleurs, les entreprises disposent de suffisamment de moyens légaux pour optimiser leurs résultats, pour se dispenser d'en utiliser de plus contestables.

## **6-2 : observations faites par les services et collectivités consultés**

- **Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) n° 2020-4927** du 9 décembre 2020 : très critique à l'égard du projet, il recommandait entre autres choses, à défaut de rechercher une solution alternative pour l'implantation du projet, "de compléter les inventaires et d'assurer les évitements des enjeux principaux, ce qui supposera à priori de supprimer huit éoliennes". Le pétitionnaire a fourni un mémoire en réponse à cet avis en février 2021, justifiant de ses choix d'implantation d'éoliennes, et apportant des réponses aux questions soulevées.
- **courriers de la Direction Générale de l'Aviation Civile (Service National d'Ingénierie Aéroportuaire)** du 09/08/2019 et du 17/11/2020, donnant et confirmant l'accord du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA Nord)
- **courrier du Ministère des Armées (Direction de la Sécurité Aéronautique d'État)** du 26/09/2017) donnant autorisation pour la réalisation et l'exploitation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, conformément à la réglementation en cours.
- **courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France** du 15/10/2019 , émettant un avis favorable à la réalisation du projet, sous réserve de la réalisation d'une campagne de mesurage après construction afin de définir un plan de bridage optimisé en vue de son inscription dans l'arrêté d'autorisation.
- **courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France** du 04/08/2017 précisant que le dossier ne fera pas l'objet de prescription de mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde, et l'obligation de déclaration immédiate en cas de découverte de vestiges archéologiques au cours des travaux.
- **courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)** du 16/09/2019 confirmant son avis défavorable à l'encontre du projet, qui serait susceptible de nuire de façon durable à l'image de l'AOP « Maroilles »
- **courrier de DDT (Service Agriculture, Unité Foncier Agricole)** du 11/09/2019 communiquant l'avis favorable de la **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Aisne**.
- **Avis des collectivités locales**, situées dans un rayon de 6 km autour du site d'implantation du projet (annexe 8) :
  - ➔ 9 avis défavorables :
    - communes d'Archon, Besmont, Burelles, Chaource, Coingt, Ivières, Landouzy-la-Ville, Plomion.
    - Communauté de Communes de Thiérache du Centre.
  - ➔ 4 avis favorables :

- communes de Dagny-Lambercy, Nampcelles-la-Cour, Vignueux-Hocquet.
- Communauté de Communes des Trois Rivières.

## **7- SYNTHÈSE**

**L'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique** de construire et d'exploiter, sur le territoire des communes de Nampcelles-la-Cour, Coingt, Jeantes, Bancigny, Dagny-Lambercy et Plomion, un parc éolien comportant neuf éoliennes et trois postes de livraison, ainsi que les ouvrages de transport d'électricité associés, présentée par la société CEPE GRAND CERISIER, s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral n°IC-2021/022 du 8 février 2021, sur 33 jours consécutifs, du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021.

**Les six permanences** tenues par le commissaire-enquêteur lui ont permis de recevoir plus de 80 personnes. 231 observations ont été émises, parfois en double, soit directement sur les registres d'enquête mis à disposition ou par notes remises qui ont été jointes aux registres dans chacune des cinq mairies concernées (81 observations), soit par courriers (9) envoyés au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, soit par messagerie électronique (141), à l'adresse ouverte par la préfecture de l'Aisne. Déduction faite des doubles-emplois, le commissaire-enquêteur a analysé les 212 avis exprimés, en grande majorité défavorables au projet (10 avis favorables seulement).

**Les circonstances sanitaires spéciales**, en raison de la Covid 19, ne semblent pas avoir pesé sur le déroulement de l'enquête, les conditions d'accueil dans les mairies étant satisfaisantes, les gestes barrière globalement bien respectés et les conditions météorologiques favorables.

**L'ambiance générale** de l'enquête a été plutôt tendue, avec une pression constante et parfois de l'agressivité de la part de certains opposants au projet, et même quelques tentatives d'intimidation du commissaire-enquêteur ; on aura aussi noté que les avis favorables au projet étaient souvent anonymes.

**Les associations anti-éolien**, très présentes durant l'enquête, avaient mobilisé leurs adhérents, leurs sympathisants et leur famille, auxquels elles ont fourni un argumentaire repris par bon nombre d'observateurs.

Il faut aussi remarquer que la plupart des observations concerne non seulement le projet Grand Cerisier, mais aussi d'autres projets annoncés dans le secteur (PE Chemin du Chêne, PE des Haudicourts, PE de Meiller, PE du Cerisier, PE de Valiettes, PE des Violettes, PE des Primevères), à l'origine de l'inquiétude d'une partie de la population qui s'est exprimée.

Le commissaire-enquêteur remercie pour leur excellente collaboration, les maires des cinq communes qui l'ont accueilli, ainsi que la Direction Départementale des Territoires qui a bien voulu reporter de quelques jours la remise de ce rapport, compte tenu du nombre important d'observations à traiter.

Fait à Tergnier, le 19 mai 2021

Le commissaire-enquêteur

Didier LEJEUNE